MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

RAPPORT GÉNÉRAL ADMINISTRATIF
ET TECHNIQUE

PAR

M. ALFRED PICARD

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE SECTION AU CONSEIL D'ÉTAT
COMMISSAIRE GÉNÉRAL

TOME CINQUIÈME



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MCMIII

98 pl.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

À PARIS

RAPPORT GÉNÉRAL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900
À PARIS

RAPPORT GÉNÉRAL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

PAR

M. ALFRED PICARD

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE SECTION AU CONSEIL D'ÉTAT
COMMISSAIRE GÉNÉRAL

TOME CINQUIÈME



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MCMIII

SIXIÈME PARTIE

ADMISSION ET INSTALLATION DES ŒUVRES ET PRODUITS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

CATALOGUES — RÉCOMPENSES

(SUITE)

I. 1
IMPRIMERIE NATIONALE.

SIXIÈME PARTIE.

ADMISSION ET INSTALLATION DES ŒUVRES ET PRODUITS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900. CATALOGUES. — RÉCOMPENSES.

(Suite.)

CHAPITRE IX.

TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION DES SECTIONS ÉTRANGÈRES DANS LES GALERIES GÉNÉRALES.

1. Observation préliminaire. — Je ne saurais, sans y consacrer des volumes, décrire avec détails les installations si diverses et si intéressantes des sections étrangères dans les palais édifiés par l'Administration française. C'est, d'ailleurs, une tâche qui incombe aux commissaires généraux des États participants et qu'ils peuvent seuls remplir complètement au moyen des archives de leurs services. Mon rôle, plus modeste et plus restreint, doit se borner à des aperçus d'ensemble, à l'indication de quelques traits caractéristiques, suffisants pour faire apprécier la nature et l'étendue des efforts accomplis par la plupart des nations.

2. Allemagne. — 1. *Groupes I et III. (Education et enseignement. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.)* — L'Allemagne n'exposait que dans l'une des classes du groupe I, celle de l'enseignement agricole. D'autre part, l'imprimerie, la photographie, la gravure, la librairie avaient une partie des salons du palais impérial au quai d'Orsay. Néanmoins la section allemande

tenait une assez large place dans le palais de l'Éducation et de l'Enseignement, où figuraient de magnifiques presses à imprimer, des instruments de précision, des instruments de chirurgie, des instruments de musique, etc.

Cette section occupait au rez-de-chaussée et à l'étage des espaces mis en communication par un escalier. Sans importance au rez-de-chaussée, la décoration en prenait, au contraire, à l'étage, dont elle enveloppait les galeries par des arcatures de bois découpé, peintes dans un ton violet.

2. *Groupe II.* (*Œuvres d'art.*) — Dans le grand palais des Champs-Élysées, l'Allemagne disposait, pour son exposition des beaux-arts, d'une galerie au rez-de-chaussée et de quatre salons à l'étage.

Tout l'effort décoratif s'était concentré sur ces salons, qui contenaient la peinture et quelques morceaux de sculpture. La commission allemande avait adopté le style archaïque néo-grec et romain ou Renaissance, qui est la curiosité de ses «maisons d'artistes», surtout de celle de Munich. Des colonnes ayant l'apparence du marbre, des frises en staff peint et doré, des tapis épais, des cimaises pleines, enfin des dais masquant les velums et ne laissant tomber la lumière que par les côtés donnaient l'impression de quelque riche galerie privée, plutôt que d'une salle d'exposition.

Un certain nombre de statuettes égayaient la monotonie des peintures. La verdure d'arbustes taillés en boule mettait une note fraîche entre les vastes cartons des architectes, dans la galerie du rez-de-chaussée.

Sauf quelques œuvres qui avaient pris place aux salons de l'étage, la sculpture se répartissait dans les jardins, ainsi que sur la galerie-balcon et un palier de l'escalier sud du grand hall, également consacrés à la gravure et aux dessins.

3. *Groupes IV et V.* (*Matériel et procédés généraux de la mécanique. Electricité.*) — Le commissariat général d'Allemagne avait su utiliser de la manière la plus heureuse l'emplacement qui lui était attribué au fond du hall de l'électricité, du côté de l'avenue de Suffren.



Phot. Larger

ALLEMAGNE ET AUTRES PAYS. — AGRICULTURE, ALIMENTS.

Par l'habile groupement de ses puissantes machines, par l'aspect imposant du pont électrique qui enjambait toute la largeur du hall, par un arrangement réussi au premier étage, où le balcon et la grande verrière enrichie de vitraux d'une énergique coloration formaient un fond aux groupes électrogènes, l'Allemagne montrait le parti décoratif qu'il est possible de tirer d'organes en apparence étrangers aux recherches d'aspect et d'harmonie.

Des installations soignées existaient aussi à l'étage dans la partie centrale du palais de l'Électricité.

4. *Groupe VI.* (*Génie civil; moyens de transport.*) — Au rez-de-chaussée du palais du Génie civil et des Moyens de transport, la section allemande attirait de loin les visiteurs par une exposition monumentale d'organes divers pour appareils de locomotion, heureusement encadrés dans des rinceaux de fer forgé. Suivant une pratique à peu près générale dans toute l'étendue des espaces affectés à l'Allemagne, un carrelage recouvrait et ornait le sol.

La navigation allemande occupait également une assez vaste surface au rez-de-chaussée bas du palais spécial de la classe 33; ici, le décor empruntait son principal élément aux trophées d'avirons, d'agrès, de bouées et de drapeaux. Elle avait, de plus, à proximité de ce palais, un pavillon dont la description sommaire sera donnée plus loin.

Enfin, il convient de rappeler que l'Allemagne, comme beaucoup d'autres pays, comptait d'importantes annexes au bois de Vincennes, notamment pour le matériel des chemins de fer, les automobiles, les cycles.

5. *Groupes VII et X.* (*Agriculture. Aliments.*) — Désireuse d'accroître la surface qui lui avait été réservée dans le palais de l'Agriculture et des Aliments, l'Allemagne y éleva une élégante construction terminée en hémicycle à ses deux extrémités et présentant un premier étage, dont la majeure partie était aménagée en terrasse. L'ensemble, étudié dans un style logique et moderne, avec le même soin scrupuleux que les autres installations allemandes, donnait une

note générale de boiseries blanches rehaussées par des feuillages tendres et des fruits d'or. Quelques tentures vertes couvraient les panneaux.

6. *Groupe VIII. (Horticulture et arboriculture.)* — *Groupe IX. (Forêts, chasse, pêche, cueillettes.)* — Je réunis ces deux groupes en un paragraphe unique, parce que la section allemande ne présentait, ni dans l'un, ni dans l'autre, aucune décoration de quelque importance et n'y occupait, d'ailleurs, que des espaces restreints.

7. *Groupe XI. (Mines; métallurgie.)* — Au rez-de-chaussée du palais des Mines et de la Métallurgie, une façade monumentale en fer forgé, faite d'entrelacs légers et de fleurs, constituait un décor architectural, artistique en même temps que sévère, derrière lequel se groupaient des produits absolument remarquables de l'industrie métallurgique allemande.

L'exposition se continuait à l'étage dans un cadre d'élégantes vitrines en simili-acajou rehaussé d'or.

8. *Groupes XII et XV. (Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. Industries diverses.)* — D'après les plans de l'Administration française, le palais médian de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert, comportait, à chacune de ses extrémités, un grand escalier décoré avec une extrême sobriété. L'Autriche, qui occupait l'extrémité vers la Seine, transforma entièrement l'escalier correspondant, afin de l'adapter au caractère de sa section et de créer un ensemble harmonieux. Quant à l'Allemagne, qui avait reçu l'autre extrémité de la nef, elle supprima l'escalier et lui en substitua deux autres moins importants, mais plus intimes et d'une physionomie toute différente.

Cette modification profonde des dispositions initiales permit au commissariat général allemand de composer un fond de décor majestueux : au rez-de-chaussée, une sorte de cour d'honneur, entourée de balustrades, surélevée de quelques marches et ornée de fontaines, de plantes, d'une superbe pièce de fer forgé (un aigle terrassant un



Phot. Larger

ALLEMAGNE — DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES, INDUSTRIES DIVERSES

dragon), ainsi que de deux grandes statues équestres; à l'étage, derrière un garde-corps avec tronçons en fer d'une extrême délicatesse, une vaste peinture murale, apothéose de l'art décoratif.

Du vestibule d'honneur partait une galerie en voûte surbaissée, aux parois de marbre et de bronze, aux mosaïques de pierre et de verre, à l'allure mystique et religieuse, éveillant l'impression de l'entrée dans un temple de l'art.

A droite et à gauche, en arrière-plan, se trouvaient les deux escaliers à révolution et à volées droites, l'un tout en bois sculpté avec motifs de chasse, l'autre en marbre éclairé par des vitraux d'une intensité remarquable.

Le couloir faisant suite au vestibule d'honneur était accoté de deux salles d'un style moderne. Il donnait accès à l'exposition des porcelaines, dont l'éclat lumineux produisait un contraste voulu avec la demi-obscurité de la galerie.

Toutes les salles d'exposition rayonnaient autour du vestibule. Aidé par un artiste de goût très sûr, M. Hoffacher, le commissaire général d'Allemagne avait aménagé ces salles de telle sorte qu'elles contribuassent à mettre en valeur les objets exposés; il s'était, d'ailleurs, attaché à exclure et à reporter dans l'annexe des quinconces tout ce qui ne présentait pas un caractère vraiment décoratif. Parmi les pièces, je citerai les suivantes, à titre d'exemple : salle de la colonie des artistes de Darmstadt, salle des mariages de l'hôtel de ville de Carlsruhe, chambres de marqueterie de Stuttgart et de Heidelberg, chambre de chasse, etc. Tout, jusqu'aux poupées de Sonnenberg et aux jouets de Nuremberg, retenait l'attention par la vigueur et souvent par le succès de l'effort accompli.

De l'ensemble se dégageait une impression de force et de puissance.

9. *Groupe XIII. (Fils, tissus, vêtements.)* — Au rez-de-chaussée du palais des Fils, Tissus, Vêtements, la section allemande était entourée d'une magnifique grille monumentale, que rehaussaient des inscrustations de verre coloré et qui constituait un chef-d'œuvre de ferronnerie. Des carreaux couvraient le sol.

A l'étage, se développait une suite de salons fort riches, où l'or mariait sa tonalité somptueuse à celle de l'acajou. Ces salons, ornés de statues et de plantes vertes, abritaient dans leurs vitrines des spécimens nombreux et choisis de velours, de soieries, de dentelles, etc.

10. *Groupe XIV. (Industrie chimique.)* — L'exposition organisée par l'Allemagne au rez-de-chaussée du palais de l'Industrie chimique était digne du merveilleux développement qu'a pris cette industrie chez nos voisins. Elle avait le mérite d'être présentée sous un aspect attrayant, malgré son caractère sévère et largement scientifique.

Une passerelle de l'étage devant surplomber l'axe transversal de cette exposition, le commissaire général d'Allemagne demanda et obtint le dédoublement de l'ouvrage en deux, situés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, de façon à encadrer la section. Il utilisa les points d'appui sur la voie centrale pour accentuer les deux grandes entrées, qui reçurent un aménagement et une ornementation particulièrement heureux.

Au milieu de l'emplacement s'élevait le pavillon de la parfumerie, charmant édicule d'allure très moderne, avec deux grandes figures de femme aux mains pleines de fleurs, des feuillages symboliques, des peintures décoratives et des vitraux; ce pavillon était entouré de tapis et d'un décor d'orangers en caisse.

Ici encore, l'acajou et l'or unissaient leurs tons dans l'ameublement, pour lequel les exposants avaient conservé une entière liberté.

Parmi les objets qui concouraient à caractériser la section, on peut citer une gigantesque machine à papier, ainsi qu'un monument en sel gemme et bronze.

11. *Groupe XVIII. (Armées de terre et de mer.)* — Dans le palais des Armées de terre et de mer, l'exposition de l'Allemagne se répartissait entre le rez-de-chaussée haut, affecté à la partie contemporaine, et l'étage, consacré à la partie rétrospective.

Aux deux étages, le commissariat général allemand avait su transformer et enrichir l'aspect très simple du palais, en décorant de peintures un escalier droit d'assez vastes dimensions, en ornant les

balustrades, en couvrant d'écussons hardiment colorés et de motifs empruntés aux armes de guerre les poutres maîtresses des plafonds ainsi que les murs, en garnissant les baies de vitraux d'une allégorie et d'une tonalité puissantes[1].

La grande attraction était surtout à l'étage où, dans de vastes vitrines d'une simplicité voulue, se voyaient, sur des mannequins très artistiques, les uniformes des armées allemandes depuis 200 ans. Ce musée rétrospectif, organisé par les ministères de la guerre des royaumes qui constituent l'Empire actuel, était méthodiquement classé et très bien présenté. Les personnages avaient été exécutés d'après les esquisses des peintres Knötel, Braun, Muller, et modelés par M. Werner, sculpteur.

12. *Classes 74 (appareils et procédés du chauffage et de la ventilation), 111 (hygiène) et 112 (assistance publique).* — Pour ces trois classes, l'Allemagne avait un emplacement à l'étage du palais de l'Agriculture et des Aliments. Les objets étaient distribués dans une série de salles sans intérêt décoratif spécial.

3. Andorre. — Les installations d'Andorre ne sont mentionnées ici que pour mémoire. Toute l'exposition de ce petit pays tenait en une vitrine placée dans le palais de l'Agriculture et des Aliments.

4. Autriche. — 1. *Groupes I et III. (Education et enseignement. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.)* — M. Baumann, architecte en chef du commissariat général d'Autriche, avait étudié avec grand soin l'installation de sa section dans les groupes I et III. Sur la façade du compartiment attribué à cette section couraient des tentures aux couleurs mortes, fleuries de passementeries. De distance en distance, des cariatides légères encadraient les portes et mariaient heureusement leur polychromie au ton des étoffes.

[1] Il n'est pas sans intérêt de signaler un procédé spécial de peinture en grisaille appliqué à certaines fenêtres. Ce procédé consiste à pocher toute la surface, puis à enlever plus ou moins la couleur par un frottis, de manière à produire des clairs, enfin à souligner le dessin par un sertissage au trait.

La clarté du jour supérieur était tamisée par de clairs velums, tendus au-dessus des douze salons où se trouvait groupée l'exposition autrichienne. Aucune initiative n'avait été laissée aux exposants.

2. *Groupe II. (Œuvres d'art.)* — L'Autriche possédait trois salles à l'étage du grand palais des Champs-Élysées pour les œuvres de peinture et une salle au rez-de-chaussée pour l'architecture. Comme plusieurs autres nations, elle avait couvert une partie de la galerie-balcon d'étage.

Ici encore se rencontrait et partout, d'ailleurs, se retrouvera dans la section autrichienne un souci remarquable de décoration sobre, élégante et appropriée aux objets exposés. De grands panneaux aux tons éteints isolaient les toiles et les mettaient en valeur; le décor était localisé aux chambranles des portes. L'un des salons avait été réservé à la grande société libre de Vienne «la Secession», qui supprima les cimaises et accrocha, au moyen de cordelières, de même que dans une galerie privée, un petit nombre de tableaux très choisis et largement séparés les uns des autres.

3. *Groupes IV et V. (Matériel et procédés généraux de la mécanique. Électricité.)* — Les groupes de la mécanique et de l'électricité ne comportaient que fort peu de décoration. C'est à peine si j'ai à signaler un petit arc de fer forgé portant le mot «Autriche».

4. *Groupe VI. (Génie civil; moyens de transport.)* — Cette partie de la section autrichienne comptait sans aucun doute parmi les plus ingénieusement décorées. Elle avait été installée sous la direction de M. Otto Wagner, architecte viennois.

Les espaces étaient répartis en boxes par des cloisons tendues d'étoffes vertes rayées verticalement, avec frise de couronnement en application de tissu. Ces cloisons servaient de fond aux documents graphiques. Du côté des circulations, les boxes se trouvaient délimités par une balustrade extrêmement originale, faite d'arcs en bois découpé et tourné, ainsi que de cordelières qui formaient remplissage suivant une très habile disposition. Les visiteurs accédaient aux boxes par des portes de



[illegible]

[illegible] — [illegible] CIVIL ET [illegible]

même style surmontées d'écussons en étoffe, avec inscriptions rapportées.

En dehors du palais du Génie civil et des Moyens de transport, l'Autriche occupait un espace, d'ailleurs peu étendu, au rez-de-chaussée haut du palais de la Navigation de commerce. Ses installations dans ce dernier édifice n'appellent aucune indication particulière.

5. *Groupes VII et X.* (*Agriculture. Aliments.*) — L'emplacement qu'occupait l'Autriche au rez-de-chaussée du palais de l'Agriculture et des Aliments avait ses quatre angles marqués par de hautes stèles à bas-reliefs, que surmontaient des statues allégoriques du plus bel effet. Au centre était le groupe du sculpteur J. Benk, *la Fortune arrosant l'Agriculture d'une pluie d'or.*

Toute cette section présentait une décoration gracieuse, composée de berceaux et de gloriettes avec cloisons à jour, dont les motifs d'ornementation étaient empruntés aux feuillages de la vigne et de la betterave.

6. *Groupe VIII.* (*Horticulture et arboriculture.*) — Des cloisons latérales en étoffe soutachée de sobres galons, suivant des dessins de style moderne, limitaient le compartiment attribué à la section autrichienne dans la grande serre la plus proche du pont de l'Alma; leur soubassement était fait d'une rangée d'arbustes; au fond, quatre ifs encadraient le motif principal; les tentures, les panneaux et les potiches avaient une tonalité générale lie de vin. Un tapis simple, mais coûteux, couvrait le sol.

C'est dans ce bel encadrement, dû à M. l'architecte Otto Wagner, que des aquarelles, des estampes, des photographies faisaient connaître l'histoire et la physionomie actuelle des jardins impériaux.

7. *Groupe IX.* (*Forêts, chasse, pêche, cueillettes.*) — La section forestière autrichienne était extrêmement intéressante au point de vue des objets dont elle se composait. Mais, en ce qui concerne son aménagement matériel, je ne vois à signaler qu'une curieuse décoration symbolique en bois de cerf et de chamois.

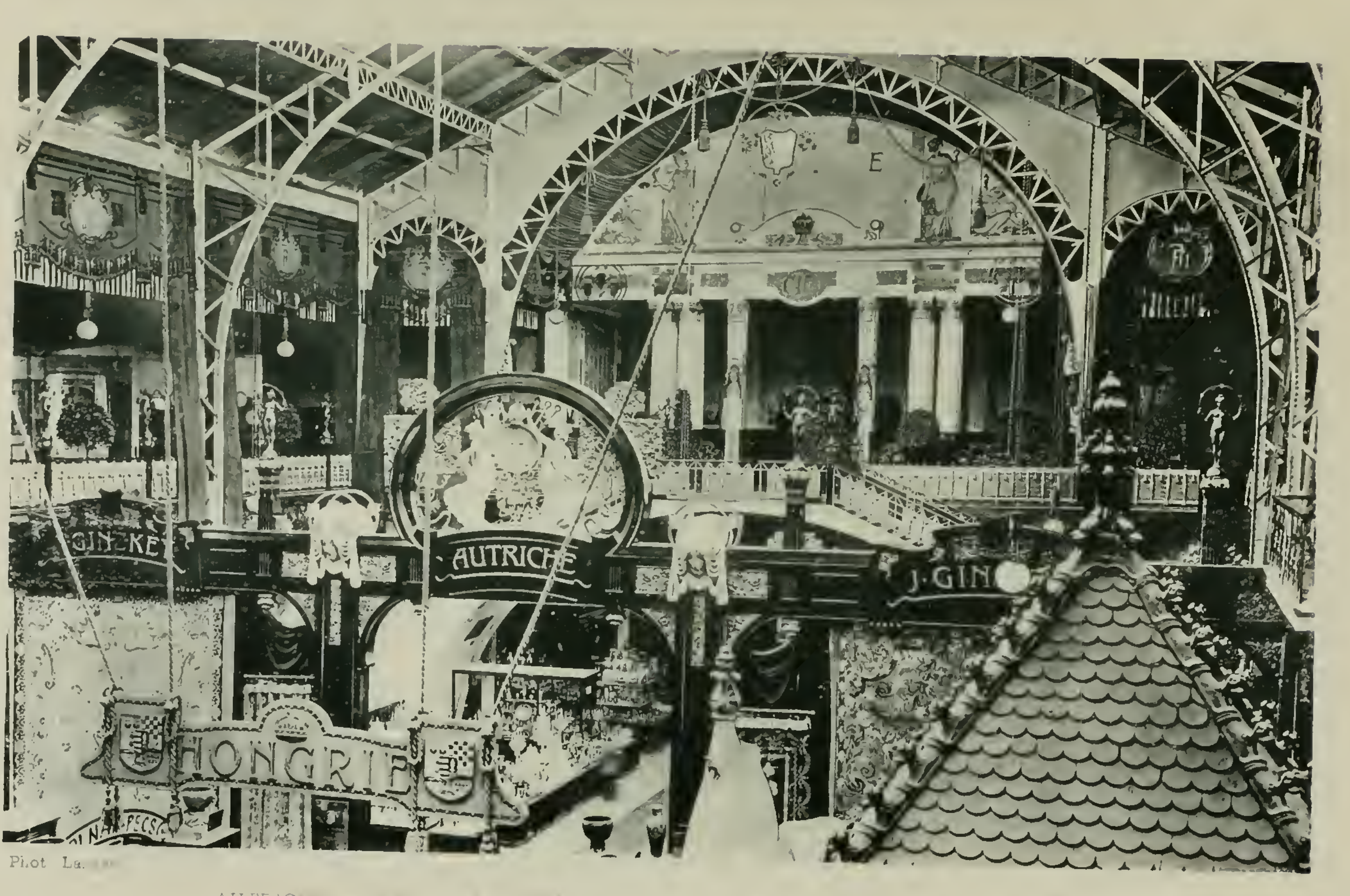
8. *Groupe XI. (Mines; métallurgie.)* — Dans ce groupe, la décoration était presque nulle. L'intérêt se concentrait sur les objets exposés, notamment sur le grand étambot construit par les usines de Skoda, à Pilsen, pour le navire *Deutschland*[1], et sur un autel en sel gemme, imitation du maître-autel de la chapelle Saint-Antoine des mines de Wieliczka, en Galicie.

9. *Groupes XII et XV. (Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. Industries diverses.)* — Aucune des branches de l'exposition autrichienne n'a été négligée. Toutes étaient empreintes d'une note d'art originale; toutes affirmaient le souci d'une présentation complète, riche, intéressante. Mais l'Autriche a certainement donné le maximum de son effort dans les groupes XII et XV, qui comprenaient plus particulièrement la décoration.

Le public y admirait l'élégante souplesse et l'irréprochable simplicité à laquelle M. Baumann et ses collaborateurs avaient su arriver dans leur recherche de formes nouvelles, alors qu'en des mains inhabiles, inexpérimentées ou trop révolutionnaires, cette recherche aboutit si souvent à la complication, au chaos. Il semblait que les artistes viennois fussent parvenus du premier coup à éviter les tâtonnements et à trouver d'excellentes formules.

Dès l'origine, le commissariat général d'Autriche, à qui avait été attribuée l'extrémité du palais médian, côté Fabert, la plus voisine de la Seine, avait compris la nécessité manifeste d'utiliser tout le fond du hall pour y créer un ensemble dont les éléments concourraient harmonieusement à l'effet général. Il assuma la charge de la construction d'un escalier monumental, remplaçant celui que devait établir l'Administration française, et en fit une œuvre qui, par son allure, par ses rampes en passementerie, par ses poteaux d'angle surmontés d'élégantes statuettes de femme en cuivre martelé, séduisait le visiteur au seuil même de la section. Au premier étage, cet escalier, couronné par le buste en cuivre repoussé de l'Empereur, débouchait à l'entrée d'une «salle d'honneur» qui s'ouvrait dans toute la largeur du hall,

[1] Une porte spéciale a dû être ouverte dans le mur de façade du palais pour l'introduction de cet étambot.



Phot. La...

AUTRICHE — DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES. INDUSTRIES DIVERSES

et où le blanc, le vert sombre et le noir s'unissaient délicieusement, relevés par les tons plus brillants des statuettes et des bas-reliefs en cuivre. Des orangers taillés se distribuaient çà et là. C'était l'exposition organisée par le Musée impérial et royal autrichien d'art et d'industrie. On y voyait l'exposition rétrospective d'art industriel autrichien au XIXe siècle, avec toutes les étapes du développement et de l'évolution de cet art entre 1800 et 1900.

Autour de la salle d'honneur, plusieurs salles de moindres dimensions contenaient des intérieurs créés par les écoles professionnelles industrielles d'Autriche. Ces intérieurs n'étaient, du reste, que des copies très réussies : chambre dite de Marie-Thérèse au château impérial de Schœnbrunn; salon de style Empire du palais occupé par le Ministère de l'instruction publique et des cultes, à Vienne; etc.

Puis venaient les expositions suivantes : école d'art industriel du musée d'art et d'industrie; école impériale et royale d'art industriel de Prague (travail très caractéristique du bois naturel); ensemble de l'art industriel galicien (très fouillé, très gai et très coloré); ensemble des industriels viennois (note très moderne, meubles en acajou teinté de vert, lambris et menuiseries incrustés de roses en nacre, haut des tentures et plafond en satin de Chine décoré d'applications); industrie salzbourgeoise (copie d'une salle de la forteresse de Hohensalzbourg); industrie styrienne.

Les copies de choses anciennes attestaient une minutie et une exactitude extrêmes. Quant aux recherches d'art personnel et moderne, elles montraient une claire intelligence des besoins à satisfaire et des matériaux à employer, une élégante liberté de dessin, un souci constant de l'harmonie dans les couleurs; les œuvres produites étaient absolument supérieures.

10. *Groupe XIII. (Fils, tissus, vêtements.)* — Au rez-de-chaussée, la section autrichienne (laine et soie) offrait un aspect presque somptueux. Une grande grille heureusement forgée entourait une vaste verrière de M. Carl Geyling, de Vienne, qui dominait la porte d'entrée et se développait en écran sur une partie de la façade.

M. Baumann avait installé, à l'étage, trois salons de décoration

variée pour les expositions collectives des industries du coton, du lin et du chanvre en Autriche, ainsi que pour celle de la laine en Moravie, en Silésie et en Bohême. Ces salons étaient délimités par de grandes vitrines d'un style moderne, qui se composaient de montants-pilastres et de frises en planches découpées; les bois peints en vert et vernis donnaient l'illusion du laqué. Les vitrines de chaque salle portaient un décor de motifs spéciaux : pour le coton, la fleur du cotonnier; pour le lin et le chanvre, la tige de la plante; pour la laine, ce textile. D'immenses têtes de béliers constituaient un très heureux amortissement des pilastres dans le salon de la laine.

11. *Groupe XIV. (Industrie chimique.)* — Convaincu qu'aucun programme, aucune matière ne doit rebuter un véritable artiste, M. Baumann avait su présenter la section autrichienne du groupe XIV dans un cadre fort intéressant. Trois salons étaient respectivement affectés à l'industrie chimique proprement dite, au cuir, à la fabrication du papier. Le second et le troisième méritent en particulier d'être signalés. Dans le salon du cuir, des frises de paysages industriels juxtaposés éveillaient une gracieuse impression d'art; les vitrines, faites de bois dont le ton s'harmonisait avec celui des objets exposés, avaient leurs panneaux inférieurs en cuir tressé et leurs glaces encadrées de filets et de torsades également en cuir. Au fond de la troisième salle, trois figures de femmes, représentant *les Arts, le Commerce, la Science,* se groupaient près d'une machine que manœuvrait un ouvrier et d'où le papier allait sortir.

12. *Groupe XVI. (Economie sociale. Hygiène, assistance publique.)* — Il n'y avait que peu ou pas de décoration pour les différentes parties constitutives de ce groupe, ce qui n'empêchait pas d'y rencontrer des vitrines sobres et soignées. Les stations balnéaires possédaient chacune un panneau spécial d'étoffe sur lequel se détachaient des vues photographiques ou des aquarelles; les panneaux successifs étaient séparés par des pylônes avec bas-reliefs.

13. *Groupe XVII. (Colonisation.)* — Bien que dépourvue de colo-

nies, l'Autriche exposait au Trocadéro des produits d'exportation L'aménagement de l'espace occupé n'appelle aucune explication.

14. *Groupe XVIII. (Armées de terre et de mer.)* — Ce groupe, notamment dans la classe de l'artillerie, ne comportait que peu de décoration. Néanmoins, il convient de signaler des vitrines fort jolies, qui contenaient une admirable collection de fusils exposée par le chevalier de Mannlicher et qui entouraient les trois faces d'un salon.

5. **Belgique.** — Beaucoup de puissances avaient pris le parti d'envelopper, pour chaque groupe, leur section dans un cadre qui la distinguât bien des sections voisines et qui caractérisât le pays d'origine des objets exposés; tantôt ce cadre était à peu près complètement uniforme d'un groupe à l'autre, tantôt il comportait un motif dominant présenté avec des modalités diverses suivant les groupes, tantôt encore il n'offrait d'unité que par le style; ici la décoration présentait une allure moderne, là elle empruntait ses éléments à l'art national classique. La Belgique ne s'était point imposé pareille règle générale; elle avait surtout cherché l'effet décoratif dans l'aménagement des expositions particulières et renoncé à toute unité de style. Aussi suffira-t-il de très courtes indications sur quelques groupes.

Dans les groupes I et III (éducation et enseignement; matériel et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts), les vitrines et les bibliothèques, d'allure classique, en bois peint et staff, composaient un ensemble harmonieux.

Entièrement placée au rez-de-chaussée, l'exposition du groupe II (œuvres d'art) occupait, immédiatement à gauche de l'entrée principale du palais, deux salles dans les boxes de la piste et deux salles dans la galerie voisine; le commissariat belge avait, en outre, utilisé pour la plus grande partie de la sculpture la petite salle curviligne terminant les boxes du côté de sa section. Les salons étaient décorés avec simplicité.

La section des groupes VII et X (agriculture; aliments) se trouvait entourée d'un portique Renaissance, dont les parties pleines portaient

les inscriptions, tandis que les parties ouvertes donnaient accès aux salles d'exposition. Des motifs empruntés aux attributs de la brasserie ornaient le tympan de la grande entrée qui précédait le compartiment des bières belges; au-dessus se voyaient les armes du royaume; à droite et à gauche, des statues symbolisaient *le Commerce* et *l'Agriculture*.

Pour le groupe IX (forêts, chasse, pêche, cueillettes), la décoration était fournie par les produits du groupe.

Au groupe XI (mines et métallurgie), les exposants de l'étage se trouvaient encadrés dans un pavillon, avec panneaux et chambranles en fer forgé. Des toiles représentaient les vues des principales mines du pays.

Dans les groupes XII et XV (décoration et mobilier des édifices publics et des habitations; industries diverses), les exposants participaient à l'ensemble décoratif : les marbriers, par d'heureuses dispositions de leurs colonnes et de leurs vases; les tapissiers, par leurs tentures; etc.

Il en était de même du groupe XIV (industrie chimique), traité en style moderne. Les vitrines et les meubles y avaient été disposés de manière à former une sorte de salon décoratif. On remarquait, à l'étage, la grande vitrine de la collectivité des tabacs.

6. Bulgarie. — En dehors de son palais spécial du quai des Nations, la Bulgarie n'avait d'exposition qu'au groupe des œuvres d'art, dans le grand palais des Champs-Élysées.

Je me borne à mentionner pour ordre cette exposition limitée à une superficie de 60 mètres carrés.

7. Danemark. — Dans le groupe des œuvres d'art, le Danemark avait eu recours, pour la décoration de ses deux salles du rez-de-chaussée, à un ton bleu et à des motifs de lignes simples qui rappelaient la belle sobriété des céramiques de Copenhague.

En général, dans les autres groupes, les sections danoises étaient encadrées d'un portique en menuiserie, de style sévère, peint en blanc, pourvu d'une balustrade de même ton et réveillé seulement à

la partie supérieure par des motifs de feuillage doré. Deux pylônes limitaient ce portique.

Le thème général comportait une variante remarquable pour les groupes VII et X (agriculture; aliments), où l'emplacement se prêtait à une décoration plus importante et qui correspondaient à des branches de production dont le commissaire général danois voulait souligner le rôle dans son pays. Ici, le portique ordinaire se compliquait de linteaux légèrement cintrés; l'entrée principale était accotée de deux taureaux, grandeur nature, très bien modelés; sur le panneau du fond avait été appliqué un frais paysage danois; les autres panneaux portaient, dans un fond jaune pâle, des feuilles de trèfle vertes et roses.

Très caractéristique par sa simplicité, l'encadrement des sections danoises ne l'était pas moins par sa belle allure et par une unité suffisante pour que le visiteur s'habituât rapidement à reconnaître ces sections du premier coup d'œil.

Bien que tout à fait spéciale, la participation du Danemark à l'exposition du groupe XVII (colonisation) mérite d'être particulièrement mentionnée. Elle comprenait les productions principales du Groenland, de l'Islande et de l'archipel des Féroë. Le décor était surtout constitué par les objets exposés, par des reproductions parfaites à petite échelle d'habitations et d'habitants, par des toiles rapidement brossées et figurant les côtes avec des vols d'oiseaux.

8. Espagne. — Les salles affectées aux œuvres d'art espagnoles étaient, partie au rez-de-chaussée, partie à l'étage. Elles présentaient une tenture de ton neutre, avec un tapis vert et rouge.

Généralement, l'Espagne avait borné la décoration, dans les autres groupes, à des trophées de drapeaux et à quelques draperies aux couleurs nationales. Cette simplicité voulue souffrait cependant deux exceptions : l'une pour les groupes VII et X (agriculture; aliments), l'autre pour le groupe XIII (fils, tissus, vêtements).

Dans les groupes VII et X, l'Espagne tenait à affirmer hautement l'importance qu'elle attache à ses produits agricoles et particulièrement à ses vins. L'emplacement dont elle disposait dans le palais de

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'Agriculture et des Aliments était indiqué de loin aux visiteurs par une porte monumentale d'environ 15 mètres de hauteur, reproduisant l'arc de Grenade dit «Porte du Vin» : cet arc est une exquise composition mauresque, toute brodée d'arabesques bleues et vertes sur faïence.

La zone concédée à l'Espagne pour son exposition du groupe XIII (fils, tissus, vêtements) était limitée, du côté de la voie de circulation, par une série d'arcades sur colonnes torses, en bois et plâtre. De ces arcades, celle du milieu, formant porte d'entrée, avait été copiée sur la porte de la Salle des Cent, à Barcelone, et rappelait ainsi le rang de la Catalogne parmi les régions où se pratiquent les industries textiles. Pour les autres arcades, M. Urioste y Velada, architecte général du gouvernement, s'était inspiré d'un cloître remarquable appartenant au palais des ducs de l'Infantado de Guadalajara; il avait substitué aux écussons originaux les armes des provinces espagnoles.

9. États-Unis. — Dans presque tous les groupes qui appelaient une décoration spéciale, les États-Unis ont pris comme thème des colonnades d'ordres divers. Je vais en citer quelques exemples.

1. *Groupes I et III. (Éducation et enseignement. Matériel et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.)* — Les espaces occupés par les États-Unis dans les groupes I et III se répartissaient entre le rez-de-chaussée et l'étage. Au rez-de-chaussée, ils s'annonçaient par un portique à colonnes ioniques.

2. *Groupe II. (Œuvres d'art.)* — Dans le grand palais des Champs-Élysées, les États-Unis disposaient de cinq salles à l'étage et d'une sixième au rez-de-chaussée. Les murs étaient tendus d'étoffe vert clair, avec frise conforme au modèle de la section française, sauf l'inscription des cartouches; un tapis brun clair couvrait le sol; dans les pièces principales se trouvaient des meubles de velours vert. Sur la galerie-balcon de l'étage, affectée aux dessins, aux gravures et à l'architecture, des arbustes verts, de petites sculptures et des vitrines



Phot. Lévy et ses fils

ESPAGNE. — AGRICULTURE, ALIMENTS



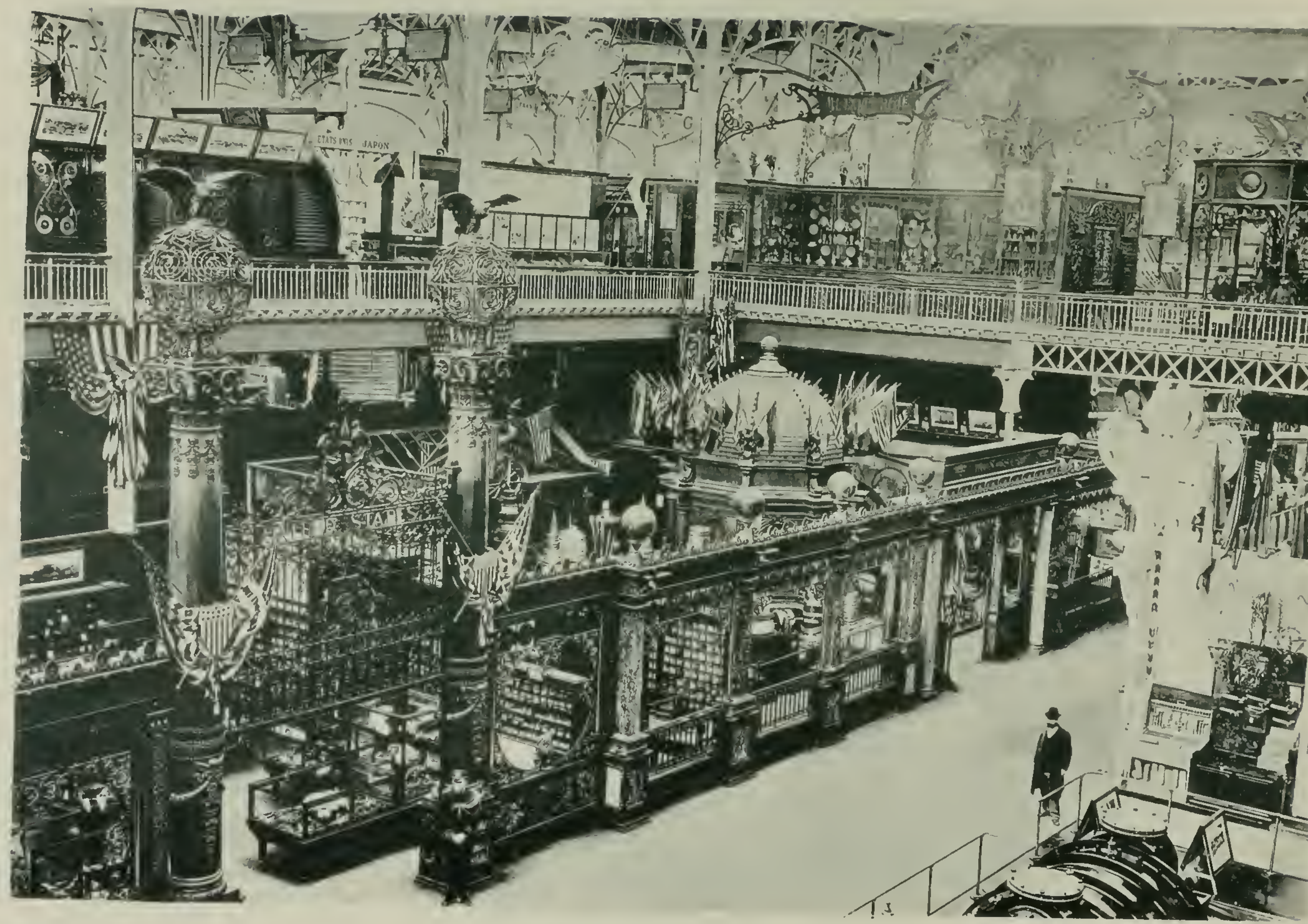
Phot. Lévy et ses fils

ESPAGNE. — FILS, TISSUS, VÊTEMENTS



Phot. Eug'ne Pirou

ÉTATS UNIS. — ÉLECTRICITÉ



Phot. Larger

ETATS-UNIS — MINES ET MÉTALLURGIE

contenant les miniatures ainsi que les médailles, formaient un agréable décor.

3. *Groupes IV et V. (Matériel et procédés généraux de la mécanique. Electricité.)* — Il n'y avait pas de décoration au rez-de-chaussée. Les surfaces du premier étage, plus spécialement consacrées à l'électricité, étaient encloses dans une enceinte d'arcades et de colonnes dégagées d'ordre corinthien. Des ampoules électriques constellaient ce décor en plâtre.

4. *Groupe VI. (Génie civil; moyens de transport.)* — En ce qui concerne le groupe VI, seule la classe 33 (matériel de la navigation de commerce) appelle une mention. La marine marchande des États-Unis disposait, au rez-de-chaussée bas du palais de la classe 33, d'un emplacement que décoraient des arcades avec colonnes à chapiteau composite, surmontées d'une frise dont le sujet était relatif à la navigation maritime.

5. *Groupes VII et X. (Agriculture. Aliments.)* — Dans le palais de l'Agriculture et des Aliments, la section des États-Unis était entourée d'une série d'arcades rustiques couvertes en tuiles à leur sommet. Au milieu se trouvait une porte monumentale accotée de 2 pylônes trapus que surmontait l'aigle nationale. De part et d'autre, le public voyait les cloches de la Liberté, reproduction des fameuses cloches de San Francisco qui sonnèrent la révolte contre l'Angleterre.

6. *Groupe XI. (Mines; métallurgie.)* — C'est peut-être dans ce groupe que la décoration était le plus brillante et avait le plus de tenue. Le long de la grande voie de circulation s'élevait une façade en portique, avec colonnes de bronze, de marbre, de porphyre et de granite, d'un aspect très riche; des panneaux et des ornements ouvragés en fer garnissaient ce portique, dont la frise avait été constituée par les médailles des États et couronnée de boules en cuivre pur. Du dehors, les visiteurs apercevaient, à travers la clôture ajourée, d'admirables collections de minéraux aux couleurs les plus variées.

7. *Groupes XII et XV. (Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. Industries diverses.)* — A l'Esplanade des Invalides, dans le palais du Mobilier et des Industries diverses, la section américaine se divisait en îlots dont chacun était enveloppé d'un portique. Ajourés et très ouvragés, les portiques comportaient des colonnes, des pilastres et un entablement qui formaient une ordonnance d'aspect Renaissance. Peints en blanc, ils avaient reçu des dorures dans les enroulements de feuilles de laurier autour des colonnes et sur les chapiteaux. Au-dessus de l'entablement, des velums aux couleurs du drapeau américain couvraient les voies de circulation. Les exposants se logeaient dans les îlots sans décoration spéciale d'ensemble. Le sol de la voie principale était revêtu en mosaïque.

Au centre, sous la passerelle de jonction des galeries du premier étage, le commissariat général des États-Unis avait établi trois salons, dont le plafond était voûté et dont les murs présentaient des ouvertures donnant prétexte à diverses expositions de vitraux et d'appareils électriques. Des mosaïques recouvraient les murs et le sol. Le salon du milieu servait de passage.

Contre la section britannique, celle des États-Unis s'accusait par une porte blanche à vaste arcature, surmontée d'un aigle aux ailes déployées et portant l'écusson national. Une peinture allégorique décorait les tympans de la porte.

8. *Groupe XIII. (Fils, tissus, vêtements.)* — La section américaine des fils, tissus, vêtements, était décorée d'un portique en bois d'acajou, avec ornements en bronze.

10. Grande-Bretagne. — Fidèle à son esprit pratique et désireuse de ne point engager de dépenses élevées pour la décoration de ses emplacements dans les galeries générales, la Grande-Bretagne avait fait établir et maroufler sur les murs ou sur les cloisons des principaux groupes une quantité considérable de toiles peintes, dont la composition uniforme consistait en grands fleurons vert foncé se détachant sur un fond vert gris clair. Ces toiles donnaient une note simple, mais assez caractéristique, qui, dans tous les cas, per-

mettait de reconnaître facilement les expositions britanniques et qui fournissait un cadre convenable aux installations variées des exposants.

Certains groupes faisaient exception et avaient une décoration plus recherchée.

Au grand palais des Champs-Élysées, des épines d'une hauteur de 3 mètres environ divisaient en quatre salles la longue galerie occupée par l'Angleterre à l'étage. Des tentures rouges, la peinture en noir appliquée sur les cimaises, le linoléum brun qui recouvrait le sol, imprimaient à la section un caractère de correcte opulence. Les pastels, aquarelles et gravures étaient installés sur la galerie-balcon, pourvue d'un velum. Quelques petites sculptures ornaient cette galerie et les salles.

Dans les groupes VII et X (agriculture; aliments), des mesures avaient été prises pour que les exposants concourussent à un effet d'ensemble par leurs vitrines ou leurs boxes, que séparaient des motifs décoratifs en métal.

Pour les groupes XII et XV (décoration et mobilier des édifices publics et des habitations; industries diverses), chacun des principaux exposants s'était ingénié à présenter un tout architectural : l'un avait établi une façade en céramique de style moderne; tel autre montrait une suite de pièces d'habitation, dont les lignes d'architecture se rattachant au style anglais étaient d'un heureux effet. Quelques industriels, notamment dans le corps de bâtiment de la rue Saint-Dominique, se contentaient de hautes vitrines.

11. Hongrie. — 1. *Groupes I et III. (Education et enseignement. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.)* — Dans ces groupes, la section hongroise, répartie entre le rez-de-chaussée et l'étage, était entourée d'un portique moderne en bois et plâtre, orné d'oiseaux, de feuillages et de fleurs aux couleurs atténuées sur un fond clair. Bien que les formes fussent un peu indécises, l'ensemble répondait à une pensée bien arrêtée et donnait l'impression d'un soin scrupuleux. Des vitrines en tubes de fer contenaient les objets exposés.

*

2. *Groupe II. (Œuvres d'art.)* — Les salles réservées à l'exposition des œuvres d'art hongroises dans le grand palais des Champs-Élysées furent tendues de velours, avec quelques emblèmes. Un salon spécial contenait les œuvres des artistes croates et slavons.

3. *Groupes IV et V. (Matériel et procédés généraux de la mécanique. Électricité.)* — Pour la mécanique et l'électricité, la section hongroise était entourée d'un portique en fer, remarquable par son élégance et sa finesse. Des cloisons donnant sur les chemins de circulation furent établies en bois de chêne, avec applications de cuivre et de broderies. Ici, comme dans tous les autres groupes, s'affirmait la volonté d'une présentation soignée et artistique.

4. *Groupe VI. (Génie civil; moyens de transport.)* — Dans le groupe VI, se développait un portique en bois d'aspect robuste, présentant, en son centre, une porte de grandes dimensions. Cette porte se composait essentiellement d'une proue de navire, accotée de deux grandes figures marines d'une réelle allure.

5. *Groupes VII et X. (Agriculture. Aliments.)* — La section hongroise de l'agriculture et des aliments avait été admirablement aménagée. Située sous la galerie d'étage longeant l'avenue de La Motte-Picquet, elle était limitée vers le hall de 115 mètres par une façade de 7^{m} 50 de hauteur, comprenant 3 grandes travées ouvertes avec encadrement d'ornementations très souples, très élégantes, d'un ton général orange, qui se répétaient sur les murs, sur les poteaux des fermes et dans la partie basse des balcons de l'étage. L'un des caractères de la décoration consistait dans l'habile emploi du procédé de superposition des planches découpées à profils différents. MM. Bálint et Jámbor avaient pris pour motif principal la grappe de raisin et les courges entourées d'un feuillage très simple.

Tout l'aménagement intérieur des salles correspondait à ce parti décoratif. Non seulement les branches les plus importantes de production, comme celle des vins, mais aussi les industries les moins considérables, avaient donné lieu à des arrangements fort soignés et



Phot. Constant Robert

HONGRIE. — FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, CUEILLETTES

fort pittoresques. Des vues représentaient les principales régions agricoles. Entre autres curiosités, on remarquait le somptueux salon des fabricants de sucre, avec la statue de la «Hungaria» flanquée d'un petit garçon et d'une petite fille qui symbolisaient *la Culture de la betterave* et *l'Industrie du sucre.*

6. *Groupe VIII. (Horticulture et arboriculture.)* — Dans le groupe de l'horticulture, l'exposition hongroise était heureusement encadrée d'un portique léger en treillage coloré.

7. *Groupe IX. (Forêts, chasse, pêche, cueillettes.)* — Ici encore, j'ai à signaler un portique, mais approprié, comme toujours, au groupe. Ce portique, fait de bois bruts, était décoré par des massacres de cerfs et d'élans, ainsi que par des trophées d'armes de chasse. Il servait de premier plan à un vaste diorama, ingénieusement disposé, qui figurait un vallon boisé et rocheux où se rencontraient des échantillons nombreux de la flore et de la faune du pays.

8. *Groupe XI. (Mines; métallurgie.)* — Avec l'exposition des groupes VII et X, celle du groupe XI était l'une des mieux comprises et des plus artistement entendues au point de vue décoratif. Elle comprenait deux parties distinctes : d'un côté, les mines; de l'autre, la métallurgie.

L'exposition des mines avait une façade au centre de laquelle un mineur produisait une explosion de dynamite : les blocs se disloquaient et laissaient échapper une figure allégorique de femme. A droite et à gauche de ce motif médian, deux portiques à profil de galerie boisée se reliaient à deux motifs latéraux qui comportaient aussi des figures. Ingénieusement composé, ce décor se distinguait par une robuste sobriété d'exécution.

Quant à l'exposition de la métallurgie, elle était annoncée par une grille monumentale et par des trophées de roues, de bandages, d'enclumes, etc. A l'arrière se trouvaient des vitrines très simples, mais bien étudiées, en fer et glaces. L'intérêt décoratif se concentrait principalement sur un grand panneau de fond, meublé d'échantillons de

la métallurgie hongroise, où dominaient des réseaux et dessins faits au moyen de fils variés. On remarquait aussi, vers le milieu des espaces occupés, un groupe d'ouvriers travaillant autour d'une forge dont la fumée était habilement figurée par une masse de fils très ténus formés en flocons.

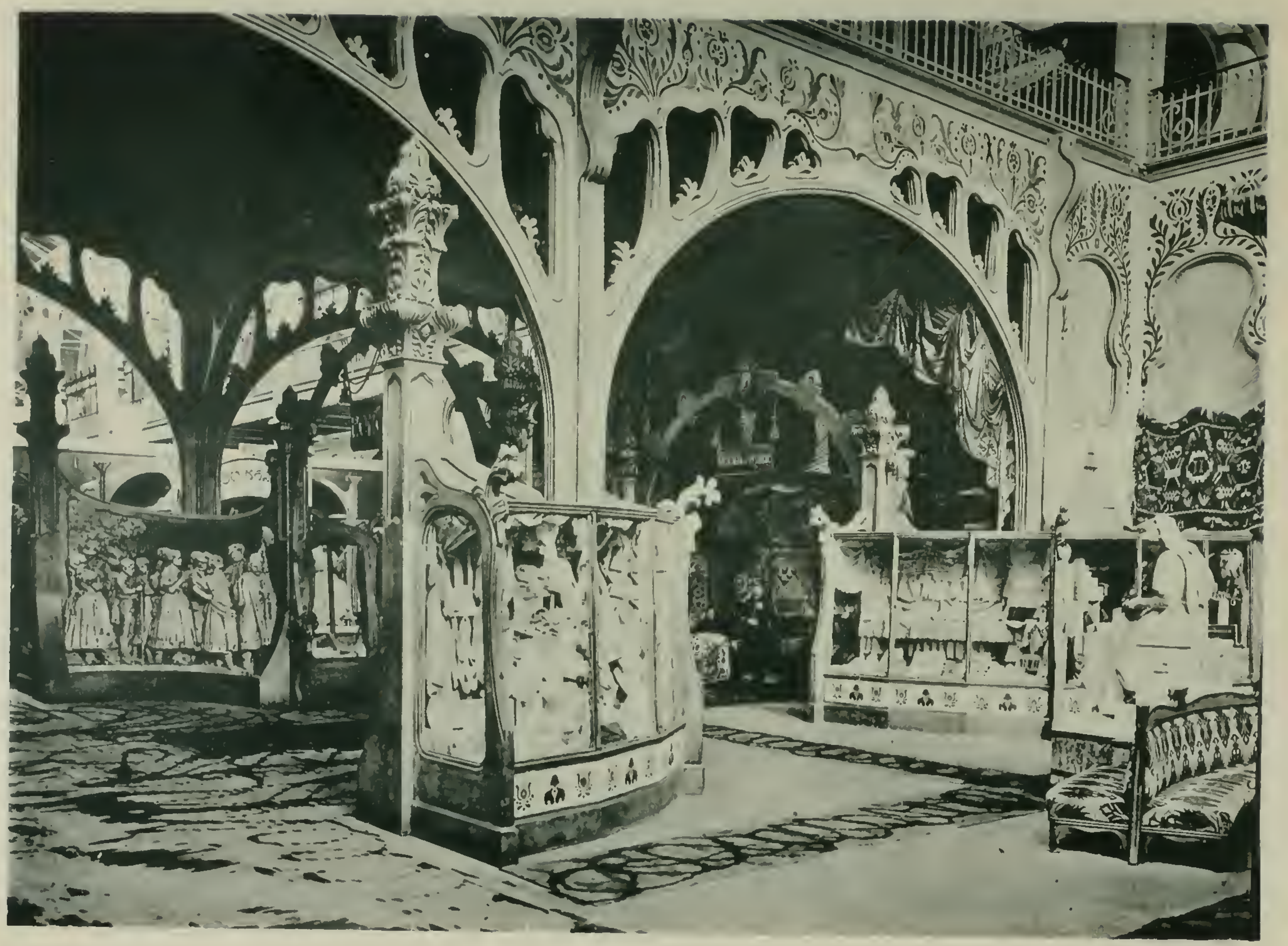
9. *Groupes XII et XV. (Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. Industries diverses.)* — Dans les groupes XII et XV, la section hongroise souffrait du voisinage de la section autrichienne. Cependant le souci de la présentation n'y était pas moindre que pour les autres groupes. Un portique souple et riche s'alignait sous les galeries de l'étage, donnant des façades aux alvéoles qui contenaient différentes expositions importantes; fait en staff coloré, ce portique avait pour ornements des fleurs et des feuillages très stylisés.

10. *Groupe XIII. (Fils, tissus, vêtements.)* — Au groupe des fils, tissus, vêtements, les architectes avaient marié le bois découpé et le staff. Les compartiments d'exposition étaient disposés suivant un plan rayonnant; au-devant de ces compartiments s'élevaient des arcatures très étudiées et fort heureusement ajourées, d'un style moderne simple et élégant.

Sur la voie de circulation de 5 mètres, un portique fermant la section se composait de doubles arcades dont les soubassements étaient faits de hauts reliefs comprenant des figures humaines coloriées. Des vitrines encastrées dans l'ensemble présentaient aux passagers de la voie centrale une collection d'objets de choix.

11. *Groupe XIV. (Industrie chimique.)* — L'aménagement comportait des vitrines en fer et glaces, reliées entre elles par de légères arcatures. De place en place, des niches arrondies abritaient quelques divans de repos.

12. *Groupe XVI. (Economie sociale.)* — Dans ce groupe, la Hongrie était une des rares puissances qui eût étudié une décoration. Elle avait adopté une composition en arcade ajourée, faite de bois découpé



Phot. Larger

HONGRIE — FILS, TISSUS, VÊTEMENTS

et peint, avec rehauts de staff, dont la queue ocellée du paon formait le motif principal.

13. *Groupe XVIII. (Armées de terre et de mer.)* — Même au groupe XVIII, la Hongrie avait groupé son exposition dans un ensemble décoratif important. Une colonnade meublée de feuillages entourait une statue équestre de l'Empereur-Roi; des figures réparties entre les colonnes portaient les uniformes de l'armée hongroise. L'ornementation se complétait par des trophées d'armes et de drapeaux.

14. *Classes 74 (chauffage et ventilation), 111 (hygiène) et 112 (assistance publique).* — Ces classes, installées au premier étage de l'ancienne galerie des Machines de 1889, avaient un portique analogue à ceux des autres groupes, mais plus simple.

12. Italie. — Les seules indications intéressantes en ce qui concerne les installations de l'Italie dans les galeries générales sont les suivantes.

Pour les groupes I et III (éducation et enseignement; matériel et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts), le commissariat général italien avait fait établir un ensemble de vitrines blanches d'un style classique, qu'il mettait à la disposition des exposants.

Au grand palais des Champs-Élysées (groupe II, œuvres d'art), les emplacements de la section italienne se répartissaient entre le rez-de-chaussée et l'étage; la galerie-balcon avait été transformée en salle de tableaux. L'installation, en tons chauds, n'offrait pas de particularité spéciale.

La situation était la même pour le groupe VI (génie civil et moyens de transport) que pour les groupes I et III.

Dans les groupes VII et X (agriculture et aliments), un portique en bois sculpté et doré délimitait la section. À l'un des angles, se trouvait un comptoir de dégustation. Des étagères garnies de bouteilles complétaient l'ensemble décoratif.

Les groupes XII et XV (décoration et mobilier des édifices publics

et des habitations; industries diverses) ne comportaient pas de décoration d'ensemble. Chaque exposant s'était installé suivant son goût et sa fantaisie.

Enfin les principaux exposants du groupe XIII (fils, tissus, vêtements) avaient établi de grandes vitrines décoratives de style italien, en fer forgé; les couronnements très ouvragés de ces vitrines se profilaient au-dessus de l'étage.

13. Japon. — Le Japon exposait dans les groupes I-III, II, VII-X. VIII, IX, XI. XII-XV, XIII, XIV, et dans la réunion des classes 74, 111, 112.

Ses trois salles d'œuvres d'art, au premier étage du grand palais des Champs-Élysées, étaient drapées d'une étoffe grise s'harmonisant avec la délicatesse des kakemonos de la vieille école aussi bien qu'avec la finesse des ouvrages dus aux artistes qui suivent les enseignements européens. Dans l'un des salons, de grandes vitrines murales contenaient des œuvres gracieuses de sculpture sur bois ou sur ivoire.

Pour les groupes industriels, tout l'intérêt de la section japonaise résidait dans la valeur souvent exceptionnelle des objets. Il semblait que le commissariat général eût voulu faire ressortir davantage cette valeur par l'extrême simplicité de la distribution, de la décoration et du mobilier. Partout un plan clair, sans recherche ni complication; partout des vitrines en métal ou en bois, sobres et dépourvues de sculptures.

Tel était le cas, notamment, pour les deux branches de produits qui recueillirent un si grand succès : la céramique et les broderies sur soie.

A peine est-il besoin d'ajouter que la simplicité n'excluait jamais l'élégance ni la note d'art.

14. République de Libéria. — La République de Libéria n'avait qu'une vitrine, placée dans le palais de l'Agriculture et des Aliments.

15. Luxembourg. — Les industries les plus importantes du Luxembourg se rattachent aux mines et à la métallurgie. Aussi le

Grand-Duché exposait-il dans le groupe XI. Ce groupe était, d'ailleurs, le seul pour lequel il eût dérogé à la concentration de ses produits en un palais unique, établi sur le quai des Nations.

Au point de vue décoratif, la section luxembourgeoise de la métallurgie ne comportait aucune particularité appelant ici des indications spéciales.

16. Mexique. — En dehors du palais spécial où il avait concentré ses produits et qui était situé sur le quai d'Orsay, immédiatement en aval du pont de l'Alma, le Mexique n'exposait que dans le groupe VIII (horticulture et arboriculture). Cette exposition ne comportait pas de décoration.

17. Monaco. — La situation de la principauté de Monaco était la même que celle du Mexique. Cette principauté avait groupé ses produits dans un palais établi sur le quai des Nations et ne possédait d'exposition hors de ce palais que dans le groupe de l'horticulture.

18. Norvège. — Le commissariat général de Norvège est certainement l'un de ceux qui ont fait les plus grands efforts pour présenter leurs sections dans un cadre étudié avec soin et convenablement approprié. Il a, d'ailleurs, réussi à atteindre son but et à réaliser une œuvre satisfaisante au point de vue de l'art.

On rencontrait des expositions norvégiennes dans les groupes I et III, II, IV et V, VII et X, XI, XII et XV, XIV, XVIII.

Aux Champs-Élysées, la Norvège disposait d'une grande salle sur la piste; elle l'accrut quelque peu en se servant d'un espace libre à la base de l'escalier voisin. Une étoffe d'un ton rosé très fin couvrait les parois.

Presque partout, dans les autres groupes, la décoration était en bois sculpté et comprenait des portiques, des balustrades, des vitrines, des sièges; quoique assez rustique de facture et un peu rigide. la sculpture n'en présentait pas moins de la richesse et un caractère fort artistique; la plupart des engravures, teintées en vert ou en rouge, s'enlevaient vigoureusement sur le ton naturel très clair du

bois. Dans les groupes IV et V (matériel et procédés généraux de la mécanique; électricité), la décoration d'encadrement était constituée en fer forgé, avec remplissages en rinceaux simples et élégants.

D'une manière générale, les mâts portaient à leur partie supérieure les couleurs norvégiennes.

19. Orange. — L'État libre d'Orange exposait dans le palais de l'Économie sociale, à la classe 104 (grande et petite culture; syndicats agricoles; crédit agricole). Il occupait un panneau, dont l'autre face appartenait à la Russie. Son installation extrêmement restreinte n'appelle ici aucun renseignement.

20. Pays-Bas. — Les Pays-Bas avaient des emplacements dans les galeries générales affectées aux groupes I-III, II, IV-V, VI, VII-X, VIII, IX, XI, XII-XV, XIII, XIV, XVI, à la classe 33 et à la réunion des classes 74, 111, 112.

Ils disposaient, au rez-de-chaussée du grand palais des Champs-Élysées, de trois salles, dont deux dans les boxes de la piste. Leurs salles de peinture étaient pourvues d'une tenture d'un ton délicat et chaud, ainsi que d'épais tapis.

Dans tous les autres groupes, les produits néerlandais étaient également présentés au public avec un soin extrême et un très grand souci de leur mise en valeur. Généralement, les espaces occupés avaient pour entourage un portique et des balustrades en bois, peints blanc crème et décorés de passementeries; peu ou pas de sculpture, mais de la menuiserie simple, judicieuse, élégante et vraiment artistique.

Une mention spéciale est due à l'exposition des chemins de fer hollandais dans le groupe VI. Le petit pavillon rectangulaire abritant cette exposition présentait une sobriété de lignes très marquée; mais, à l'intérieur de même qu'à l'extérieur, ses quatre faces étaient revêtues d'une décoration particulièrement intéressante. Cette décoration se composait de l'armature en bois des panneaux, accentuée par des filets et des peintures, et de remplissages où les cartes géographiques, les inscriptions, les paysages, les figures en costume des provinces,



Phot Larger

PAYS-BAS — GÉNIE CIVIL ET MOYENS DE TRANSPORT

avaient été stylisés au point de vue du dessin et de la couleur. L'ensemble offrait un aspect coloré, attrayant, expressif, et constituait un véritable enseignement pour les décorateurs.

Il y a lieu de signaler aussi, dans le palais de l'Économie sociale, une petite salle très coquette, garnie de meubles simples et intéressants.

21. Perse. — Bien qu'ayant en principe groupé son exposition dans un pavillon spécial, quai des Nations, la Perse disposait d'un espace, d'ailleurs restreint, dans le palais des Fils, Tissus, Vêtements, où elle exposait principalement des tapis. L'intérêt décoratif de l'installation se limitait à une façade en arcade polychrome de style persan.

22. Portugal. — Aux Champs-Élysées, les œuvres d'art du Portugal occupaient une salle des boxes et une salle voisine obtenue par la couverture du passage faisant suite à la grande porte latérale du Cours-la-Reine. Le salon principal était garni d'une tenture de ton rouge ardent; le second contenait une statue de *la Douleur*, qui avait été dressée sur des gradins et qui prenait une singulière importance décorative, grâce à l'éclairage spécial de cette galerie improvisée.

Le commissariat général portugais avait réparti dans la plupart des autres groupes où exposaient ses nationaux des vitrines d'un modèle unique, faites en bois naturel tourné et conçues suivant le style du pays.

Pour les groupes VII et X (agriculture et aliments), la section était délimitée par une clôture en treillage, qu'ornaient des feuilles de vigne et des raisins artificiels. Au centre s'élevaient des tonnelles, sous lesquelles avait lieu la dégustation des vins du Portugal.

23. Roumanie. — Une grande partie de l'exposition roumaine était concentrée dans le palais de la rue des Nations. Cependant les galeries générales contenaient certaines branches de cette exposition : tel était le cas pour les groupes II (œuvres d'art), VI (génie civil et moyens de transport), VII et X (agriculture et aliments),

IX (forêts, chasse, pêche, cueillettes), XIII (fils, tissus, vêtements), XIV (industrie chimique).

Les emplacements ainsi attribués à la Roumanie avaient été enveloppés de portiques en bois et staff, qu'allégeaient et qu'égayaient les couleurs vives des fleurs peintes sur les panneaux de remplissage.

Aux groupes VII et X, la décoration se caractérisait par des toitures de chaume très chaudement colorées et par des grappes de maïs.

24. **Russie.** — 1. *Groupes I et III. (Éducation et enseignement. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.)* — Dans ces deux groupes, la section russe présentait une série de petits salons d'une tonalité brun rouge, garnis de tables et de bureaux en chêne. Aux piliers et aux murs étaient accrochés des trophées de drapeaux encadrant les armes de la Russie.

2. *Groupe II. (Œuvres d'art.)* — Abstraction faite de la Finlande, la Russie avait, au centre des annexes de la piste, deux salles pour la peinture et une pour les ouvrages du grand sculpteur Antokolsky; celle-ci, richement décorée de tentures bleues, était dominée par une importante représentation de l'Empereur Alexandre III. Les artistes finlandais occupaient trois salles dans les galeries du rez-de-chaussée.

3. *Groupes IV et V. (Matériel et procédés généraux de la mécanique. Électricité.)* — Les installations de ces groupes ne comportaient pas de décoration spéciale, intéressante à mentionner.

4. *Groupe VI. (Génie civil; moyens de transport.)* — Une suite de boxes formant salons et peints dans un ton brun rouge assez soutenu contenaient des modèles de ponts ou d'autres ouvrages d'art, des plans, de nombreuses cartes, des photographies qui concouraient à la décoration des murs. Ici encore, le commissariat général avait disposé des trophées de drapeaux encadrant les armes de l'Empire.

5. *Groupes VII et X. (Agriculture. Aliments.)* — Le lotissement était constitué par de grands stands garnis de vitrines et de motifs décora-



Phot. E. Gaillard

RUSSIE. — DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES. INDUSTRIES DIVERSES.

tifs en style russe ou abritant des produits agricoles. Deux de ces îlots s'ouvraient sur la voie de circulation par un grand portique en bois naturel rehaussé de rouge et d'or. Contre la salle des Fêtes se trouvait une grotte décorative dont la silhouette se découpait sur un panorama.

6. *Groupe IX. (Forêts, chasse, pêche, cueillettes.)* — Une décoration générale avait été organisée dans la section russe de ce groupe au moyen des produits forestiers ainsi que des produits de la chasse et de la pêche. Sur la voie de circulation, l'entrée s'accusait par un portique décoratif en bois.

7. *Groupe XI. (Mines; métallurgie.)* — Au rez-de-chaussée du palais des Mines et de la Métallurgie, la section était délimitée, sur la voie de circulation, par une série de motifs qui empruntaient leurs éléments à différents produits métallurgiques. Des colonnes volumineuses composées de tubes et de pièces diverses en fer ou en acier marquaient l'entrée centrale.

8. *Groupes XII et XV. (Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. Industries diverses.)* — L'initiative des exposants avait réussi à faire un bel ensemble décoratif, notamment dans la partie du rez-de-chaussée faisant face à la section belge. Les vitrines et les motifs étaient tous en style russe.

9. *Groupe XIII. (Fils, tissus, vêtements.)* — Dans le groupe XIII, le commissariat général russe avait aménagé une suite ininterrompue de vitrines en bordure sur les voies de circulation. Ces vitrines, entièrement garnies de glaces et portant une frise avec simple moulure de couronnement, se rattachaient à un modèle uniforme.

10. *Groupe XVI. (Économie sociale.)* — A côté des salles de statistique, la Russie avait reconstitué l'une des pièces d'une maison consacrée aux œuvres de bienfaisance (salle de dégustation de thé, intérieur de style russe, meubles en pitch-pin).

11. *Groupe XVIII. (Armées de terre et de mer.)* — Au rez-de-chaussée bas, les principaux éléments décoratifs étaient un portique formé de rames et d'objets appartenant à la marine, une cabine de navire, une dunette sur laquelle se trouvaient exposés des modèles de bateaux et divers objets relevant de la marine militaire.

Des vitrines basses en bois noir, avec pieds tournés, garnissaient le rez-de-chaussée haut.

Le commissariat général russe avait dû serrer son lotissement. Les chemins étaient délimités par des potelets et des cordons.

25. Serbie. — En dehors de son pavillon du quai d'Orsay, la Serbie n'exposait qu'au grand palais des Champs-Élysées, où elle occupait, à l'étage, une petite salle et une tranche de la galerie-balcon. La décoration ne présentait aucune particularité utile à signaler.

26. Suède. — La Suède exposait dans les galeries générales des groupes I-III, II, IV-V, VII-X, IX, XI, XII-XV, XIII, XIV, XVI, ainsi que dans la réunion des classes 74, 111, 112. Elle avait fait des efforts considérables de décoration et généralement réussi à donner une note d'art très intéressante.

Aux Champs-Élysées, la section suédoise disposait de deux salles, l'une dans les boxes, l'autre dans la galerie voisine. Des sièges très simples et confortables, dessinés par M. Zorn, imprimaient une allure particulière à sa décoration de ton clair et frais. Parmi les peintures, se voyait le portrait du Roi.

Dans les groupes I et III (éducation et enseignement; matériel et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts), se trouvait un ensemble harmonieux de vitrines et de panneaux. On remarquait notamment des banquettes sculptées aux angles. Des frises portaient les inscriptions et de nombreux étendards ornaient la section.

L'emplacement occupé dans les groupes VII et X (agriculture et aliments) formait un enclos au milieu duquel s'élevait une petite construction rustique. Cette construction, faite de bois découpé, était peinte de vives couleurs et décorée de sculptures naïves; ses pignons constituaient des motifs d'angle, supportés par de gros balustres tournés.

Dans le groupe IX (forêts, chasse, pêche, cueillettes), la section, bien aménagée au rez-de-chaussée haut, était ornée de balustrades en bois et comprenait d'heureux dioramas, dont le meilleur représentait une gorge boisée très lumineuse; des troncs de sapin, placés au premier plan de ce diorama, s'enlevaient en sombre sur la clarté du fond.

Les mines et la métallurgie contribuent puissamment à la fortune du pays. Aussi la Suède avait-elle tenu à se présenter brillamment dans le groupe XI. Sa section y était annoncée par une façade monumentale formant portique, avec une grande porte centrale composée d'une arcade entre deux pylônes élevés; cette façade exécutée par la société de Stora Kopparbergs Bergslag, d'après les plans de M. Lilljekvist, architecte des installations, avait pour éléments des fers laminés, des roues dentées, des scies circulaires, etc.

Dans les groupes XII et XV (décoration et mobilier des édifices publics et des habitations; industries diverses), se succédaient des boxes, le long desquels courait une frise de coloration claire, surmontée d'un léger auvent de ton vert en bois; aux extrémités des cloisons, l'auvent se relevait et se terminait par un dragon constituant gargouille.

Pour le groupe XIII (fils, tissus, vêtements), la section suédoise n'avait qu'une faible superficie, mais se présentait très heureusement. Elle était entourée d'un portique en bois ajouré, que décoraient des têtes d'animaux et des pelleteries. Un diorama de M. Tirén représentait des rennes attaqués par des gloutons, sous la morsure desquels ils succombaient.

Le groupe XIV (industrie chimique) comportait une décoration très simple en bois peint, avec guirlandes de fleurs et couronnes.

27. Suisse. — La Suisse n'avait pas édifié de pavillon national comme la plupart des autres pays. Son exposition était entièrement répartie dans les galeries générales des groupes I-III, II, IV-V, VI, VII-X, XII-XV, XIII, XIV, XVI.

1. *Groupes I et III. (Éducation et enseignement. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.)* — Les vitrines et les cloi-

IMPRIMERIE NATIONALE.

sons formaient un ensemble soigneusement étudié, de style composite, où se retrouvaient les ornementations contournées de l'architecture allemande du XVIIe siècle. Elles avaient un soubassement en bois sculpté; leurs angles et leurs frontons étaient marqués par des motifs en relief et des écussons. Cette décoration dans des teintes sobres, de la couleur du bois naturel, risquait d'être trop uniforme; l'architecte la releva par une porte en forme d'arc léger, placée à l'intersection des chemins de circulation générale, appuyée d'hommes d'armes en costume d'anciens suisses et surmontée de l'écusson fédéral. Le noyer sculpté et le staff étaient les seuls matériaux mis en œuvre.

2. *Groupe II. (Œuvres d'art.)* — Une frise décorative, des tentures en étoffe vieux rose ou gris ardoise, des tapis appropriés, des rideaux, quelques meubles et des plantes vertes ornaient les salons de la Suisse dans le grand palais des Champs-Élysées. Ces salons étaient situés au rez-de-chaussée, sur la piste et dans la galerie voisine.

3. *Groupes IV et V. (Matériel et procédés généraux de la mécanique. Électricité.)* — Ces groupes ne comportaient pour ainsi dire pas de décoration. L'effet résultait surtout de la vue des superbes machines envoyées par la Suisse et fort habilement installées.

4. *Groupe VI. (Génie civil; moyens de transport.)* — Trois portes en forme d'arc, semblables à celle des groupes I et III, étaient disposées au croisement des chemins de grande circulation et reliées par des motifs qui constituaient avec eux une sorte de portique largement ouvert et imposant par ses dimensions. En outre, de distance en distance, le long de la voie centrale, se dressaient des colonnes ornées portant à leur sommet les écussons nationaux.

5. *Groupes VII et X. (Agriculture. Aliments.)* — Le commissariat général suisse avait apporté un soin tout particulier à la décoration dans ces groupes et tiré un excellent parti de l'emplacement dont il disposait au fond de la nef, contre l'avenue de Suffren. Devant l'escalier en fer à double départ conduisant du rez-de-chaussée à l'étage, M. l'ar-

chitecte Bouvier édifia une façade en bois découpé et ajouré. Sur une assise solide faite de piliers en bois plein et rappelant les arcades massives des vieilles villes de la Suisse reposait une galerie à jour, surmontée d'un large porche en forme de toit à la bernoise que soutenaient des griffons; la voûte intérieure de ce porche et ses plafonds étaient décorés d'écussons et de rosaces en couleur, avec entrelacement de fleurs et de guirlandes; une couverture en tuiles aux tons éteints portait un beffroi flanqué de deux minces clochetons; çà et là des flammes de couleur jetaient une note vive et gaie.

A ce motif principal s'attachait une galerie longeant toute la section et soutenue par des piliers en bois, que décorait un ensemblede sculptures, de pyrogravures, de peintures et de bandes en papier cloisonné. Entre ces piliers s'ouvraient alternativement les salons et les chemins transversaux. Chacun des salons était surmonté d'une sorte de coupole, dont les nervures se reliaient par des toiles peintes transparentes.

Ce décor d'un sentiment très fin produisait une impression saisissante de fraîcheur et de belle simplicité rustique.

6. *Groupes XII et XV. (Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations. Industries diverses.)* — L'emplacement attribué à la Suisse dans ces groupes était particulièrement favorable à une décoration brillante; il comprenait un hall carré du palais antérieur de l'Esplanade, côté Fabert, entouré de tous côtés par des galeries et traversé par deux grandes voies de circulation à angle droit.

M. l'architecte Bouvier plaça dans les angles de ces deux voies quatre vitrines symétriques, au-dessus desquelles il éleva un dôme léger s'y rattachant par une série de colonnes et d'arcs avec colonnettes étagées. Le dôme était formé de nervures en bois, reliées deux à deux au moyen de toiles peintes transparentes, de manière à donner alternativement une ouverture libre et une ouverture tendue d'étoffe; un clocheton central le surmontait; il se trouvait entouré de quatre clochetons moins hauts d'où retombaient des flammes rouges et blanches, ainsi que des câbles et des glands aux mêmes couleurs. Tout ce décor avait été établi en bois naturel tourné et sculpté; des peintures gaies relevaient les parties

constituant plafond au-dessus des vitrines. Celles-ci avaient leurs soubassements ornés de sculptures et de petites colonnettes, et leurs glaces réunies par des baguettes en nickel.

C'est là qu'était installée l'exposition incomparable de l'horlogerie suisse. Des grilles assuraient, pendant la nuit, la sécurité de cette exposition.

Les autres parties des groupes XII et XV n'appelaient qu'une décoration beaucoup plus simple, car elles comprenaient des objets décoratifs par eux-mêmes. Je me borne à signaler le salon exécuté par l'école de sculpture de Brienz pour le nouveau palais fédéral; ce salon, véritable œuvre d'art, avait ses parois et son plafond en bois sculpté.

7. *Groupe XIII. (Fils, tissus, vêtements.)* — Les espaces affectés à la Suisse dans le groupe XIII se répartissaient entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Au rez-de-chaussée prirent place les machines et appareils. Une façade très ouverte fut élevée le long du chemin de circulation générale; elle se composait d'une frise légère en menuiserie ajourée et de minces colonnettes; tenue dans des tons très clairs, cette décoration était relevée par les couleurs vives des écussons nationaux. Dans le centre, se trouvait une porte en arc surmontée des armoiries fédérales. Des mains courantes en acier poli reliaient les colonnes. Quelques trophées de drapeaux se fixaient à la galerie de l'étage, au-dessous de laquelle courait une bordure en toile peinte.

A l'étage, les vitrines contenant les soieries se composaient de glaces reliées par des armatures en fer et reposaient sur un soubassement en menuiserie; elles étaient couronnées par une très légère décoration en serrurerie martelée, sorte de coupole à jour; les parties métalliques avaient été vernies en ton blanc laiteux, avec rehauts de filets dorés. Quant au pavillon de la broderie, il affectait la forme d'un portique; son ossature en bois couleur vert d'eau était agrémentée d'ornements et d'un fronton sculptés.

8. *Groupe XIV. (Industrie chimique.)* — Ce groupe ne présentait pas d'élément décoratif, sur lequel il y ait lieu d'insister ici.



SUISSE. — ORFÈVRERIE, JOAILLERIE ET BIJOUTERIE, HORLOGERIE

9. *Groupe XVI. (Économie sociale.)* — Tout se bornait, dans ce groupe, à des parois tendues d'étoffes et ornées à leur sommet de sculptures ainsi que d'écussons.

10. *Classes 74 (chauffage et ventilation) et 111 (hygiène).* — Ici encore, la décoration était sans importance.

28. Turquie. — La Turquie exposait dans les galeries générales des groupes VII et X (agriculture et aliments) et du groupe XVIII (armées de terre et de mer). Mais elle n'y avait pas établi de décoration d'ensemble, présentant quelque intérêt artistique.

CHAPITRE X.

PALAIS ET PAVILLONS SPÉCIAUX DES SECTIONS ÉTRANGÈRES.

---

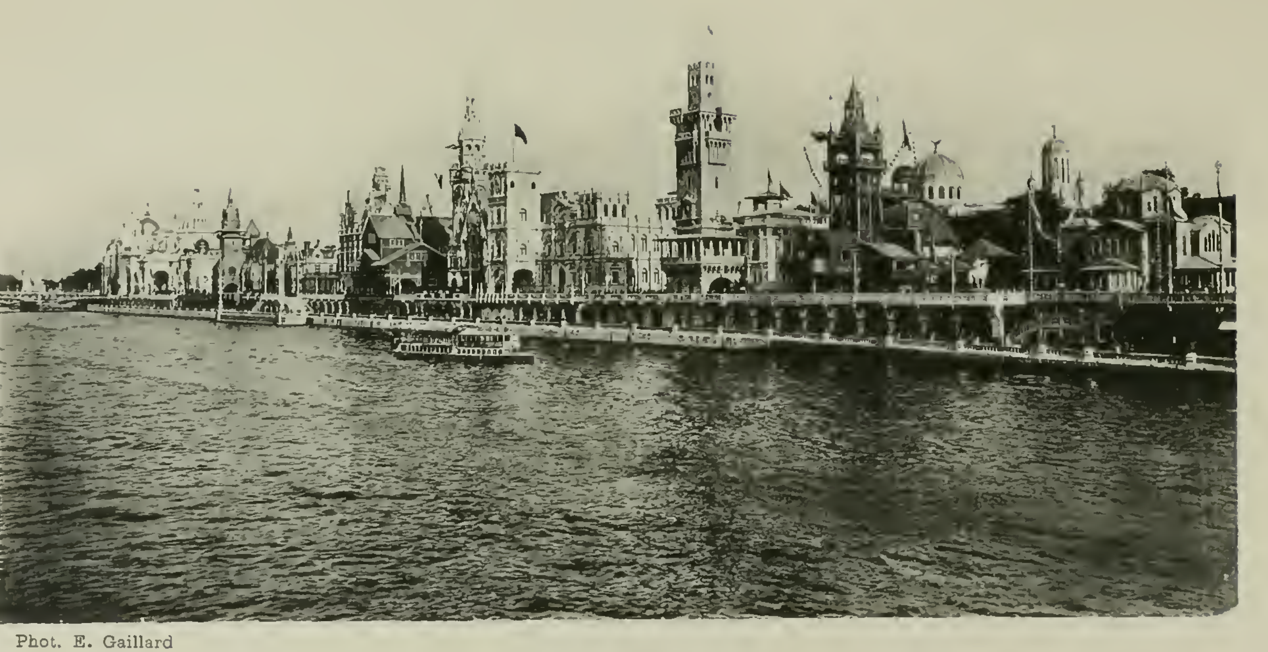
§ 1er. Enceinte urbaine.

1. Observation préliminaire. — Il appartient spécialement à MM. les commissaires généraux étrangers de consacrer des descriptions détaillées aux travaux de leurs sections respectives, notamment aux palais ou pavillons élevés, soit par leurs soins, soit par ceux de leurs nationaux. Je me bornerai à une revue très rapide et très sommaire de ces palais ou pavillons; je n'en dirai que ce qui est nécessaire pour ne point laisser de lacunes dans le tableau d'ensemble de l'Exposition et pour rendre un juste hommage aux efforts des pays qui ont participé à la manifestation de 1900.

2. Allemagne. — 1. *Palais impérial.* — Le palais impérial allemand, situé sur le quai des Nations, entre le pavillon de la Norvège et le palais de l'Espagne, constituait une œuvre tout à fait remarquable à des titres divers. Son style se rattachait plus particulièrement à la Renaissance allemande des XVe et XVIe siècles.

Ce palais, d'une superficie de 712mq 50, se composait d'un rez-de-chaussée, au niveau de la plate-forme du quai des Nations, et d'un premier étage auquel conduisait un escalier intérieur monumental. Un perron de grande hauteur reliait l'entrée principale de la rue des Nations au sol de cette rue, placée sensiblement en contre-bas de la plate-forme du quai.

L'escalier, en marbre de Bavière, avec du fer admirablement forgé dans ses rampes, était orné d'importantes compositions décoratives en mosaïque, ainsi que de fresques. Il prenait jour sur la rue des Nations par une vaste baie, close de vitraux. On peut le considérer comme

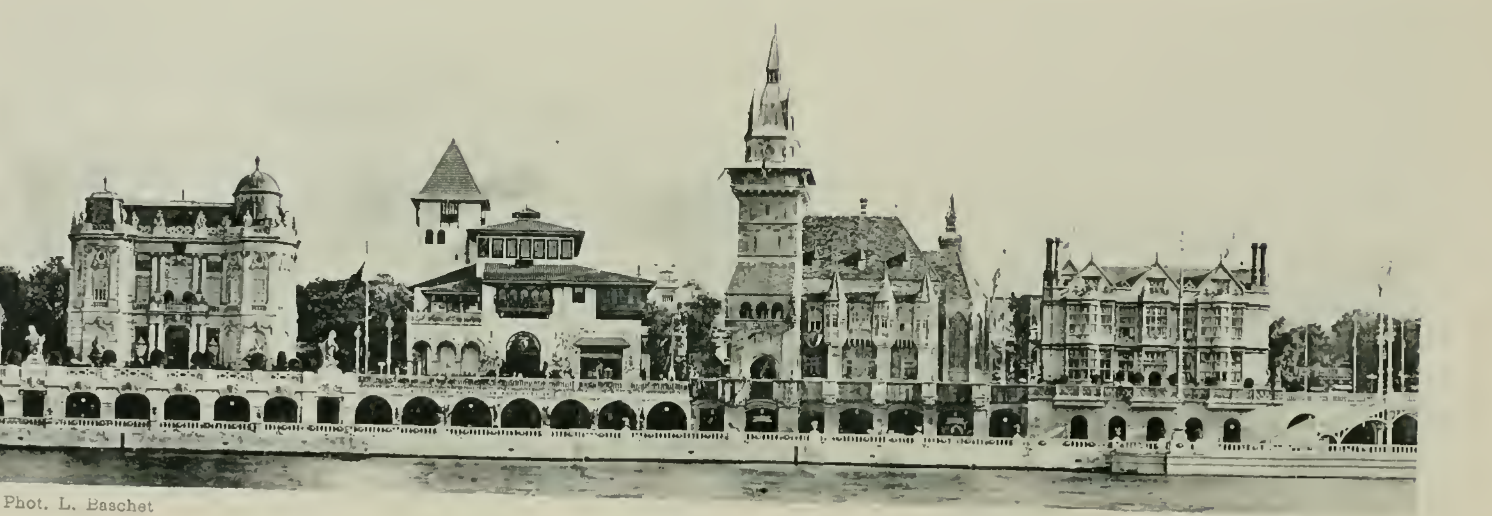


Phot. E. Gaillard

QUAI DES NATIONS



Italie — Turquie — Etats-Unis



Phot. L. Baschet

Autriche — Bosnie-Herzégovine — Hongrie — Grande-Bretagne

QUAI DES NATIONS



Belgique Norvège Allemagne Espagne

Phot. L. Baschet

Monaco Suède Grèce Serbie

QUAI DES NATIONS





Phot. Mathieu

QUAI DES NATIONS

Effets de nuit



Phot. Larger

PALAIS IMPÉRIAL DE L'ALLEMAGNE
(Quai des Nations)

l'élément intérieur le plus artistique et le plus moderne de la construction.

Au rez-de-chaussée, la cage d'escalier formant vestibule et contenant le buste en marbre de l'Empereur était enveloppée de salles affectées à une exposition du livre (exposition d'imprimerie, de photographie, d'arts graphiques, de librairie; salon de lecture). Celle qui prolongeait le vestibule vers la Seine renfermait deux grandes peintures relatives aux villes d'édition, Mayence et Leipzig. Le chêne et le velours vert fournissaient une décoration à la fois sévère et riche.

A l'étage se trouvaient encore quelques petites salles d'exposition (librairie; économie sociale), puis, en façade sur le fleuve, la reconstitution d'une fidélité parfaite de salons appartenant aux châteaux de Postdam ou de Sans-Souci. Ces salons encadraient merveilleusement les collections artistiques que l'Empereur avait eu la délicate attention d'envoyer à Paris, en l'honneur de l'école française, et où figuraient d'inestimables chefs-d'œuvre de Lancret, Pater, Chardin, Watteau, Boucher, Coypel, de Troy, Vanloo, Houdon. Dans la salle centrale, l'emploi de l'argent au lieu de l'or, pour la décoration, donnait une note très inattendue.

Extérieurement, le regard se fixait d'abord sur la tour, dont la flèche élevait à 75 mètres au-dessus de la Seine sa silhouette hardie, fine et élancée. Cette tour occupait l'angle nord-est du palais, c'est-à-dire l'angle amont, vers le fleuve; elle était construite sur plan carré dans sa partie inférieure et sur plan octogonal dans sa partie supérieure. Ses murs ne comportaient, au rez-de-chaussée, que de petites fenêtres; l'étage s'agrémentait de baies en saillie, de balcons en encorbellement; plus haut, deux cadrans immenses, dont un avec des hérauts d'armes, conduisaient au couronnement de la partie quadrangulaire. Quatre tourelles d'angle surmontées de clochetons formaient ce couronnement et entouraient, à la base, la partie octogonale supportant la flèche; celle-ci était couverte en cuivre vert et avait des arêtes dorées qui convergeaient vers une volumineuse girouette, également revêtue d'or.

De part et d'autre de la tour, deux hauts pignons couverts en tuiles rouges formaient façade vers la Seine et vers le pavillon de la Norvège.

Ces deux façades étaient percées à l'étage d'une vaste baie en trois parties, accotée de baies plus petites. La façade, côté Seine, s'ouvrait au rez-de-chaussée sur la plate-forme du quai, par une grande porte cintrée au-dessus de laquelle courait un balcon orné de statues; elle se complétait par un campanile trapu aux toits en gradins. Dans la façade est, on remarquait, décorant la fenêtre principale, les statues de la *Fortune* et du *Travail*.

Sur la rue des Nations, deux pavillons d'angle encadraient un perron à double révolution flanqué de colonnes. Un fronton découpé terminait la façade.

Enfin la façade ouest, tournée vers le palais de l'Espagne, se montrait peu mouvementée; elle portait des guirlandes de roses peintes.

Des peintures flamboyantes, accompagnées de devises, jetaient leur tonalité chaude en divers points de l'édifice.

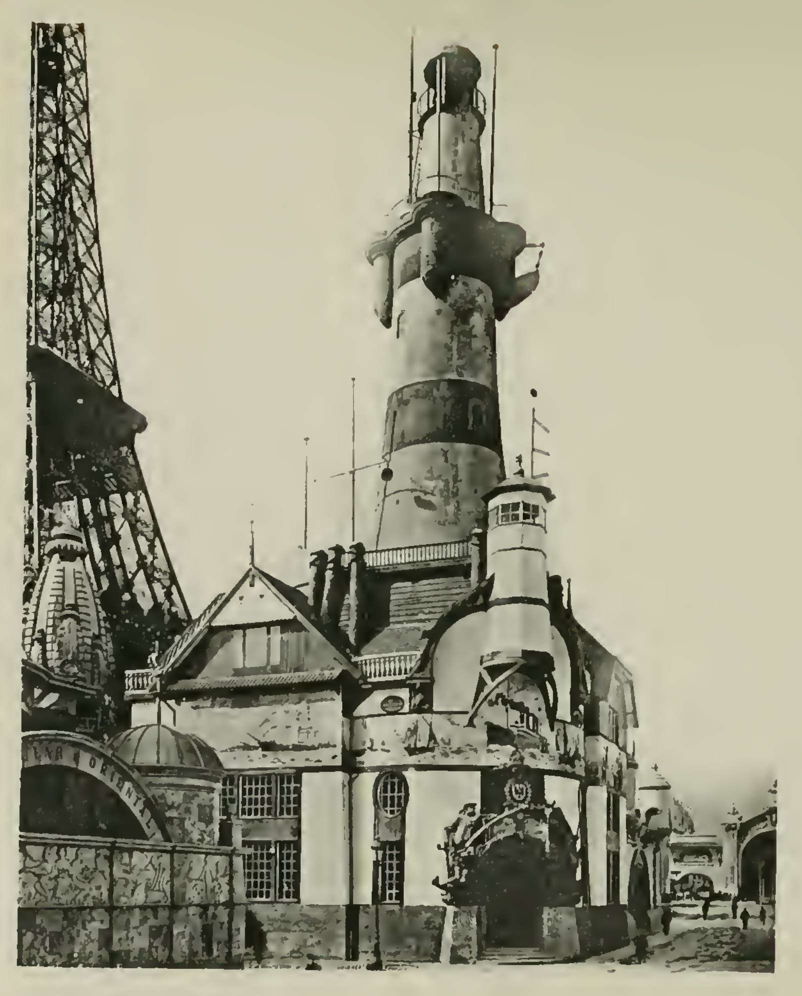
Il convient de mentionner aussi deux grands candélabres en bronze posés après l'ouverture de l'Exposition et adossés au garde-corps de la plate-forme.

Le palais impérial était, pour la plus large part, construit en charpente de bois et revêtements de plâtre; seule, la charpente de la tour avait été établie en fer. Sur les combles régnait une couverture en tuiles rouges et, exceptionnellement, en cuivre oxydé pour la tour.

Ce n'est un secret pour personne que l'Empereur avait choisi lui-même le projet qui serait mis à exécution. M. Johannes Radke fut désigné comme architecte. Les entrepreneurs étaient MM. Philipp Holzmann et Cie, de Francfort-sur-le-Mein; le peintre décorateur des façades, M. Böhland, de Berlin; l'inspirateur des devises, M. le docteur Heinrich Vierordt, de Carlsruhe.

Dans le sous-sol du palais avait pris place un restaurant, qui comptait parmi les plus artistement décorés de l'Exposition. M. Bruno Moehring, architecte, s'était attaché à y réaliser une ornementation riche, calme et puissante.

Cet établissement comprenait une grande salle, une salle réservée et une terrasse vers la Seine. Dans la grande salle dominaient le blanc et l'or, unis au vert cru des feuillages qui enveloppaient les



Phot [illegible]



[illegible]

[illegible]

[illegible]

glaces et les baies, ainsi qu'au brun des boiseries; sur les murs s'étendaient des fresques mythologiques. Des boiseries claires égayaient la petite salle.

2. *Pavillons divers.* — L'Allemagne possédait, dans l'enceinte urbaine, trois pavillons annexes d'exposition : un pour les groupes IV et V (matériel et procédés généraux de la mécanique; électricité), contre l'avenue de Suffren; un pour la classe 33 (matériel de la navigation de commerce), quai d'Orsay en amont du pont d'Iéna; un pour les groupes XII et XV (décoration et mobilier des édifices publics et des habitations; industries diverses), au milieu des quinconces de l'Esplanade, côté Fabert.

De ces trois pavillons, le premier, auquel avait été affectée une surface de 1,140 mètres carrés, était une construction en fer et plâtre à deux étages, bien appropriée à son rôle, mais n'offrant, ni au point de vue de sa structure, ni au point de vue de sa décoration, aucune particularité qui appelle ici des explications.

Plus en vue, le pavillon de la classe 33 (360 mq) présentait un réel intérêt architectural. Établi sur les plans de M. George Thielen, architecte, il attirait de loin l'attention du visiteur par son phare blanc cerclé de rouge et surmonté d'une lanterne très simple. Ce phare, imité d'un modèle sis à l'embouchure du Weser, donnait, au-dessus du bruit des foules, la sensation d'une mer grise, de dunes et de vents. Au pourtour, des habitacles peints en blanc, des toitures très plates, complétaient l'évocation. Dans son ensemble, l'édifice attestait la sollicitude de l'Allemagne pour sa marine marchande. Les armateurs et constructeurs de navires de Hambourg et de Brême y avaient organisé une exposition soignée, abondante en documents et en modèles de navires, qui se résumait en une sphère colossale déjà couverte par le lacis chaque jour plus serré des lignes allemandes.

Quant au troisième pavillon (803 mq), il devait d'abord présenter une certaine importance. Mais le commissariat général allemand, concentrant ses efforts sur la partie du palais général voisin qui lui avait été affectée, simplifia notablement le projet initial. Le bâtiment de style Renaissance comprenait : 1° un petit cloître, dont les arcades

tournaient entre les arbres des quinconces et qui abritait l'horlogerie: 2° à l'extrémité de ce cloître, une chapelle où figuraient les ornements d'église et l'orfèvrerie sacrée. Il offrait une silhouette mouvementée et agréable.

3. **Autriche.** — 1. *Palais impérial.* — Le palais de l'Autriche, situé sur le quai des Nations entre celui des États-Unis et le pavillon de Bosnie-Herzégovine, avait été construit sur les plans de M. le conseiller Baumann, architecte en chef du commissariat général autrichien; il se rattachait au style baroque du temps de Fischer d'Erlach (1750).

Cet édifice, auquel avait été affectée une surface de 717mq75, présentait une toiture à la Mansart, avec dôme ovoïde sur l'angle, et empruntait ses motifs architectoniques au manège d'hiver, l'un des bâtiments de la Hofburg, ainsi qu'à l'ancienne université de Vienne. Vers la Seine, un portique à doubles colonnes supportait un élégant balcon, sur lequel s'ouvrait une vaste baie, rehaussée de rinceaux et d'astragales; cette baie était surmontée d'un écusson en pierre, avec l'aigle d'Autriche et les initiales de l'Empereur; deux fontaines, où se jouaient des amours enfants et des dauphins, ornaient très heureusement la façade. Des groupes équestres dus au sculpteur Théodore Friedl se dressaient, de part et d'autre du palais, au-dessus du garde-corps de la plate-forme.

Toute la décoration venait d'Autriche. Malgré la variété des édifices auxquels avaient été empruntés ses éléments, elle formait un ensemble bien harmonieux.

Dans le sous-sol se trouvaient une succursale de la *Wiener Länderbank* et une élégante brasserie; au-dessus, deux étages de salles groupées autour d'un escalier monumental.

Le rez-de-chaussée comprenait : 1° du côté de la Seine et vers l'aval, une salle de réception dite «impériale», destinée à l'archiduc protecteur François Ferdinand, ainsi qu'aux personnages de la Cour, et somptueusement aménagée, avec une magnifique cheminée en marbre polychrome et des vitraux d'une réelle originalité; 2° une exposition de la presse, avec salle de lecture; 3° dans une galerie du fond, parallèle à la Seine, une exposition collective des eaux miné-



Phot. Constant Robert

PALAIS IMPÉRIAL DE L'AUTRICHE

(Quai des Nations)



Phot. Constant Robert

AUTRICHE — CHATEAU TYROLIEN

(Champ de Mars)

rales et des stations balnéaires, une exposition des postes et télégraphes, puis une amorce de l'exposition de Vienne; 4° en retour à l'amont, le développement de cette exposition viennoise, organisée par M. Carl Neyreder, architecte.

A l'étage étaient une exposition ethnographique de la Dalmatie, une exposition artistique de maîtres bohémiens et polonais, un salon de réception du commissaire général.

Le superbe escalier desservant l'étage reproduisait celui du palais du prince Eugène à Vienne. Sur la rampe très fouillée, couraient de petits enfants. Au sommet, un médaillon faisant face à la porte d'entrée portait l'effigie de l'Empereur François Joseph Ier, par M. Othmar Schimkewitz; il était soutenu par deux femmes ailées aux lignes harmonieuses; par-dessus, un petit ange tenait la couronne impériale.

Faites en pans de bois et plâtre, les façades étaient légèrement teintées de gris. Sur ce fond se détachaient la couleur verte des toitures de cuivre et celle des orangers rangés au pied des murs.

2. *Château tyrolien.* — Placé au pied de la Tour de 300 mètres, le Château tyrolien occupait une surface de 252 mètres carrés environ. Son établissement était dû à l'initiative des comités spéciaux du Nord-Tyrol et du Sud-Tyrol, réunis à Innsbruck et à Bozen. Il fut construit sur le modèle des petits châteaux de la vallée d'Eppan, d'après les plans de M. le conseiller Jean Deininger.

L'édifice se distinguait par l'absence des exagérations architecturales que les artistes évitent si difficilement, quand ils ont à résumer un style entier dans une construction restreinte. C'était une sobre et simple bâtisse carrée en pans de bois et en plâtre, comportant un étage de soubassement avec cave, un rez-de-chaussée surélevé et un premier étage. Aux angles s'accrochaient quatre tourelles en encorbellement avec de larges baies ornées de vitraux peints. Sur la façade principale orientée vers la Seine, une autre grande tourelle formait un balcon couvert, rappelant les loggias italiennes, et recevait le perron d'accès du rez-de-chaussée; à la même façade avait été appliquée une belle enseigne en fer forgé «à la grappe de raisin». La couverture

en tuiles et quelques peintures disséminées sur les murs donnaient la note de couleur nécessaire.

A l'étage de soubassement, se trouvaient une exposition et une dégustation des vins tyroliens.

Le rez-de-chaussée était affecté à des reproductions de la «chambre «des Princes» du château de Velthurn (XVIe siècle), d'une salle du château de Reiffenstein (XVe siècle) et d'un portail gothique de Haut-Salzburg (XVe siècle), reproductions exécutées dans les ateliers des écoles professionnelles d'Innsbruck, de Bozen et de Salzburg par les soins du Ministère de l'instruction publique.

Au premier étage, avait pris place une exposition de meubles et d'objets divers en bois, notamment la reproduction d'une chambre de paysans tyroliens et une chapelle avec vitraux provenant de la verrerie de Wilten.

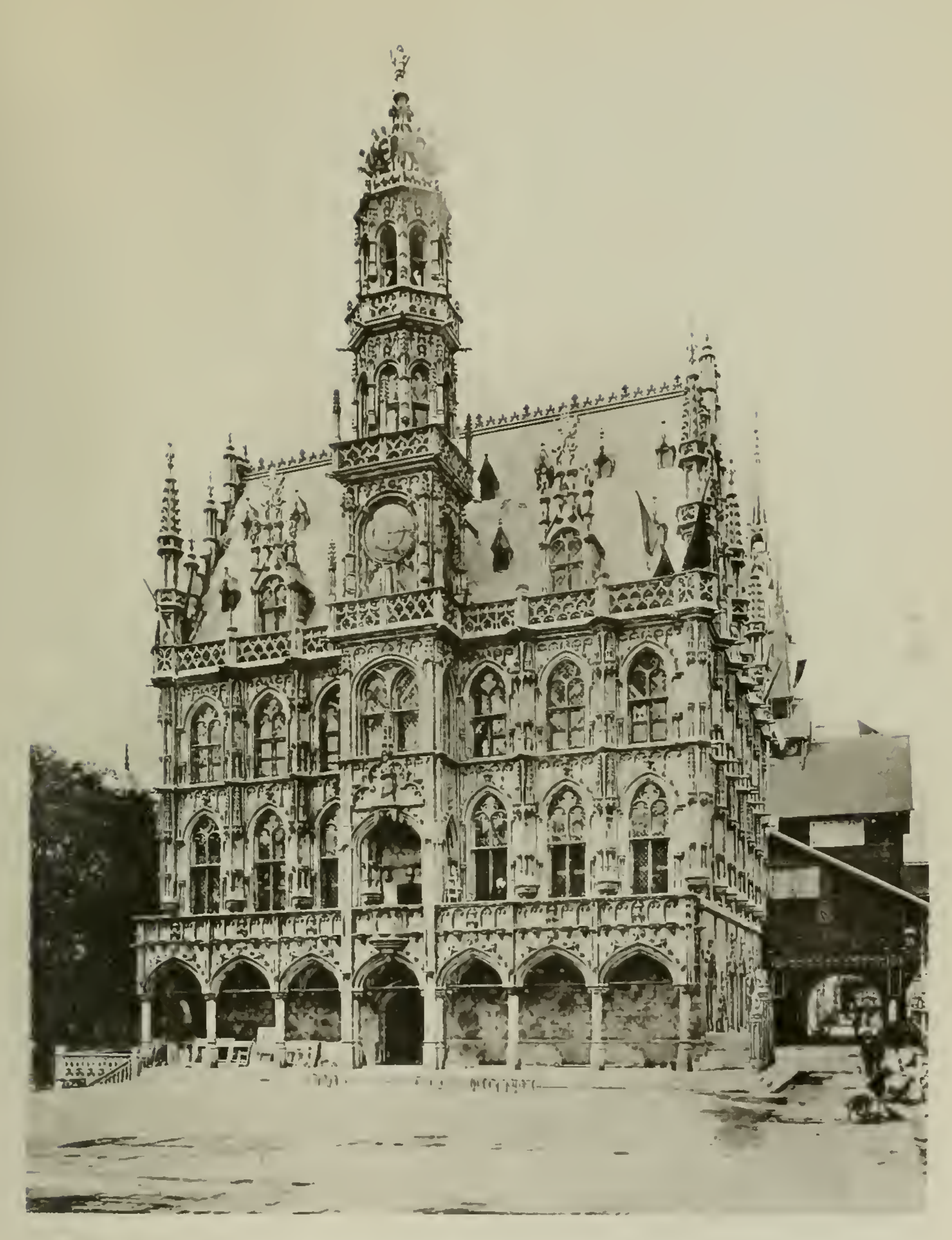
Ça et là, des tableaux figuraient les plus beaux sites du Tyrol.

3. *Pavillon annexe du groupe IX. (Forêts, chasse, pêche, cueillettes.)* — L'Autriche possédait, à l'extrémité aval du palais des Forêts, un pavillon de chasse occupant une surface de 65 mètres carrés environ, y compris le petit parterre adjacent.

Cette construction tout en bois avait un rez-de-chaussée et un étage lambrissé. Le caractère des façades en bois apparent, peint de couleurs gaies, s'harmonisait bien avec celui de la décoration intérieure, faite également de bois naturel rehaussé par des couleurs.

4. **Belgique.** — 1. *Palais royal.* — Sur l'emplacement qui lui était attribué vers le milieu du quai des Nations, entre la Grande-Bretagne et la Norvège, le gouvernement belge avait édifié un superbe palais, reproduction en vraie grandeur de l'hôtel de ville d'Audenarde (690^{mq}). Ce palais se trouvait en bordure, non seulement du fleuve, mais aussi, dans le sens perpendiculaire, d'une place où les visiteurs pouvaient prendre le recul nécessaire.

Grâce à la perfection des moulages et à la bonne coloration du plâtre, le public éprouvait une illusion complète et croyait être en



PALAIS ROYAL DE LA BELGIQUE

(Quai des Nations)

Phot. Bardy

PALAIS ROYAL DE LA BELGIQUE. — INTÉRIEUR

présence du chef-d'œuvre même de l'architecte van Peede, construit de 1525 à 1530 dans le style ogival flamboyant.

La façade principale regardait la place. Elle avait pour base un portique de sept arcades ogivales supportant un balcon. Au milieu, s'élevait une tour sculptée de 40 mètres de hauteur, que surmontait un guerrier du moyen âge tenant haut la bannière des Flandres et qu'ornait une horloge à carillon avec chiffres d'or. Les hautes toitures, les pierres fouillées comme de l'ivoire, les sveltes et gracieuses colonnettes, les niches et leurs charmantes statuettes, les clochetons à flèche, etc., tout formait un ensemble élégant et harmonieux, éveillant l'impression d'une vraie dentelle.

Au rez-de-chaussée, la distribution intérieure comprenait trois pièces. La première était affectée au service de la presse belge; elle servait aussi de salon de lecture et de correspondance. Dans les deux autres, la Belgique montrait sous des formes diverses ses beautés pittoresques et ses attractions.

Les salons groupés à l'étage reproduisaient notamment la salle des échevins d'Audenarde. Ces salons, consacrés aux réceptions, contenaient des objets assez bien choisis pour donner, malgré leur petit nombre, une idée générale de l'art flamand : des tapisseries, des coffres sculptés et peints d'origine espagnole, un tableau d'autel à cinq volets, une châsse de saint Antoine et de saint Nicolas, un tableau de Rubens. On remarquait la haute cheminée de l'hôtel de ville d'Audenarde en bois sculpté et les trois belles statues qui la décorent.

Dans un espace disponible du côté de la rue des Nations, la Belgique avait aussi restitué avec plus ou moins d'exactitude quelques maisons flamandes.

En sous-sol, des arcades trapues très simples abritaient un cabaret flamand.

La majeure partie de l'édifice était en béton armé du système Hennebique. Des staffs sur pan de bois constituaient les façades.

Cette construction a fait le plus grand honneur aux architectes, MM. Acker et Maukels de Bruxelles.

2. *Pavillons divers.* — La Belgique avait deux pavillons annexes

d'exposition : 1° à l'Esplanade des Invalides, sous les quinconces, côté Fabert, un pavillon en bois peint dépendant du groupe VII (agriculture) et consacré à la laiterie, avec dégustation des produits non susceptibles de se conserver (150^{mq}); 2° sur le quai d'Orsay, en arrière du palais des Armées de terre et de mer, un pavillon rectangulaire à rez-de-chaussée, dépendant des classes 51 (armes de chasse) et 116 (armement et matériel de l'artillerie), où les armuriers de Liège exposaient leurs armes de guerre et, en même temps, leurs armes de chasse, quand ils se livraient à la double fabrication (230^{mq}).

A l'extérieur, cette dernière construction portait des frises représentant diverses scènes dans lesquelles le décorateur avait tiré parti des armes à feu et qu'entouraient des ornements au pochoir, faits de parties d'armes démontées[1].

5. Bosnie-Herzégovine. — Placé sur le quai des Nations entre les palais de l'Autriche et de la Hongrie, le pavillon de la Bosnie-Herzégovine, auquel avait été affectée une surface de 712^{mq}50, se distinguait des précédents en ce que toute l'exposition de ce pays intéressant y était concentrée.

Sans être luxueux, ce pavillon aux lignes plutôt sobres, mais au caractère pittoresque, comptait parmi les plus réussis. Avec son donjon des antiques luttes contre les invasions turques, ses fenêtres treillissées, ses moucharabys, il rappelait les manoirs bosniaques, sauf le percement des murs qui, autrefois clos, sont aujourd'hui pourvus de vastes ouvertures et ornés d'élégants balcons. La silhouette, les détails, les jolies loggias, les sculptures en bois du pays, les plantes grimpant le long des murs blancs et se mariant aux charpentes colorées, tout donnait à la construction une grâce agreste et charmante.

A droite et à gauche de la porte d'entrée, se trouvaient : 1° un harem de Sarajevo, décoré d'incomparables boiseries et d'un plafond oriental sculpté et doré; 2° un intérieur bosniaque moderne. Le sur-

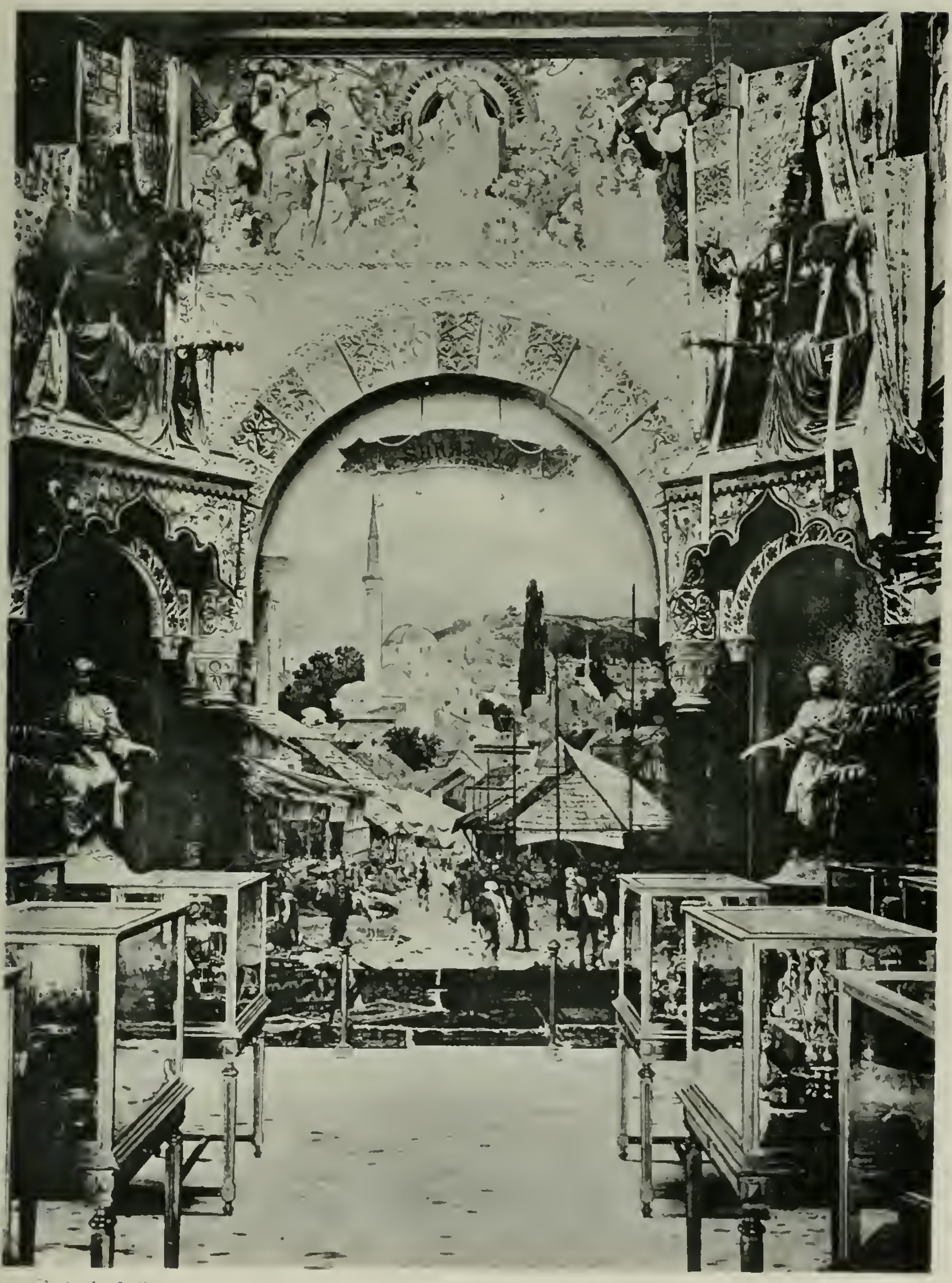
[1] Un troisième pavillon, abritant l'exposition payante de la Maternité belge, est réservé pour le chapitre des constructions édifiées par les concessionnaires.



Neurdein frères, Phot.

PAVILLON DE LA BOSNIE HERZÉGOVINE

(Quai des Nations)



Phot. A. Liébert

PAVILLON DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Intérieur



Phot. Larger

PALAIS DE LA BULGARIE
(Rue des Nations)

plus du rez-de-chaussée était occupé par une immense salle, qu'enveloppaient des frises où le grand artiste Mucha avait retracé avec beaucoup de talent l'histoire symbolique de la Bosnie. Au fond, un beau panorama, dû à M. Kaufmann, de Vienne, montrait la capitale Sarajevo, ses tours, ses dômes, ses minarets, ses jardins, éclairés par les rayons d'une chaude lumière; des mannequins situés au premier plan formaient transition avec la foule peinte et donnaient l'illusion de la vie. Deux vues représentaient les chutes de la Pliva et les sources de la Bouna. Dans ce cadre étaient plus spécialement réunis les produits des ateliers de l'État et de l'école d'art décoratif de Sarajevo, ainsi que des collections ethnographiques et archéologiques. On y voyait des ouvriers et des ouvrières tisser des tapis, broder des tissus de soie, damasquiner des objets de métal, travailler le bois, etc.

Le premier étage abritait surtout les expositions des départements de l'instruction publique, des travaux publics, de l'agriculture.

Outre une exposition forestière et minière, le sous-sol contenait un restaurant bosniaque.

Le projet du pavillon a été élaboré au Département des travaux publics à Sarajevo; ses éléments étaient empruntés à des maisons particulières et à des mosquées locales. M. Panek, architecte, et M. Markovic, inspecteur-architecte, se sont admirablement acquittés de leur mission.

Dans son ensemble, la construction fut établie en pans de bois et plâtre; elle portait une couverture en tuiles romaines; les menuiseries venaient du pays.

6. **Bulgarie.** — Le palais de la Bulgarie était situé sur la seconde ligne des palais et pavillons étrangers, le long de la rue des Nations, entre le pavillon de la Finlande et le palais de la Roumanie. Une surface de 350 mètres carrés lui avait été affectée.

MM. Saladin et de Sevelinges, architectes, chargés de la construction, cherchèrent à réaliser un style original qui, sans exclure les réminiscences, différât nettement du style des pays voisins.

Le bâtiment s'ouvrait par une grande porte centrale, de style byzantin modernisé, que flanquaient deux pylônes légers, sortes de

minarets coiffés de clochetons. De part et d'autre, se développaient les murs, largement percés et calés, à leurs extrémités, par d'autres pylônes que surmontaient une lanterne à jour et un clocheton. Les pylônes, les colonnettes, les encadrements des baies, etc., tranchaient par leur blancheur sur le fond rose des murs. Des bouquets et des guirlandes de fleurs, spécialement de roses, ainsi que des nœuds de ruban fournissaient le thème principal d'une décoration très fraîche et très gaie, convenant bien à la terre de prédilection des rosiers.

Un escalier intérieur en pitch-pin conduisait du rez-de-chaussée aux galeries de l'étage faites en bois de même essence. Il menait notamment à un beau salon princier, où le souverain avait fait disposer quelques spécimens remarquables de ses collections particulières.

L'édifice était construit en pans de bois et plâtre.

7. **Chine.** — La section chinoise groupée au Trocadéro était admirablement présentée par M. Ch. Vapereau, commissaire général, avec la collaboration de M. Masson-Détourbet, architecte.

Une porte monumentale donnait accès à cette section, qui comportait trois pavillons dans la partie inférieure, un grand et haut palais dans la partie supérieure, et des boutiques échelonnées le long du palais du Trocadéro. Au milieu de l'emplacement concédé (3,400^{mq}), un frais ruisseau courait parmi les rochers et avait ses rives garnies de plantes exotiques.

La porte monumentale reproduisait avec une extrême fidélité un arc de triomphe du temple de Confucius à Pékin. Cet arc de triomphe, dont il existe également deux exemplaires à 15 kilomètres de Pékin, l'un dans le temple du Dieu couché, l'autre dans le parc de Chasse, a sa base en marbre blanc et ses ornements en céramique de deux couleurs, jaune et vert.

Celui des pavillons que le visiteur rencontrait d'abord après avoir franchi la porte monumentale était la copie de l'un des six pavillons placés en ligne, dont l'ensemble constitue le palais impérial de Pékin. Au pourtour, se développait une véranda aux colonnes rouges, à la balustrade verte, à la toiture en tuiles tubulaires de ton jaune. En arrière de la véranda émergeait la toiture du pavillon, jaune comme la



Phot. Ch. Vapereau

CHINE — ARC DE TRIOMPHE DU TEMPLE DE CONFUCIUS A PÉKIN

(Trocadéro)



Phot. Ch. Vaperea

CHINE — PAVILLON DE LA SOIERIE

(Trocadéro)



Phot. Ch. Vapereau

CHINE. — PAVILLON DES PORCELAINES ANCIENNES
(Trocadéro)



Phot. Ch. Vapereau

CHINE. — PAVILLON DE LA PORCELAINE MODERNE
(Trocadéro)



Phot. Ch. Vapereau

CHINE. — GRAND PALAIS
(Trocadéro)





Phot. Ch. Vapereau

CHINE. — BOUTIQUES
(Trocadéro)

précédente. Ce jeu de toitures, le contraste des couleurs, l'application de corbelets en bois sculpté et ajouré, imprimaient au bâtiment un aspect extérieur des plus originaux. Intérieurement, la décoration offrait beaucoup de richesse : au plafond, les poutres restaient apparentes, étaient peintes en rouge et formaient un quadrillage régulier; dans chaque caisson se trouvaient des ornements dorés, faits de rosaces et de dragons.

Le grand palais représentait l'une des neuf portes qui trouent l'enceinte fortifiée de Pékin. Au bas, était un pan de muraille massif, fait de briques grises et percé de trois baies; sur ce soubassement s'élevaient quatre étages, aux toitures successives en tuiles tubulaires émaillées de jaune et de vert. La hauteur de l'édifice atteignait 22 mètres. Un grand escalier extérieur rappelait, par ses pylônes, celui du temple du Dragon noir et, par la disposition de ses marches que séparaient des dalles sculptées, ceux des sépultures impériales (mausolées des Ming); au premier étage, il donnait accès à l'exposition chinoise et à une vaste terrasse.

Près de ce palais, un pont reliait la Chine à la Russie. C'est là que s'arrêtaient les voyageurs du train transsibérien pour prendre un repas au restaurant chinois.

Dans leur ensemble, les constructions occupaient 1,128 mètres carrés.

Le gros œuvre des bâtiments a été exécuté en bois et staff.

A en juger par la scrupuleuse pureté du style des constructions, par la fidèle exactitude de leurs sculptures et de leur décor, il semblait que la Chine en eût amené à grands frais du Céleste Empire les éléments constitutifs, ou du moins les eût fait préparer sur place par des artistes et des ouvriers indigènes. L'illusion était complète, non seulement pour les européens connaissant le mieux la Chine, mais pour les chinois eux-mêmes. Pourtant tout, jusqu'au moindre détail, avait été confié à des artistes et à des ouvriers français. Le fait est intéressant à relater comme un nouveau témoignage des facultés d'adaptation de nos artisans. Une très large part du succès revient, d'ailleurs, à M. Vapereau, qui a passé trente ans à Pékin et qui était muni de tous les documents nécessaires.

8. Corée. — Un emplacement de 760 mètres carrés avait été réservé à la Corée, le long de l'avenue de Suffren. Le représentant du gouvernement coréen y fit élever une construction gracieuse et originale, dans le style le plus pur de l'Extrême-Orient.

Cette construction de 320 mètres carrés, entièrement en bois peint, avec large toiture en tuiles, avait ses charpentes dorées et très colorées; elle présentait les angles relevés caractéristiques de l'architecture locale. Le porche reproduisait une porte d'habitation de Séoul.

L'intérieur était inspiré d'une des salles d'audience du vieux palais impérial à Séoul; des drapeaux de soie anciens tapissaient les murs.

Au pourtour du pavillon régnait une galerie avec balustrades à jour.

L'architecte fut M. Ferret, qui avait en même temps le titre de commissaire général adjoint de la Corée à l'Exposition.

9. Danemark. — 1. *Pavillon royal.* — Le Danemark avait un pavillon officiel, à l'origine, près du pont des Invalides, de la seconde ligne des palais et pavillons étrangers du quai d'Orsay.

Ce pavillon, auquel avait été affectée une surface de 172 mètres carrés, fut établi au moyen de souscriptions privées. Ses éléments arrivèrent à Paris, après un premier montage d'essai sur le territoire danois.

Il reproduisait une maison bourgeoise du Jutland au XVIIe siècle, c'est-à-dire à une époque de brillante renaissance pour l'architecture danoise. Sur les murs en brique blanchis à la chaux se dessinaient, avec leur teinte brune, les robustes charpentes ouvragées et sculptées: les fenêtres étaient garnies de verrières, aux carreaux minuscules qu'encadraient des filets de plomb; des tuiles rouges couvraient les toits élancés. Une jolie tourelle en bois, couverte d'un dôme en forme de bulbe, décorait l'un des angles de l'édifice et en complétait le pittoresque.

A l'intérieur, il n'y avait pas d'exposition proprement dite. Le pavillon servait à peu près exclusivement de lieu de réunion pour la société danoise. Il comportait un hall central et des galeries latérales

Phot. A. Chevojon

PAVILLON DE LA CORÉE
(Champ de Mars)



Phot. Larger

PAVILLON ROYAL DU DANEMARK



Phot. L. Baschet

PALAIS DE L'ÉQUATEUR
(Champ de Mars)

desservant diverses pièces. L'ameublement était du style moderne danois.

L'architecte de cette belle construction fut M. Koch.

2. *Pavillon annexe des groupes XII et XV.* — Un pavillon annexe de la section danoise, pour les groupes XII et XV, avait été établi dans les quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert. Il couvrait 192 mètres carrés. Je le signale simplement pour mémoire, car il n'offrait que peu d'intérêt décoratif.

10. Équateur. — L'exposition de la République de l'Équateur était groupée dans un coquet pavillon de style Louis XV élevé au pied de la Tour de 300 mètres vers l'Ouest.

Ce pavillon, de 162 mètres de superficie, comportait un rez-de-chaussée, un étage et une terrasse. Il était formé d'un corps de bâtiment principal rectangulaire et d'un escalier latéral sur plan carré qui constituait une tour avec dôme.

Destinée à être démontée après l'Exposition, transportée en Amérique et rétablie sur le territoire de l'Équateur pour y servir de bibliothèque publique, la construction avait été faite en pans de fer avec garnissage de stuc ou de plâtre imitant le marbre. Une aire en ciment, imitant de même le marbre, couvrait le sol.

La façade principale, orientée vers la Seine, s'ouvrait par une grande baie meublée d'un vitrail symbolisant la République de l'Équateur. A droite et à gauche, les visiteurs voyaient les bustes de deux illustres écrivains : le poète Olmedo, chantre de l'indépendance du pays, et le grand prosateur Montalvo.

M. Billa fut l'architecte de la section.

11. Espagne. — 1. *Palais royal.* — L'Espagne avait reçu au quai des Nations un emplacement de premier rang d'une superficie de $776^{mq}50$, entre l'Allemagne et Monaco. Elle y édifia un palais remarquable par la noblesse, la majesté et l'élégance de son architecture.

Ce palais, dû à M. l'architecte en chef Urioste y Velada, se ratta-

chait au style de la Renaissance espagnole et présentait une merveilleuse harmonie malgré la variété des éléments de la composition. Formé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, il se développait de part et d'autre d'une sorte de patio, d'une cage d'escalier monumentale, et se terminait en terrasse. A l'angle nord-est, une tour carrée sous laquelle passait la circulation supérieure du bord de l'eau dépassait de deux étages le niveau général; aux trois autres angles, mais sans la même saillie sur l'alignement des façades, se dressaient trois autres tours plus basses d'un étage que la précédente. Les balustrades de couronnement du palais se découpaient en dentelles blanches sur le ciel.

D'une manière générale, la décoration des façades se composait à chaque étage d'un ordre complet avec piédestaux, colonnes dégagées, pilastres et contre-pilastres. Les baies étaient le plus souvent cintrées et parfois rectangulaires. Toutes les parties apparentes du palais avaient été recouvertes de moulages directement pris sur des monuments espagnols et très habilement mariés : les riches couronnements de la grande tour provenaient du palais des comtes de Monterey; les détails de la façade principale sur la Seine, de l'université d'Alcala; d'autres éléments, de l'Alcazar à Tolède ou de l'université de Salamanque. L'architecte en chef s'était arrêté à une coloration d'un blanc doré rappelant les tons chauds que prend la pierre espagnole sous l'action séculaire du soleil.

Intérieurement, des arcades entouraient la cage de l'escalier au rez-de-chaussée et à l'étage.

Les murs des salles et les plafonds en bois étaient très sobrement décorés. Cette simplicité disparaissait et se justifiait même devant l'incomparable décor des 37 tapisseries anciennes de la couronne d'Espagne, qu'avait bien voulu prêter S. M. la Reine Régente et qu'il était impossible de voir sans éprouver une indicible impression d'art. Le duc de Sesto et le comte de Valencia de Don Juan exposaient eux-mêmes des tapisseries et des tentures de haute valeur.

Figuraient également dans le palais des pièces d'armures de l'Armeria royale de Madrid, ainsi que des armes et autres objets d'art appartenant à divers particuliers, notamment l'armure de Boabdil, le



Neurdein frères, Phot.

PALAIS ROYAL DE L'ESPAGNE

(Quai des Nations)

dernier roi maure de Grenade, envoyée par Mme la marquise de Viana.

En sous-sol, au niveau de la berge basse du fleuve, était installé un restaurant espagnol «La Feria».

Toute la construction avait été établie en pans de bois et plâtre.

2. *Pavillons divers.* — La section espagnole avait divers pavillons annexes d'exposition :

1° Deux, pour les groupes IV et V (matériel et procédés généraux de la mécanique; électricité), le long de l'avenue de Suffren (729^mq);

2° Un troisième, pour la classe 57 (produits de la boulangerie et de la pâtisserie), contre la même avenue (206^mq);

3° Un quatrième, pour la classe 62 (boissons diverses), dans le parc du Trocadéro (25^mq);

4° Un cinquième, pour le groupe XI (mines; métallurgie), dans les quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert (88^mq).

Ces constructions très simples n'appellent guère d'explication spéciale. Les plus remarquées étaient le troisième, dit *biscuiterie espagnole*, et le quatrième, dit *cidrerie espagnole*.

Établi en pans de bois et plâtre, le bâtiment de la biscuiterie se rattachait au style hispano-mauresque. Des tons voyants, principalement rouges, rehaussaient le fond d'un ton pierre de ses murs. Un dôme complétait sa silhouette assez heureuse.

Quant à la cidrerie, placée au-dessus de la grande avenue transversale du Trocadéro, près des colonies portugaises, elle consistait en un kiosque avec ossature en fer soutenant des bouteilles de divers modèles, parties pleines en bois peintes de tons vifs et couverture en zinc.

12. États-Unis. — 1. *Palais officiel.* — Alors que la plupart des États conviés à l'Exposition de 1900 cherchaient à reproduire quelque chef-d'œuvre caractéristique de leur architecture nationale, à synthétiser une ou plusieurs périodes brillantes de leur art, les États-Unis d'Amérique devaient à leur jeunesse de ne point avoir la même ressource. Encore étroitement tributaires des écoles étrangères, ils choi-

sirent, pour leur palais officiel, comme ils l'avaient déjà fait pour le palais de l'administration à l'exposition de Chicago, une sorte de panthéon rappelant l'époque classique du XVIIe siècle en Europe.

A la différence, aussi, de beaucoup d'autres pays, ils n'utilisèrent leur palais ni pour des expositions proprement dites, ni pour des musées artistiques, ni pour des collections ethnographiques, mais en firent un simple lieu de réunion, un club, où leurs nationaux pouvaient s'assembler, écrire leur correspondance, retrouver pour ainsi dire leur *home*.

Situé entre les palais de la Turquie et de l'Autriche, le monument des États-Unis, assis sur un robuste soubassement à bossages, élevait bien haut sa coupole dans les airs et dominait fièrement la masse blanche des édifices environnants. Il se composait d'un vaste hall central couvert par un dôme et de galeries étagées enveloppant ce hall.

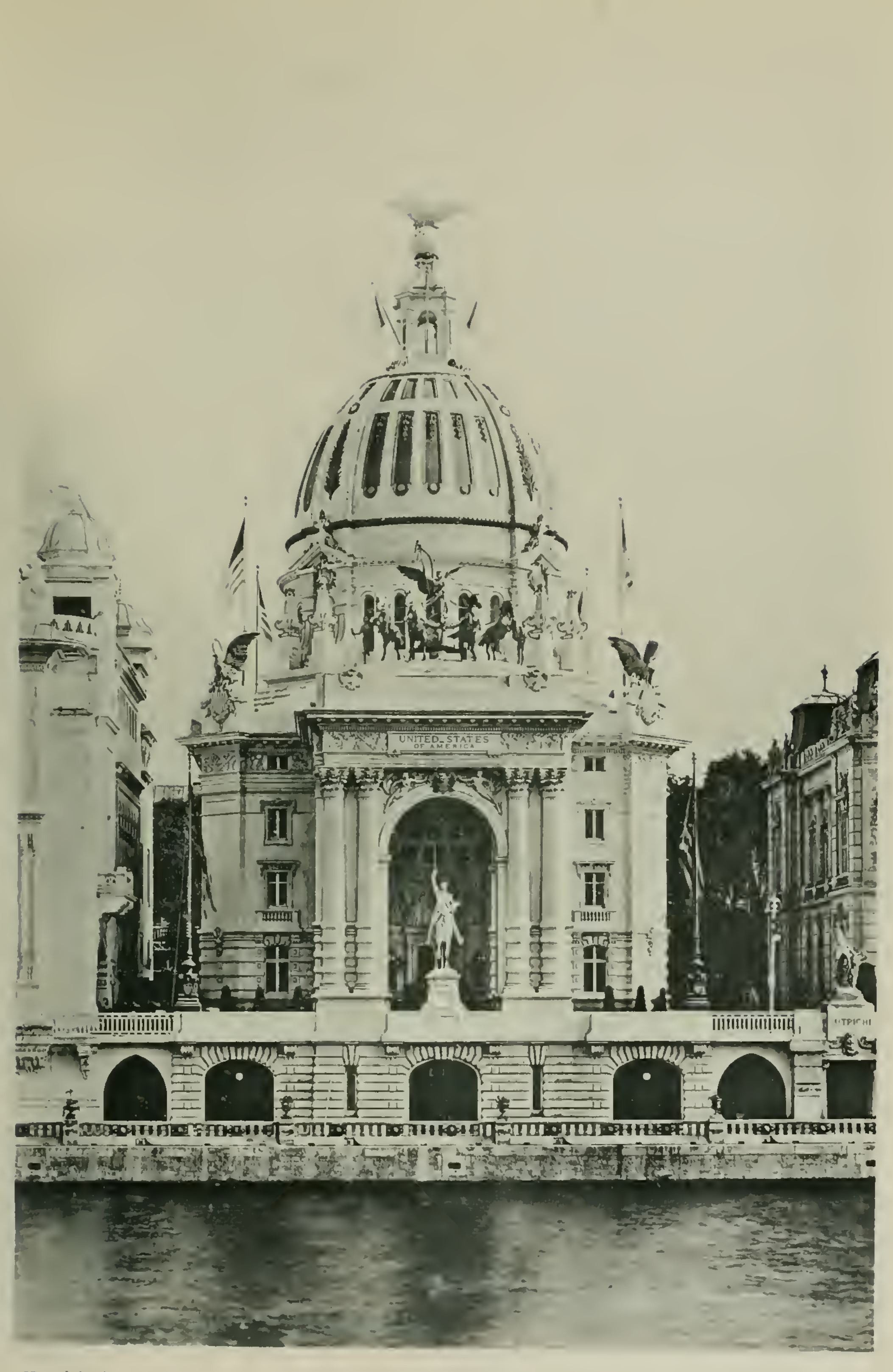
La façade sur la Seine était précédée d'un portique dégagé, sous lequel passait la circulation haute du quai. Quatre colonnes corinthiennes flanquaient ce portique, surmonté d'un quadrige, *le char du Progrès conduit par la Liberté*, que guidaient deux enfants symbolisant l'un *le progrès intellectuel*, l'autre *le progrès physique*. En bordure du quai haut et dans l'axe de l'arcade se trouvait la statue équestre de George Washington.

Plus simples, les trois autres façades accusaient les baies des galeries intérieures et avaient pour couronnement un fronton.

Sur chacun des quatre pylônes d'angle, un aigle aux ailes déployées maintenait un écusson aux couleurs nationales.

Au-dessus du sommet des façades montait le tambour du dôme, percé de 24 baies et relié par 4 grands motifs, d'une part aux pylônes, d'autre part aux nervures de la coupole. Celle-ci était striée de caissons et portait un cinquième aigle posé sur une sphère terrestre à 51m50 du sol de la berge.

Les salles réparties autour du hall comprenaient : 1° au rez-de-chaussée, des salons de réception, un bureau d'informations, un bureau de l'office postal américain, un bureau de banque, une salle de correspondance; 2° au premier étage, les salles des États et une pièce



Naurdein frères, Phot.

PALAIS DES ÉTATS-UNIS
(Quai des Nations)



Phot. Eugène Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DE LA TYPOGRAPHIE (Esplanade des Invalides)
Vue extérieure



Phot. Eugène Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DE LA TYPOGRAPHIE
Intérieur

pour la toilette; 3° au second étage, le cabinet du commissaire général, une salle à manger, deux salons de repos et de conversation; 4° au troisième étage, une salle pour la chambre de commerce américaine de Paris, une salle de jury, un salon de repos et de conversation, une salle pour le congrès des femmes. Deux escaliers en diagonale et deux ascenseurs desservaient les différents étages. Sauf des peintures allégoriques sous la coupole, la décoration intérieure ne présentait aucune particularité utile à signaler.

En sous-sol, était installé un restaurant américain.

La surface occupée atteignait 821 mètres carrés.

MM. Coolidge et Morin-Goustiaux furent les architectes du palais des États-Unis, qu'ils construisirent en bois et plâtre.

2. *Pavillons divers.* — Les États-Unis avaient, dans l'enceinte urbaine, quatre pavillons annexes d'exposition : un pour la classe 11 (typographie), au milieu des quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert; un pour la classe 33 (matériel de la navigation de commerce), au quai d'Orsay, en amont du pont d'Iéna; un troisième pour les groupes VII et X (agriculture; aliments), contre l'avenue de Suffren; un quatrième pour le groupe IX (forêts), au quai d'Orsay, près du palais des Forêts, de la Chasse, de la Pêche et des Cueillettes.

De ces quatre pavillons, le premier (980^{mq}), où s'imprimait le *New-York Times*, comportait des galeries perpendiculaires les unes aux autres, séparées par de vigoureux piliers circulaires qui enveloppaient les arbres de l'Esplanade et couvertes par des voûtes d'arêtes largement vitrées. La division intérieure se traduisait extérieurement en arcades portant sur des colonnes; ces arcades étaient vitrées dans le cintre et pleines au-dessous.

Le pavillon du matériel de la navigation de commerce des États-Unis (400^{mq}), placé entre celui de l'Allemagne et le pavillon de la chambre de commerce de Paris, avait été établi comme le précédent en plâtre et bois. Il était sur plan carré et ne présentait qu'un rez-de-chaussée couvert en terrasse. Par sa masse, sa porte surbaissée, ses forts bossages, ses échauguettes, ce pavillon offrait l'aspect d'un ou-

vrage de fortification. Les États-Unis y avaient installé un bureau météorologique.

Situé en face du pignon Suffren de l'ancienne galerie des Machines de 1889, avec laquelle il communiquait par une passerelle au niveau du premier étage, le pavillon annexe des groupes VII et X (500^{mq}) était principalement affecté au matériel agricole. Il avait en plan la forme d'un rectangle à deux pans coupés et comprenait trois étages (rez-de-chaussée, premier étage de même étendue, second étage plus restreint avec terrasse extérieure). Ici encore, le bois et le plâtre constituaient les éléments essentiels de la construction.

Enfin, le pavillon annexe des forêts (207^{mq}), entièrement fait en bois à peine équarris et très légèrement étayé par quelques murs grossiers, était parfaitement approprié à sa destination. Il portait la pensée vers les solitudes neigeuses des territoires du Nord et vers les blockhaus des chasseurs de fourrures.

13. Grande-Bretagne. — 1. *Pavillon royal.* — Une surface de 712^{mq} 50 avait été attribuée à la Grande-Bretagne, vers le milieu du quai des Nations, entre la Hongrie et la Belgique. Le commissariat général britannique y édifia un palais de 554 mètres carrés, sur lequel il concentra la plus large part de son effort décoratif. Du reste l'emplacement était très favorable, puisqu'il se trouvait non seulement en bordure sur le quai des Nations, mais aussi en contact avec une vaste place, dont le palais de la Belgique occupait l'autre face, et que deux des façades devaient être ainsi parfaitement dégagées.

Les autorités britanniques décidèrent que le palais se rattacherait au style Jacques Ier et que le manoir typique de Kingston-House à Bradford-sur-Avon, l'une des plus belles œuvres de l'architecture anglaise au XVIIe siècle, servirait de base à la composition. M. Edwin Lutyens, architecte du commissariat général, s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de talent. Pour certaines parties intérieures, il s'inspira de quelques autres châteaux et reproduisit notamment la *Cartoon gallery* de Knole-House.

Bien proportionné, l'édifice comprenait un rez-de-chaussée et un étage. La composition des façades présentait trois pignons juxtaposés;



Phot. Eug. Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DE LA NAVIGATION DE COMMERCE
(Quai d'Orsay)



Phot. Eug. Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DES FORÊTS
(Quai d'Orsay)



Phot. Constant Robert

PAVILLON ROYAL DE LA GRANDE-BRETAGNE
(Quai des Nations)

du côté de la Seine, trois corps de bow-windows embrassant les deux étages montaient en avant des pignons. Au-dessus de la construction était une couverture de pierres, que surmontaient de hautes cheminées accouplées en briques. Un ton général de pierre avait été appliqué sur les murs.

A l'intérieur, les salles se succédaient autour d'un grand escalier d'honneur très sobre et meublé de peintures.

La distribution du rez-de-chaussée était la suivante : hall d'entrée, bibliothèque, salon, petit salon, salle à manger. Au premier étage, le visiteur rencontrait une grande galerie, un cabinet de porcelaines, des chambres à coucher, une salle de bains.

Les salles principales offraient une extrême analogie d'aspect : haute cheminée sculptée, enrichie de marbres de couleur sur un ensemble blanc; plafond très blanc et très ouvragé; murs simplement tendus et servant de fond à quelques toiles d'une immense valeur; fenêtres avec mises en plomb peu colorées. Deux ou trois salles avaient été meublées dans le goût anglais moderne, c'est-à-dire pourvues d'un mobilier laissant à désirer au point de vue de la légèreté et de la grâce, mais très confortable.

Des chefs-d'œuvre de peinture garnissaient le pavillon. Ils portaient les signatures de Reynolds, Gainsborough, Romney, Hoppner, Raeburn, Hogarth, Turner, Constable, Morland, Bonington, Opie, Lawrence, etc.

Burne-Jones était également représenté par de superbes tapisseries.

Désirant prendre le maximum de garantie pour la sauvegarde de ces richesses artistiques, M. Lutyens avait exclusivement employé l'acier, le ciment et le plâtre dans la masse de la construction.

2. *Pavillon annexe des groupes IV et XII.* — Ce pavillon de 36 mètres carrés, construit par MM. Hartley et Sugden dans les quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert, était un simple abri en bois, avec couverture en zinc, sans cloisonnement intérieur, pour des chaudières et appareils de chauffage. Sa décoration, peu abondante et sans intérêt, consistait en staff rapporté.

3. *Pavillon annexe de la classe 33.* — Installé par la *Peninsular and oriental Company,* le petit pavillon anglais de la navigation de commerce s'élevait sur le quai d'Orsay immédiatement en amont de celui de l'Allemagne.

Ce pavillon, auquel avait été affecté une surface de 363 mètres carrés, n'avait qu'un rez-de-chaussée et ne comportait qu'une salle avec quatre alvéoles. Extérieurement, quatre frontons surbaissés accusaient la division intérieure; ces frontons, quatre petites coupoles d'angle et une coupole centrale de plus grandes dimensions animaient la silhouette de la construction. Les formes générales, la présence d'une frise heureusement stylisée, le ton d'un blanc chaud donné à l'ensemble du bâtiment, tout dénotait le souci d'une décoration intéressante.

Les objets exposés consistaient en modèles de navires, graphiques, photographies, etc.

4. *Pavillons annexes des groupes VII et X.* — La Grande-Bretagne avait, soit dans les quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert, soit au Champ de Mars, contre l'avenue de Suffren, trois petits bâtiments annexes pour des expositions relevant de la classe 40 (produits agricoles alimentaires d'origine animale), de la classe 59 (sucre et produits de la confiserie), de la classe 62 (boissons diverses).

De ces constructions, la première, affectée à une laiterie, avec dégustation de lait et de pâtisserie, présentait une certaine originalité. Elle comportait une galerie couverte en bois peint de couleur sombre; la couverture était en tuiles.

La seconde, consacrée à une dégustation de confiserie et de pâtisserie anglaises, n'offrait rien de remarquable au point de vue de la décoration. Établie en métal, bois et plâtre, elle attirait l'attention par les couleurs voyantes des fers et des bois.

Quant à la troisième, elle consistait en un simple kiosque octogonal où se débitait de la bière. L'édicule, en bois et vitrage, se terminait par un dôme recouvert de zinc; une teinte d'ocre jaune et un vernis avaient été appliqués sur les bois.



Phot. L. Baschet

PALAIS DES COLONIES BRITANNIQUES
(Trocadéro)

Les surfaces couvertes étaient de 241 mètres carrés à l'Esplanade des Invalides et de 179 mètres carrés au Champ de Mars.

5. *Pavillon annexe du groupe XVIII.* — Ce pavillon d'une superficie de 290 mètres carrés, établi en arrière du palais des Armées de terre et de mer, entre les pavillons analogues de la Russie et de la Belgique, abritait l'exposition de MM. Vickers sons et Maxim (matériel d'artillerie et bouches à feu pour les armées de terre et de mer).

Sa toiture rappelait plus ou moins fidèlement la forme d'un pont de croiseur cuirassé. La façade et les portes étaient décorées de canons et d'obus.

6. *Palais des colonies britanniques.* — Un emplacement de 1,690 mètres carrés avait été attribué à la Grande-Bretagne pour l'installation de ses colonies au Trocadéro.

Les pays se rattachant à l'empire colonial britannique qui participèrent effectivement à l'Exposition furent les Indes anglaises, Ceylan, le Canada, l'île Maurice, l'Australie occidentale. Un ensemble de constructions, fort imposant par ses proportions, abritait l'exposition de ces divers pays.

Cet ensemble se divisait en deux parties principales : un palais des Indes, élevé le long du quai Debilly; un palais dit *des colonies,* placé en arrière du précédent dont le séparait une avenue parallèle à la Seine.

Le palais des Indes était de style hindou. Sur la façade principale, un escalier en marbre vert donnait accès à une porte monumentale encadrée par deux tours circulaires; de part et d'autre de cette porte se développaient des galeries à colonnettes élégantes. La décoration extérieure comprenait de nombreux motifs de sculpture empruntés, à l'aide de moulages, aux édifices les plus curieux de l'Inde. Dès l'entrée, le visiteur remarquait les balustrades artistiques en bois du grand escalier, dont les sculptures, exécutées au ciseau et au marteau par des artistes birmans, représentaient des entrelacs d'arabesques alternant avec des groupes de personnages finement ciselés. D'un côté

du grand escalier s'ouvrait une cour, dite *cour impériale,* avec un trophée en bois sculpté; de l'autre côté, était une seconde cour réservée aux expositions particulières; des galeries d'étage complétaient les surfaces nécessaires.

Sur la droite du palais, en regardant le Trocadéro, se trouvait l'exposition de Ceylan.

Le palais dit *des colonies*, affecté principalement au Canada et, pour le surplus, à l'Australie occidentale ainsi qu'à l'île Maurice, n'avait pas de style défini.

14. Grèce. — L'exposition de la Grèce était concentrée dans un beau pavillon du quai des Nations, entre les édifices analogues de la Suède et de la Serbie.

Ce pavillon, étudié et construit par M. Lucien Magne, architecte, occupait une superficie de 432 mètres carrés. Il était inspiré des plus beaux modèles de l'architecture byzantine.

Le plan comportait une grande salle en forme de croix grecque, dont la partie centrale portait une coupole octogonale reposant sur des trompes de fer ouvré. Quatre salles secondaires, avec coupoles plus petites, remplissaient les angles entre les branches de la croix. Des portiques, disposés contre les faces amont et aval, facilitaient la circulation. L'entrée principale se trouvait du côté opposé à la Seine; elle était précédée d'un porche, dont les portes latérales donnaient accès à deux terrasses et de là aux portiques. Une salle pentagonale se détachait en saillie dans l'axe de la façade contiguë au fleuve.

Bien que fait en matériaux définitifs, le pavillon ne pesait pas plus de 150 tonnes et ne dépassait point les limites de poids compatibles avec la solidité de la couverture du chemin de fer des Moulineaux. Les éléments de la construction avaient d'ailleurs été étudiés et choisis de telle sorte que le pavillon fût entièrement démontable et pût être transporté en Grèce après l'Exposition.

Bâti sur un soubassement de meulière, l'édifice avait une ossature apparente en fer, dont l'élégance et les ingénieux arrangements attestaient l'habileté de l'architecte. Les murs, de $0^{m}30$ d'épaisseur,



Phot. E. Le [illegible]

[illegible] ROYAL DE LA GRÈCE

(Quai des Nations)

étaient montés en pièces de céramique partiellement émaillées, qui formaient des assises de couleur alternativement rose et bleu turquoise. Pour les portiques, la charpente en bois de teck reposait sur des colonnettes en marbre de Carrare ou en onyx d'Algérie. La couverture se composait de tuiles creuses rosées.

La salle pentagonale ayant vue sur la Seine était décorée de vitraux blancs dont le plomb dessinait des branches de vigne, d'eucalyptus, de ricin, etc. Un effet très brillant avait été obtenu par l'emploi du verre opalin pour les fleurs, du verre martelé pour les feuilles et du verre transparent pour les fonds.

15. Guatemala. — Le Guatemala avait un petit pavillon de 150 mètres carrés, le long de l'avenue de Suffren, à l'arrière du palais de l'Enseignement.

Ce pavillon, principalement affecté à une exposition et à une dégustation de café, consistait en un chalet de bois peint aux couleurs nationales (blanc et bleu).

Un velum entourant le pavillon abritait une surface supplémentaire de 100 mètres carrés environ.

16. Hongrie. — 1. *Palais royal.* — Quoique exposant dans tous les groupes, la Hongrie avait tenu à avoir, quai des Nations, un emplacement de première ligne pour y élever un palais officiel ou royal. Un espace de 750 mètres carrés lui fut attribué.

Lors de l'exposition nationale du Millénaire organisée à Budapest en 1896, la Hongrie avait recueilli un grand succès par l'habile reconstitution d'un certain nombre de ses monuments historiques. Elle renouvela l'expérience à Paris en 1900 sous une forme différente, par l'association dans un édifice unique de motifs remarquables empruntés aux chefs-d'œuvre les plus divers de l'architecture religieuse ou civile, et le succès ne fut pas moindre grâce au talent des auteurs du projet, MM. Zoltán Bálint et Louis Jámbor, architectes, et à la surveillance éclairée de M. Camille Fittler, architecte en chef, directeur de l'école des arts décoratifs à Budapest.

Du côté de la rue des Nations, c'est-à-dire du côté opposé à la

Seine, la façade était de style roman et empruntait ses éléments à l'église de l'abbaye de Jaák, dont elle reproduisait notamment le superbe portail.

Vers la Seine, la façade se rattachait au style gothique. Elle comprenait : au centre, un morceau du château de Vajda-Hunyad, avec des contreforts et des échauguettes polygonales; à l'aval, la gracieuse chapelle de Szepes-Csütörtökhely. A l'amont, se dressait la puissante tour de l'église du château fort de Körmöcz-bánya, qui montait à 40 mètres et dont la saillie couvrait la circulation supérieure du bord de l'eau.

Dans l'aile amont, de style Renaissance, on retrouvait les arcades de l'hôtel de ville de Lőcse, les bizarres crénelures de la maison Rákóczy à Eperjes, les fenêtres de l'hôtel de ville de Bártfa, puis la chapelle de Saint-Michel de Kassa, qui allait rejoindre la tour.

Enfin l'aile aval ne comportait que deux motifs : la fidèle imitation de la maison Klobusiczky à Eperjes et celle de la tourelle de l'église serbe orthodoxe de Budapest. Ces motifs représentaient le style baroque de Hongrie dans deux phases successives de son développement.

Comme la décoration extérieure, la décoration intérieure du palais était autant que possible empruntée aux monuments hongrois des diverses époques, de manière à fournir un cadre approprié aux incomparables collections historiques et artistiques dont l'édifice devait être garni.

Le vestibule de style roman, dans lequel les visiteurs pénétraient par la rue des Nations, avait été décoré de motifs appartenant à l'époque et de fresques du XIV[e] siècle. Il abritait, de même que le couloir, des spécimens de la sculpture hongroise (moulages en plâtre de monuments funéraires et de sculptures religieuses).

Ce vestibule conduisait à un cloître intérieur roman, dont l'un des côtés était occupé par un escalier inspiré, en partie de celui du château de Keresd des comtes Bethlen, en partie de celui de l'hôtel de ville de Bártfa.

Au rez-de-chaussée se succédaient les salles suivantes : 1° salle reproduisant le plafond en bois de la basilique romane de Pécs et



Neurdein frères, Phot.

PALAIS ROYAL DE LA HONGRIE
(Quai des Nations)



Phot. Larger

Façade sur la rue des Nations



Phot. A. Liébert

Vestibule



Phot. Bardy

Salle des armes

PALAIS ROYAL DE LA HONGRIE

contenant le tombeau d'un cavalier païen de Törtel (IXe siècle), ainsi que la série des types d'armes et d'objets d'équipement depuis les Huns jusqu'au XVe siècle, des collections de monnaies hongroises depuis saint Étienne jusqu'au XIXe siècle, et des monnaies de Transylvanie; 2° salle décorée de motifs pris à l'entrée principale de l'hôtel de ville Pozsony, avec une reproduction en galvanoplastie du sarcophage de saint Siméon, un reliquaire du dôme d'Esztergom (œuvre byzantine à émail cloisonné du XIe siècle), des manuscrits, des armoriaux peints; 3° salle dite *des armes,* reproduction de la salle des chevaliers du château de Vajda-Hunyad, renfermant de nombreux objets militaires où s'accusaient alternativement l'influence de l'Occident et celle de l'Orient; 4° chapelle de Csütörtökhely, dont le plafond était orné d'une reproduction des fresques de l'église de Martyáncz et au milieu de laquelle se trouvait l'autel à volées sculpté en bois de l'église de Káposztafalu; 5° pièce ayant son plafond emprunté à l'église protestante de Magyar-Dálya et consacrée à une exposition d'objets intéressant la vie des pâtres et pêcheurs hongrois; 6° salle continuant la même exposition.

Revenu au vestibule, le visiteur gravissait l'escalier dont le mur portait des peintures du XVIe siècle. Il arrivait ainsi au premier étage complètement décoré dans le goût de la Renaissance et en style baroque. Tout d'abord se présentaient trois salles renfermant des monuments de la dynastie des Habsbourg : 1° pièce figurant un détail de l'église orthodoxe de Miskolcz: 2° salle décorée par des moulages en stuc de la maison Turcsányi de Beszterczebánya; 3° pièce reproduisant la décoration d'une partie de la salle des trésors du château de Fraknó. C'est là qu'étaient groupés d'admirables objets de culte (orfèvrerie et argenterie, reliquaires d'ivoire ou d'ébène, vêtements sacerdotaux, etc.), des produits de l'art civil, des médailles. Ensuite venait la salle de Transylvanie, affectant les formes de la salle Renaissance du château de Keresd et abritant de riches trésors, qui remontaient à l'époque des princes de Transylvanie. La pièce suivante reproduisait une partie du célèbre plafond de Maksa; elle avait reçu une inestimable collection d'anciens livres hongrois. Deux autres salles, la première empruntée au château de Köpesény (XVIIIe siècle), la seconde

ayant pour décor le plafond de l'hôtel de ville de Körmöcz et certains détails sculptés du donjon de Sárospatak, continuaient l'exposition des trésors d'églises. Enfin le visiteur parvenait à la salle des Hussards et y assistait à la glorification de cette arme, dont la Hongrie fut le berceau : la salle, moyen âge, avait un plafond à pendentifs gothiques agrémentés de motifs hongrois; vers la Seine, des fresques imitaient celles de la salle d'or du château de Vajda-Hunyad; une toile de M. Paul Vágó, représentant l'histoire des hussards hongrois à travers les siècles, couvrait le mur opposé au fleuve; etc.

En sous-sol, avait été installé un restaurant hongrois dont la décoration s'harmonisait avec celle du palais.

Le gros œuvre de la construction était en charpente de bois, plâtre et métal déployé.

2. *Pavillons divers.* — Indépendamment de son exposition très brillante dans le palais des Forêts, de la Chasse, de la Pêche et des Cueillettes, la Hongrie avait entre ce palais et le Champ de Mars une annexe extérieure du groupe IX. La construction, entièrement en chêne, était constituée par des bois en grume et par des bois débités, notamment des madriers et des planches: malgré les difficultés inhérentes à la nature des matériaux, elle présentait une silhouette assez découpée. Sa superficie atteignait 217 mètres carrés.

Une autre annexe de 140 mètres carrés, se rattachant aux groupes XII et XV, existait sous les quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert. Ses cloisonnements extérieurs avaient pour élément essentiel des pans de fer en tubes étirés, qui supportaient des panneaux de métal déployé hourdés en plâtre. La couverture était en zinc. Sur chaque face, trois grandes baies circulaires éclairaient l'intérieur; les vitraux garnissant ces baies figuraient des paons très stylisés.

17. Italie. — 1. *Palais royal.* — Quoiqu'elle exposât dans les palais généraux, notamment dans ceux de la décoration et du mobilier des édifices publics et des habitations, l'Italie avait tenu à organiser une exposition distincte d'art industriel. Elle reçut à cet effet un magnifique emplacement d'une superficie de 1,852 mètres carrés, à



Phot. Bardy



Phot. Bardy

PALAIS ROYAL DE LA HONGRIE

Salle des Hussards



Phot. Constant Robert

HONGRIE. — PAVILLON DES FORÊTS
(Quai d'Orsay)

Neurdein frères, Phot.

PALAIS ROYAL DE L'ITALIE
(Quai des Nations)

l'origine même du quai des Nations, immédiatement en aval du pont des Invalides, et y construisit un palais qui ne mesurait pas moins de 65 mètres de long sur 28m 50 de large.

Ce palais, de rare élégance, offrait l'aspect d'une immense basilique, empruntant les motifs de son architecture à l'art gothique italien en même temps qu'à la Renaissance, et faisait le plus grand honneur à ses architectes, MM. le comte Ceppi, Gilodi et le comte Salvadori.

Au milieu de chacune des façades s'ouvrait une vaste baie, rappelant la porte della Carta du palais des Doges à Venise. Cette baie comportait une gigantesque ogive appuyée sur deux forts piliers, que couronnaient des pinacles octogonaux et que décoraient des moulures, des statues, des pinacles secondaires, etc. Au-dessous de l'ogive, toute une série de rosaces venaient reposer sur une arcature ogivale avec trèfles : un balcon courant à la base de cette arcature surmontait une porte à linteau droit, accotée de deux ouvertures plus petites. Un grand pignon réunissait les deux piliers en contre-haut de l'ogive ; ce pignon avait une crête feuillagée et recevait, à son sommet, un groupe de figures ; son tympan était rempli par un champ de mosaïque, sur lequel se détachait l'écusson héraldique de la maison de Savoie.

De part et d'autre de la grande baie, se succédaient sur les façades longitudinales trois travées séparées par des piles à pinacles et comportant : au rez-de-chaussée, des baies ogivales jumelées ; à l'étage, des baies circulaires à trèfle. La partie supérieure du mur était en retraite ; elle présentait également des jours et avait pour couronnement des merlons chantournés.

À chaque angle, le grand motif central se répétait, mais réduit et simplifié, soit avec une porte, soit avec des fenêtres au rez-de-chaussée.

Une coupole en bronze doré, reproduisant la coupole majeure de l'église de Saint-Marc, se dressait au milieu de l'édifice et portait à 46 mètres au-dessus du sol un aigle aux ailes déployées. Des coupoles analogues, de moindre diamètre, couvraient les angles de l'édifice.

Sous les dais des pilastres et au sommet des pignons avaient pris

place de nombreuses statues, moulées sur les chefs-d'œuvre de l'art italien. Dans les façades se voyaient aussi les bustes de grands hommes italiens (Michel-Ange, le Titien, Léonard de Vinci, le Dante, etc.). Des frises de mosaïque à fond d'or tournaient autour du monument; les murailles de remplissage étaient décorées par des dessins de briques roses et blanches.

Intérieurement, le palais comprenait un hall central correspondant à la coupole, deux halls latéraux, des galeries à étage enveloppant ces halls et par suite l'édifice lui-même. Un escalier monumental, placé contre la façade aval, reliait le rez-de-chaussée à l'étage.

La coupole avait sa calotte dorée et ses pendentifs peints à fresque de motifs aux tons clairs sur fond bleu. À rez-de-chaussée, les galeries latérales étaient ornées de plafonds aux poutres saillantes enluminés d'iris et de marguerites; à l'étage, ces galeries apparaissaient comme tendues de velours rouge. Des vitraux chatoyants égayaient la nef.

Faite en bois et plâtre, la construction fut extrêmement intéressante par les très faibles dimensions des pièces constitutives de la charpente et par la rusticité des assemblages. Il y avait là de quoi inspirer au premier abord quelques craintes pour la stabilité, craintes dénuées, du reste, de fondement, car, en employant des pièces d'équarrissage réduit, sauf à les multiplier, les architectes italiens s'étaient bornés à l'application d'un système que la pénurie des bois de fort équarrissage impose souvent dans leur pays.

Le palais abritait une brillante exposition de l'art industriel italien : dentelles, broderies, verrerie, céramique, ciselure, etc. En sous-sol, derrière des arcades surbaissées et trapues, se trouvaient une exposition et une dégustation de vins.

2. *Pavillons divers.* — L'Italie possédait deux pavillons annexes d'exposition : l'un, contre l'avenue de Suffren, pour les groupes IV, V et XI; l'autre, au milieu des quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert, pour les groupes XIII, XIV et XV.

De ces deux pavillons, le premier se raccordait à l'annexe allemande des groupes IV et V. Il était également établi en fer et plâtre


BRONZI D'ARTE

[illegible]



Phot. E. Gaillard

PALAIS ROYAL DE L'ITALIE

Intérieur



Phot. Larger

PALAIS IMPÉRIAL ET PAVILLONS DU JAPON

(Trocadéro)

et ne présentait, ni dans sa structure, ni dans sa décoration, aucune particularité utile à signaler. (Surface : 600^{mq}.)

Le second, en bois et plâtre avec couverture en ardoises, n'offrait aucun intérêt architectural. (Surface : 320^{mq}.)

18. Japon. — 1. *Palais des arts rétrospectifs.* — Outre ses expositions dans les palais généraux, le Japon avait au Trocadéro, à l'angle du quai Debilly et de la rue de Magdebourg, un groupe de constructions fort intéressantes : palais des arts rétrospectifs, pavillon à thé, pavillon à saké, serre, bazar (MM. Régnier et Petitgrand, architectes). Ces constructions pittoresques couvraient 972 mètres carrés; elles se répartissaient autour d'un jardin délicieux, bordé d'une haie de bambous, pourvu d'un lac minuscule et offrant, autant que possible, par son tracé comme par sa végétation, l'aspect des beaux jardins japonais.

L'édifice le plus important était un palais de 300 mètres carrés de superficie, établi vers l'extrémité ouest de la concession japonaise et affecté à une merveilleuse exposition rétrospective de l'art japonais. Il reproduisait fidèlement l'un des plus curieux spécimens de l'architecture du Japon, le temple de Kondô, qui se trouve dans la communauté bouddhique d'Horieu-ji, près de Nara, ancienne capitale de l'Empire, et qui fut achevé à la fin du VIe siècle de notre ère.

Ce palais comportait deux étages, y compris le rez-de-chaussée, et avait une toiture à deux échelons, dont l'un au-dessus du premier étage et l'autre au-dessus de la saillie du rez-de-chaussée par rapport à l'étage. Des balcons tournaient autour du bâtiment aux deux étages. La construction était en pans de bois, laqués de rouge. Sur les quatre faces, des sculptures représentaient l'Olympe du Japon, montraient des déesses se livrant aux plaisirs de la musique; l'entourage des fenêtres s'agrémentait d'oiseaux du paradis aux longues queues épanouies en arabesques. Un large escalier conduisait à trois portes de bronze doré que surmontaient des panneaux ornés de fleurs de lotus; le même motif de décor se retrouvait dans la balustrade du rez-de-chaussée. Les toits étaient en tuiles imbriquées et vernissées très sombres.

Intérieurement, le palais contenait au rez-de-chaussée une grande

salle aux tons d'or, enveloppée d'un rang de galeries à colonnes et abritant d'incomparables chefs-d'œuvre de l'art ancien (sculptures, bronzes, laques, etc), qui provenaient des trésors impériaux ou des collections de grands seigneurs japonais. Un escalier reliait le rez-de-chaussée à l'étage, où il n'existait qu'une salle plus spécialement réservée aux kakemonos (panneaux décoratifs ou tableaux peints sur soie).

Les japonais s'en sont entièrement remis à l'habileté et au goût de nos artistes et de nos ouvriers pour l'exécution du palais; mais ils leur ont donné des maquettes établies au Japon d'après des documents historiques, ainsi que des plans et des dessins minutieux.

2. *Pavillons divers du Trocadéro.* — Le pavillon à thé appartenait au syndicat des exposants. Il couvrait environ 160 mètres carrés et avait un étage sur la plus grande partie de son étendue.

Quant au pavillon à saké, à la serre et au bazar, ils mesuraient respectivement 70 mètres carrés, 120 mètres carrés et 322 mètres carrés.

Bien qu'ayant l'allure japonaise, ces constructions étaient loin de présenter le même caractère et le même intérêt que le palais de l'exposition artistique rétrospective.

3. *Pavillons de l'Esplanade des Invalides.* — Le Japon avait aussi dans les quinconces de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert, des édicules d'une superficie de 79 mètres carrés. Mais ces édicules très simples n'offraient rien de saillant au point de vue décoratif.

19. Luxembourg. — Presque toute l'exposition du Luxembourg était groupée quai d'Orsay, dans un palais de seconde ligne, entre les pavillons de la Perse et de la Finlande.

Ce palais, dû à M. l'architecte Vaudoyer, reproduisait une partie de l'ancien hôtel de ville de Luxembourg, qui est devenu le palais grand-ducal et qui remonte à la fin du XVIe siècle. Il se rattachait donc au style de la Renaissance flamande.

L'édifice couvrait une superficie de 411 mètres carrés. Il se com-



[illegible] AL DU JAPON

[illegible]



[illegible] JARDIN DU JAPON

[illegible]



PALAIS DU LUXEMBOURG
(Rue des Nations)





Phot. L. [illegible]

PAVILLON DU MAROC
(Champ de Mars)

posait d'une grande galerie à étage et de deux pavillons extrêmes formant vestibules. Ces pavillons, à combles très élevés et à hautes fenêtres, étaient, l'un précédé d'un élégant perron, l'autre flanqué d'une jolie tourelle en encorbellement et coiffé d'un petit beffroi. Le rez-de-chaussée et l'étage se reliaient par un escalier établi dans la tourelle.

Faite en pans de bois et en plâtre teinté imitant la pierre, la construction portait une couverture en ardoises.

Intérieurement, la décoration restait dans une note d'extrême simplicité.

20. Maroc. — La section marocaine, installée au Champ de Mars près du pilier sud de la Tour de 300 mètres, comprenait deux parties distinctes : 1° un pavillon impérial abritant l'exposition proprement dite; 2° des annexes (boutiques, restaurant, etc.). Elle occupait une superficie de 850 mètres carrés.

Intérieurement, le pavillon impérial reproduisait l'un des kiosques des anciens palais de Fez. On y retrouvait les plafonds peints et dorés, les stucs découpés à jour de l'architecture arabe. La porte d'entrée extérieure avait été faite d'après celle de Mansour el Heuldj à Méquinez et la porte intérieure, d'après celle de la mosquée des Andalous à Fez. Un minaret de Tétuan dominait l'édifice.

Quant aux bâtiments annexes, également inspirés par l'architecture marocaine, ils offraient une grande simplicité.

L'architecte de la section était M. Saladin.

21. Mexique. — Le palais du Mexique s'étendait au-dessus de la tranchée du chemin de fer des Moulineaux, immédiatement à l'aval du pont de l'Alma. Il avait une longueur de 60 mètres, une largeur de 24 mètres et une superficie de 1,315 mètres carrés.

Au lieu de faire revivre cette fois comme en 1889 l'architecture aztèque si robuste et si imposante, le gouvernement mexicain s'était rattaché au style néo-grec, qui est aujourd'hui celui de la plupart des constructions modernes du pays. L'édifice fut, d'ailleurs, admirablement étudié et construit par M. l'architecte Anza.

Composé d'une partie médiane rectangulaire et de deux demi-rotondes extrêmes, le palais avait sa façade principale tournée vers la Seine : cette façade, blanche et rose, s'ouvrait par une grande loggia de neuf arcades qui produisait le plus heureux effet. Du côté opposé, c'est-à-dire vers la voie de circulation du quai haut, régnait un portique plus étroit, précédé d'un large perron. La toiture en verre était habilement dissimulée par une haute frise dentelée courant autour de l'édifice.

Intérieurement, une galerie d'étage se développait sur le périmètre du grand hall; elle avait pour appuis de légères colonnes corinthiennes. Sur cette galerie, se greffaient une suite de niches cintrées; des niches correspondantes, mais rectangulaires, existaient au rez-de-chaussée.

L'une des rotondes contenait un salon luxueux de réception de style Empire et un salon des beaux-arts; la deuxième renfermait l'escalier d'honneur conduisant à l'étage et présentait un plafond fait de voûtes peintes en rose, avec colonnes blanches de support.

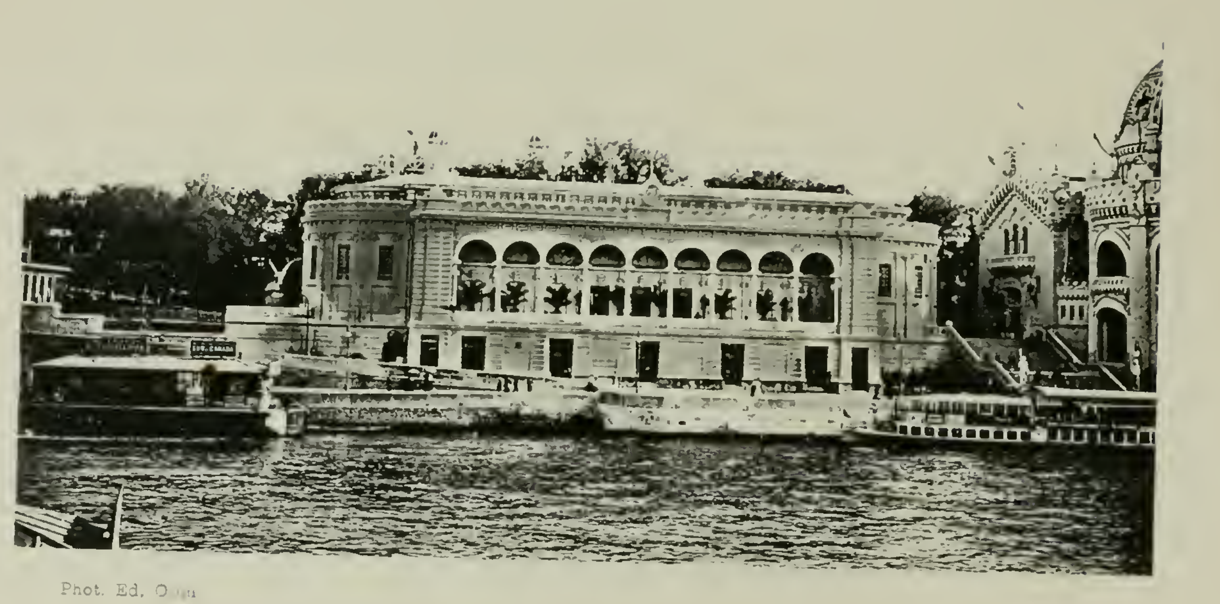
Toute la décoration intérieure était élégante et agréable.

Le bâtiment avait une carcasse en bois consolidée par du fer et hourdée de plâtre. Sa décoration était en staff.

22. Monaco. — Le palais monégasque, où avait été réunie l'exposition de la Principauté, se trouvait au premier rang des palais et pavillons du quai des Nations, entre ceux de l'Espagne et de la Suède. Il couvrait une superficie de 730 mètres carrés.

Ce bel édifice, dont les plans ont été étudiés par MM. les architectes Médecin et Marquet, et les travaux exécutés sous la direction de M. Teissier, était inspiré du palais princier de Monaco. Il comprenait : 1° un corps de bâtiment principal, à rez-de-chaussée et étage, avec cour centrale couverte au niveau du plafond de l'étage; 2° en saillie vers la Seine, une haute tour carrée sous laquelle passait la circulation publique du quai haut.

Le corps de bâtiment principal, établi dans le style de la Renaissance italienne, avait sa grande entrée ouverte perpendiculairement au fleuve, sur une place ménagée entre les palais de l'Espagne et de Monaco. Pour les quatre façades, le rez-de-chaussée était à bossages et



Phot. Ed. O...

PALAIS DU MEXIQUE

(Quai d'Orsay)



Neurdein frères, Phot.

PALAIS DE MONACO

(Quai des Nations)

ne présentait que peu d'ouvertures. À l'étage, la façade d'entrée comportait une loggia à cinq arcades, encadrée par deux pavillons que surmontaient des belvédères avec couverture en tuiles rouges; les autres façades offraient de grandes baies munies de balustrades; toutes avaient des corniches saillantes et des frises très colorées. Sauf les belvédères, le palais était couvert en terrasse. Éblouissants de blancheur, ses murs semblaient imprégnés du chaud soleil de la Côte d'azur. Au-dessus de la porte se voyaient les armes des Grimaldi (écusson défendu par deux robustes moines, l'épée à la main); sous la loggia, des fresques italiennes racontaient *les travaux d'Hercule.*

A l'intérieur, le rez-de-chaussée contenait des salles d'exposition pour les produits de la principauté et un magnifique parterre fleuri dans l'atrium central. Les galeries de l'étage étaient réservées aux admirables collections scientifiques du Prince.

Par son allure sombre, la tour féodale du XIIIe siècle formait un violent contraste avec la gaieté du bâtiment principal. Haute de plus de 40 mètres au-dessus de la berge, elle montait ses murs rustiqués jusqu'aux mâchicoulis des terrasses supérieures, que couronnait un donjon carré à créneaux mauresques. Sur ce donjon flottait le pavillon de la dynastie. Un salon de repos était aménagé pour le Prince au niveau de l'étage du palais.

Autour de l'édifice, des palmiers et autres végétaux se détachaient en vert sur les murs blancs.

Dans le sous-sol étaient installés un diorama de la côte monégasque et un cinématographe.

La construction se composait de bois, de plâtre et de staff.

23. Nicaragua. — Je mentionne pour ordre le Nicaragua qui occupait une petite surface au rez-de-chaussée du pavillon de l'Équateur.

24. Norvège. — Placé au premier rang sur le quai des Nations, entre les palais de la Belgique et de l'Allemagne, le pavillon norvégien y occupait une surface de $712^{mq}50$.

Construit tout en bois, il reproduisait le type des riches chalets du

pays et constituait un très heureux exemple d'architecture sincère, appropriée aux besoins et aux matériaux du pays.

Intérieurement, l'édifice comprenait un vaste hall médian et des galeries de pourtour à étage, avec balustrades en bois découpé. Un grand escalier dirigé suivant l'axe perpendiculaire à la Seine conduisait du rez-de-chaussée à l'étage. Vers le fleuve, de petites salles étaient affectées au commissariat général norvégien et à des expositions particulières.

Le pavillon enjambait par une galerie cintrée et largement ouverte vers le fleuve la circulation haute du bord de l'eau. Un élégant balcon couvert s'avançait, à l'étage, en encorbellement sur la Seine. Des jeux de toitures, les unes perpendiculaires, les autres parallèles à la direction de la Seine, et un clocheton élancé donnaient à la silhouette de la variété et de l'animation. Les murs étaient abrités par un robage à clins et les toits couverts en bardeaux de sapin. Quant à la peinture, elle comportait deux tons, l'un rouge, l'autre vert, auxquels un mélange bleuté imprimait un caractère très original. Le plancher haut du rez-de-chaussée s'accusait par une frise de bois sculpté sur un motif de poissons, d'une véritable richesse et d'une grande allure.

Dans le sous-sol, avait été installé un restaurant norvégien.

Le chalet était venu tout fait de Norvège, après y avoir subi un premier montage. Il faisait le plus grand honneur à son architecte, M. Sinding Larsen.

Parmi les objets qu'il abritait, je citerai des engins de pêche, des pelleteries, des collections d'oiseaux, des huiles de foie de morue, des documents sur l'exploitation des forêts, des articles relatifs aux sports, des tableaux ou dessins concernant la vie norvégienne et, par-dessus tout, des souvenirs de l'expédition entreprise vers le pôle nord par le célèbre explorateur Nansen.

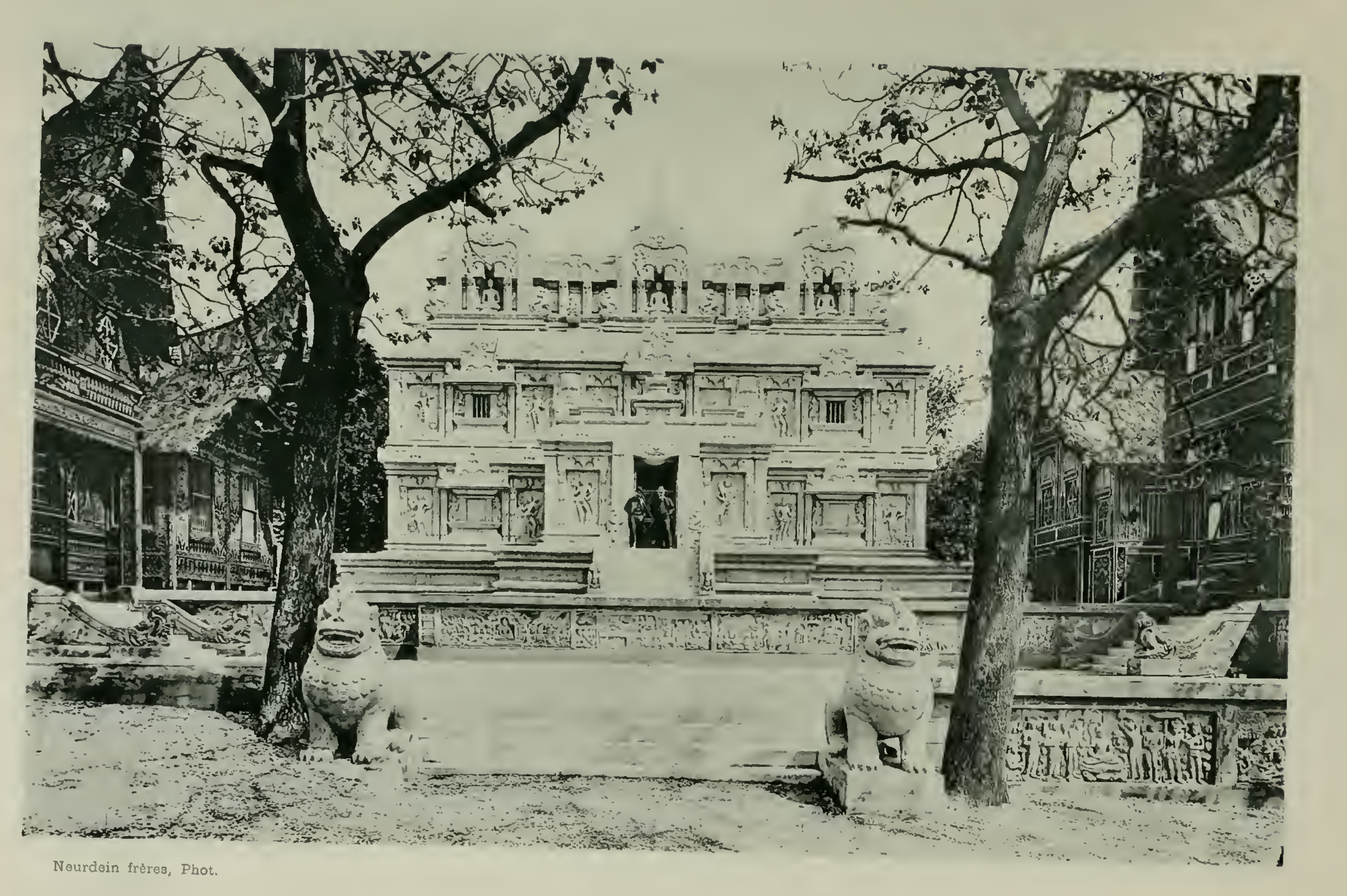
25. **Pays-Bas.** — Les Pays-Bas avaient établi au Trocadéro, pour les Indes néerlandaises, trois constructions extrêmement intéressantes. Ces constructions, situées à l'Est du bassin, entre la grande voie transversale et l'Asie russe, occupaient trois des côtés d'un rectangle, dont le quatrième côté restait ouvert sur la voie publique et qui présentait



Phot. Larger

PAVILLON DE LA NORVÈGE

(Quai des Nations)



Neurdein frères, Phot.

PALAIS DES INDES NÉERLANDAISES
(Trocadéro)



Phot. Constant Robert

PALAIS DES INDES NÉERLANDAISES — INTÉRIEUR



Phot. H. Bucquet

PAVILLON DES INDES NÉERLANDAISES

deux terrasses successives à des niveaux différents; elles couvraient 1,200 mètres carrés. Des murs chargés de sculptures soutenaient les terrasses, que meublaient des statues bouddhiques et des animaux fantastiques.

Au fond se trouvait un temple tout en pierre au parvis duquel conduisait un escalier monumental. Il reproduisait le cloître bouddhique, vihâra, connu sous le nom de Chandi Sari, avec un grand nombre de bas-reliefs du Bôrô-Boudour figurant des scènes de la vie du Bouddha et diverses statues prises notamment dans le musée de la société des arts et des sciences de Batavia ou dans la collection nationale de Leyde. Chandi Sari n'est plus qu'une ruine; le déblaiement d'un autre temple du même style, Chandi Plaosan, a heureusement permis la reconstitution des parties disparues. La fidélité avec laquelle le gouvernement des Pays-Bas entendait réaliser la restitution de Chandi Sari a exigé des opérations préliminaires laborieuses et délicates, la préparation de dessins minutieusement étudiés (ces dessins ont été faits par les soins de M. Melville de Dyogyakarta), puis la confection de moulages pour les ornements intérieurs et extérieurs (M. von Saher, directeur de l'école d'art industriel et architecte de la section coloniale, est allé prendre lui-même ces moulages). Quelques légères modifications ont dû être apportées au modèle : il a fallu pratiquer dans le mur de fond une porte de sûreté, fermer des baies latérales pour disposer à leur emplacement des statues et des reliefs, supprimer la division en étages dans l'intérêt de la ventilation.

Soumis de même à quelques changements nécessaires, les deux autres bâtiments étaient construits dans le style de l'Ouest de Sumatra. Le gouvernement néerlandais avait pris pour modèles les habitations pittoresques, sculptées et polychromées, des malais des Hauts-Pays de Padang, mais en corrigeant leur défaut de largeur et d'éclairage. Eu égard à la pente du terrain, le pavillon sud comportait un haut soubassement dont les architectes s'étaient efforcés de mettre l'ornementation en harmonie avec le style général des édifices. Les parois étaient en bois merveilleusement fouillé; les toitures très élevées, couvertes d'idjock, relevaient en éperons aigus leurs pignons, que bordaient des bourrelets cerclés de métal. A l'intérieur du pavillon nord, des sculp-

tures hindou-javanaises soulignaient le sens de la décoration moderne dans le pays: pour le pavillon sud, au contraire, l'ornementation s'inspirait du passé, donnant, on doit le reconnaître, plus d'harmonie de coloration et d'arrangement.

Le pavillon nord contenait des modèles de fortifications dans les colonies néerlandaises, de matériel pour campement, d'hôpitaux militaires, d'établissements de la marine, etc., ainsi qu'une belle collection de cartes et de photographies ; un salon de lecture y avait été en outre installé. Quant au pavillon sud, il renfermait : les expositions ethnographique, minéralogique et agricole des diverses possessions néerlandaises; des dieux hindous sous forme de grandes statues richement décorées; des collections remarquables de marionnettes; etc.

Ici, comme dans toutes les autres branches de l'exposition des Pays-Bas, le commissariat général néerlandais avait déployé un soin, un goût artistique, un souci de belle et méthodique présentation, que récompensait le plus franc succès.

Parmi les collaborateurs de M. le baron Michiels van Verduynen qui ont spécialement concouru à l'édification du groupe colonial, il y a lieu de signaler : M. Hooyer, lieutenant-colonel en retraite de l'armée des Indes néerlandaises, délégué au groupe XVII; M. von Saher, précédemment cité; M. Schill, architecte de la section coloniale; M. R. Bouwens van der Boyen, architecte-conseil.

26. Pérou. — Le Pérou avait son pavillon sur la seconde ligne du quai des Nations, entre ceux du Portugal et de la Perse; il y occupait une superficie de 295 mètres carrés.

M. Gaillard, architecte chargé des études et de la construction, s'était inspiré de la Renaissance espagnole, dont les édifices péruviens offrent de si nombreux spécimens.

Le bâtiment comprenait un rez-de-chaussée et un étage, légèrement en retraite sur les façades longitudinales. Son entrée principale était dans l'axe, sur la rue des Nations; en face se développait un escalier d'honneur conduisant à l'étage. Aux deux extrémités, montaient deux hautes tours quadrangulaires avec escaliers intérieurs. Une coupole centrale servait de lanterne pour l'escalier d'honneur et concourait



Imp. Larger

PAVILLON DU PÉROU

(Rue des Nations)



Phot. E. Gaillard

PAVILLON DE LA PERSE

(Rue des Nations)

à l'éclairage. Des frises en mosaïque, des inscriptions, des faïences égayaient l'aspect extérieur, qui présentait, d'ailleurs, une ornementation abondante. La couverture était en terrasse.

Contre la façade tournée vers le pont des Invalides, se trouvait un pavillon de même style, ne comportant qu'un étage et destiné à la dégustation.

Suivant le programme arrêté par le gouvernement péruvien, la construction avait été faite en vue d'un démontage et d'une réédification ultérieure à Lima. L'ossature était en fer; sur cette ossature se fixaient des dalles de pierre factice, n'ayant autant que possible qu'une faible épaisseur et hourdées en plâtre.

27. Perse. — Entre le pavillon précédent et celui du Luxembourg, s'élevait en seconde ligne, sur le quai d'Orsay, le pavillon fort intéressant de la Perse.

M. Mériat, architecte, s'était inspiré d'un des monuments les plus remarquables d'Ispahan, « le Collège de la mère du Sultan Hussein », construit en 1710.

Le pavillon, à plan rectangulaire, comportait un rez-de-chaussée, un étage et une terrasse. Sa superficie était de 385 mètres carrés. Il s'ouvrait, à l'extrémité côté de l'Alma, par une haute porte d'honneur en ogive lancéolée qu'entourait une large frise formant tableau et qu'habillaient des carreaux de faïence offrant les couleurs chères aux décorateurs persans : bleu d'outremer, bleu turquoise, vert et orange[1]. Derrière l'arc se creusait une voûte en cul-de-four, à stalactites superposées. Les autres façades présentaient une ornementation analogue à celle de la façade d'entrée. Sur la terrasse, deux édicules reproduisaient le fameux pavillon des 40 colonnes d'Ispahan.

Au rez-de-chaussée étaient un salon d'honneur, spécialement organisé à l'intention de S. M. le Shah de Perse, puis trois grandes salles et deux salles secondaires d'exposition. Le premier étage abritait un théâtre persan. Un stand avait été installé sur la terrasse.

Parmi les vitraux garnissant les baies de l'édifice, deux appelaient

[1] Ces carreaux venaient de l'usine de MM. Muller et Cie à Ivry.

plus particulièrement l'attention des visiteurs : l'un figurait le Lion persan, l'autre portait des vers en l'honneur de la France et de Paris.

Le pavillon était relié à la plate-forme mobile.

28. Portugal. — 1. *Pavillon royal.* — Le pavillon royal du Portugal, situé en deuxième ligne dans la rue des Nations entre ceux du Danemark et du Pérou, occupait une superficie de 400 mètres carrés. Il était spécialement affecté à une exposition du groupe des forêts, de la chasse et de la pêche, ainsi que des groupes de la mécanique et de l'industrie chimique.

Très simple, le bâtiment n'avait qu'un rez-de-chaussée, sauf dans la partie amont où existait un étage pour le service du commissariat général.

A la base, l'édifice était orné de cordages et d'anneaux. Des écussons décoraient extérieurement les murs. Au sommet, courait une frise composée de motifs empruntés à la pêche et à la chasse (poissons, lièvres, écureuils). Par-dessus les baies principales, des inscriptions rappelaient les grandes provinces du royaume. Un trottoir de petits cailloux blancs exécuté par des ouvriers portugais faisait connaître un mode de pavage usité dans les villes.

La salle d'entrée, vers le pont des Invalides, contenait six panneaux peints par M. Vaz et représentant les six ports de pêche les plus importants.

Faite en bois, plâtre et staff, la construction était peinte de couleurs claires et couverte en tuiles.

Devant le pavillon, contre la rue des Nations, se trouvaient des blocs de marbre servant de bancs.

M. Monteiro avait été chargé des études et des travaux comme architecte en chef.

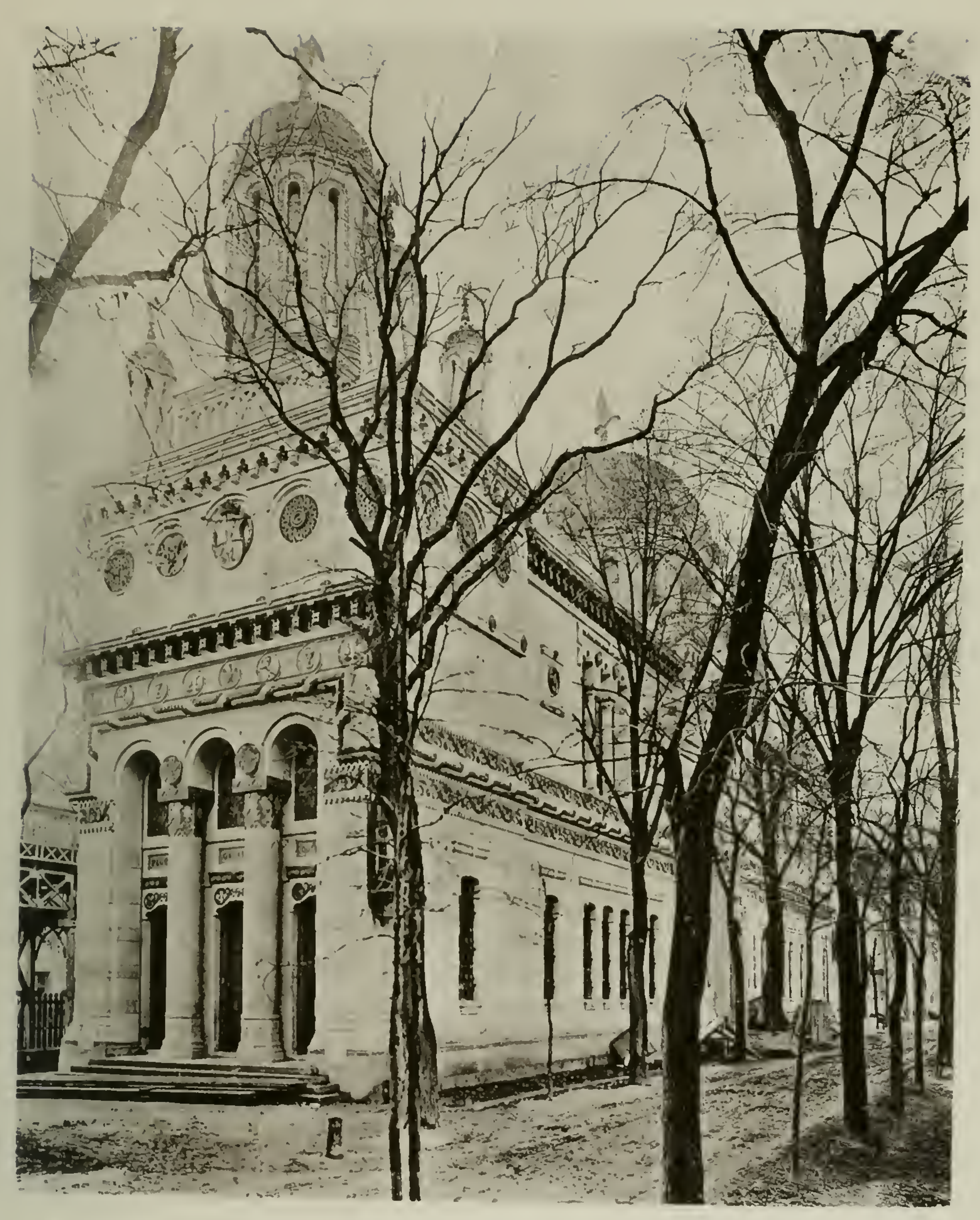
2. *Palais des colonies.* — Les colonies portugaises avaient un bel emplacement, dans la partie est du Trocadéro, au Nord de la grande voie transversale et près de la rue de Magdebourg.

Parmi les constructions qui leur étaient affectées, une seule présentait de l'importance. Elle consistait en un édifice carré à quatre façades



Phot. Larger

PAVILLON ROYAL DU PORTUGAL
(Rue des Nations)



Phot. Larger

PALAIS ROYAL DE LA ROUMANIE
(Rue des Nations)

à peu près semblables, pourvues chacune d'une immense baie cintrée. Une coupole couronnait le palais. L'accès avait lieu par un perron contigu à la voie transversale. Au sommet de la façade d'entrée se trouvait un groupe dû à M. Costa, statuaire, et composé de deux femmes qui symbolisaient les colonies portugaises soutenant l'écusson aux armes royales. Des frises peintes entouraient les arcs des façades.

Intérieurement, le pavillon comprenait un hall et une galerie de pourtour à étage, reliée au rez-de-chaussée par deux escaliers circulaires. La coupole était décorée d'allégories peintes par M. Vaz et retraçant les conquêtes de la navigation portugaise.

Les constructions, en bois et plâtre, couvraient une surface de 395 mètres carrés.

29. **Roumanie.** — Le palais de la Roumanie était à l'extrémité, côté de l'Alma, du deuxième rang des palais ou pavillons étrangers constituant le quai et la rue des Nations. Il couvrait une surface de 550 mètres carrés.

M. l'architecte Formigé, chargé de la rédaction des projets, puis de leur exécution, s'était inspiré des trois chefs-d'œuvre suivants de l'art byzantin : la cathédrale de Curtea de Arges, l'église des trois Hiérarques d'Iassi et le monastère d'Horezu.

L'édifice comportait deux étages reliés par un grand escalier médian. Il était formé d'un hall central couronné par une coupole, de deux ailes, de deux pavillons extrêmes avec clochetons et légers campaniles en torsade. Le hall, avec sa coupole de 30 mètres de hauteur, reproduisait le pronaos du monastère d'Horezu ; les clochetons d'extrémité avaient été empruntés à la cathédrale de Curtea de Arges ; la porte principale constituait une copie du porche de l'église d'Horezu ; les fenêtres latérales imitaient celles de l'église Stavropoleos de Bucharest ; enfin l'église de Curtea de Arges avait fourni l'arc de grand tympan de la façade principale, et celle des trois Hiérarques d'Iassi, le sujet de la frise. Des rinceaux et des cabochons dorés ornaient les coupoles. L'ensemble, très coloré, très brillant, réunissait les types de l'architecture byzantine-roumaine des XVIe et XVIIe siècles, si vivante, si pimpante, si remarquable par son luxe oriental de décoration.

Une grande partie de l'exposition de la Roumanie était concentrée dans le palais de la rue des Nations. Les objets qui y avaient pris place se rattachaient aux groupes suivants : éducation et enseignement; instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts; matériel et procédés généraux de la mécanique; électricité; génie civil et moyens de transport; mines et métallurgie; décoration et mobilier des édifices publics et des habitations; industrie chimique; industries diverses; économie sociale, hygiène, assistance publique; armées de terre et de mer. Parmi les exposants, l'administration des domaines de la Couronne se classait au premier rang. Le public admirait aussi un énorme bloc sphérique de sel gemme, provenant des mines exploitées par l'État.

A l'exposition contemporaine se joignait une exposition rétrospective et historique : résultats des fouilles et travaux de M. Tocilesco, directeur du Musée national; objets de la section ecclésiastique du musée national des antiquités de Bucharest; etc. Le Trésor de Petroasa, en or massif enrichi de pierreries, qui aurait appartenu à Alaric, roi des Wisigoths, était exposé au musée du Louvre, salle des bijoux.

30. **Russie.** — 1. *Palais impérial du Trocadéro.* — Ce vaste palais était situé dans la partie est et au sommet des pentes du Trocadéro. Il avait sa façade principale contre l'avenue longeant le bassin. Sa masse blanche et ses hautes tours aux toits couverts de tuiles multicolores dominaient la colline, éveillaient une impression saisissante de puissance et présentaient la silhouette la plus pittoresque qu'il fût possible d'imaginer.

L'éminent architecte en chef de la section russe, M. Robert Meltzer, avait fait une véritable synthèse des plus anciens monuments et des plus beaux motifs de décoration du pays, en s'inspirant surtout de l'architecture byzantine romaine du Kremlin. Au nom de M. Meltzer doit être associé celui de M. Korovine, artiste peintre de grand talent, dont les œuvres ornaient l'intérieur de la construction.

Dans son ensemble, le palais était principalement destiné à l'exposition des objets et des produits caractérisant la vie économique et sociale du Nord de la Russie d'Europe, du Caucase, de l'Asie centrale et de la



Phot. Constant Robert

PALAIS IMPÉRIAL DE LA RUSSIE

(Trocadéro)



Phot. E. Gaillard

PALAIS IMPÉRIAL DE LA RUSSIE

Intérieur

Sibérie. Il n'occupait pas moins de 3,450 mètres carrés, non compris les cours.

A gauche du vestibule desservi par la grande porte d'entrée, se trouvait un salon réservé pour la réception des membres de la famille impériale. Ce salon, richement décoré et meublé dans le style propre aux anciennes demeures des boyards russes, rappelait sur ses voûtes surbaissées les ornements de la célèbre Granovitaïa Palata de Moscou.

Au delà du vestibule, le visiteur traversait un jardin avec terrasse où un excellent orchestre, la fanfare du Kremlin, exécutait les œuvres des meilleurs compositeurs russes.

Puis, il arrivait à la salle de l'Asie centrale par une grande porte toute garnie de céramique. Les panneaux de cette salle représentaient un bazar de Samarcande, un marché de chevaux, un café asiatique et le système d'irrigation des rizières. Elle était ornée dans le style persan, avec des faïences bleues aux éclatants reflets. Une carte en relief du Turkestan et des meubles en tapis d'Orient se groupaient près d'une fontaine placée au fond de la salle.

La première porte de gauche donnait accès à l'exposition des documents concernant la construction du chemin de fer transsibérien. Cette exposition se répartissait entre trois salles contiguës, dont deux affectées aux travaux de la voie ferrée et la troisième consacrée aux grandes entreprises auxiliaires que poursuit en Sibérie le comité du chemin de fer transsibérien.

Au fond, une petite salle isolée contenait des collections relatives à la vie et aux mœurs des peuplades Ostiaques et Samoïèdes, ainsi qu'un modèle du cours de l'Obi.

Des salles du Transsibérien, un escalier conduisait à l'étage, où était un panorama de M. Piassetski, représentant les paysages de Sibérie le long du chemin de fer. Ici avaient lieu des séances de projections photographiques en couleurs, destinées à vulgariser les vues prises en Sibérie par ordre du Ministre des voies et communications.

La seconde porte de gauche pratiquée dans la salle de l'Asie centrale menait à la salle de l'Extrême-Nord, c'est-à-dire des pays situés entre le gouvernement d'Arkhangel et le Nord-Est extrême de la Sibérie. Entièrement décorée de fourrures blanches (cerfs et ours polaires),

cette dernière salle renfermait, en son centre, une hutte ostiaque. Sur les murs, une intéressante décoration picturale montrait le soleil de minuit, la Nouvelle Zemlia, les villages de pêcheurs, les troupeaux de loutres.

Après avoir jeté un coup d'œil sur un petit jardin où se voyait une yourte ou tente en feutre des Kirghises, le visiteur passait dans la salle de la Sibérie, dont le centre était occupé par les collections du cabinet de S. M. l'Empereur et au fond de laquelle une grotte abritait la série des pierres précieuses de l'Oural. Les panneaux de cette salle et d'une petite salle voisine renfermant les instruments et les produits de la pêche figuraient des mines d'or, des forêts vierges sibériennes, les rives du Yénisseï, la mer Polaire, les îles de Commandor. Un escalier permettait de monter à l'étage où était installé un diorama de M. Gervex, *le couronnement du tsar Nicolas II.*

Revenu à l'Asie centrale, le public pénétrait dans la salle d'exposition de la compagnie Nobel; il y voyait le panorama des industries de Bakou et le temple des adorateurs du feu par le peintre Schilder.

A droite de l'entrée de l'Asie centrale était la salle du Caucase. Des figures de Tcherkesses avaient été placées aux deux côtés de la porte. Au centre de la salle se trouvait un panorama de la chaîne du Caucase. L'un des murs portait un paysage de M. Korovine et du baron Klodt.

Du jardin intérieur, aussi bien que d'un escalier accolé à la façade sud, le visiteur arrivait aux salles du pavillon des Apanages, qui constituent la fortune particulière de la famille impériale.

A la partie supérieure des espaces attribués au palais russe, la compagnie des wagons-lits avait installé un panorama du chemin de fer transsibérien. Confortablement assis dans des voitures luxueuses, les visiteurs voyaient défiler devant eux la toile de ce panorama brossée par MM. Jambon et Bailly et, grâce à un ingénieux mécanisme, éprouvaient l'illusion complète d'un voyage de Moscou à Pékin en une demi-heure.

Toutes les constructions du palais étaient en bois et staff. On sait l'habileté proverbiale des charpentiers russes; une nombreuse équipe d'ouvriers avait été amenée de Russie pour l'exécution des travaux.



Phot. L. Baschet

VILLAGE RUSSE

(Trocadéro)

J'ai déjà signalé la silhouette très mouvementée de l'édifice. Il ne comportait pas moins de cinq tours ou clochers, faits en général de pyramides quadrangulaires superposées, que reliaient des murailles à créneaux. L'une de ces tours, montant à 46 mètres, était munie de cloches provenant de la fabrique Samguine. De grandes surfaces nues formaient une heureuse opposition avec quelques parties très décorées, telles que les entrées.

L'ensemble était admirable et digne de l'Empire russe.

Adossé aux murailles du Kremlin et faisant face au palais du Trocadéro, se développait un village russe, édifié en bois aux couleurs vives, d'après les dessins de M. Korovine.

Ce village abritait une exposition très remarquable des produits de la petite industrie rurale, organisée par un comité spécial, sous le haut patronage de S. A. I. la grande-duchesse Élisabeth Feodorovna.

Dans une petite église, imitée des anciennes églises en bois du Nord de la Russie, avaient été réunis des objets du culte orthodoxe, œuvres d'ouvriers ruraux, de moines et de religieuses.

La pièce contiguë reproduisait une habitation de boyards russes au XVIIe siècle. Elle renfermait une collection de dentelles, broderies, vaisselles, meubles anciens.

Une galerie, affectée aux produits les plus rudimentaires, à ceux qui se rencontrent sur les marchés de l'intérieur (coutellerie, vaisselle, objets en bois, vêtements, harnais, etc.), conduisait à une autre salle où étaient exposés, entre autres, des objets confectionnés par les paysans d'après les modèles d'artistes russes.

Enfin une pièce spéciale avait été attribuée aux travaux exécutés dans les ouvroirs russes, dont le comité est placé sous le haut patronage de S. M. l'Impératrice.

Les parois des divers pavillons étaient en troncs d'arbres sciés, présentant vers l'extérieur leur face demi-ronde et débordant aux angles, suivant la mode russe.

2. *Pavillon de la Finlande.* — La Finlande avait un pavillon en

seconde ligne sur le quai des Nations, entre ceux du Luxembourg et de la Bulgarie.

Ce petit édifice ne mesurait pas plus de 400 mètres carrés. Son originalité sans recherche et le caractère rationnel de ses dispositions lui valurent un vif succès artistique. Par son architecture, il rappelait dans une certaine mesure les vieilles églises et les habitations rustiques du pays; mais ses ornements symboliques étaient de style purement moderne.

Il ne comportait qu'un rez-de-chaussée, si ce n'est sur une petite étendue à l'une des extrémités. Sa forme générale en plan était celle d'un rectangle terminé par un demi-cercle. Pour reprendre la comparaison avec une église, on pouvait le considérer comme composé d'une nef, d'un transept et d'une abside.

Le mur, de faible hauteur, présentait, sous l'avancée de la couverture, des baies carrées contournant l'abside. Au-dessus, s'élevait un toit formé de deux pans à 45 degrés, arrondi sur l'abside, partiellement vitré et couvert, pour le surplus, par des bardeaux de chêne en écailles imbriquées; les poteaux montants de la charpente traversaient la couverture et constituaient des épis décoratifs; une crête ajourée surmontait le faîtage. Le transept était accusé par deux pignons latéraux et l'entrée correspondante par une grande arcade en plein cintre à redans sculptés. Sur la croisée du transept se dressait une tour octogonale à base carrée; cette tour, au galbe agréable, avait ses huit faces surmontées de gables à jour, dont chacun portait un soleil aux rayons gladiolés; elle se terminait par une flèche légère; quatre ours gris, placés aux angles du soubassement carré, veillaient à sa défense. Un clocheton couronnait le pignon d'extrémité de la nef. Parmi les éléments de la décoration extérieure, il y a lieu de signaler encore d'énormes pommes de pin et des grenouilles disposées entre les consoles de la toiture comme des emblèmes de la situation du pays dont les lacs et les marécages occupent une grande partie.

A l'intérieur, M. Axel Gallen, artiste peintre finlandais, avait décoré la coupole centrale de fresques qui représentaient des scènes tirées du *Kalewala*, l'épopée nationale de la Finlande. Divers bas-reliefs sculptés par M. Halonen étaient consacrés à la vie des paysans. La décoration se complétait par des panneaux peints dus à différents artistes, MM. Edel-



Phot. Larger

PAVILLON DE LA FINLANDE
(Rue des Nations)

felt, Blomstedt, Encken, Gebhart, Halonen, Rissanen, et Mme Soldan Brofelt.

Sous la coupole, se trouvait une vitrine supportée par une assise de marbre et contenant le bolide de Bjurbole, qui est tombé près de Borga le 12 mars 1899. Le pavillon abritait d'ailleurs une exposition abondante et habilement disposée (instruction publique, archéologie, géographie, beaux-arts, arts industriels, industries manuelles, photographie, tourisme, ponts et chaussées, chemins de fer, pilotage et phares, agriculture, horticulture, forêts, pêche, etc.).

MM. Lindgren et Saarinen ont été les architectes du pavillon, dont les murs étaient en pans de bois et fibrocortchoina.

3. *Pavillons divers.* — Outre le palais impérial du Trocadéro et le pavillon de la Finlande, la Russie avait un assez grand nombre d'annexes dans les parcs et jardins :

Groupe III, pavillon de la météorologie (quinconces, côté Fabert, de l'Esplanade des Invalides);

Groupes VII et X, pavillons du grain et de la meunerie (quinconces, côté Fabert, de l'Esplanade des Invalides);

Groupe X, pavillon du thé (quinconces, côté Fabert, de l'Esplanade des Invalides);

Groupe X, pavillon de la régie des boissons (Champ de Mars, à l'Ouest de la tour de 300 mètres);

Groupe XV, pavillon du caoutchouc (Champ de Mars, contre l'avenue de Suffren);

Groupe XVI, pavillon des institutions de l'Impératrice Marie (quinconces, côté Fabert, de l'Esplanade des Invalides);

Groupe XVIII, pavillon des armées de terre et de mer (quai d'Orsay).

Dans l'ensemble, les annexes de l'Esplanade des Invalides couvraient 624 mètres carrés.

Consacré à l'observatoire central physique de l'Empereur Nicolas Ier, le pavillon de la météorologie était une petite construction en bois, bâtie sur plan à peu près rectangulaire. A l'un des angles s'élevait une tour en charpente, dont la plate-forme portait les instruments météorologiques.

D'ordre secondaire, les pavillons du grain, de la meunerie et du thé, n'appellent pas d'indication au point de vue architectural. Le premier abritait une exposition organisée par le Département du commerce et des manufactures; il contenait des échantillons et des résultats d'analyse de céréales, ainsi que des documents relatifs à l'exportation des grains russes. Dans le second, l'Association nationale des meuniers russes près le Ministre des finances à Saint-Pétersbourg exposait des farines et faisait déguster du pain. Quant au dernier, il avait été installé par un propriétaire de plantations.

Beaucoup plus important, le pavillon de la régie des boissons, édifié par M. l'architecte Zeidler, membre de l'Académie impériale des beaux-arts, était affecté à l'administration du monopole de la vente des spiritueux; il avait pour objet de faire connaître la grande réforme due à l'initiative de l'Empereur Alexandre III et achevée sous l'Empereur Nicolas II, dans un but de lutte contre l'alcoolisme. L'édifice, très riche, très surchargé de décoration, couvrait une surface de 360 mètres carrés. Au-dessus d'un soubassement robuste et saillant, s'élevaient les façades percées de nombreuses baies en plein cintre, qu'encadraient des colonnes et que surmontaient des pinacles, avec des crêtes ajourées et des clochetons aux angles. Dans la partie centrale, les murs prenaient plus de hauteur et formaient une sorte de tour carrée, ouverte par deux vastes baies d'une ornementation opulente. Le plan offrait la forme d'un rectangle, étendu par une petite annexe. Cette construction, en bois et plâtre, se rattachait au style byzantin. Le public y voyait les appareils de contrôle, de rectification et de mise en bouteille employés par la régie, ainsi qu'un débit modèle, où il pouvait se procurer des échantillons d'alcool.

Élevé par une société russo-américaine, le pavillon du caoutchouc (510^{mq}) se composait d'une salle centrale et de trois absides, dont une circulaire et deux polygonales. Un dôme phallique très élevé, décoré de l'aigle russe et accoté de quatre dômes beaucoup plus petits, surmontait la salle centrale. Les murs en bois et plâtre portaient une couverture en tuiles de bois. Une ornementation polychrome d'esprit byzantin agrémentait l'édifice. A l'intérieur, un panorama et un diorama représentaient la récolte du caoutchouc dans une forêt vierge.



Lar[illegible]

RUSSIE. — PAVILLON DE LA RÉGIE [illegible]

(Champ de Mars)



Phot. Ed. Obin

PAVILLON DE SAINT-MARIN
(Champ de Mars)

Le pavillon des institutions de l'Impératrice Marie contenait l'exposition des établissements d'éducation et de bienfaisance fondés en mémoire de cette souveraine, femme de Paul I[er]. Il comprenait une grande salle, deux galeries latérales et deux porches. La construction, en bois, avait ses parois en rondins superposés et chevauchés aux angles; elle était surmontée d'un clocher de style moscovite.

Enfin le pavillon annexe du groupe des armées de terre et de mer complétait l'exposition russe organisée dans les galeries générales de ce groupe. Il renfermait les objets exposés par l'artillerie, l'état-major et les écoles militaires. Le bâtiment comprenait une sorte de vestibule hexagonal flanqué de deux contreforts à 45° sur l'axe longitudinal, puis une succession de trois salles réunies entre elles. Au-dessus des contreforts et aux angles opposés de la salle médiane s'élevaient des campaniles ajourés; un clocheton de plus grandes proportions surmontait la première salle. La construction en charpente revêtue de planches à clins, sans offrir beaucoup d'intérêt décoratif, attestait une fois de plus l'habileté des charpentiers russes. Sa superficie était de 350 mètres carrés.

31. Saint-Marin. — La République de Saint-Marin avait groupé son exposition dans un coquet pavillon d'une superficie de 100 mètres carrés, édifié près du pilier est de la Tour de 300 mètres par M. Marius Toudoire, architecte.

Ce pavillon, de style florentin, reproduisait en réduction le palais du Conseil souverain de la République, situé à Saint-Marin sur la place du Pianello. Il présentait en plan une forme à peu près carrée et avait une couverture en terrasse; ses façades étaient couronnées de mâchicoulis avec écussons et de créneaux; à l'angle sud-est s'élevait une tour également surmontée de mâchicoulis et crénelée, sur laquelle flottait l'étendard de la République. L'entrée principale, ouverte dans la façade sud, était constituée par un portique à trois baies ogivales géminées, au-dessus desquelles courait une galerie ajourée de six baies trilobées; entre les portes et cette galerie, des écussons ornaient la muraille. Dans l'axe de la façade postérieure étaient une porte ogivale de sortie et, par-dessus, deux baies trilobées.

La construction, du système Cottancin, avait été faite en carreaux céramiques perforés et armés de fils de fer.

32. Salvador. — La République de Salvador ne possédait pas de pavillon spécial, mais occupait une surface de 51 mètres carrés dans le palais du Mexique.

33. Serbie. — Sauf pour le groupe des œuvres d'art, l'exposition de la Serbie se trouvait réunie dans un fort beau palais, placé en premier rang sur le quai des Nations contre le pont de l'Alma.

Cet édifice, dû à M. A. Baudry, architecte, occupait une surface de 594 mètres carrés. Il se composait d'un corps de bâtiment principal sur plan carré et, en avant de ce corps de bâtiment vers l'Est, d'un portique avec perron ainsi que de deux galeries latérales.

A défaut d'architecture civile caractéristique dans le pays, l'architecte s'était inspiré du style religieux serbo-byzantin, empruntant ses motifs aux monastères de Stoudenitsa, Jitscha et Kalenitch.

Pour le corps principal, les murs simulaient des assises alternantes de briques roses et de pierres grises; ils étaient percés, à la partie supérieure, de baies en demi-cercle avec meneaux et portaient, en leur milieu, des frontons circulaires. Une grande coupole centrale surélevée et quatre petites coupoles d'angle surmontaient l'édifice; ces coupoles, de couleur vert-cuivre, avaient des flèches dorées.

Les galeries juxtaposées au portique comportaient des arcades en plein cintre sur colonnes à chapiteaux sculptés, les unes lisses, les autres torses; à leur base courait un balcon ajouré; des arabesques agrémentaient leurs archivoltes. Quant au portique, précédé d'un large perron, il comprenait une grande arcade à doubles colonnes flanquée de deux arcades semblables à celles des galeries; un arc également en plein cintre, de plus grand diamètre, et un petit dôme dominaient l'arcade médiane; entre les deux arcs, se voyaient les armes serbes. Le portique et les galeries étaient couverts en tuiles.

Quelques faïences vertes ornaient les façades.

Dans l'ensemble, la construction se mariait harmonieusement avec le pavillon voisin élevé par la Grèce.

Neu[illegible], Phot.

PALAIS ROYAL DE LA SERBIE

(Quai des Nations)

Phot. L. Bas[illegible]

PAVILLONS DU SIAM

(Champ de Mars)

La décoration intérieure se rattachait au style serbo-byzantin et présentait des fresques brillantes.

Tous le gros œuvre était en charpente de bois et métal déployé.

Dans l'une des galeries latérales avait été organisé un musée ethnographique reproduisant des scènes de la vie nationale serbe. Un restaurant occupait le sous-sol.

34. **Siam.** — Les constructions spéciales élevées par le Siam étaient situées au Champ de Mars, près du pilier nord de la Tour de 300 mètres.

Elles comprenaient deux pavillons réunis par une passerelle (un pavillon royal d'exposition et un bâtiment à l'usage de restaurant) et couvraient une surface de 700 mètres carrés.

Bien que différents de forme et d'aspect, ces pavillons se rattachaient l'un et l'autre à l'art khmer. Ils étaient d'un style charmant : leur silhouette restait harmonieuse, malgré sa complication ; la grande richesse de leur décoration, la finesse de leurs ornements, la puissance de leur coloration où se mêlaient le rouge, le bleu et l'or, tout fixait et captivait l'attention des visiteurs.

Le pavillon le plus important, c'est-à-dire le pavillon royal, se composait de deux corps de bâtiment à angle droit reliés par un vaste porche sur lequel ils s'ouvraient tous deux. Précédé d'un large perron de pierre, qu'ornaient les lions du Siam, le porche était dominé par un immense toit de pagode aux arêtes dentelées et retroussées, établi à la rencontre des deux corps de bâtiment ; un hardi clocheton de forme conique surmontait ce toit et montait à 30 mètres de hauteur ; les corniches dorées portaient les sept couronnes de la royauté siamoise. Au-dessus des bâtiments se développaient des toitures faites d'échelons superposés, dont l'ampleur et la pente augmentaient de la base au sommet ; leur couverture en tuiles vernissées présentait de fortes saillies soutenues par des consoles. Une annexe moins haute, couronnée d'un second clocheton, terminait l'un des bâtiments. Des poinçons ainsi que des crêtes à jour, peuplées de monstres peints et dorés, contribuaient à mouvementer et à égayer la silhouette.

Plus simple, le second pavillon, enveloppé d'un portique en partie

circulaire, s'harmonisait néanmoins avec le précédent et avait un caractère analogue.

La passerelle de jonction, à laquelle aboutissaient deux escaliers, était conçue dans le même style.

M. Chastel, architecte, avait été chargé de la rédaction des projets et de l'exécution des travaux.

35. République Sud-Africaine. — La République Sud-Africaine avait organisé une exposition très importante. Cette exposition, située au Trocadéro près de la grande voie transversale entre les Indes néerlandaises et l'aquarium, ne couvrait pas moins de 890 mètres carrés. Elle eut un vif succès, non seulement en raison de sa haute valeur, mais aussi par suite des circonstances douloureuses que traversait la République et qui cependant laissaient intacte sa foi robuste en l'avenir.

Réparties sur les divers points de l'emplacement concédé, les installations comprenaient : un pavillon principal affecté à l'exposition d'ensemble du Transvaal; une ferme boer avec annexe: une exploitation de mines d'or et deux pavillons consacrés au traitement des minerais; une pyramide figurant le volume de l'or extrait des mines du Rand.

Le pavillon principal, placé près de la voie transversale et construit sur plan carré de 13^m^40 de côté, avait sa façade d'honneur tournée vers le pont d'Iéna. Son architecture rappelait le style hollandais. Il comprenait un hall central et une galerie de pourtour à étage; deux escaliers en tourelle, faisant saillie sur le bâtiment et disposés aux angles de la façade postérieure, reliaient le rez-de-chaussée et l'étage. La grande entrée, à laquelle conduisait un perron, s'accusait par un porche surmonté d'un balcon et d'un fronton circulaire; les balcons se répétaient sur les façades latérales. Des toitures saillantes à consoles surmontaient l'édifice; celle du hall, très surélevée, avait la forme d'un tronc de pyramide et portait un léger campanile, au sommet duquel flottait le drapeau de la République. Les murs étaient en pans de bois et remplissage de plâtre, la couverture en ardoises, les motifs décoratifs en staff ou en zinc; les façades intérieures et extérieures avaient été peintes à l'huile avec rehauts d'or à la feuille.



PAVILLON DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE
(Trocadéro)



FERME BOER
(Trocadéro)

Malgré ses dimensions restreintes, la ferme boer attirait d'innombrables visiteurs : elle caractérisait bien, en effet, les mœurs de la vieille population religieuse, patiente, brave, tenace, des pasteurs du Transvaal. L'humble construction, couverte en chaume, comprenait cinq pièces : une salle à manger, une cuisine avec four et trois chambres, dont une pouvait servir de réduit ou d'écurie pour les chevaux. Elle avait ses murs en brique creuse hourdée de plâtre, avec crépi teinté en rouge à l'extérieur et en jaune à l'intérieur. La charpente de la toiture était en bois brut et demeurait apparente dans le bâtiment.

L'annexe de la ferme, établie en pans de bois hourdés de plâtras et de plâtre, avait reçu une couverture en ardoises sur charpente de bois apparente, un enduit extérieur semblable à celui de la ferme et un enduit intérieur en plâtre.

Pour l'exposition minière, le gouvernement avait fait appel au concours de l'industrie privée. Cette exposition était due à la collaboration du Département des mines et de la Chambre des mines de la République, qui supportait les frais d'installation et de fonctionnement. La partie souterraine comprenait : 1° un modèle des installations de surface et des travaux du sous-sol; 2° une série de galeries donnant en abrégé l'ensemble des organes essentiels d'une mine. Quant à l'usine, elle se composait de deux pavillons affectés : l'un, au concassage du minerai, au bocardage, à l'amalgamation, à la cyanuration; l'autre, au laboratoire et à la fonderie. Le public assistait à toutes les opérations principales que comporte le traitement des minerais d'or; 800 tonnes de ces minerais avaient été amenées du Transvaal. Des cartes et des modèles se voyaient en outre dans le pavillon du bocardage. La construction des deux bâtiments offrait une grande analogie avec celle du pavillon principal; leur charpente restait apparente intérieurement; leur couverture en ardoises de zinc était surmontée d'un lanterneau vitré.

Montée sur un soubassement en blocage de minerai d'or, la pyramide présentait une structure fort simple : ossature en charpente et revêtement en plâtre doré à la feuille.

L'architecte de l'exposition du Transvaal était M. Heubès.

36. **Suède.** — 1. *Pavillon royal.* — Le pavillon royal de Suède se

trouvait au premier rang sur le quai des Nations, entre les édifices de la principauté de Monaco et de la Grèce; il couvrait une surface de 586 mètres carrés.

Pour la circonstance, la Suède, désireuse de donner aux visiteurs une impression d'élégance et de gaieté festoyante, avait transformé son architecture nationale, essentiellement simple et soumise aux nécessités du climat. Sans abandonner les matériaux du pays, M. Boberg, architecte, s'était ingénié à alléger la construction, à la trouer, à en mouvementer la silhouette.

Établi sur plan rectangulaire, le pavillon comprenait une grande salle octogonale entourée d'une série de salles plus petites. L'entrée principale était du côté de la Seine; un perron conduisait à un vestibule et, de là, à la salle octogonale. Au-dessus du vestibule s'élevait une immense tour en charpente, surmontée de quatre tourelles d'angle et d'une tourelle centrale plus importante; un escalier intérieur en spirale permettait d'accéder au sommet de cette tour, qui dominait de plus de 30 mètres la circulation haute du bord de l'eau. La salle octogonale était couverte d'un dôme à huit pans, couronné par une lanterne ajourée. Une petite tourelle avec horloge agrémentait en outre la façade latérale aval. Deux passerelles placées à des niveaux différents reliaient la grande tour à la lanterne du dôme et à la petite tour latérale. Vers le fleuve, une terrasse d'étage portée par de robustes colonnes et couverte par une sorte de dais à profil arqué aboutissait à un balcon en encorbellement. Des mâts avec drapeaux, des câbles couverts de flammes aux couleurs nationales, des guirlandes et des couronnes de feuillages concouraient à l'ornementation extérieure. Toute la construction était en bois de Suède; la couverture elle-même se composait de bardeaux posés en écailles. Le brun, le jaune, le rouge et le vert mariaient leurs couleurs.

Cet ensemble, si touffu, si original, éveillait l'étonnement, mais charmait l'œil par sa vie et son caractère de fête.

Dans la salle octogonale, les organisateurs avaient réuni les produits du *Sloyd*, c'est-à-dire tous ces objets usuels à la fabrication desquels les paysans et même la classe bourgeoise consacrent les longues soirées de l'hiver, et où le bois joue un si grand rôle. On y voyait aussi



Phot. E. Le Deley

PAVILLON ROYAL DE LA SUÈDE
(Quai des Nations)



Phot. E. Gaillard

SUÈDE — PAVILLON DE LA SOCIÉTÉ SEPARATOR

(Champ de Mars)

des engins de canotage et de pilotage. Au fond était une salle de réception, meublée dans le style moderne d'après les dessins de M. Boberg et contenant une vue du château royal de Stockholm peinte par le prince Eugène de Suède, ainsi que des tapisseries tissées par la Société des amis des travaux manuels. À droite et à gauche de ce salon, deux dioramas du peintre Tirén excitaient l'admiration des visiteurs : l'un représentait une nuit d'hiver en Laponie, à 100 kilomètres au Nord du cercle polaire, avec un troupeau de rennes gardé par un petit berger et, au loin, une aurore boréale projetant ses lueurs éclatantes; l'autre figurait la ville de Stockholm dans une nuit de la Saint-Jean, au milieu de cette lumière grisâtre qui n'est ni le crépuscule ni l'aube et dont Théophile Gautier chanta merveilleusement l'indicible poésie. Dans d'autres salles, le public assistait au travail d'artisans en costume national, notamment de dentellières et de brodeuses. Plus loin, des photographies lui montraient les sites les plus pittoresques du sol suédois. Un téléphone reliant le pavillon aux diverses expositions de la Suède dans les palais de l'Exposition constituait en quelque sorte le témoin de l'immense développement pris par les communications téléphoniques dans le royaume de Suède.

Deux petites pièces avaient été aménagées au premier étage, du côté du fleuve.

Le sous-sol était utilisé pour un restaurant.

2. *Pavillon annexe du groupe VII.* — La société anonyme Separator de Stockholm (machine à écrémer le lait) avait, entre le palais de l'Agriculture et l'avenue de Suffren, un petit pavillon en bois, d'une excellente architecture, occupant une superficie de 178 mètres carrés.

Cette construction, remarquable par son caractère et sa grâce naïve, se composait d'une rotonde et d'une partie rectangulaire. La toiture de la rotonde, extrêmement haute, comprenait une partie supérieure conique, une partie cylindrique vitrée et une partie inférieure curviligne descendant assez bas pour abriter une galerie extérieure qui ceinturait le bâtiment.

37. Suisse. — La Suisse n'avait pas de pavillon national comme la plupart des autres pays. Mais elle édifia, à frais communs avec un certain nombre de ses exposants, un chalet où ceux-ci pouvaient faire déguster leurs produits (bière, vins, liqueurs diverses, bitter, lait, chocolat, conserves et potages, fromages, confiseries, biscuits).

Situé dans le parc bas du Champ de Mars, côté de l'avenue de La Bourdonnais, ce chalet, dont l'étude avait été confiée à M. Meyer, architecte du commissariat général suisse, réunissait l'élégance, la gaieté et l'originalité. Il se composait d'un rez-de-chaussée surélevé et d'un étage : deux terrasses longeaient les façades ouest et sud; des balcons à l'étage abritaient par leur saillie ces terrasses et un perron accolé à la façade est. Un escalier extérieur, placé à l'une des extrémités de la terrasse ouest, reliait le rez-de-chaussée à l'étage. La surface couverte était de 190 mètres carrés.

Au rez-de-chaussée, se trouvait une grande salle de 9 mètres sur 11 mètres; à l'étage, une autre salle, de 9 mètres sur 12^{m}50. Ces deux salles étaient décorées de sculptures, de peintures et d'écussons nationaux; tous les détails, même ceux des lustres électriques en forme d'appliques disposés entre les écussons, avaient été minutieusement étudiés. Une sorte de tourelle polygonale, à l'angle sud-est, contenait des dépendances.

Deux toitures perpendiculaires, l'une à deux pans rectilignes, l'autre à deux pans brisés, surmontaient le chalet en avant duquel elles formaient de larges saillies supportées par des consoles. Un clocheton élancé complétait la silhouette.

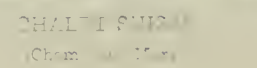
La façade ouest était ornée sous l'avant-toit d'écussons cantonaux, de peintures et de pyrogravures; la façade sud offrait deux balcons superposés. Toutes les balustrades des balcons ainsi que les colonnes d'appui avaient été faites en bois tourné et sculpté.

38. Turquie. — La Turquie avait reçu, pour y élever un palais impérial, un emplacement de 715 mètres carrés situé au premier rang du quai des Nations, entre les palais de l'Italie et des États-Unis.

M. René Dubuisson, architecte, chargé de la construction, s'acquitta







CHALET SUISSE
(Champ de Mars)



Neurdein frères, Phot.

PALAIS IMPÉRIAL DE LA TURQUIE

(Quai des Nations)

de sa tâche avec beaucoup de talent. Bien que n'ayant pu parfaire entièrement son œuvre, il n'en montra pas moins aux visiteurs un très bel édifice, inspiré des meilleurs spécimens de l'architecture ottomane et attestant ses qualités d'artiste.

Cet édifice, véritable palais, établi sur plan rectangulaire, s'avançait jusqu'à la limite extérieure de la circulation haute du bord de l'eau, qu'il couvrait d'un immense porche ogival.

Une grande tour d'angle à balcons, surmontée d'un belvédère et d'une coupole, flanquait le porche vers l'amont, c'est-à-dire vers le pont des Invalides. La voie haute du bord de l'eau passait sous la tour et le porche, dont elle franchissait les murs par des baies en ogive.

Le bâtiment comportait plusieurs étages éclairés par des baies, les unes rectangulaires, les autres ogivales. Il se terminait en terrasse, mais présentait cependant une grande coupole centrale et des coupoles latérales plus petites. Ces coupoles, comme celle de la tour, étaient aplaties et se retroussaient à leur base pour rejoindre des corniches saillantes et festonnées : il y a là une caractéristique de l'art turc, un trait qui le distingue de l'art arabe.

D'une manière générale, les murs étaient blancs; mais des éléments de céramique aux couleurs chatoyantes venaient rompre l'uniformité de leur ton, notamment dans les frises, dans les archivoltes des baies ogivales et dans le tympan du porche.

Au fond de ce porche, un cloisonnement de très heureux effet remplissait la zone située au-dessus du niveau des pieds-droits.

Toute la construction était en bois et plâtre.

En sous-sol avait été installé un restaurant. Au rez-de-chaussée et aux étages se trouvaient des expositions, des boutiques et des attractions, qui ne répondaient pas complètement aux espérances des organisateurs.

§ 2. Annexe du bois de Vincennes.

1. Allemagne. — 1. *Classe 21* (*appareils divers de la mécanique générale*). — L'Allemagne avait, sur la rive nord-ouest du lac, en un emplacement de 512 mètres carrés, une très intéressante exposition

de matériel de sauvetage. Cette exposition (pompes, échelles, postes de secours, ambulances, etc.) était abritée par un bâtiment rectangulaire en maçonnerie de plâtre, avec comble en charpente à deux versants et couverture en bâches imperméables d'un ton vert clair. Une corniche crénelée ornait les faces latérales. A l'entrée principale s'élevait un porche, flanqué d'une tour de cinq étages; des appareils spéciaux et des échelles pour sauvetage en cas d'incendie avaient été adaptés aux croisées des fenêtres ouvertes dans les quatre faces de la tour. La vaste salle d'exposition recevait le jour par la transparence de la couverture.

2. *Classe 32 (matériel des chemins de fer et tramways).* — A la classe 32 se rattachait le pavillon de M. Julius Rütgers, pour le créosotage des bois de chemins de fer. C'était une élégante construction en bois de 380 mètres carrés, dont les toits couverts de toile vert clair, se détachaient sur le fond plus sombre des massifs de verdure. A l'intérieur se trouvaient des ateliers de créosotage; au dehors, des échantillons de produits ayant été déjà mis en usage.

3. *Classe 106 (habitations ouvrières).* — Le Ministère royal prussien de la guerre exposait un groupe de deux habitations jumelles (151 mq), et l'usine de matières colorantes de Hœchst-sur-le-Mein une habitation isolée (68 mq).

De ces trois maisons, les deux premières étaient en charpente de bois apparent et peint, avec remplissage par des parois doubles de carreaux de plâtre. Formés d'éléments d'un fort équarrissage, les pans des faces du rez-de-chaussée portaient un comble habitable qu'éclairaient des lucarnes.

Quant à la maison isolée, elle avait un rez-de-chaussée élevé de quelques marches, un étage et un grenier.

Dans l'ensemble, les constructions présentaient, au milieu de la verdure environnante, un aspect aimable et souriant. L'architecture avait été soignée plus qu'elle ne l'est d'habitude pour les bâtiments de l'espèce.

Un jardin clos de treillage entourait les trois habitations; il com-



ALLEMAGNE. — PAVILLON DU MATÉRIEL DE SAUVETAGE
(Bois de Vincennes)



Phot. E. Gaillard

ALLEMAGNE. — PAVILLON DE M. RÜTGERS (Créosotage des bois)
(Bois de Vincennes)



Phot. E. Gaillard

ALLEMAGNE. — MAISONS OUVRIÈRES
(Bois de Vincennes)



Phot. E. Gaillard

AUTRICHE. — MAISON DE CONVALESCENCE POUR OUVRIERS, de M. [illegible]
(Bois de Vincennes)

prenait des dépendances, notamment une buanderie. La superficie totale occupée atteignait 864 mètres carrés.

2. **Autriche.** — 1. *Classe 32 (matériel des chemins de fer et tramways).* — Au Sud du faisceau d'aiguillages desservant l'abri du matériel des chemins de fer, l'Autriche occupait 2,352 mètres carrés. Dans le centre d'un rectangle allongé se dressait le pavillon de MM. Siemens et Halske.

Ce pavillon de 174 mètres carrés, en partie octogonal et en partie rectangulaire, ne comprenait qu'un rez-de-chaussée surélevé de quelques marches et représentait un poste de manœuvre de signaux ou autres appareils à distance. Il était construit en maçonnerie légère de plâtre. Les visiteurs le traversaient par un chemin aboutissant à deux portes opposées et y voyaient diverses installations en fonctionnement.

Autour du pavillon se répartissaient les signaux et autres appareils manœuvrés de l'intérieur.

2. *Classe 112 (assistance publique).* — M. Krupp exposait une maison de convalescence pour ouvriers, sur laquelle n'a cessé de se fixer l'attention du public. Cette maison, voisine du groupe des habitations ouvrières dont la séparait seulement la route circulaire du Lac, avait une façade de 36 mètres de longueur et occupait une superficie de 216 mètres carrés. Faite entièrement en sapin, à la manière des chalets de montagne, elle ne comportait qu'un rez-de-chaussée avec soubassement de deux mètres. Un large perron, placé dans l'axe de la façade, conduisait à un préau régnant de bout en bout et pourvu, entre les points d'appui de la charpente, d'une balustrade en bois découpé. Sur le fond de ce préau s'ouvraient les chambres de convalescence, desservies par un couloir intérieur adossé à la façade postérieure. Dans la partie médiane se trouvaient une grande salle commune et derrière, en annexe, les pièces de service ainsi que l'escalier du grenier. Une couverture en lamelles de sapin, à deux versants, couronnait le pavillon. L'ameublement simple, mais agréable, concourait avec les garnitures de plantes et de fleurs fixées au balcon

du préau à revêtir le chalet d'un caractère de gaieté conforme à sa destination.

Bien qu'exécutée par des ouvriers n'ayant pas la pratique de ce genre de travaux, la construction a été acquise pour l'asile de Charenton.

3. Belgique. — 1. *Classe 55* (*matériel et procédés des industries alimentaires*). — Sur un emplacement de 120 mètres carrés, entre la rive sud-ouest du lac Daumesnil et la route circulaire, la Belgique montrait une boulangerie mécanique du sytème Schweitzer. Le pavillon, en charpente légère et maçonnerie de plâtre, ne comprenait qu'une vaste salle accessible au public, où s'effectuaient toutes les opérations relatives à la fabrication et à la cuisson du pain. En annexe, avait été installé un moteur à pétrole. La façade voisine de la route circulaire présentait comme décor une vieille roue de moulin tournant dans une petite pièce d'eau.

L'établissement débitait le pain fabriqué aux visiteurs et avait pour clients la plupart des restaurateurs de l'annexe.

2. *Classe 106* (*habitations ouvrières*). — Primitivement, la Belgique devait édifier toute une cité ouvrière. Le projet initial subit des réductions; néanmoins la partie du programme mise à exécution comprit encore cinq habitations, dont quatre accouplées deux à deux. Dans l'ensemble, la surface occupée atteignait 720 mètres carrés et la surface couverte, 280 mètres carrés. Les constructions, faites en briques, avaient un étage sur rez-de-chaussée; toutes étaient supposées établies entre murs mitoyens. A l'une d'elles se trouvaient annexés un modèle de grange et des types de dépendances pour exploitation rurale.

4. Espagne. — *Classe 36* (*matériel et procédés de la viticulture*) et *classe 75* (*appareils et procédés d'éclairage non électrique*). — Sur la rive sud-ouest du lac Daumesnil, en face du bâtiment des Chemins de fer, se trouvait un vaste hangar en charpente d'une longueur de 30 mètres et d'une largeur de 20 mètres, construit par le commissariat général espagnol. Ce hangar était couvert par un comble à deux pentes en ardoises et clos par une palissade en planches découpées,



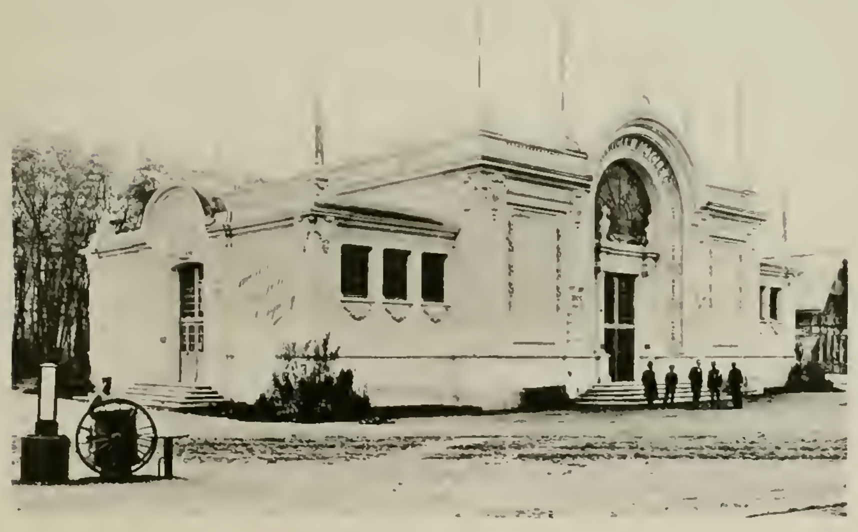
Phot. E. Gaillard

BELGIQUE. — MAISONS OUVRIÈRES (Bois de Vincennes)



Phot. Eug. Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DES MACHINES-OUTILS (Bois de Vincennes)



Phot. Eug. Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DES BICYCLES (Bois de Vincennes)

non jointives. Primitivement destiné à de nombreuses expositions agricoles, il n'abritait en fait qu'une petite exposition de viticulture et quelques appareils à acétylène.

5. **États-Unis.** — 1. *Classe 22* (*machines-outils*). — L'une des installations les plus importantes de l'annexe du bois de Vincennes était celle des machines-outils exposées par les États-Unis d'Amérique. Composé d'une nef centrale de 105 mètres de longueur, de deux bas côtés et d'annexes, le bâtiment ne couvrait pas moins de 4,828 mètres carrés.

Ce bâtiment avait sa carcasse en fer, sa couverture en carton bitumé, ses cloisonnements extérieurs en carreaux de plâtre. Il recevait la lumière par des vitrages disposés tant au sommet du cloisonnement des bas côtés que sur les faces latérales de la nef, au-dessus des rampants de ces bas côtés. Le chemin central du hall portait une voie de manutention raccordée avec l'embranchement du chemin de fer de Vincennes. Sur les piliers des fermes avait été installé un pont roulant électrique destiné à la mise en place et, plus tard, à l'enlèvement des machines-outils. L'énergie était fournie par des générateurs Morrin Climax placés en annexe et par des machines à vapeur, à échappement libre, montées dans l'un des bas côtés. Tout l'outillage fonctionnait journellement sous les yeux des visiteurs.

2. *Classe 30* (*cycles*). — Un pavillon des bicycles américains avait été édifié dans l'angle de la route des Glacières et de la route du Bac; il y occupait 540 mètres carrés. Construit en charpente légère et maçonnerie de plâtre, avec façades agrémentées de sculptures en staff, le bâtiment comprenait : 1° une vaste salle couverte en berceau et accessible par un perron adossé à la façade principale; 2° deux salles latérales de moindre étendue, surmontées d'une terrasse et pourvues de portes dans les pignons. L'intérieur était aménagé en stands et contenait, outre l'exposition contemporaine, une exposition rétrospective du cycle.

3. *Classe 35* (*matériel et procédés des exploitations rurales*). — Un

IMPRIMERIE NATIONALE.

pavillon construit dans le même système que le précédent, au bord de la route du Bac, était affecté à l'exposition des machines agricoles Mac Cormick. Il avait une forme rectangulaire, couvrait 280 mètres carrés et comportait un étage en galerie. Le public entrait par une porte ouverte dans le pignon contigu à la route du Bac; il voyait tout un ensemble de machines en mouvement, ainsi que de modèles réduits d'exploitations et d'installations agricoles.

4. *Classes 49 et 50* (*matériel, procédés et produits des exploitations et des industries forestières*). — A l'Est du lac Daumesnil, près de l'emplacement des concours d'animaux, les États-Unis avaient édifié une grande construction de 60 mètres sur 20 mètres, dont le but était de montrer les emplois divers du bois. Des auvents et un campanile central donnaient au pavillon une silhouette mouvementée. Les fermes américaines affectaient un profil ogival; les parois se composaient d'échantillons de bois rustique ou travaillé. Dans l'ensemble, le parti et l'exécution présentaient un réel intérêt.

5. *Classe 51* (*armes de chasse*). — Placé non loin du bâtiment des machines-outils américaines, le stand de MM. Smith et Wesson n'offrait pas de particularité remarquable. La construction (74^{mq}) était en bois, plâtras et plâtre, avec revêtement intérieur en tôle. On n'y tirait qu'au revolver.

6. Grande-Bretagne. — 1. *Classe 35* (*matériel et procédés des exploitations rurales*). — Le Canada groupait dans un pavillon de 400 mètres carrés une très belle exposition d'instruments agricoles. Ce pavillon établi en charpente légère et couvert en tôle avait ses quatre faces entièrement vitrées. Il ne contenait qu'une vaste salle surélevée de quelques marches et accessible par les quatre côtés. Le long de la façade principale, un auvent abritait des machines n'ayant point pris place à l'intérieur du bâtiment.

2. *Classe 106* (*habitations ouvrières*). — Une maison ouvrière de la société Lever brothers ($110^{mq}50$) se faisait remarquer par son origi-



Phot. Eugène Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DES MACHINES AGRICOLES MAC CORMICK
(Bois de Vincennes)



Phot. Eugène Pirou

ÉTATS-UNIS. — PAVILLON DES BOIS
(Bois de Vincennes)



[illegible]

CANADA — P[illegible]

([illegible] Vin[illegible])



P[illegible] E. [illegible]

GRANDE-[illegible]AGNE — MAISON OUVRIÈRE DE LA [illegible]

(Bois de Vincennes)

nalité et sa coquetterie. Elle avait l'aspect d'un cottage de plage normande. Sur un rez-de-chaussée en briques apportées d'Angleterre, s'élevait un étage aux pignons en pans de bois apparents, avec remplissage de plâtre teinté et crépi; la couverture en tuiles était ornée de hauts coffres de cheminées en briques moulurées et décorées. L'aménagement et la distribution des pièces cadraient avec l'élégance de la façade. Une courette dallée en briques, contenant une remise à charbon et une buanderie, et un mur de clôture également en briques complétaient l'ensemble, qui occupait environ 120 mètres carrés[1].

7. **Grèce.** — *Classe 30* (*carrosserie et charronnage, automobiles et cycles*). — Le pavillon établi par la Grèce pour y exposer de la carrosserie ainsi que divers objets encombrants, et partiellement utilisé à l'usage de restaurant, avait une surface totale de 100 mètres carrés. Il était en charpente de bois apparente et démontable, avec remplissage en briques de Bourgogne et couverture en tuiles creuses de Gironde.

8. **Italie.** — *Classe 32* (*matériel des chemins de fer et tramways*). — Les annexes de la section italienne pour la classe 32 comprenaient plusieurs constructions élevées au Sud-Est du bâtiment des Chemins de fer et en prolongement des voies affectées à l'Italie dans ce bâtiment. Ces constructions d'une surface de 1,352 mètres carrés se trouvaient ainsi près de la route des Glacières.

Tout d'abord, c'était un pavillon-hangar d'une longueur de 65 mètres et d'une largeur de 5 mètres, en charpente apparente, largement ouvert sur ses quatre faces et communiquant avec les galeries principales par une porte semblable à celles du pignon nord-ouest des galeries; il abritait une exposition de matériel roulant de l'*Adriatique*.

Puis venait un pavillon de la *Méditerranée* en maçonnerie de plâtre, constitué par un corps central octogonal, avec dôme décoré, et par deux bas côtés, avec couverture en terrasse. L'intérieur était aménagé

[1] La Grande-Bretagne exposait aussi, mais en dehors du groupement des habitations ouvrières, une petite construction de 50 mètres carrés, dite *pavillon Humphreys*. Cette construction démontable était faite de tubes d'acier et de tôle ondulée.

en salons, où la société exposait des photographies et des statistiques de son réseau. A l'arrière-plan se présentaient un abri en charpente, relié aux voies ferrées par aiguille et contenant du matériel roulant, ainsi qu'une autre construction dans laquelle étaient exposés des signaux.

9. Norvège. — *Classe 35 (matériel et procédés des exploitations rurales).* — La Norvège, qui n'avait pas d'exposition dans les galeries communes du bois de Vincennes, occupa 96 mètres carrés à l'Ouest du parc des automobiles, pour une élégante construction en bois sculpté et découpé, couverte de toile. Cette construction abritait une machine à poser les tuyaux de drainage. Les deux faces latérales étaient ornées intérieurement de panneaux peints, représentant en perspective panoramique les travaux préparatoires de la pose et le travail exécuté par la machine; quant aux deux autres façades, elles présentaient des baies pour l'entrée et la sortie du public.

10. Roumanie. — *Classe 63 (exploitation des mines, minières et carrières).* — La Roumanie ne possédait au bois de Vincennes qu'un pavillon, celui des pétroles. Ce pavillon, de 380 mètres carrés, édifié dans le triangle compris entre le garage des automobiles, le bâtiment des machines motrices diverses et celui de l'acétylène, était en charpente de bois apparente et remplissage de plâtre. Il se composait : 1° d'une grande salle circulaire de 20 mètres de diamètre; 2° d'un porche avec tour en charpente semblable aux tours de forage des puits d'extraction. Primitivement, la salle circulaire devait recevoir un panorama des centres roumains d'extraction du pétrole; en fait, elle abrita, comme le porche, des échantillons de produits ou de sous-produits, des dessins et des photographies.

11. Suisse. — 1. *Classe 40 (produits agricoles alimentaires d'origine animale).* — Une tente de 312 mètres carrés abritait les produits de la laiterie suisse, sur la rive nord du lac Daumesnil. Cette tente, couverte et close au moyen de bâches vertes, comportait une charpente en bois décoré.



ITALIE. — PAVILLON DES CHEMINS DE FER DE LA MÉDITERRANÉE



ROUMANIE. — PAVILLON DES PÉTROLES



[illegible] LAITIÈRE
[illegible]



Phot. E. Gaillard

[illegible]
[illegible]

2. *Classe 106 (habitations ouvrières).* — MM. Russ-Suchard et Cie présentaient une maison de 118 mètres carrés, construite en briques apparentes de $0^{m}22$ et couverte en tuiles mécaniques sur un comble à deux pentes. La maison ainsi édifiée comprenait deux habitations jumelles et symétriques, à rez-de-chaussée, étage et grenier. Ces habitations étaient pourvues de buanderies et enveloppées, chacune, d'un jardin potager.

CHAPITRE XI.

TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION DES EXPOSITIONS RÉTROSPECTIVES[1].

1. **Exposition centennale des beaux-arts.** — Le programme que M. Molinier soumit à la commission supérieure des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs, d'accord avec le Commissaire général, prévoyait les dispositions suivantes, au sujet de l'exposition centennale des beaux-arts : «Au point de vue de la peinture et de la sculpture, les éléments de cette exposition seront pris «parmi les œuvres ayant figuré aux salons annuels. Les organisateurs, «tout en faisant leur choix sans aucun parti pris d'école, devront, autant que possible et d'une façon absolument égale, tenir la balance «entre certaines admirations excessives ou certains dénigrements systématiques que la postérité n'a pas ratifiés. Ce n'est qu'en accomplissant très impartialement cette sélection qu'on pourra présenter au «public la physionomie réelle, au point de vue du développement «artistique, de chacune des époques choisies pour faire partie de l'exposition. — Après un premier dépouillement très étendu de chacun «des livrets des salons, il conviendra de se rendre compte quelles «sont, parmi les œuvres retenues dans ce premier travail, celles qu'il «serait matériellement possible de se faire prêter pour les faire figurer «à l'exposition. Puis il faudra choisir parmi ces morceaux ceux qui «seront définitivement admis. — Ici une remarque s'impose, surtout «au sujet de tableaux, qui, par essence, tiennent une place déterminée sur laquelle il n'est possible d'opérer aucune réduction; les «sculptures dans une exposition peuvent être plus ou moins serrées,

[1] Ce chapitre n'a trait qu'aux expositions rétrospectives comprises dans le cadre réglementaire de l'Exposition. Les musées dont certaines puissances avaient garni tout ou partie de leurs palais et pavillons ont fait précédemment l'objet d'indications sommaires (*supra*, pages 39 et suivantes).

« mais les tableaux réclament un nombre de mètres courants de mu-« railles correspondant à leurs dimensions respectives. On est donc, « pour apprécier l'étendue qu'il faudra attribuer à chaque époque, « obligé d'avoir égard au nombre de tableaux qui représenteront cha-« cune de ces époques. Or, depuis le commencement du siècle, la pro-« duction de la peinture a suivi, au point de vue de la quantité, une « marche ascensionnelle très sensible, dont, dans une certaine mesure « au moins, il faudra tenir compte, au point de vue de l'espace à « attribuer à chacune des cinq périodes de l'exposition centennale. — « D'après le nombre des œuvres qui figurent respectivement dans les « salons du commencement de notre siècle et dans les salons de 1870 « à 1889, on peut dire que les salons du Premier Empire sont, vis-à-« vis des salons de la Troisième République, dans la proportion de un « à cinq. Il faudra, dans une certaine mesure, tenir compte de l'impor-« tance de certaines périodes de transformation artistique pour lesquelles « il est légitime, si l'on veut exposer d'une façon complète aux yeux « du public les tentatives ou les recherches d'artistes, ou mieux d'un « art cherchant sa voie, de multiplier le nombre des exemples. — « Sans vouloir dès maintenant déterminer d'une façon exacte la sur-« face qui devra être attribuée à chacune des cinq périodes de la pein-« ture (on ne saura exactement à quoi s'en tenir sur ce point que le « dépouillement des divers catalogues une fois terminé, et il faudra « sans doute alors procéder à de nombreuses éliminations), on peut « supposer que, s'il faut deux salles pour offrir un aperçu de l'histoire « de la peinture sous le règne de Napoléon Ier, il en faudra trois pour « montrer la peinture à l'époque de la Restauration, quatre pour le « règne de Louis-Philippe, cinq pour le Second Empire et cinq pour la « Troisième République. Mais c'est là un maximum et il est probable « qu'avec un nombre bien moindre de salles on pourra offrir une syn-« thèse parfaite de la peinture au XIXe siècle jusqu'en 1889. — La « sculpture devant prendre place surtout dans les escaliers et dans le « hall central, il n'est pas nécessaire de s'inquiéter d'elle pour le « moment. — Cette exposition de peinture et de sculpture sera com-« plétée par des collections qui, en fait, la rattacheront à l'exposition « rétrospective organisée dans le petit Palais et compléteront l'histoire

« de toutes les manifestations de l'art français depuis les origines. Entre « chacune des salles ou des séries de salles consacrées à chacune des « cinq périodes de l'histoire de la peinture au XIXe siècle, on créera des « salons de repos, dans lesquels on présentera au public d'abord la « restitution, au point de vue du mobilier et de l'aménagement inté- « rieur, d'une ou plusieurs pièces d'habitation du Premier Empire, de « la Restauration, etc., puis des séries aussi complètes que possible des « objets d'art industriel. — Autant des restitutions de ce genre sont « périlleuses et presque impossibles pour les siècles passés, autant on « peut les produire parfaites pour notre siècle; mais il est évident que, « plus la date de ces restitutions sera récente, moins on leur devra « donner de développement : il importera de montrer plus de spécimens « de l'art du Premier Empire, même de la Restauration, que de l'art « industriel du règne de Louis-Philippe ou des périodes qui l'ont suivi « jusqu'en 1889. Ces restitutions trop étendues, les objets de ces der- « nières époques trop nombreux n'offriraient qu'un intérêt médiocre « parce que le public y verrait davantage ce qu'il lui est donné de voir « tous les jours. Il conviendra cependant d'apporter un soin tout par- « ticulier dans le choix des restitutions à faire pour la période s'éten- « dant de 1870 à 1889, pour tâcher de montrer ce qui a pu être « créé d'original pendant cette période et pour faire voir, s'il se peut, « le style et les tendances d'une époque si voisine de nous. — Ces « salons de repos, ces salles contenant des restitutions des ameuble- « ments ou des collections d'objets d'art industriel viendront, bien « entendu, s'intercaler entre chacune des cinq époques de la peinture « du siècle, ou, au besoin, se développeront parallèlement à ces époques. « De la sorte, le visiteur pourra se faire rapidement une idée complète « de chacune de ces cinq périodes, aussi bien au point de vue de la « peinture, de la sculpture, que des arts décoratifs. »

Ce programme, que je caressais dès le début des études de l'Exposition, se heurta en pratique, comme toutes les conceptions humaines, contre une suite de difficultés, dont les plus graves furent l'étendue des espaces réclamés par les artistes vivants et le retard apporté au vote des crédits nécessaires. Si sa réalisation ne put être complète, si l'évocation intégrale de la peinture depuis 1800 devint impraticable,

si cette évocation fit place, suivant l'expression du savant et habile organisateur, M. Roger Marx, à un compromis entre l'exposition historique et le groupement de chefs-d'œuvre, il n'en subsista pas moins une admirable manifestation.

L'école française était assez riche pour qu'il fût possible d'éviter les redites, d'écarter rigoureusement les œuvres déjà montrées en 1889. M. Molinier et M. Roger Marx se firent de cette élimination préalable une règle absolue. Ils mirent à contribution les riches galeries parisiennes. Les musées et les amateurs de province leur fournirent un contingent remarquable : à cet égard, l'exposition centennale de 1900 fut éminemment décentralisatrice; elle apprit à connaître plus d'un artiste provincial et permit de mieux suivre les évolutions successives de l'art français, de démêler plus clairement les anneaux de la chaîne qui relie le présent au passé; par ses révélations, elle aviva et rajeunit le prestige de l'école française.

Un grand développement fut donné à la section des dessins; les locaux s'y prêtaient merveilleusement. Cette section offrit à l'admiration des visiteurs, non seulement des improvisations prenant en quelque sorte sur le vif la pensée de leurs auteurs, mais aussi des compositions et des expressions d'un fini incomparable.

La section de la sculpture apparut plus instructive encore que celle de la peinture. Elle tira de l'ombre des œuvres magistrales, injustement méconnues ou perdues dans l'oubli.

Groupée dans des vitrines, la petite sculpture remplissait à côté de la grande sculpture le même office que les esquisses et les dessins à côté de la peinture.

La section des médailles était abondamment pourvue et répondait bien aux aspirations de notre époque, si favorable aux productions dans cette branche charmante de l'art.

En ce qui concerne la gravure, le fait dominant était l'essai d'une première exposition d'ensemble de la gravure sur bois.

Conçue dans le même esprit que les autres, la section d'architecture constituait avant tout un hommage aux créations originales.

La section de l'ameublement contenait d'inestimables trésors. Certes,

l'union avec les autres œuvres n'avait pu être aussi intime que je l'eusse souhaité pour l'affirmation de l'unité de l'art. Elle n'en existait pas moins. Rompant avec les précédents des expositions universelles antérieures, l'Administration avait ménagé aux artisans une place près des peintres et des sculpteurs, ouvert un horizon plus large sur l'idéal des diverses périodes du siècle.

Voici, à titre documentaire, un tableau numérique comparatif des ouvrages dont se composèrent les expositions centennales de 1889 et de 1900 :

	1889.	1900.
Tableaux	652	682
Dessins	558	704
Miniatures	76	50
Sculptures	140	441
Médailles	129	217
Projets d'architecture	376	173
Gravures et lithographies	465	533
Objets d'art	"	273

Parmi les établissements et les collectionneurs qui ont contribué le plus puissamment au succès de l'exposition centennale des beaux-arts par leurs prêts généreux, il n'est que juste de citer :

Les palais de Compiègne, de Fontainebleau et de Versailles;

La ville de Paris;

La cathédrale de Montauban et l'église de Nantua;

Les musées d'Angers, d'Avignon, de Bordeaux, de Cambrai, de Dijon, de Langres, de Lille, de Marseille, de Montauban, de Montpellier, de Nantes, d'Orléans, de Reims, de Rouen, de Troyes, de Valenciennes, etc.;

MM. Jules Beer, H. Beraldi, Bessonneau, Beurdeley, Blot, Bonnat, A. Cahen, Chassériau, Decourcelle, Deutsch (de la Meurthe), Doistau, Donop de Monchy, Ch. Ephrussi; M[me] Esnault-Pelterie; MM. Fenaille, B. Franck, Gallimard, Gillibert, Groult, A. et G. Joliet, Klotz, Leblanc-Barbedienne, Lutz, Maciet, Mannheim, L. Mante, Moreau-Nélaton, Pellerin, A. et H. Rouart, Sarlin, Strauss, Vasnier, Vever, Viau, etc.

Sur l'exposition se greffèrent d'intéressantes conférences par :

MM. Roger Marx, inspecteur général des musées des départements (conférence générale);

Léonce Bénédite, conservateur du musée du Luxembourg (paysage);

MM. Henri Bouchot, conservateur de la bibliothèque Nationale (histoire et genre);
André Michel, conservateur au musée du Louvre (sculpture du XIXe siècle).

2. Exposition rétrospective de l'art français. — Cette exposition, la plus belle qui ait jamais eu lieu, devait constituer un tableau historique de tous les arts mineurs sur le sol français, depuis les origines de la Gaule jusqu'à 1800.

Eu égard au plan du petit palais des Champs-Élysées, les organisateurs se demandèrent, d'abord, s'il ne serait pas possible d'adopter un double classement par époque et par espèce, analogue à celui qui avait été tenté pour l'histoire du travail en 1867 et permettant aux visiteurs, soit d'étudier le développement d'une seule branche de l'art à travers les âges en parcourant les salles dans le sens d'un rayon, soit d'apprécier l'état de l'art sous toutes ses formes à une même époque en suivant un itinéraire parallèle au périmètre de l'édifice. Des objections graves conduisirent à abandonner ce programme très séduisant. D'une part, s'il paraissait réalisable dans la partie semi-circulaire du palais, les grandes galeries rectilignes contiguës à la façade principale s'y adaptaient beaucoup moins. D'autre part, la galerie semi-circulaire intérieure ne communiquait pas avec la galerie périphérique par des baies assez nombreuses. En outre, et ce fut l'obstacle capital, les différentes branches de l'art ne remontent pas à la même date; elles ne comportent, non plus, ni les mêmes phases caractéristiques, ni, à plus forte raison, la même proportionnalité de développement.

Deux méthodes restaient : celle du classement chronologique réunissant les arts mineurs d'une époque; celle du classement par espèce. La première a été appliquée dans la plupart des expositions rétrospectives; la seconde est celle des musées. Cette dernière a prévalu à la suite d'études attentives : entre autres mérites, elle présente l'avantage de moins disloquer les collections particulières, qui tendent aujourd'hui à se spécialiser.

Un instant, la pensée était venue de compléter l'enseignement de l'exposition rétrospective par quelques restitutions d'ensemble où eussent été associés des objets de nature différente, mais de même

époque. Elle fut presque immédiatement écartée en raison de ses écueils pour les époques anciennes et des échecs auxquels avaient abouti les tentatives antérieures.

À propos de l'admission, j'ai indiqué les divisions maîtresses du grand musée temporaire installé au petit Palais. Il est inutile d'y revenir.

La sélection à laquelle procédèrent MM. Molinier et Frantz Marcou, inspecteur général des monuments historiques, fut extrêmement rigoureuse. Sans négliger la période préhistorique, ils la restreignirent au rôle d'une préface obligatoire. Aucune pièce ne fut, en principe, admise, si elle n'était originale; cependant il fallut consentir des exceptions à la règle pour la numismatique et la sigillographie, accepter la reproduction galvanoplastique des monnaies gauloises et françaises d'après les types du cabinet des médailles, ainsi que la reproduction en cire teintée des sceaux de France d'après les originaux conservés aux archives nationales.

Les sources auxquelles puisa l'exposition rétrospective de l'art français furent les suivantes :

Établissements publics nationaux (garde-meuble national; palais de Compiègne, de Fontainebleau, de Pau, de Trianon, de Versailles; bibliothèques Nationale, Mazarine, Sainte-Geneviève; école nationale des beaux-arts; Imprimerie nationale; Ministère de l'intérieur; musée d'artillerie);

Établissements publics départementaux ou communaux (musées; bibliothèques; hôpitaux de Besançon et Tonnerre; Hôtels-Dieu de Reims et de Noyon; lycée de Reims; hôtel de ville de Marseille; société archéologique de Touraine; comité archéologique de Senlis; société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; préfecture de Tours);

Fabriques des cathédrales et églises paroissiales;

Collections particulières de Paris, des départements et de l'étranger.

Voici la liste des musées et bibliothèques de province, ainsi que des fabriques qui concoururent à l'œuvre de 1900 :

1. *Musées.* — Abbeville (musée municipal et musée Boucher de Perthes), Agen, Aix, Albi, Alençon, Amiens, Angers (musée Saint-Jean et musée de l'hôtel Pincé), Arras, Avignon (musée Calvet), Beaune, Bordeaux (musée d'armes), Bourges,

Cahors, Calais, Carcassonne, Cambrai, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chambéry, Chartres, Château-Gontier, Châteauroux, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Compiègne, Dax, Dieppe, Dijon, Dôle, Douai, Draguignan, Dunkerque, Grenoble, Guéret, Langres, Laval, Lille, Limoges (musée national Dubouché), Lisieux, Lons-le-Saunier, Mâcon, Le Mans, Marseille, Melun, Montargis, Montpellier, Moulins, Narbonne, Nevers, Orléans (musée historique), Pau, Péronne, Perpignan, Le Puy, Reims, Rennes, Roanne, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Rouen (musée des antiquités de la Seine-Inférieure), Saint-Étienne, Saintes, Saint-Lô, Saint-Omer, Semur, Tarbes, Toulouse (musée des Augustins et musée Saint-Raymond), Tours, Valence, Valenciennes, Vienne, Vire, Villeneuve-lès-Avignon.

2. *Bibliothèques.* — Abbeville, Agen, Alençon, Amiens, Angers, Arras, Autun, Avranches, Beaune, Besançon, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourg, Cambrai, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chaumont, Clermont-Ferrand, Dijon, Dôle, Douai, Épernay, Épinal, Évreux, Grenoble, Le Havre, Laon, Limoges, Marseille, Montpellier, Orléans, Périgueux, Perpignan, Rennes, Saint-Omer, Saint-Quentin, Semur, Sens, Valenciennes, Verdun, Vesoul.

3. *Cathédrales et églises paroissiales.* — Diocèses : Agen (église de Lamontjoie); Aix (cathédrale d'Aix; églises Saint-Trophime et de la Major à Arles); Albi (cathédrale d'Albi; église de Labessière); Amiens (cathédrale d'Amiens; église Saint-Jacques et couvent des Ursulines à Amiens; églises de Béhen, de Gueschart, de Longpré-les-Corps-Saints, de Pont-Remy, de Saint-Riquier, de Vergies, de Saint-Wulfran à Abbeville); Angers (cathédrale d'Angers; églises de Béhuard, Saint-Pierre à Saumur, Notre-Dame-de-Nantilly à Saumur); Arras (cathédrale d'Arras; grand séminaire et couvent des Augustines à Arras; églises d'Aire-sur-la-Lys, d'Avesnes-le-Comte, de Comblain-Châtelain, de Courrières, de Fauquembergues); Auch (cathédrale d'Auch; église de Lombez); Autun (cathédrale d'Autun; grand séminaire d'Autun; églises Saint-Vincent et Saint-Pierre à Chalon-sur-Saône); Avignon (cathédrale d'Avignon; église Notre-Dame d'Apt); Bayeux (cathédrale de Bayeux; églises Saint-Patrice à Bayeux et Sainte-Catherine à Honfleur); Bayonne (église d'Ahetze); Beauvais (cathédrale de Beauvais; églises Saint-Étienne de Beauvais, de Broyes, de Chambly, de Coudray-Saint-Germer, de Noroy, de Noyon); Besançon (cathédrale et évêché de Besançon); Blois (églises de la Celette, de Thenay et de Trôo); Bordeaux (cathédrale de Bordeaux); Bourges (couvent des Carmélites à Bourges; églises de Mareuil, de Méhun-sur-Yèvre, d'Orval, de Savigny-en-Septaine); Cahors (cathédrale de Cahors; église de Lunegarde-la-Bastide); Cambrai (églises de Bourbourg, de Bousbecques, de Crespin, de La Bassée, de Maubeuge, de Sainghin, de Saint-Nicolas à Valenciennes, de Wallers-en-Fagne); Carcassonne (église Saint-Just à Narbonne); Châlons (cathédrale de Châlons); Chambéry (cathédrale de Chambéry); Chartres (cathédrale de Chartres; églises

Saint-Pierre à Chartres et de Coulombs); Clermont (évêché de Clermont; églises d'Issoire et de Saint-Nectaire); Coutances (églises du Mesnil-Amand et de Saint-Jean-des Baisants); Dijon (églises Notre-Dame de Beaune, d'Auxonne, de Puligny, de Rouvres, de Ruffey-lès-Échirey); Évreux (cathédrale d'Évreux; églises Saint-Taurin à Évreux et d'Ézy); Gap (églises de Chorges et Notre-Dame-d'Embrun); Grenoble (cathédrale de Grenoble; églises de Saint-Antoine, de Saint-Maurice à Vienne); Langres (cathédrale de Langres; églises de Doulevant-le-Château et d'Isômes); Laval (églises Saint-Jean à Château-Gontier, d'Évron et d'Hardanges); Limoges (cathédrale de Limoges; églises d'Ambazac, d'Arnac-la-Poste, de Banize, de Bellac, de Bussière-Poitevine, de Cussac, du Dorat, de Laurière, de Linard-Malval, de Mailhac, du Moutier-d'Ahun, de Nexon, de Saint-Léger-Magnazeix, de Saint-Léonard, de Saint-Priest-Taurion, de Saint-Junien, de Saint-Georges-des-Landes, de Solignac); Luçon (églises d'Aizenay, des Épesses, de Fontenay-le-Comte, des Landes-Genusson, de Notre-Dame-de-Riez, de Saint-Jean-des-Monts, de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, de Saint-Philbert de Bouaine, de Saint-Urbain, de Treize-Septiers); Lyon (cathédrale de Lyon; église de Saint-Rambert-sur-Loire); le Mans (cathédrale du Mans; église de la Couture au Mans); Meaux (évêché de Meaux; églises de Nantouillet, de Saint-Ayoul à Provins, de Recloses, d'Ussy); Mende (cathédrale de Mende); Montpellier (église Saint-Martin-de-Londres); Moulins (cathédrale de Moulins; église de Gannat); Nancy (cathédrale de Nancy; église de Saint-Nicolas-du-Port); Nevers (église de Varzy); Nice (cathédrale de Nice; églises Saint-Augustin à Nice, d'Auribeau, de Biot, de Lantosque, de Lucéram, de Saint-Martin-Vésubie, de Saint-Paul-du-Var, de Valdeblore); Nîmes (église de Villeneuve-lès-Avignon); Orléans (évêché d'Orléans; églises de Germigny-des-Prés et de Saint-Benoît-sur-Loire); Périgueux (église de Chancelade); Perpignan (églises de Catllar, de La Llagonne, de Palau-del-Vidre, de Prunet); Poitiers (cathédrale de Poitiers; églises Notre-Dame-la-Grande à Poitiers et de Saint-Jouin-de-Marnes); le Puy (cathédrale du Puy; églises de Brioude et de Lavoute-Chilhac); Quimper (églises de La Forêt-Fouesnant, de Gouesnach, de la Martyre, de Plougasnou); Reims (cathédrale de Reims; grand séminaire de Reims; églises Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Remi, à Reims; églises de Berru, de Blanchefosse, de Bogny, de Mairy et de Murtin); Rennes (églises des Iffs, de Montreuil-le-Gast, de Saint-Georges de Chesné, de Saint-Marc-sur-Couesnon, de Saint-Médard-sur-Ille, de Vitré; séminaire de Saint-Méen); Rodez (évêché de Rodez; églises de Conques, de Flaujac, de Marcillac, de Najac, de Nauviale); Rouen (cathédrale de Rouen; églises Saint-Romain à Rouen et de Caudebec-en-Caux); Saint-Brieuc (églises de Lonannec, de Plounez, de Plourach, de Quemperven, de Saint-Paule); Saint-Claude (église de Saint-Lucipin); Saint-Dié (église de Moyenmoutier); Saint-Flour (églises d'Ally, de Brageac, de Maurs, de Saint-Mary-le-Gros, du Vigean); Sens (cathédrale de Sens; ancienne

cathédrale d'Auxerre; églises de Nailly et de Pontigny); Soissons (cathédrale de Soissons); Tarbes (églises de Saint-Savin et de Sarrancolin); Tarentaise (cathédrale de Moutiers); Toulouse (église de Saint-Bertrand de Cominges); Tours (cathédrale de Tours; églises Saint-Saturnin et Saint-Symphorien à Tours; couvent du Refuge à Tours; couvent des dames de Notre-Dame de Bourgueil; églises de Beaulieu-lès-Loches, de Bueil, de Charentilly, de Chédigny, de Saint-Étienne de Chinon, de Saint-Laurent-de-Lin, de Sainte-Maure, de Saint-Paterne, de Sublaines); Troyes (cathédrale de Troyes; églises Saint-Nicolas à Troyes, d'Auxon, Saint-Maclou à Bar-sur-Aube, de Brienne-le-Château, de Jaucourt, de Pont-Sainte-Marie, de Rosnay, de Saint-André-lès-Troyes, de Villemaur, d'Unienville); Tulle (églises Saint-Martin à Brive, d'Aubazine, de Beaulieu, de Chamberet, de Darnets, de Gimel, de Laguenne, de Laval, de Masseret, de Noailles, d'Orliac-de-Bar, de Saint-Bonnet-Avalouze, de Sainte-Fortunade, de Saint-Hilaire-Foissac, de Saint-Merd-de-Lapleau, de Saint-Pantaléon de Lapleau, de Soudeilles, de Vigeois); Vannes (cathédrale de Vannes; église de Saint-Gildas); Verdun (évêché de Verdun; églises Saint-Étienne à Bar-le-Duc, de Damvillers, de Juvigny, de Rouvres, Saint-Étienne à Saint-Mihiel, de Souilly); Versailles (églises de Bruyères, de Gassicourt, de Lévy-Saint-Nom, de Saint-Cyr, de Taverny).

Ces listes n'ayant pas été insérées au catalogue, il était juste de les reproduire ici, pour rendre un légitime hommage aux établissements qui ont prêté si gracieusement leur concours à l'exposition rétrospective de l'art français.

Parmi les pièces qui ont figuré à cette exposition, quelques-unes méritent une mention particulière en raison de leur importance, de leur valeur artistique ou de leur rareté :

1. *Ivoires.* — Diptyque consulaire (M. S. Bardac); vierges (M. Martin Le Roy, M. Oppenheim de Cologne, église de Villeneuve-lès-Avignon); annonciations (M. Garnier, M. Chalandon).

2. *Céramique.* — Poteries gallo-romaines (M. le docteur Plicque); faïences de Saint-Porchaire (M. le baron Alphonse de Rothschild, M. le baron Gustave de Rothschild, M. Alfred André, M. Mannheim, M. le baron Oppenheim); faïences (M. Papillon, M. Perrot); porcelaines de Sèvres (M[lle] Grandjean, M. le baron Henri de Rothschild).

3. *Orfèvrerie.* — Trésor de l'église de Conques (Aveyron) et spécialement grande statue d'or de sainte Foy; calice et évangéliaire de saint Gauzelin (cathédrale de Nancy); calice de saint Remi (cathédrale de Reims); ciboire (cathédrale de Sens); châsse de saint Aignan (cathédrale de Chartres); châsse de saint Taurin (église

Saint-Taurin à Évreux); châsses émaillées (églises d'Ambazac, de Chamberet, de Gimel, de Bellac, de Sarrancolin, d'Apt); chefs de sainte Fortunade et de saint Ferréol (Nexon); reliquaires (églises d'Arnac-la-Poste, de Château-Ponsac, de Jaucourt); Baiser de paix (cathédrale de Nice); pièces diverses (MM. Martin Le Roy, Chandon de Briailles, Corroyer, S. Bardac).

4. *Joaillerie.* — Bijoux barbares (M. Boulanger à Péronne); boîtes, tabatières et étuis (M. Franck, Mme la baronne James de Rothschild, M. le marquis de Thuisy); montres (M. Garnier).

5. *Émaux peints.* — Série des douze apôtres (église Saint-Père à Chartres); portraits et plaques (M. Cottereau, M. Maurice Kann, M. Mannheim, M. Porgès, M. le baron Alphonse de Rothschild, M. le baron Edmond de Rothschild); gobelet (M. Thiwalt, à Cologne).

6. *Ameublement.* — Armoire sculptée par Hugues Sambin (Mme la marquise Arconati-Visconti); dressoirs (M. Chabrières-Arlès); commodes de Boulle (bibliothèque Mazarine); médailliers (bibliothèque Nationale); armoires par Ch. Cressent (M. Chappey); régulateur de Ph. Caffieri (Mme de Saint-Georges).

7. *Tapisseries.* — Pièces de l'Apocalypse (cathédrale d'Angers); parements d'autels (cathédrale de Sens); Bal des Ardents (église Notre-Dame-de-Nantilly, à Saumur); tentures du roi Clovis et de l'histoire de la Vierge (cathédrale de Reims); vie de saint Remi (église Saint-Remi, à Reims); histoire du Christ et de la Vierge (cathédrale d'Aix); histoire des rois des Gaules (cathédrale de Beauvais); tenture des sujets de la fable, d'après Boucher (mobilier national).

8. *Peinture.* — Couronnement de la Vierge, par Charenton (musée de Villeneuve-lès-Avignon); Buisson ardent, par Nicolas Froment (cathédrale d'Aix); triptyque du Couronnement de la Vierge (cathédrale de Moulins); triptyques du Crucifiement et de l'Adoration des bergers, par Jean Bellegambe (cathédrale d'Arras).

9. *Sculpture.* — Portes en bois (cathédrale du Puy); vierge, par Germain Pilon (église de la Couture, au Mans); escarpolette, par Clodion (Mme la baronne James de Rothschild); buste de Falconet, par lui-même (M. Donop de Monchy); groupe des trois Grâces, par Falconet (M. le comte Isaac de Camondo).

De même que l'exposition centennale des beaux-arts, l'Exposition rétrospective de l'art français a donné lieu à quelques conférences faites par :

MM. Salomon Reinach, membre de l'Institut (époque gallo-romaine);
Migeon, conservateur adjoint au musée du Louvre (dinanderie et bronze);
Molinier, conservateur au musée du Louvre (ivoire);
Raymond Koechlin (céramique);

MM. Frantz Marcou, inspecteur général des monuments historiques (trésors d'églises);
G. Soulier (tapisseries);
Molinier (meubles).

3. Musées centennaux des produits industriels ou agricoles et des objets autres que les œuvres d'art. — 1. *Observation préliminaire.* — Les musées centennaux ont constitué l'un des éléments les plus brillants en même temps que l'un des foyers d'enseignement les plus féconds de l'Exposition. Jalonnant par des repères habilement choisis l'évolution de l'activité nationale au cours du siècle et quelquefois même depuis une époque plus lointaine, organisés pour la plupart avec une science consommée et un goût irréprochable, ils retenaient l'attention du visiteur, le charmaient, concouraient puissamment à son éducation et à son instruction, lui montraient les anneaux successifs de la chaîne ininterrompue qui relie les générations entre elles, l'éclairaient sur la solidarité des efforts de l'homme à travers le temps, développaient sa foi en l'avenir et son courage.

Il y a eu là une belle et grande œuvre, faisant honneur à tous ceux qui y ont participé, aux membres des comités d'organisation, aux collectionneurs, aux fonctionnaires du Commissariat général spécialement chargés du service et, en particulier, à M. François Carnot.

Je me reprocherais de ne pas jeter un coup d'œil rapide sur les divers musées, de ne point en rappeler les traits caractéristiques essentiels.

2. *Groupe I. (Éducation et enseignement.)* — Le musée centennal des trois classes 1, 2 et 3 (éducation de l'enfant et enseignement primaire; enseignement secondaire; enseignement supérieur) était dans l'une des galeries de l'étage affectées au groupe I. Quatre cloisons formaient une salle très allongée où le public pénétrait par quatre portes disposées symétriquement deux à deux. Cette salle n'avait comme mobilier que deux vitrines, l'une isolée dans la partie centrale, l'autre placée à une extrémité. Les surfaces murales, d'un grand développement, avaient été entièrement recouvertes, tant à

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'intérieur qu'à l'extérieur, de gravures, d'affiches, de caricatures, etc., relatives à l'enseignement.

Méthodiquement classés, les objets se répartissaient en cinq divisions :

1° Livres et brochures sur l'enseignement avant 1889;

2° Monographies d'établissements d'enseignement, et en particulier de lycées, collèges et écoles;

3° Documents imprimés ou manuscrits sur l'histoire de l'enseignement et des divers établissements rattachés aux trois classes;

4° Estampes et dessins représentant différentes scènes d'enseignement, vues d'établissements, costumes, etc.;

5° Portraits d'éducateurs et d'organisateurs de l'enseignement.

Un panneau extérieur, au Nord-Est, avait été attribué aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur, qui y installèrent elles-mêmes leur exposition.

Eu égard à l'ordre de rangement des objets, les trois classes avaient pu rester séparées, sauf pour les portraits des éducateurs, réunis sur la cloison est à l'intérieur de la salle.

Le Ministère de l'instruction publique tenait naturellement la plus large place. Parmi les principaux concours, il y a lieu de citer ceux des établissements suivants : universités de Paris, de Besançon, de Caen, de Montpellier, de Toulouse; facultés des lettres, des sciences, de droit et de médecine; école normale supérieure; lycées et collèges; maisons de la Légion d'honneur, qui firent une exposition particulièrement intéressante et donnèrent une série très remarquée de portraits de surintendantes.

Juxtaposé au musée des classes 1, 2 et 3, celui de la classe 5 (enseignement spécial agricole) comportait deux épis sur tables.

Il avait comme exposants l'institut agronomique, les écoles nationales d'agriculture de Grignon et de Rennes, l'ancienne école d'agriculture de la Saulsaie (Ain), l'école nationale d'horticulture de Versailles, l'école nationale des eaux et forêts, les écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse, l'école pratique d'agriculture de Saint-Bon (Haute-Marne).

Les plans, tableaux, cartes, étaient appendus aux parois. Quant aux ouvrages anciens, ils avaient pris place dans de petites vitrines plates généralement fournies par les écoles.

3. *Groupe III. (Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.)* — Tout le musée du groupe III, moins la classe 18 (matériel de l'art théâtral), était groupé dans la salle octogonale du palais de l'Enseignement, au rez-de-chaussée et au premier étage. J'en ai déjà décrit l'installation générale (voir tome IV, page 105). Il ne me reste qu'à donner quelques indications de détail sur l'aménagement des différentes classes. Ces indications peuvent se résumer ainsi :

11. Typographie; impressions diverses.	Rez-de-chaussée, près de l'escalier.	Deux grandes bibliothèques; un certain nombre de vitrines basses; deux vastes parois murales pour les gravures et les lithographies. — Installation de presses anciennes dans l'espace laissé libre par les vitrines.
12. Photographie..........	Premier étage........	Deux grandes bibliothèques; deux vitrines basses; cloisons tapissées de photographies et de gravures.
13. Librairie, éditions musicales. Reliure. Journaux. Affiches.	Rez-de-chaussée (moitié de la salle).	Deux vitrines-bibliothèques hautes; quatre vitrines basses.
14. Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. Topographie.	Premier étage........	Quatre grandes cloisons portant les cartes; vitrines basses pour les volumes et autres objets de petites dimensions; vitrine spéciale isolée pour une sphère en argent; globes prêtés par l'Observatoire de Paris.
15. Instruments de précision. Monnaies et médailles.	Rez-de-chaussée.......	Pour les instruments de précision : trois vitrines hautes, deux vitrines plus petites, un mât avec ses cordages portant un télémètre de l'amiral Courbet. — Pour les monnaies et médailles : un balancier ancien et une vitrine de médailles avec bureau de vente, des vitrines affectées à la numismatique.
16. Médecine et chirurgie...	Premier étage........	Trois vitrines horizontales et deux vitrines hautes, séparées par des cloisons auxquelles étaient fixées des gravures et les vitrines de l'école dentaire de Paris.
17. Instruments de musique.	Premier étage.......	Deux estrades pour les grands instruments; deux vitrines hautes à double face pour la lutherie; plusieurs vitrines basses et des cloisons pour les instruments de cuivre et les gravures.

La classe 11 avait fourni : 1° une série, autant que possible continue, de spécimens d'impressions typographiques, de la fin du XVe siècle jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle; 2° des épreuves de gravure

sur bois et en taille douce; 3° des épreuves de lithographie; 4° quelques pièces de matériel; 5° des ouvrages et documents relatifs aux divers modes d'impression.

Pour la classe 12, il y a lieu de mentionner spécialement les instruments et images concernant l'histoire de la chronophotographie (M. le docteur Marey, membre de l'Institut), ainsi que les appareils et épreuves de Daguerre (Société française de photographie).

L'exposition de la classe 13 était peut-être la plus importante du groupe par l'intérêt et la valeur des objets exposés, surtout dans les sections des reliures et des manuscrits; aussi a-t-elle recueilli le succès le plus mérité. On y voyait, par exemple, l'évangéliaire dit *de Charlemagne* (bibliothèque d'Abbeville), une belle série de volumes illustrés modernes avec dessins originaux (divers), de superbes reliures (M. Gruel).

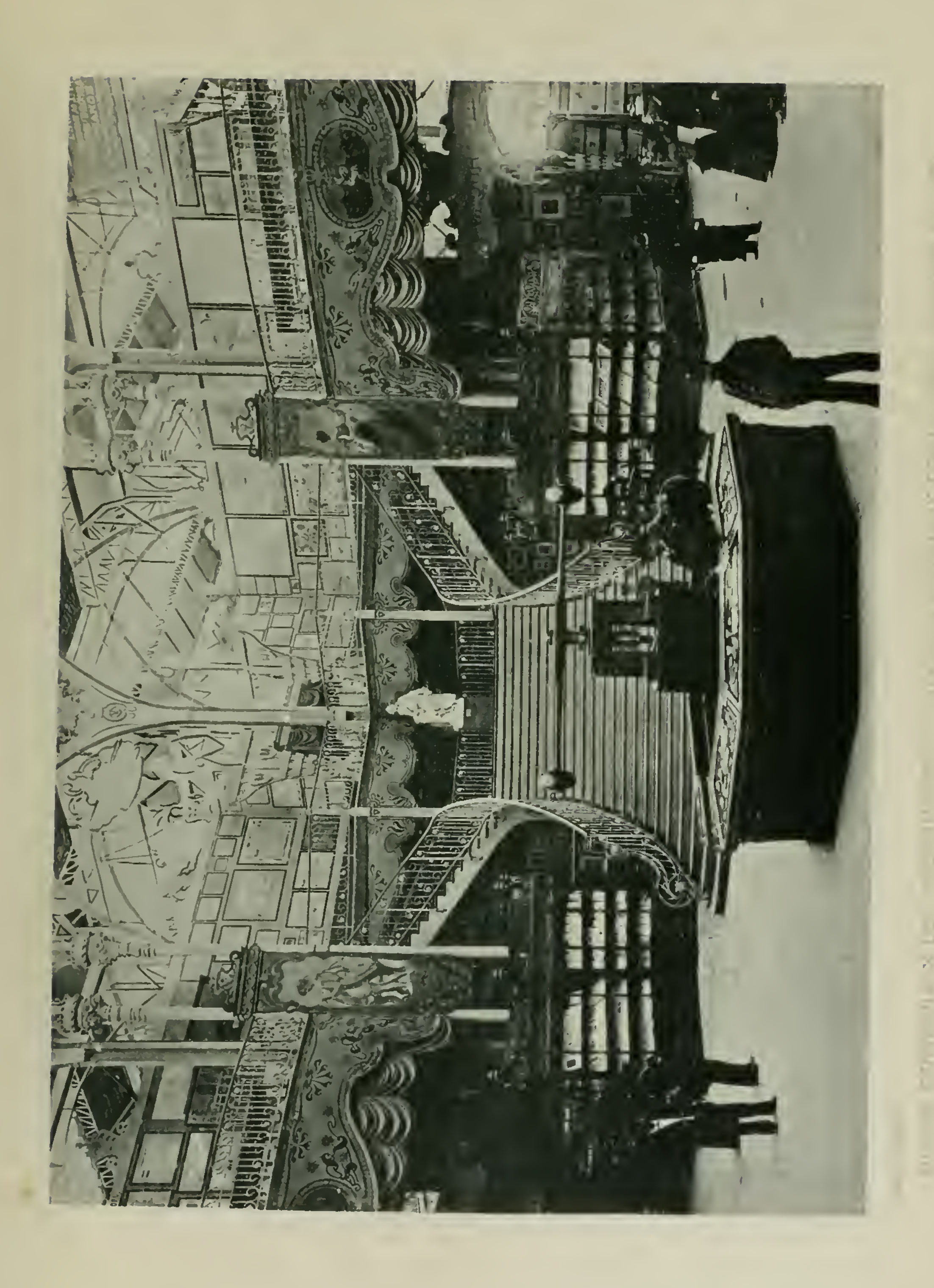
Dans le domaine de la classe 14, je mentionnerai la collection des cartes anciennes de la Corse (prince Roland Bonaparte), une collection de plans originaux de Paris (M. E. Mareuse), une sphère en argent (M. Le Provost de Launay).

En ce qui concerne la classe 15, on peut citer le microscope du roi Stanislas (lycée de Nancy), puis une collection de monnaies et jetons du département de Seine-et-Marne (M. Madoulé).

La classe 16 contenait une suite d'instruments de chirurgie de tous les âges (M. le docteur Hamonic).

Quant à la classe 17, la plus abondamment fournie au point de vue du nombre des objets, elle plaçait sous les yeux du public un clavecin du XVII[e] siècle (marquis de Sartiges) et une harpe de Marie-Antoinette par Cousineau (M. Jacquot).

Le musée du groupe III a été visité minutieusement par diverses associations de savants ou d'érudits (congrès international des bibliothécaires, société archéologique « Le vieux papier », etc.). Plusieurs publications lui ont été consacrées : « La chirurgie et la médecine « d'autrefois », par M. le docteur Hamonic; un article du Monde musical, par MM. René Savoye fils, Eugène de Bricqueville et Albert Jacquot, sur les instruments de musique; « Le musée centennal de la « reliure », par M. Gaston Duval, dans le bulletin du bibliophile.





" La Photographie "

MUSÉES CENTENNAUX DES INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

Séparé de l'ensemble du groupe par l'exposition française contemporaine de la classe 15, le musée de la classe 18 (matériel de l'art théâtral) était éclairé à la lumière électrique, de manière à donner aux objets leur apparence de la scène.

L'emplacement assez restreint de ce musée se divisait en quatre parties isolées par des cloisons de bois. Dans l'un des compartiments était reconstituée la chambre de Mlle Mars, avec le mobilier donné à la célèbre artiste par Napoléon Ier (M. Loyer); deux autres compartiments renfermaient des gravures, dessins, tableaux, relatifs à l'art théâtral, et des maquettes de décors; des vitrines contenant les poupées costumées de la bibliothèque de l'Opéra avaient pris place dans le quatrième.

4. *Groupe IV. (Matériel et procédés généraux de la mécanique.)* — Situé au premier étage du palais de la Mécanique, côté La Bourdonnais, contre le grand hall de l'Électricité, le musée du groupe IV comportait un cloisonnement de ceinture, formant une salle isolée du reste de la galerie, et un certain nombre de vitrines.

Au cloisonnement avaient été fixés les dessins, les gravures, les photographies, qui constituaient la majeure partie des objets exposés. Les vitrines renfermaient principalement des modèles de machines.

Le classement avait été effectué avec une méthode parfaite. Il présentait six divisions : mécanique rationnelle; machines motrices; transmission du travail; machines élévatoires et machines de compression; mesure des quantités mécaniques; divers.

Avec son obligeance habituelle, l'administration du Conservatoire national des arts et métiers s'était prêtée de très bonne grâce à de larges prélèvements sur ses collections. Des photographies préparées par les soins du comité comblaient les lacunes des modèles ou des dessins originaux et complétaient un ensemble permettant au public d'apprécier rapidement les progrès de la mécanique française au XIXe siècle.

Innombrables étaient les objets d'un haut intérêt. Même réduite aux plus remarquables, la liste serait trop longue. Je me borne à citer, comme ayant plus particulièrement fixé la curiosité des visi-

teurs, le tour de Louis XVI, appartenant au Conservatoire national des arts et métiers.

Le musée du groupe IV avait fait l'objet d'un catalogue spécial, précédé de notices intéressantes par MM. Walckenaer, Huguet, Masson et Tresca.

5. *Groupe V. (Electricité.)* — Le musée du groupe de l'électricité était installé au premier étage du palais de ce groupe. Il se trouvait dans un salon entouré d'un cloisonnement; son ameublement se composait de grandes vitrines, les unes adossées aux cloisons de pourtour, les autres isolées.

Soigneusement classés, les objets se répartissaient en deux divisions principales : appareils et matériel; livres, manuscrits et autographes. La première catégorie comprenait, d'ailleurs, un certain nombre de subdivisions : électrostatique; télégraphie; téléphonie; électro-chimie; appareils de mesure; magnétisme et électro-magnétisme; électro-dynamique; appareils divers.

La plupart des instruments avaient été prêtés par les administrations de l'État ou par des établissements d'enseignement : Sous-Secrétariat des postes et des télégraphes, Conservatoire national des arts et métiers, Collège de France, école nationale des ponts et chaussées, école centrale des arts et manufactures, muséum d'histoire naturelle, laboratoires de l'école normale supérieure et de la faculté de médecine, direction des phares, lycées Henri IV et Louis-le-Grand. Grâce à ces bienveillants concours, il fut possible de retracer l'histoire de l'électricité, depuis ses débuts jusqu'à son épanouissement actuel.

Entre autres éléments remarquables, le musée comptait une précieuse collection d'autographes de physiciens illustres des XVIIIe et XIXe siècles.

6. *Groupe VI. (Génie civil. Moyens de transport.)* — Les musées centennaux du groupe VI formaient plusieurs sections séparées matériellement les unes des autres :

1° Musées des classes 28 (matériaux, matériel et procédés du génie civil) et 29 (modèles, plans et dessins de travaux publics),

placés l'un à côté de l'autre au premier étage du palais du Génie civil;

2° Musées des classes 30 (carrosserie et charronnage, automobiles et cycles), 31 (sellerie et bourrellerie), 32 (matériel des chemins de fer et des tramways), 34 (aérostation), groupés au rez-de-chaussée du même palais, dans sa partie médiane;

3° Musée de la classe 33 (matériel de la navigation de commerce), installé au rez-de-chaussée bas du palais de la Navigation et ayant une sorte d'annexe dans le pavillon des Messageries maritimes.

Pour la classe 28, tout se bornait à trois parois murales d'une largeur de 6 mètres environ, portant des cadres.

Mieux pourvue, la classe 29 avait un long cloisonnement à trois branches, couvert de dessins et de gravures, ainsi que trois tables chargées de modèles. Le classement bien ordonné divisait ainsi les objets : navigation intérieure, travaux des villes et expositions d'industriels, ports maritimes, routes et ponts, chemins de fer. Grâce aux envois des ingénieurs, le contingent du Ministère des travaux publics représentait les quatre cinquièmes du musée de la classe 29.

Très vastes, les musées des classes 30 et 31 disposaient de quatre estrades pour les carrosses, chaises à porteurs, traîneaux, etc., et de six vitrines murales, pour la carrosserie et la sellerie. Ces vitrines étaient séparées par des cloisons fournissant une vaste surface aux gravures et dessins ayant trait à l'histoire des moyens de transport. Des mains courantes soutenues par des potelets assuraient aux estrades une protection efficace.

Afin d'augmenter l'intérêt des musées, les organisateurs avaient eu la pensée fort heureuse d'entourer les pièces les plus importantes d'une mise en scène extrêmement pittoresque : la litière prêtée par M. le vicomte de Cholet était attelée de deux mules; les grands carrosses de gala appartenant à M. Hamburger et au prince Murat avaient chacun deux chevaux harnachés, un cocher et deux laquais en costume de l'époque; la vinaigrette de M. le comte G. de Kergorlay était traînée par un valet; la chaise de Mme de Saint-Léger avait ses deux

porteurs; sous un escalier voisin, deux chevaux portaient la litière de M. le comte de Contades. Les accessoires, fournis par M. Valle, cartonnier, contribuèrent largement au succès ininterrompu que le public fit à l'exposition rétrospective des classes 30 et 31.

Les vitrines abritaient notamment : des harnais de gala du Second Empire; des uniformes de veneur; des collections de mors, bossettes, brides, étriers; des documents bibliographiques.

Indépendamment des objets déjà cités, un traîneau de Marie-Antoinette (comte Potocki) et une selle de la princesse Pauline Borghèse (duc d'Albufera) méritent encore une mention spéciale.

L'essor imprimé aux voyages par le progrès des chemins de fer, par le cyclisme et par l'automobilisme a tellement fait pénétrer le goût du tourisme dans tous les rangs de la société que l'exposition du groupe VI appelait naturellement un parallèle entre les instruments de transport dont se servaient nos pères et ceux dont nous disposons aujourd'hui. M. Manceaux Duchemin formula l'idée de cette comparaison et sut la réaliser d'une manière brillante, sans le secours d'aucun comité, en organisant, à cet effet, un musée «des voyages et du «tourisme». La classe 32 le chargea, d'ailleurs, d'installer conjointement avec ce musée celui du matériel des chemins de fer. Ainsi fut créé un ensemble formé de trois parties : voitures de voyage, vélocipédie, chemins de fer.

Comme pour les classes 30 et 31, l'exposition des anciennes voitures fournissait le thème de scènes d'un effet très heureux. La chaise de poste de 1789 prêtée par le musée du Trocadéro était attelée d'un cheval et deux voyageurs en costume du temps y avaient pris place.

Plus loin, on voyait une scène de départ en 1827, autour de la grande berline appartenant à M. Felber : la voiture avec ses deux chevaux allait partir; un officier portant l'uniforme de la Restauration donnait ses ordres au postillon avant de monter dans l'intérieur déjà occupé par une voyageuse.

Une vitrine double renfermait la série des pièces relatives aux postes, qui avaient été empruntées au Sous-Secrétariat d'État.

Dans une autre vitrine et sur une vaste table, s'accumulaient les modèles, les coffres de voyage, etc.



Phot. Larger

MUSÉE CENTENNAL DES MOYENS DE TRANSPORT

L'histoire de la vélocipédie se déroulait depuis ses origines pour aboutir à l'automobilisme.

Poursuivant sa visite, le public rencontrait la locomotive *Invicta* construite par Stephenson en 1831 pour le chemin de fer de Canterbury, ainsi qu'une machine de la compagnie de l'Ouest remontant à 1843, avec son personnel en costume reconstitué d'après des gravures d'alors. Une vitrine contenait des modèles de locomotives. Deux grandes surfaces murales avaient été couvertes de dessins et de caricatures sur le matériel des voies ferrées.

A côté des carrosses de gala et des chemins de fer se trouvait l'exposition rétrospective de l'aérostation. Cette exposition comportait trois grandes vitrines doubles et des surfaces murales réservées aux gravures, caricatures et dessins. Ses organisateurs avaient obtenu la précieuse collection de M. Gaston Tissandier (éventails, bonbonnières, montres, bijoux, etc.) et recueilli de nombreux souvenirs aérostatiques du siège de Paris en 1870. Au-dessus du musée planait un grand appareil d'aviation Ader.

Dans la classe 33 étaient exposés sous vitrines des modèles de galères anciennes, de grands et petits caboteurs, de bateaux de course ou de plaisance, de transports maritimes parmi lesquels *le Paraguay*, sectionné de manière à faire voir les aménagements intérieurs. Le musée du Louvre avait apporté un contingent d'une valeur inestimable.

Sur des parois murales se déroulaient : 1° la magnifique collection de gravures anciennes appartenant à M. Arman de Caillavet et relatives aux ports maritimes ainsi qu'à la marine; 2° la très curieuse série de pièces prêtées par M. Hartmann.

La Compagnie des messageries maritimes montrait dans son pavillon spécial des spécimens de bateaux et de machines, mettant en lumière l'augmentation progressive de la puissance de ses navires, depuis l'origine jusqu'à nos jours.

7. *Groupe VII.* (*Agriculture.*) — Les expositions antérieures n'avaient offert que peu de documents historiques sur les procédés et

l'outillage de l'agriculture. Organiser à cet égard un musée bien pourvu, c'était tout à la fois faire œuvre nouvelle et répondre au programme de l'Exposition de 1900. L'Administration et lés comités s'y employèrent avec ardeur et dépassèrent même la limite du siècle pour remonter beaucoup plus loin dans le passé.

Dans le chapitre des installations générales (architecture), j'ai déjà décrit sommairement le cadre pittoresque de l'exposition rétrospective agricole. Il me faut y revenir avec un peu plus de détails.

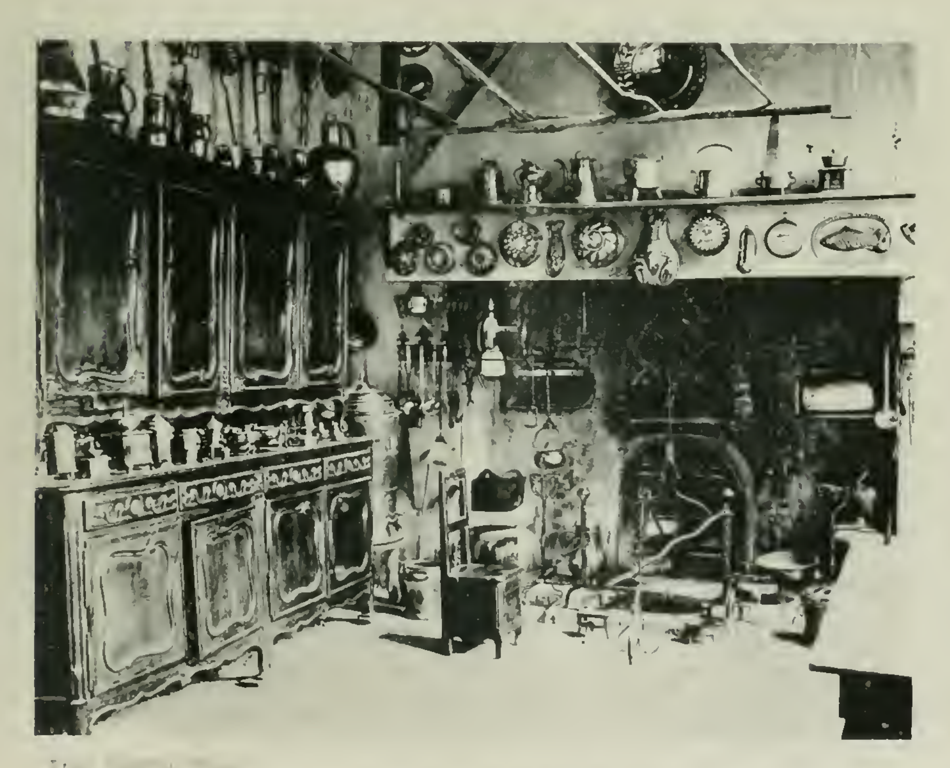
Ce cadre consistait en un véritable hameau de constructions rustiques reconstituées d'après des spécimens anciens qui subsistent encore sur divers points du territoire (Aisne, Tarn-et-Garonne, Yonne, etc.). Au milieu de pelouses gazonnées, de plantations d'arbres et d'arbustes, s'élevaient une ferme, une grange, une laiterie, plusieurs hangars. Un pigeonnier garni de pigeons et d'hirondelles dominait l'ensemble. Les plantations étaient semées de ruches.

Des groupes de mannequins représentaient différentes scènes et animaient le village. Ce décor comprenait une scène de vendange de la basse Bourgogne (cinq personnages, pressoirs, cuves), une scène du Languedoc (barallier ou porteur de vin), une scène de la Camargue (gardien de taureaux, à cheval), une scène des Landes (berger sur des échasses), une scène de forge et de batteuse, une scène de laiterie normande. A l'entrée, un mannequin figurait le garde champêtre de la commune de Montmartre en costume du temps et avec une plaque authentique.

Treize vitrines murales ou isolées se répartissaient entre les divers bâtiments. Ces vitrines, faites pour la plupart dans des meubles anciens à panneaux sculptés, s'harmonisaient avec le cadre général. Elles contenaient des livres, des documents, des gravures, des instruments œnologiques, des collections de tasses à vin, des fers à cheval, des instruments de vétérinaire, etc.

Les surfaces murales étaient ornées de trophées d'outils et garnies de rayons, sur lesquels se distribuaient des objets nombreux : instruments de mensuration; modèles réduits de charrues et de charrettes; vases en cuivre, en étain, en faïence, en bois, etc.; bouteilles de toutes sortes; vases à traire; barattes; marques à beurre; moules





et presses à fromage; broies à chanvre; fuseaux, quenouilles, rouets; etc.

Un grenier ouvert laissait voir pittoresquement arrangés des cribles, des corbeilles, des instruments pour textiles.

Partout étaient accrochés de vieux harnais, des bâts, des mors, des étriers, des jougs, des têtières à plaques pour mulets, des grelots, des clochettes, des sonnailles, des muselières, etc.

Les murs portaient également une très belle série de gravures et d'affiches concernant des ordonnances royales.

Sous les hangars ou granges avaient été disposés des araires et des charrues.

La classification des objets était la suivante : 1° agriculture générale (instruments aratoires anciens, outils manuels; instruments de transport; récipients pour produits agricoles); 2° viticulture et œnologie (outils manuels, instruments viticoles, ustensiles œnologiques); 3° cultures diverses (outils manuels; outillage pour le cidre; outillage pour les oléagineux; outillage pour cueillettes; cultures maraîchères; horticulture); 4° élevage (outillage pour les races chevaline, asine, etc.; outillage pour les races bovine, ovine, caprine, porcine; outillage pour les animaux de basse-cour; outillage pour l'apiculture; outillage pour la sériciculture; médecine vétérinaire); 5° laiterie et fromagerie (outillage de laiterie; outillage de fromagerie); 6° industries agricoles (meunerie; distillerie; vinaigrerie; textiles; vannerie); 7° objets et installations à l'usage des cultivateurs (récipients portatifs pour aliments et boissons; ustensiles divers; instruments de mensuration; préservation contre les parasites et les animaux nuisibles; constructions rurales); 8° documents historiques (outils agricoles antiques; iconographie; documents sur les agronomes célèbres).

Des spécimens ou fac-similés des outils agricoles antiques depuis les périodes barbares jusqu'à la période gauloise purent être fournis par les musées et les collections particulières. L'époque romaine avait comme témoins les outils qu'ont mis à jour les fouilles pratiquées sur différents points de la France. Pour le moyen âge, des moulages de sculptures ornant nos cathédrales et consacrées aux travaux des champs faisaient connaître les outils, les méthodes, les costumes

ruraux de l'époque; ils se complétaient par des documents, des ustensiles, des instruments primitifs tels qu'araires et herses, dont l'emploi a persisté dans quelques hameaux isolés. Les périodes suivantes étaient représentées par de nombreuses pièces tirées des anciennes provinces.

Un groupement fort curieux réunissait les derniers modèles encore subsistants des anciens pressoirs à vin, cidre ou huile, des vieux alambics, des moulins à bras, etc.

Parmi les objets les plus intéressants, il convient de citer les suivants : pressoirs de M. Mabille; collection de vis de pressoir, prêtée par M. Saint-René Taillandier; instruments œnologiques de M. Dujardin; tasses à vin en argent, cuivre, écaille, étain, bois et faïence, de MM. Roger, Bonnemère, Fiévet, Couton, Carnot et de la Société des courtiers gourmets; outils divers de MM. Landrin, Artu, Faucon, Destriché; modèles de pressoirs, de mesures et de bouteilles, appartenant à M. Chandon de Briailles; collections des musées de Tournus, Douai, Péronne, ainsi que de plusieurs sociétés scientifiques (Arcachon, Beaune, etc.); séries des écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse; collections des écoles d'agriculture de Grignon et de Rennes; objets provenant d'écoles pratiques d'agriculture et de fermes-écoles; forge du XVII[e] siècle, de M. le baron de Ladoucette.

Soigneusement étudiée dans tous ses détails, parfaitement coordonnée, largement pourvue d'étiquettes claires et précises, l'exposition rétrospective agricole a bien rempli son but d'enseignement et recueilli un légitime succès.

8. *Groupe VIII. (Horticulture et arboriculture.)* — Le groupe VIII avait fait élever, entre le petit palais des Champs-Élysées et le pont Alexandre III, à l'entrée de l'avenue conduisant vers la porte de la Concorde, un petit kiosque rustique à étage, spécialement affecté au musée centennal de l'horticulture.

Tous les objets compris dans ce musée se rattachaient à l'une des quatre catégories suivantes :

1° Livres relatifs à l'horticulture générale et aux diverses branches qui en dépendent;

2° Portraits de jardiniers, d'amateurs, de botanistes, et dessins relatifs à l'horticulture;

3° Instruments en usage dans la pratique horticole;

4° Art des jardins.

C'est l'arboriculture fruitière qui avait surtout alimenté la section des livres.

La série des portraits offrait de quoi satisfaire la curiosité la plus exigeante. Quant aux dessins autres que les plans de jardins, ils étaient relativement nombreux.

Dans la section des instruments horticoles, deux lots méritent d'être particulièrement signalés : l'un prêté par M. Gustave Chevalier, de Montreuil-sous-Bois; l'autre appartenant à la Société nationale d'horticulture de France.

Les documents exposés fournissaient d'utiles renseignements sur l'art des jardins à travers les âges et montraient les évolutions successives qui ont préparé le mariage des deux anciens styles, régulier et paysager.

Une place avait été réservée à l'herbier de Jean-Jacques Rousseau, sur lequel comptait le comité d'installation. Mais le propriétaire de cette relique précieuse a refusé, au dernier moment, de s'en dessaisir.

9. *Groupe IX. (Forêts, chasse, pêches, cueillettes.)* — Ni la classe 49 (matériel et procédés des exploitations et des industries forestières), ni la classe 52 (produits de la chasse) n'avaient organisé de musée centennal.

Les classes 50 (produits des exploitations et des industries forestières), 53 (engins, instruments et produits de la pêche; aquiculture) et 54 (engins, instruments et produits des cueillettes) formaient un premier groupement près de l'entrée principale du palais des Forêts.

Pour la classe 50, les organisateurs n'avaient réuni que des gravures concernant l'histoire du chauffage au bois. Le musée très restreint se bornait à quelques cadres (collection Hartmann).

La classe 53 exposait de vieux bateaux et engins de pêche, d'anciens instruments et des gravures. Elle disposait de tables et de pan-

neaux. Son principal contingent venait des villes de Boulogne-sur-Mer et des Sables-d'Olonne.

Beaucoup plus important, le musée de la classe 54 comprenait : des vases pour la conservation des simples, des instruments pour leur récolte; une vieille herboristerie; des dessins et aquarelles; des herbiers; la collection Barla de l'école supérieure de pharmacie de Paris (reproductions en plâtre des types de champignons, exécutées en grandeur naturelle et coloriées, 1850-1880). Au nombre des exposants étaient la société mycologique de France, MM. de Bosredon, Heudier, Camus, Boudier, Lepinois et Desprez.

Le musée spécial de la classe 51 (armes de chasse) était situé au premier étage du palais des Forêts dans un salon incorporé à la classe et entouré de vitrines à double face. Il présentait de véritables richesses mises en valeur avec un goût parfait.

Grâce à ses démarches et à ses relations, M. Fauré-Le Page avait pu obtenir de nombreuses armes historiques et notamment faire de larges emprunts aux musées impériaux de Russie. C'est ainsi que figuraient dans le musée des armes magnifiques ayant appartenu à Napoléon Ier, au prince Eugène de Beauharnais, au roi Murat. Indépendamment des musées impériaux de Russie, il y a lieu de citer parmi les propriétaires des objets exposés : L. L. A. A. les grands ducs Wladimir et Alexis, le duc de Chartres, le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, les ducs Nicolas et Georges de Leuchtenberg; le prince Lwoff; M. Bertherand de Chacenay (collection de M. le général comte de Lignières); M. le comte de Montaigu; le prince de Wagram; M. Reubell; M. Doistau; M. Fauré-Le Page; M. Gastinne Renette; M. Nouvelle; le musée municipal d'art et d'industrie de Saint-Étienne; etc.

Sur le côté se trouvait une collection très complète d'objets relatifs à la fauconnerie et de boutons d'équipage de chasse.

10. *Groupe X. (Aliments.)* — Le musée centennal du groupe X, combiné avec celui du groupe VII (agriculture), n'appelle ici aucune indication de détail.

Une exposition rétrospective des produits alimentaires aurait été fort difficile à organiser et n'eût présenté qu'un médiocre intérêt. Aussi l'Administration prit-elle le parti de reconstituer les locaux où se préparaient et se vendaient jadis ces produits.

Ainsi furent construits trois bâtiments consacrés à une boulangerie avec fournil, à une épicerie-droguerie et à une confiserie, enfin à une distillerie. Sur la demande du Préfet de police et pour donner satisfaction aux plaintes d'exposants de la section contemporaine, il fallut, au dernier moment, enlever l'édicule de la distillerie et transporter l'installation dans le bâtiment de l'épicerie convenablement remanié.

11. *Groupe XI. (Mines; métallurgie.)* — Les musées des trois classes 63 (exploitation des mines, minières et carrières), 64 (grosse métallurgie) et 65 (petite métallurgie) formaient un ensemble au premier étage du palais des Mines et de la Métallurgie, entre le grand hall et les escaliers monumentaux.

Pour la classe 63, une grande vitrine renfermait des modèles d'exploitation d'anciennes houillères; une vitrine de petites dimensions était affectée à la numismatique des mines (jetons donnés en payement aux ouvriers, médailles, jetons de présence, etc.).

La classe 64 exposait sur quatre surfaces murales l'iconographie historique de la métallurgie, notamment 33 portraits de fondateurs de l'industrie française, et des dessins relatifs à la fabrication des métaux jusqu'en 1889. MM. Chappée avaient deux vitrines. En face d'une de ces vitrines, l'ancienne horloge de la Bastille, prêtée par la Société des métaux, occupait un des balcons donnant sur le hall du rez-de-chaussée.

Quant au musée de la classe 65, aménagé en partie dans des vitrines et en partie à découvert, il était tout à fait remarquable, grâce au concours gracieux et empressé de collectionneurs tels que MM. Le Secq des Tournelles, D'Allemagne, Doistau, Guérin, etc. Il embrassait la ferronnerie, la fonte, la dinanderie, la cuivrerie, le bronze, l'étain, le plomb, etc. La multiplicité des objets et le faible délai dont disposaient les organisateurs ne permirent pas le classe-

ment par époques; il fallut affecter un emplacement spécial à chaque collectionneur, tout en groupant les collections de même nature; les pièces les plus importantes et les plus décoratives furent, d'ailleurs, réservées et réunies en des ensembles artistiques signalant le musée à l'attention du public. A titre de curiosité, on peut citer une clef de la Bastille (M. Lacoste).

12. *Groupe XII. (Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.) – Classe 97 du groupe XV. (Bronze, fonte et ferronnerie d'art; métaux repoussés.)* — Les classes 66 (décoration fixe des édifices publics et des habitations), 69 (meubles), 70 (tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement), 71 (décoration mobile et ouvrages du tapissier), 97 (bronze, fonte et ferronnerie d'art; métaux repoussés), avaient un musée commun au centre du palais médian de l'Esplanade, côté Constantine. Ce musée contenait d'inestimables richesses et constituait une attraction exceptionnelle.

Huit pièces étaient consacrées à la reconstitution d'un salon Louis XVI, d'une chambre à coucher de la Révolution, d'un atrium du Directoire, d'un salon du Premier Empire, d'une chambre à coucher Empire (ameublement donné par Napoléon Ier à Talma), d'un cabinet de travail Restauration, d'une chambre à coucher Louis-Philippe, d'un salon Napoléon III. Tout y avait été reproduit et aménagé avec une science parfaite, avec une fidélité scrupuleuse, avec un sentiment irréprochable de la réalité. Les visiteurs éprouvaient une impression saisissante. Il semblait que ces pièces eussent conservé leur vie d'autrefois et que leurs habitants fussent sur le point d'apparaître.

Dans les galeries voisines, s'accumulaient des meubles d'une valeur historique ou artistique inappréciable. Tels, le bureau et le secrétaire de la reine Marie-Antoinette (M. d'Andiran); le trône de Napoléon Ier, son fauteuil de bureau, le berceau du roi de Rome (mobilier national); la toilette de l'Impératrice Joséphine (princesse Lucien Murat); le berceau du duc de Bordeaux, l'ameublement de la chambre à coucher du roi Louis-Philippe (sauf le lit), le bureau fracturé lors du sac des Tuileries (mobilier national); des meubles récompensés



[illegible] DE LA [illegible]TA[illegible]E



MU[illegible]E CENTENNA[illegible]L DU MOBILIER

par un grand prix aux expositions universelles de Paris et de Londres (maisons Christofle et Barbedienne).

La classe 71 avait, en outre, un musée spécial des fêtes de la rue, dans le même palais, au sommet du grand escalier d'angle vers la Seine. Ce musée, compromis par divers incidents, n'en présentait pas moins un véritable intérêt, grâce à l'habileté et à l'activité du service, qui avait dû se charger de son achèvement. On y remarquait un grand nombre de plans et de maquettes, représentant des ensembles de décoration publique et d'illuminations, exécutés depuis une soixantaine d'années (MM. Belloir et Ruggieri).

Toutes les autres classes du groupe XII avaient des musées spéciaux.

Pour la classe 67 (vitraux), l'exposition rétrospective était placée dans l'épi de la rue de l'Université, côté Constantine, dont elle occupait partiellement le premier étage. Un espace libre ménagé dans la partie médiane de la galerie fournissait le complément de surface nécessaire avec l'éclairage voulu. Le musée ne comptait pas moins de 360 verrières formant une série historique complète des types du vitrail en France; presque tous les spécimens de la période ancienne (XIIe au XVIe siècle) venaient d'églises classées.

La classe 68 (papiers peints) présentait une exposition très intéressante sur l'histoire du papier de tenture murale à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Cette exposition placée à l'étage du palais médian de l'Esplanade, côté Constantine, contre l'avenue centrale, avait été surtout constituée au moyen de la collection de M. Follot, qui comprenait des modèles de toutes les fabrications depuis Réveillon (1789). Des bois et des rouleaux d'impression, ainsi que des échantillons particulièrement précieux, se trouvaient sous vitrine.

D'abord prévu au rez-de-chaussée du palais antérieur de l'Esplanade des Invalides, côté Fabert, le musée centennal de la classe 72 (céramique) fut reporté à l'étage, au sommet de l'escalier voisin de la Seine. Des vitrines murales garnissaient la salle sur trois côtés, le quatrième ne pouvant être utilisé par suite de l'existence d'une trémie

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour l'éclairage du rez-de-chaussée; quelques vitrines plates abritaient les objets les plus remarquables. Le musée occupait également une petite pièce en avancée sur la terrasse. Au milieu des très belles collections dont il était composé, on distinguait une soupière dite de la Légion d'honneur aux attributs impériaux (M. le baron d'Huart), des faïences de Sarreguemines remontant à l'époque du Premier Empire (M. le baron d'Huart), des échantillons nombreux de porcelaines fabriquées dans la région parisienne (Saint-Cloud, Clignancourt, etc.).

Installé, comme le précédent, à l'étage du palais antérieur de l'Esplanade, côté Fabert, le musée de la classe 73 (cristaux, verrerie) disposait d'une petite pièce en saillie sur la terrasse. Le comité avait établi des vitrines en pan coupé dans les angles de cette pièce et une grande vitrine à gradins au centre. Parmi les objets exposés, il y a lieu de citer un tableau représentant la coulée d'une glace à Saint-Gobain devant la duchesse d'Angoulême (compagnie des glaces de Saint-Gobain), une intéressante collection de verreries rouennaises (M. G. Le Breton) et les spécimens des productions successives de la maison Gallé, de 1850 à 1889.

Le musée de la classe 74 (appareils et procédés du chauffage et de la ventilation) se trouvait au rez-de-chaussée haut de l'aile est du palais des Armées de terre et de mer, dans un élégant salon Louis XV auquel un escalier donnait directement accès du quai d'Orsay. Deux vitrines centrales à gradins abritaient les pièces fragiles. Autour du salon courait une marche où avaient pris place les grosses pièces de chauffage. Sur les murs étaient groupés, en deux collections, des couvercles de bassinoires; on y voyait aussi des spécimens curieux de pelles et de pincettes. Je me borne à mentionner un poêle Renaissance en fonte (M. St. Dervillé), un poêle Louis XV en fer forgé (M. H. D'Allemagne), une enveloppe de poêle Louis XVI (M. Fr. Carnot), un poêle en faïence remontant aux premières années du XIX[e] siècle (M. Huillard).

Enfin le musée de la classe 75 (appareils et procédés d'éclairage non électrique) ou musée du luminaire était au rez-de-chaussée de l'épi construit sur la rue de l'Université, côté Constantine. Le mobilier se composait de vitrines et de gradins tapissés; des pièces nom-

breuses, telles que lustres, lanternes, etc., avaient été suspendues à la charpente. Il eût été impossible de souhaiter des séries plus abondantes et plus complètes pour retracer les transformations successives des appareils d'éclairage. De remarquables chandeliers gothiques (M. Hochon), des collections curieuses de mouchettes (M. Follot) et d'éteignoirs (M. Michon), ainsi que les premiers essais de Carcel (M. H. D'Allemagne) s'imposaient spécialement à l'attention des visiteurs.

13. *Groupe VIII. (Fils, tissus, vêtements.)* — Le cadre des musées du groupe XIII a été précédemment décrit. Il ne me reste qu'à fournir quelques indications spéciales à ces musées.

Ceux de la classe 76 (matériel et procédés de la filature et de la corderie), de la classe 77 (matériel et procédés de la fabrication des tissus), de la classe 78 (matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états), de la classe 79 (matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement), de la classe 80 (fils et tissus de coton), de la classe 81 (fils et tissus de lin, de chanvre; produits de la corderie), de la classe 82 (fils et tissus de laine) n'avaient qu'une étendue restreinte et se trouvaient au premier étage du palais des Fils, Tissus, Vêtements.

Les classes 76 et 77 exposaient : des dessins, gravures et images coloriées fournissant un aperçu des anciens métiers, et notamment du filage ainsi que du tissage domestique; une bibliothèque technique, comprenant en particulier les ouvrages classiques de Michel Alcan, le créateur de la technologie des industries textiles; des souvenirs de Jacquard.

Pour la classe 78, le comité avait réuni des planches de cuivre gravées, des types de cotons imprimés, des dessins, etc.

Dans le musée de la classe 79, le public voyait des machines à coudre, des machines à broder, des machines à fraiser, des métiers, des dévidoirs, du matériel de cordonnerie, des arçons, des maniques, etc.

Deux grandes vitrines, garnies de glaces des deux côtés et affectées

à la classe 80, contenaient : un portrait de Jacquard tissé sur soie; le portrait d'Oberkampf, la croix de la Légion d'honneur remise par Napoléon Ier à l'illustre créateur de l'impression sur tissus: des souvenirs relatifs à l'ancienne manufacture de Jouy; des échantillons nombreux de vieilles étoffes unies, d'indiennes, de tissus brodés, etc.; des images, estampes, documents, ayant trait au commerce et à l'industrie des cotons (M. G. Hartmann).

La classe 81 montrait des portraits et statuettes de Philippe de Girard, des types de fils ou de tissus de lin ou de chanvre, un grand nombre de services damassés, de draps, de serviettes, ainsi que des collections d'images ou de documents sur l'industrie du lin et de la corderie (M. Hartmann).

Quant à la classe 82, son exposition rétrospective était constituée en majeure partie par des échantillons de tissus anciens, réunis en albums ou groupés dans des cadres.

Le musée de la classe 83 (soies et tissus de soie) occupait les bas côtés et une partie du grand hall, au rez-de-chaussée du palais des Fils, Tissus, Vêtements. Il se développait de part et d'autre du large passage conduisant de la porte Rapp aux jardins intérieurs de l'Exposition. Sa superficie était considérable. De vastes surfaces murales et plusieurs vitrines latérales lui avaient été réservées. Il comprenait d'importantes tapisseries, des collections d'étoffes anciennes, des documents et des dessins relatifs à l'histoire des tissus décorés; le garde-meuble avait prêté des pièces nombreuses de soieries, de damas; le musée des tissus de Lyon s'était empressé d'ouvrir le trésor de ses inestimables richesses et de fournir des spécimens de la production lyonnaise depuis le milieu du XVIIIe siècle. Une très curieuse reconstitution du trône de Charles X avec ses brocarts de style mérite d'être spécialement mentionnée; elle appartient au garde-meuble.

Toute la partie centrale du grand hall, dont la classe 83 occupait les bas côtés, avait été réservée à la classe 84 (dentelles, broderies et passementeries). Le musée de cette dernière classe était l'un des deux plus importants du groupe. Des cloisons servant de fond aux vitrines le séparaient de celui de la classe 83. En bordure du passage





médian, furent établis quatre planchers surélevés recouverts de tapis, garnis de cordelières, mais accessibles au public, et destinés à recevoir des vitrines plates pour les dentelles; aux angles de la salle, ces planchers étaient limités par des vitrines hautes pour les pièces de grandes dimensions. Les collections de chasubles, de dalmatiques et d'autres ornements d'église étaient concentrées dans la partie ouest du salon. Eu égard à la nature spéciale des produits exposés, il fallut sortir quelque peu du XIXe siècle et de la production nationale; afin de rendre plus claire et plus intelligible l'histoire des dentelles françaises, l'Administration et le comité durent remonter au delà de 1800 et faire certains emprunts à la fabrication étrangère. A peine ai-je besoin de dire le succès qu'eut le musée de la classe 84, surtout auprès de l'élément féminin : les pièces admirables y abondaient; je citerai des suites de broderies prêtées par M. Hochon et M. le comte Lair, ainsi que des dentelles de provenances diverses appartenant à MM^mes Casimir-Perier, Porgès, Verdé-Delisle.

Dès l'origine, le costume et ses accessoires parurent si intimement solidaires que l'Administration, d'accord avec les comités, décida de réunir en un emplacement commun les expositions rétrospectives de la classe 85 (industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants) et de la classe 86 (industries diverses du vêtement). Cet emplacement faisait suite à celui des musées de la classe 83 et de la classe 84, au Nord desquels il était situé; il se trouvait ainsi entre les expositions contemporaines françaises des classes 85 et 86. Le musée disposait de vingt-quatre vitrines affectant des formes diverses et appropriées à la nature des pièces qui devaient y prendre place. De ces vitrines, douze garnissaient les murs de la salle; quelques-unes d'entre elles, en bordure de l'exposition contemporaine, avaient deux faces de glaces, de manière à laisser passer la lumière et à ne pas isoler les deux expositions. Les douze autres vitrines, plus basses, se répartissaient au milieu de la salle et abritaient les collections spéciales d'accessoires du costume. Pendant toute la durée de l'Exposition, l'affluence fut considérable dans le musée centennal du costume; grâce à la situation choisie et à l'intérêt des objets exposés, ce musée ne cessa d'être l'une des parties les plus

fréquentées de la section française au Champ de Mars; les classes voisines en bénéficièrent largement. Rien de plus attrayant que cette histoire de l'habillement retracée par époque et par province, que ces costumes de gala de l'ancien musée des Souverains, que ces souvenirs de Napoléon Ier et de ses frères, de Joséphine, de Marie-Louise, de l'impératrice Eugénie, de la duchesse de Berry, de Lucile Desmoulins, de Talleyrand, etc. La belle collection d'éventails de M. Duchet mérite aussi une mention spéciale.

14. *Groupe XIV. (Industrie chimique.)* — La classe 87 (arts chimiques et pharmacie) avait, au rez-de-chaussée du palais de l'Industrie chimique, l'un des musées les plus beaux et les plus savamment ordonnés. Grâce aux laboratoires de la faculté des sciences, de l'école normale supérieure, de l'école polytechnique, du muséum d'histoire naturelle, etc., grâce aussi aux grands établissements industriels, les organisateurs avaient pu élever un véritable monument à la gloire des chimistes français du siècle, accumuler les reliques des hommes illustres qui ont tant fait pour la science et pour le pays. Les appareils et instruments ayant appartenu à ces savants étaient religieusement rangés et classés dans de vastes vitrines, avec les spécimens des produits sortis de leurs laboratoires. Une place d'honneur avait été réservée à l'immortel Lavoisier.

Placé au rez-de-chaussée du palais de l'Industrie chimique, le musée de la classe 88 (fabrication du papier) était fort intéressant et avait une décoration très soignée. Les documents exposés se rattachaient à quatre catégories : histoire générale du papier; histoire du papier en France; matériel des anciennes papeteries d'Europe et ses transformations; filigranes. Une carte murale indiquait le premier lieu de fabrication du papier dans chaque pays; la production ancienne était représentée par de nombreux échantillons; nos premières papeteries se rappelaient par des notices, des actes, des gravures, des types de papier; on voyait d'anciens arrêts du Conseil d'État sur la papeterie; une carte montrait la répartition des fabriques en l'an II. L'exposition contenait diverses pièces curieuses relatives au matériel, notamment une série de tableaux peints par M. Joseph

Girard, d'après de vieilles gravures, sur la trituration des chiffons, la fabrication de la feuille, le collage du papier, le triage et le polissage à la pierre ou à la dent de loup, le glaçage au marteau. Des dessins de la machine Robert avaient été copiés sur les originaux de l'inventeur.

Également installée au rez-de-chaussée du palais, l'exposition rétrospective de la classe 89 (cuirs et peaux) avait un cadre bien en harmonie avec la nature des objets qui la composaient. Tout le décor de la salle était en cuir repoussé. La majeure partie de cette exposition avait été constituée par une collection de chaussures fabriquées à diverses époques et appartenant à M. Jeandron-Ferry, qui depuis en a fait don au musée de Cluny.

Très éloigné du précédent, le musée centennal de la classe 90 (parfumerie) se trouvait juxtaposé à l'exposition contemporaine de cette classe, au rez-de-chaussée du palais des Fils, Tissus, Vêtements. Il occupait deux galeries couvertes, à droite et à gauche de l'entrée principale du vaste salon décoré par M. Frantz-Jourdain. C'est la charmante collection de M. Victor Klotz (maison Pinaud) qui formait le fond du musée. Les objets exposés, précieux accessoires de toilette (fines porcelaines du XVIIIe siècle, nécessaires ornés de pierreries, vases à parfums, boîtes, flacons, etc.) furent placés dans des vitrines et dans des armoires vitrées garnies de velours rouge; chaque pièce était mise en valeur et disposée sur une monture de caractère approprié; des ouvriers spéciaux avaient été chargés de ce minutieux travail. Quelques estampes s'imposaient aussi à la curiosité des visiteurs.

La classe 91 (manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques) eut un petit musée centennal au Champ de Mars, dans le pavillon spécial des Manufactures de l'État. Ce musée comprenait surtout des séries de pipes, un bel ensemble de râpes à tabac, des accessoires pour fumeurs : il y a lieu de signaler en particulier la collection de pipes appartenant à M. le baron de Watteville.

15. *Groupe XV (industries diverses), moins la classe 97 (bronze, fonte et ferronnerie d'art; métaux repoussés).* — Installé au premier étage du palais médian de l'Esplanade des Invalides, côté Constan-

tine, l'exposition rétrospective de la papeterie fut hautement et justement appréciée. Son aménagement était extrêmement original. Désireux de faire revivre une ancienne boutique de papetier remontant à la fin du XVIIIe ou au commencement du XIXe siècle, les organisateurs en avaient confié l'étude à M. Sorel, architecte. M. Chaperon, artiste peintre, exécuta la décoration, d'un effet très pittoresque. L'intérieur reproduisait le magasin d'un sieur Gazet, papetier dans la rue Feydeau à l'époque du Premier Empire, avec son ameublement, ses presses, son matériel pour la fabrication des registres et des enveloppes. Au pourtour et au milieu de la salle, des vitrines-pupitres renfermaient les collections remises au comité. En outre, le musée disposait d'une double rangée de vitrines dans une longue galerie voisine, dont les murs étaient réservés aux modèles de papiers peints exposés par M. Follot, classe 68. Parmi les personnes qui apportèrent le concours le plus précieux à la formation du musée, je dois signaler M. Georges Salomon (collection merveilleuse de livres minuscules, dans une vitrine ayant la forme d'un gros volume), Mme la vicomtesse Savigny de Moncorps (précieuse série d'almanachs), M. Georges Marteau (collection très remarquée de cartes à jouer).

La classe 93 (coutellerie) avait son exposition rétrospective au rez-de-chaussée du palais de fond de l'Esplanade, côté Constantine, près de l'escalier conduisant à la classe de l'horlogerie. Deux grandes vitrines en croix de Saint-André contenaient, l'une la coutellerie des siècles passés jusqu'au XVIIIe inclusivement, l'autre la coutellerie des cent dernières années. Sur les flancs de l'escalier, deux autres vitrines abritaient la partie iconographique. Enfin deux vitrines de forme carrée étaient affectées la première au travail de la coutellerie, la seconde à la parure de la femme. On remarquait une collection d'enseignes de couteliers ayant tenu boutique à Paris et à Langres, des séries historiques de couteaux, de la bijouterie et divers objets en acier taillé. MM. Le Secq des Tournelles, Marmuse et Cardeilhac méritent d'être cités ici pour le grand nombre des pièces de valeur qu'ils ont bien voulu prêter.

Au rez-de-chaussée de la galerie de jonction entre le palais médian et le palais de fond de l'Esplanade, côté Constantine, près de

la bijouterie, se trouvait le musée de la classe 94 (orfèvrerie). Ce musée constituait un ensemble du plus haut intérêt, de beaucoup le plus important au point de vue de la valeur des collections. Il était organisé dans un élégant salon vert d'eau, entouré de vitrines murales et garni en son milieu de vitrines isolées. On y remarquait une superbe collection de boîtes d'émail (M. Chappey), un cabinet d'amateur d'art (M. Corroyer), un service d'argenterie ancienne (Mme Burat, M. Ephrussi), un surtout de table (Mme la duchesse de Luynes), des boîtes et bonbonnières anciennes (Mme Boin), etc. Le comité avait préparé une section de gravures et de modèles; il comptait y faire figurer une série de documents relatifs au couronnement de Charles X, des dessins de Viollet-le-Duc appartenant à M. Poussielgue, des gravures fort instructives; malheureusement, la place fit défaut et l'œuvre d'enseignement poursuivie par les organisateurs ne put être aussi complète qu'ils l'eussent désiré.

Le musée de la classe 95 (joaillerie et bijouterie) était au rez-de-chaussée du palais de fond de l'Esplanade, côté Constantine, près de la rue de Grenelle. Trois vitrines hautes et une vitrine plate isolée contenaient les objets exposés. Ceux qui ont visité avec quelque soin ce musée se rappellent les objets admirables dont il était constitué, par exemple des séries superbes de bagues et bijoux anciens (Mme Dallemagne), le livre de prières de Mme la duchesse de Chartres dû à M. Froment-Meurice père, etc. Mme Froment-Meurice, Mme Gattiker, Mme Lucy Petit avaient confié à l'Administration des pièces nombreuses et d'un grand prix. Trois pièces appartenant au duc de Chartres offraient un intérêt exceptionnel pour l'histoire de la bijouterie à l'époque romantique.

Placé à l'étage du palais de fond de l'Esplanade, côté Constantine, près de l'escalier, le musée centennal de la classe 96 (horlogerie) comprenait quatre grands corps de vitrines à double face, destinées à recevoir les horloges, et un certain nombre de vitrines basses pour les montres ou autres objets de petites dimensions. Il comptait aussi plusieurs pièces isolées sur des socles. Enfin les organisateurs avaient utilisé le palier de l'escalier en y disposant ingénieusement d'autres pièces volumineuses avec quelques gravures et dessins se rapportant

à l'horlogerie. Parmi les généreux collectionneurs ayant concouru à la formation du musée, il est juste de citer M. Georgi, M. et Mme Olivier, M. Charles Roblot, M. Garnier, M. Planchon, M. Leleu, etc.

Au même étage, mais dans le palais antérieur, à proximité des manufactures nationales, se plaçait le musée de la classe 98 (brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie). Les objets, d'une très grande variété, étaient groupés par collections d'exposants et disposés, pour la plupart, sur les tablettes de vitrines hautes à pans coupés et à double face, ornées de bronze doré et enveloppant une sorte de rotonde du style Empire, dont l'intérieur constituait un élégant salon de repos. Deux vitrines basses, encadrant la rotonde à droite et à gauche, complétaient l'installation. M. H. D'Allemagne et M. Dutilleul se distinguaient par leur importante contribution au musée : ce dernier exposant montrait de beaux ivoires du XVIe et du XVIIe siècle; la collection liturgique de M. l'abbé Gounelle se recommandait également à l'attention du public.

De création récente, l'industrie du caoutchouc et de la gutta-percha (classe 99) ne pouvait avoir qu'une exposition rétrospective modeste. Cependant, elle mettait bien en lumière ses progrès depuis un demi-siècle. Installé au premier étage du palais médian des Invalides, côté Constantine, le musée avait deux grandes vitrines, l'une isolée et de forme hexagonale, l'autre adossée à un mur. On y voyait les premiers essais de coulage du caoutchouc ainsi qu'une empreinte humaine (société industrielle des téléphones).

Le musée de la classe 100 (bimbeloterie), l'un des plus appréciés, se trouvait dans l'épi de la rue Saint-Dominique, côté Constantine, au premier étage, où il occupait trois corps de vitrines murales, une vitrine plate isolée et plusieurs tables. Parmi beaucoup d'objets attrayants, je mentionnerai une série de poupées anciennes (Mmes Michon et Bruck; M. D'Allemagne), ainsi qu'une cuisine en bronze doré et porcelaine de Saxe faite par Caffieri pour le Dauphin (Louis XVI) et prêtée par Mme Lelong.

16. *Groupe XVI. (Économie sociale. Hygiène, assistance publique.)* — Le groupe XVI, abstraction faite de l'hygiène et de l'assistance pu-



blique, ne présentait qu'un musée très restreint. Ce musée, établi au rez-de-chaussée du palais de l'Économie sociale et des Congrès, était limité à des diagrammes ou tableaux portant sur les questions suivantes : patronages au cours du siècle; mouvement des salaires et évolution du coût de la vie; nombre des syndicats ouvriers et de leurs membres; syndicats agricoles; opérations des caisses d'épargne ordinaires et de la caisse d'épargne postale; mutualité; retraites; assurances sur la vie; recensements professionnels de la population; progrès de l'instruction publique.

Il n'y avait pas à proprement parler de musée centennal dans la classe 111 (hygiène). À l'entrée de cette classe (palais de l'Hygiène et des Armées de terre et de mer) se trouvait une grande salle octogonale, appelée salon Pasteur et consacrée à l'œuvre de l'illustre savant. Le centre du salon était réservé au buste de Pasteur couronné par l'humanité reconnaissante. Autour de ce beau monument, dû au ciseau de M. Paul Dubois, se développaient des vitrines basses où les organisateurs avaient disposé les instruments et représenté les découvertes du maître immortel; des inscriptions murales rappelaient les dates de ces découvertes. D'autres vitrines, adossées aux parois du salon, étaient affectées aux travaux des élèves de Pasteur, notamment à ceux de M. Roux sur la diphtérie et de M. Calmette sur les venins. Plusieurs puissances étrangères, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse s'étaient jointes à la France pour glorifier Pasteur et l'hygiène. L'Allemagne en particulier avait des documents d'un haut intérêt sur les maladies épidémiques, sur la prophylaxie, sur l'organisation administrative de l'hygiène, sur l'accroissement de la population, ainsi qu'une remarquable maquette des bâtiments affectés au service de l'administration sanitaire impériale; la Suisse se distinguait également par une exposition tout à fait intéressante. Dans une petite salle contiguë au salon principal, le Ministère de l'intérieur montrait différentes statistiques concernant l'hygiène de la France. La tonalité générale du salon était vert d'eau et or; le mobilier avait été établi dans le style Louis XVI modernisé.

Séparée, comme la classe 111, de l'ensemble du groupe XVI et placée au premier étage de l'ancienne galerie des Machines de 1889,

la classe 112 (assistance publique) possédait un musée distinct. Ce musée comprenait deux tronçons, l'un au sommet de l'escalier d'honneur reliant la salle des Fêtes à l'étage, l'autre au milieu de la classe. Son mobilier consistait en vitrines, gradins, etc. Il comportait des reconstitutions intéressantes de salles d'hôpitaux et de crèches, ainsi qu'une collection de tours pour l'abandon des enfants.

17. *Renseignements statistiques sur les musées centennaux.* — Le tableau suivant donne, abstraction faite du salon Pasteur et de ses annexes, quelques renseignements statistiques sur les musées centennaux :

NUMÉROS DES GROUPES.	DÉSIGNATION DES GROUPES.	NOMBRE des CLASSES ayant eu DES MUSÉES.	NOMBRE des MUSÉES.	NOMBRE des EXPOSANTS.	NOMBRE des OBJETS EXPOSÉS.	ÉVALUATION DES OBJETS EXPOSÉS.
						francs.
I.	Éducation et enseignement	4	2	49	1,230	8,855
III.	Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts	8	8	375	10,600	1,734,566
IV.	Matériel et procédés généraux de la mécanique	4	1	19	460	//
V.	Électricité	5	1	59	620	133,729
VI.	Génie civil. Moyens de transport	7	8	223	3,645	634,386
VII.	Agriculture	8	1	293	3,500	94,956
VIII.	Horticulture et arboriculture	6	1	16	420	11,960
IX.	Forêts. Chasse. Pêche. Cueillettes	4	4	67	1,425	936,605
X.	Aliments	8	1	35	530	25,201
XI.	Mines. Métallurgie	3	3	59	4,260	477,898
XII.	Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations	10	8	474	5,630	3,174,484
XIII.	Fils, tissus, vêtements	11	10	307	7,430	1,337,897
XIV.	Industrie chimique	5	5	163	4,350	80,225
XV.	Industries diverses	9	8 (1)	398	15,525	5,322,408
XVI.	Économie sociale. Hygiène, assistance publique	6	2	56	1,200	60,677
	TOTAUX	98	63	2,593	60,825	14,033,847

(1) La classe 97 (bronze, fonte et ferronnerie d'art; métaux repoussés) était comprise dans l'un des musées du groupe XII.

Il y a lieu de remarquer que l'évaluation reproduite au tableau précédent et faite en vue de l'assurance contre le vol est certainement très inférieure à la réalité. Sans parler du groupe IV pour lequel les

organisateurs s'étaient abstenus de réclamer le bénéfice de l'assurance, beaucoup d'objets appartenant à l'État n'avaient fait l'objet d'aucune déclaration de valeur ou n'avaient été déclarés que pour des valeurs modiques d'inventaire. Une majoration de 3 à 4 millions s'imposerait pour l'estimation exacte des musées.

18. *Rapports sur les musées centennaux.* — Jamais le public n'avait vu, jamais sans doute il ne reverra groupées pareilles collections de documents artistiques et historiques sur les manifestations de l'activité humaine sous toutes ses formes. La trace du dur labeur des comités ne devait pas disparaître avec les palais de l'Exposition. Il convenait d'en fixer le souvenir par des rapports qui constitueraient à la fois un hommage aux organisateurs, un témoignage de reconnaissance envers les généreux collectionneurs ayant concouru à la formation des musées et un monument du plus haut intérêt pour l'étude de l'évolution intellectuelle ou matérielle au cours du XIXe siècle.

Sur la demande de l'Administration et avec son concours financier, les comités d'installation ont bien voulu rédiger ces rapports et les illustrer de nombreuses gravures. Il y a là une suite de fascicules ou de véritables livres, dont l'ensemble présente une inestimable valeur. Bien qu'encore incomplète, la publication est déjà fort avancée et comprend, à la fin de 1902, les rapports suivants :

GROUPES, CLASSES OU PARTIES DE CLASSE.	COMPOSITION DES RAPPORTS.	AUTEURS DES RAPPORTS.
Classes 1, 2 et 3. Éducation et enseignement	Notice et catalogue	Comité du groupe I. (M. Pellisson, rapporteur.)
Classe 11. Typographie; impressions diverses	Notices et catalogue	M. Paul Delalain.
Classe 12. Photographie	Métrophotographie. — Notice.	M. le colonel Laussedat.
	Chronophotographie. — Notice.	M. le Dr Marey.
Classe 13. Librairie; éditions musicales. Reliure. Journaux. Affiches.	Introduction	M. H. Belin.
	Notices et catalogue	Comité d'installation.
Classe 14. Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. Topographie	Introduction	M. G. Marcel.
	Notice et catalogue	M. H. Sarriau.
Classe 15. Instruments de précision.	Introduction	M. le colonel Laussedat.
	Catalogue	Comité d'installation. (MM. le comte de Gramont et le général Peigné, rapporteurs.)

GROUPES, CLASSES OU PARTIES DE CLASSE.	COMPOSITION DES RAPPORTS.	AUTEURS DES RAPPORTS.
Classe 15. Monnaies et médailles..	Introduction et catalogue....	M. H. Sarriau.
Classe 16. Médecine et chirurgie....................	Notice et catalogue sommaire.	M. le Dr Tuffier.
Classe 29. Modèles, plans et dessins de travaux publics...........	Rapport et catalogue.......	M. Delocre.
Classes 30, 31 et 32. Moyens de transport..................	Notice..................	M. M. Bixio.
	Carrosserie..............	M. G. Kellner.
	Chaises à porteurs, mors, étriers, bossettes.........	M. Ch. de L'Écluse.
	Selles et brides...........	M. le comte M. de Cossé-Brissac.
	Sellerie..................	MM. E. Bernard et Roduwart.
	Moyens de transport depuis le xve siècle..............	M. H. Poincelet.
	Voyages, tourisme et chemins de fer................	M. Manceaux-Duchemin.
	Catalogue...............	Comité d'installation.
Classes 36 et 60. Viticulture.....	Rapport................	M. Saint-René Taillandier.
	Annexe sur l'exposition contemporaine des vins et eaux-de-vie au point de vue architectural............	M. Léonard.
Groupe VIII. Horticulture.......	Notices.................	MM. Hariot et C. Marcel.
	Catalogue...............	Comité du groupe VIII.
Classe 51. Armes de chasse......	Notice et catalogue.........	Comité d'installation.
Classes 66, 69, 70, 71, 97. Décoration des édifices; mobilier; bronze et ferronnerie d'art.....	Rapport................	M. Le Corbeiller.
	Catalogue...............	Comité d'installation.
Classe 67. Vitraux............	Rapport................	M. Lucien Magne.
Classe 68. Papiers peints........	Notice et catalogue.........	M. F. Follot.
Classe 74. Chauffage et ventilation....................	Rapport................	M. d'Anthonay.
Classe 75. Éclairage non électrique....................	Rapport et catalogue........	M. H. D'Allemagne.
Classes 76 et 77. Filature, corderie, tissage..............	Notice..................	M. Ed. Simon.
Classe 79. Couture et fabrication de l'habillement..............	Notice..................	Comité d'installation.
Classe 80. Fils et tissus de coton......................	Notice et catalogue.........	Comité d'installation.
Classe 81. Fils et tissus de lin, de chanvre, etc...............	Notice..................	M. E. Widmer.
	Catalogue...............	Comité d'installation.
Classe 87. Arts chimiques et pharmacie....................	Notices sur les chimistes depuis Lavoisier..............	Divers.
Classe 88. Fabrication du papier..	Introduction.............	M. Blanchet.
	Catalogue...............	Comité d'installation.
Classe 89. Cuirs et peaux........	Catalogue annoté..........	Comité d'installation. (M. Peltereau, rapporteur.)
Classe 93. Coutellerie..........	Rapport et catalogue........	MM. Marmuse et Pagé.
Classe 96. Horlogerie..........	Rapport................	M. Planchon.
Classe 99. Caoutchouc et gutta-percha. Objets de voyage et de campement...............	Notice..................	M. Chapel.
Classe 100. Jouets............	Rapport................	M. H. D'Allemagne.

Six autres rapports paraîtront incessamment :

Classe 12 (photographie), suite, par M. Davanne, avec le concours de M. Bucquet;

Classe 17 (instruments de musique), par M. Jacquot;

Classe 18 (matériel de l'art théâtral), par M. Reynaud;

Groupe IV (matériel et procédés généraux de la mécanique), par MM. Ch. Bourdon, Huguet, Masson, Tresca et Walckenaer;

Classe 65 (petite métallurgie), par MM. H. D'Allemagne, Domergue, Larivière et L. Magne;

Classe 83 (soies et tissus de soie), par MM. Chabrières et Cox.

Enfin, sont en préparation les rapports relatifs aux groupes V (électricité), VII (agriculture), X (aliments), et aux classes 33 (matériel de la navigation de commerce), 34 (aérostation), 53 (pêche, aquiculture), 54 (cueillettes), 73 (cristaux, verrerie), 82 (fils et tisus de laine), 84 (dentelles, broderies, passementeries), 85 et 86 (industries du vêtement), 112 (assistance publique).

4. Exposition rétrospective des armées de terre et de mer. — 1. *Section française.* — L'exposition rétrospective française des armées de terre et de mer fut une œuvre de haute valeur artistique. Ce fut aussi et surtout une œuvre éminemment patriotique. Elle évoquait avec une étonnante intensité l'image des faits les plus glorieux de notre histoire, ressuscitait les héros connus ou inconnus du temps passé, exaltait leurs vertus militaires, rappelait la grandiose épopée de leurs faits d'armes, avivait le culte de la patrie. Après l'avoir parcourue, les visiteurs, invinciblement émus, se sentaient plus de fierté dans l'âme, plus de noblesse dans les sentiments; ils comprenaient mieux que la grandeur de l'homme est faite de désintéressement, d'abnégation, de courage, de dévouement au pays, de sacrifices allant jusqu'à celui de la vie elle-même pour l'honneur du drapeau. L'Administration ne saurait témoigner trop de reconnaissance aux collaborateurs généreux qui, sous la présidence de M. Detaille et de M. le général de la Noë, ont prodigué, pendant plusieurs mois, leur temps, leur science et leur talent, dans la préparation d'un pareil spectacle et d'une pareille leçon.

Placée au premier étage du palais des Armées de terre et de mer, l'exposition rétrospective y occupait plusieurs salles de vastes dimensions. Ces salles avaient l'austère simplicité qui convient si bien aux sanctuaires. L'attention se concentrait ainsi tout entière sur les objets exposés : était-il, d'ailleurs, possible de rêver plus beau et plus noble décor? Quelques tapisseries, des harnais de guerre et des panoplies ornaient les murs[1]; l'ameublement consistait en vitrines murales, vitrines à quatre faces, vitrines basses, tables, socles, etc.

L'exposition comportait les divisions suivantes :

1. Tableaux, bustes et documents. (Époque antérieure à Louis XIV, depuis Charles VII. — Siècle de Louis XIV. — XVIIIe siècle. — Révolution. — Empire, Napoléon : batailles et scènes diverses; maréchaux de l'Empire; généraux et officiers. — Restauration. — Gouvernement de Juillet. — Second Empire.)

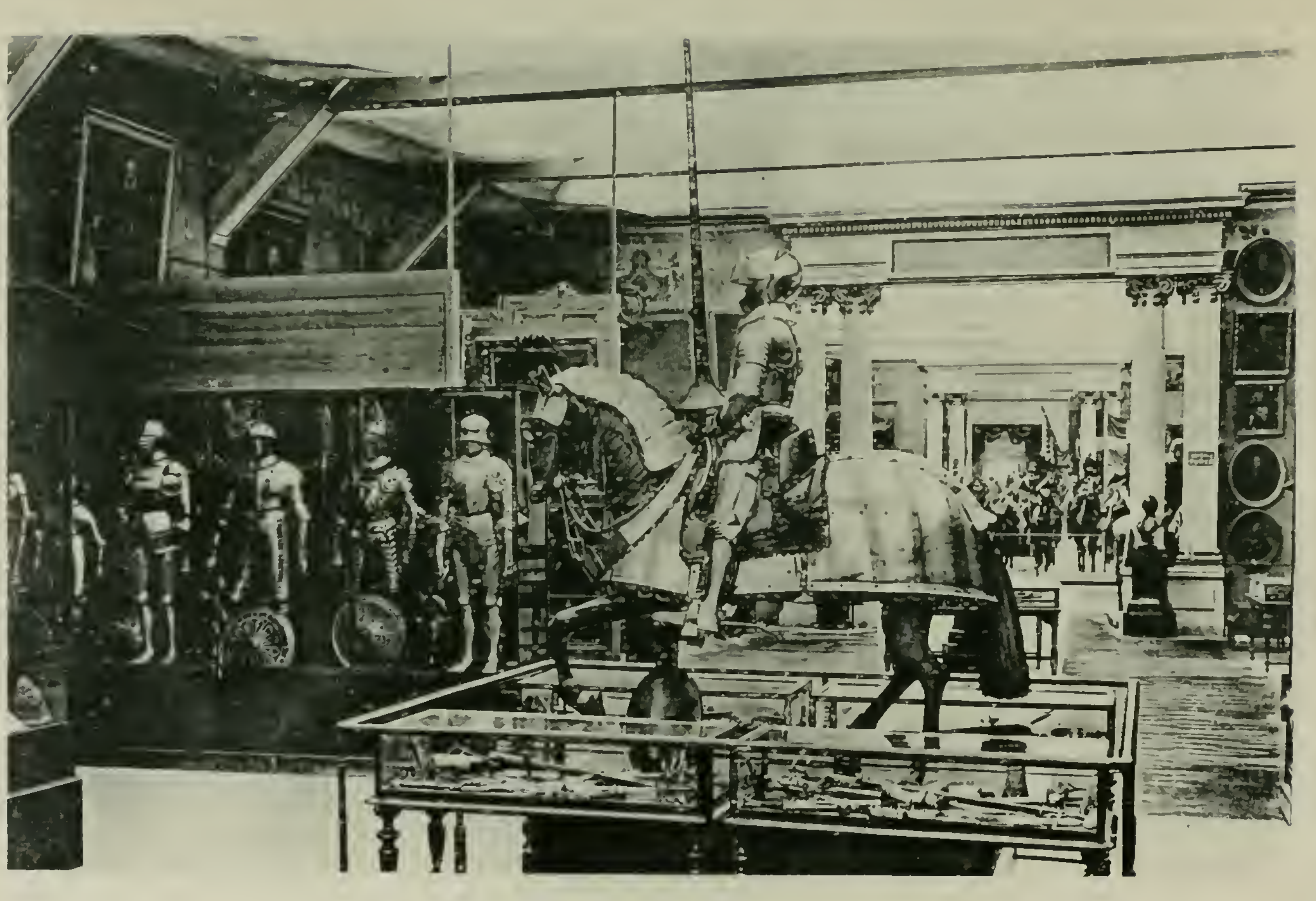
2. Souvenirs historiques, drapeaux, armes, effets et équipements. (XVIe siècle; siècle de Louis XIV; XVIIIe siècle. — Époque de la Révolution et de l'Empire. — Époque moderne : Restauration; Gouvernement de Juillet; Second Empire.)

3. Restitutions des corps de troupes, figures grandeur naturelle. (Grenadier à cheval de la garde royale, 1818. — Chef d'escadron de cuirassiers de la garde royale, 1826. — Hussard du 8e régiment, 1845. — Chasseur à cheval, 1845. — Carabinier, 1845. — Dragon, 1845. — Lancier, 1845. — Trompette des cuirassiers de la garde, 1867. — Sapeur des dragons de la garde, 1867. — Trompette des guides de la garde, 1867. — Pièce d'artillerie de 4, du régiment à cheval de la garde, 1867, avec son chef de pièce et un trompette. — Le maréchal Bugeaud en grande tenue. — Grenadier de la garde, 1855. — Voltigeur de la garde, 1855. — Sapeur de la gendarmerie de la garde. — Sapeur d'infanterie de ligne. — Soldat d'infanterie, 1855. — Soldat d'infanterie légère, 1835. — Soldat d'infanterie, 1827. — Chasseur à pied, 1845. — Clairon des chasseurs à pied de la garde, 1867. — Tambour-major du 17e léger, 1842. — Officier de carabinier, à pied, 1845. — Sapeur du génie avec le pot en tête et la cuirasse de sape, 1855.)[2]

Il n'y avait pas moins de 1,159 numéros.

Les organisateurs ont pu, grâce à leur autorité et à leur situation personnelles, obtenir le prêt de nombreux et précieux objets appar-

[1] Naguère encore, l'une de ces tapisseries servait de bâche pour une pompe à incendie dans la région du Nord. — [2] Ces restitutions sont indiquées dans l'ordre d'inscription au catalogue.



Phot. Larger

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

tenant à des collections publiques ou privées. Parmi les administrations ou établissements auxquels ils se sont adressés avec succès, je citerai :

Le Ministère de la guerre; le musée de l'armée;

Les musées des villes suivantes : Agen, Arras, Aurillac, Autun, Bar-le-Duc, Besançon, Calais, Cambrai, Chartres, Châteauroux, Évian, Grenoble, Laon, Liège (Belgique), Nancy, Nantes, Neuchâtel (Suisse), Nîmes, Perpignan, Poitiers, Pont-de-Vaux, Rennes, Rouen, Salins, Sens, Toul, Toulouse (Saint-Raymond), Tours, Troyes, Valenciennes, Versailles;

Les villes ou communes de Brive, Dijon, Guilleville, Longeville, Mézières, Rennes, Toulouse, Vitry-le-François;

L'école nationale des beaux-arts;

L'école des beaux-arts de Toulouse;

Le cercle de l'Union artistique.

Quant aux collectionneurs particuliers, la liste en serait beaucoup trop longue. Ils m'excuseront de ne leur adresser ici que des remerciements anonymes.

Un hommage est également dû aux artistes qui ont concouru à la restitution des types militaires : M. Tourgueneff (sculpture des chevaux), Pompon (sculpture des têtes, sauf celle du maréchal Bugeaud), Berstramm (sculpture de la tête du maréchal Bugeaud), Busson, Rouffet, Chartier et Grammont (peinture des têtes et des mains, sous la direction de M. Detaille).

2. *Sections étrangères.* — Deux puissances étrangères seulement, l'Allemagne et la Russie, participaient à l'exposition rétrospective des armées de terre et de mer.

La première que les visiteurs rencontraient à la sortie de la section française était la Russie. Elle se bornait à montrer un petit nombre d'armes et d'autres objets provenant de son musée d'artillerie : canons en fer se chargeant par la culasse (xv[e] et xvii[e] siècles); canon en cuivre rayé, se chargeant par la culasse (xvii[e] siècle); fusils d'artillerie de forteresse (xv[e] et xvii[e] siècles); pertuisanes (xvii[e] siècle); berdichs (xvi[e] et xvii[e] siècles); épieux de guerre; haches d'armes; habillement

IMPRIMERIE NATIONALE.

de canonnier sur mannequin (XVIIe siècle); photographies de canons et d'armes, dont le musée possède les originaux.

Au delà de la section russe, l'Allemagne disposait d'une grande salle, située à l'extrémité du palais, côté Iéna, et communiquant par un escalier avec l'exposition contemporaine allemande du rez-de-chaussée. Cette salle recevait le jour supérieur d'un plafond vitré au-dessous duquel avait été tendu un velum; elle était, en outre, éclairée par une vaste baie verticale qui formait fond de galerie et dont le vitrail représentait une tête de Méduse encadrée de rayons ainsi que de glaives. L'exposition, limitée à l'histoire des uniformes de l'armée allemande, comprenait 83 figures de cire, grandeur naturelle, réparties en cinq groupes dans des vitrines richement sculptées et très ornementées: 1er groupe, 1680-1739; 2e groupe, 1740-1807; 3e groupe, 1808-1842; 4e groupe, 1843-1862; 5e groupe, maison militaire des souverains de Prusse, de Bavière et de Wurtemberg, à partir de 1775. Choisis par les ministres de la guerre de Prusse, de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, les types constituant chacun des groupes présentaient une fidélité de reproduction aussi grande que possible. L'une des figures appelait spécialement l'attention du public: celle d'un colosse de la garde du roi Frédéric-le-Grand. Trois peintres d'histoire, MM. Knötel, Braun et Muller avaient fait les esquisses; les figures étaient de M. Werner, sculpteur; les cartouches et autres ornements des vitrines sortaient également des mains d'un sculpteur, M. Lessing.

CHAPITRE XII.

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS.

1. Observation préliminaire. — Deux concours internationaux d'animaux vivants ont eu lieu à l'annexe du bois de Vincennes : l'un du 7 au 18 juin 1900, pour les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine, et les animaux de basse-cour; l'autre du 2 au 10 septembre, pour les animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine. Une superficie de 12 hectares, 2 environ leur était réservée.

Ces concours avaient fait l'objet de règlements arrêtés de concert par le Ministre de l'agriculture et le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, les 31 mai 1899 et 19 janvier, 20 mars, 5 avril, 23 mai 1900, en ce qui concernait le premier concours, et les 16 juin 1899, 19 janvier 1900, 27 mars 1900, en ce qui concernait le second. (Pièces annexes n°s 90 et 91.)

J'ai précédemment analysé les dispositions réglementaires essentielles relatives à l'admission et à l'installation. Sans y revenir, il convient d'entrer dans quelques détails au sujet de l'organisation et des résultats de chaque concours.

2. Concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine, et d'animaux de basse-cour[1]. — 1. *Classification.* — La classification fixée par le règlement était la suivante :

ESPÈCE BOVINE.

I. Animaux nés ou élevés à l'étranger, amenés ou importés en France et appartenant, soit à des étrangers, soit à des français. — 1° Race Durham à courtes cornes; 2° race Hereford; 3° race Devon; 4° race Sussex; 5° race Red Poll (Suffolk); 6° races Aberdeen et Angus; 7° race Galloway; 8° races Kerry et Dexter;

[1] M. DE LAPPARENT, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du concours.

9° race Jersey; 10° race Guernesey; 11° races anglaises diverses; 12° race hollandaise; 13° race des polders et des terrains bas de la mer du Nord; 14° races du littoral de la mer Baltique; 15° races allemandes; 16° races suisses tachetées; 17° races suisses brunes; 18° races suisses de montagne; 19° races autrichiennes et austro-alpines; 20° races des steppes des pays danubiens et de la Russie; 21° races russes non comprises dans les 14ᵉ et 20ᵉ catégories; 22° races italiennes; 23° races espagnoles et portugaises; 24° races diverses non comprises dans les catégories précédentes. — Bandes de vaches laitières (en lait).

II. Animaux de races, soit françaises, soit étrangères, nés et élevés en France. — 1° Race normande; 2° race flamande; 3° race charolaise et nivernaise; 4° race limousine; 5° race de Salers; 6° race garonnaise; 7° race bazadaise; 8° race gasconne à muqueuses totalement noires; 9° race gasconne à muqueuses noires auréolées; 10° races parthenaise, nantaise, vendéenne et marchoise; 11° race mancelle; 12° races d'Aubrac et d'Angles; 13° race tarentaise; 14° races montbéliarde et d'Abondance; 15° races du Villard-de-Lans et du Mézenc; 16° race fémeline; 17° race vosgienne et analogues; 18° races béarnaise, basquaise, urt et analogues; 19° race de Lourdes; 20° races d'Aure et de Saint-Girons; 21° race bretonne; 22° races françaises pures autres que celles déjà désignées; 23° races algériennes et tunisiennes; 24° races des pays de protectorat autres que la Tunisie et des colonies françaises; 25° race Durham; 26° race hollandaise; 27° races suisses tachetées; 28° races suisses brunes; 29° race jersiaise; 30° races étrangères diverses; 31° croisements Durham. — Bandes de vaches laitières (en lait).

ESPÈCE OVINE.

I. Animaux mâles et animaux femelles de races étrangères, nés et élevés à l'étranger, amenés ou importés en France, et appartenant soit à des étrangers, soit à des français. — 1° Races mérinos; 2° races southdown; 3° race leicester; 4° race cotswold; 5° race lincoln; 6° race oxfordshire-down; 7° race shropshire; 8° races hampshire-down et suffolks; 9° races diverses de montagne et des pays de landes; 10° races des plaines basses et des polders; 11° races diverses à laine longue; 12° races diverses à laine courte.

II. Animaux mâles et animaux femelles de races, soit étrangères, soit françaises, nés et élevés en France. — 1° Race mérinos de Rambouillet; 2° races mérinos de l'Île-de-France et de la Champagne; 3° races mérinos de la région méditerranéenne et des Pyrénées; 4° races françaises à laine longue; 5° race berrichonne du Cher; 6° race berrichonne de l'Indre; 7° races du Larzac, des Causses, de l'Aveyron, de Lacaune et de la Montagne-Noire; race des Causses du Lot; 8° race lauraguaise; 9° race de la Charmoise; 10° race dishley-mérinos; 11° races françaises des pays de plaine; 12° races françaises des pays de montagne; 13° races étrangères à laine

longue; 14° races étrangères à laine demi-longue; 15° races étrangères à laine courte.

ESPÈCE PORCINE.

I. Animaux mâles et animaux femelles de races étrangères, nés et élevés à l'étranger, amenés ou importés en France et appartenant, soit à des étrangers, soit à des français. — 1° Races blanches de grande taille des Îles britanniques; 2° races blanches de petite taille des Îles britanniques; 3° race berkshire; 4° autres races noires des Îles britanniques; 5° race tamworths; 6° races italiennes; 7° races étrangères diverses non désignées ci-dessus.

II. Animaux mâles et animaux femelles de races soit étrangères, soit françaises, nés et élevés en France. — 1° Race craonnaise; 2° race normande; 3° races limousine et périgourdine; 4° races françaises pures autres que celles désignées ci-dessus et croisements entre races françaises; 5° races étrangères pures ou croisées entre elles; 6° croisements divers entre races françaises et races étrangères.

ANIMAUX DE BASSE-COUR ÉTRANGERS ET FRANÇAIS.

I. Coqs, poules, pintades. — 1° Race de Crèvecœur; 2° race de Houdan; 3° race de La Flèche; 4° race du Mans; 5° race de Mantes; 6° race de Faverolles; 7° race de Gournay; 8° race coucou de Rennes; 9° race du Gâtinais; 10° race de Barbezieux; 11° race noire de la Bresse; 12° races blanche et grise de la Bresse; 13° race de courtes pattes; 14° races françaises diverses non désignées ci-dessus; 15° race cochinchinoise fauve; 16° race cochinchinoise perdrix; 17° races cochinchinoises diverses; 18° race brahmapoutra herminée; 19° races brahmapoutra diverses; 20° race dorking argentée; 21° races dorking diverses; 22° race espagnole; 23° races andalouse, de Minorque et d'Ancône; 24° race de Langsham; 25° race de Padoue argentée; 26° races de Padoue diverses; 27° race hollandaise; 28° race de Hambourg pailletée et noire; 29° race de Campine à crête simple; 30° race de Campine à crête triple; 31° race de grands combattants; 32° race coucou de Malines; 33° races malaise et Indian Game; 34° race Plymouth-Rock; 35° race Wyandotte; 36° races Leghorn, Yokohama, Phénix et analogues; 37° grandes races étrangères diverses non dénommées ci-dessus; 38° races de Bantam dorée, argentée et citronnée; 39° race de combattants anglais; 40° race de Nangasaki; 41° race nègre; 42° petites races étrangères diverses non désignées ci-dessus; 43° race de Brackel et race des combattants de Bruges; 44° pintades.

II. Dindons. — 1° Dindons noirs; 2° dindons blancs; 3° dindons bronzés; 4° dindons de races diverses.

III. Oies. — 1° Oies de Toulouse; 2° oies de races diverses.

IV. Canards. — 1° Canards de Rouen; 2° canards d'Aylesbury; 3° canards de

l'Inde ou de Barbarie; 4° canards du Labrador; 5° canards de Pékin; 6° canards de races diverses; canards de Merchtem.

V. Pigeons. — *a. Races comestibles.* — 1° Romains; 2° montaubans; 3° bizets; 4° mondains; 5° races poule, maltaise et de Modène; 6° races voyageuses; 7° races diverses; 8° bagadais; 9° carriers; 10° dragons. — *b. Races dites de volière.* — 1° Capucins; 2° boulants; 3° cravatés orientaux; 4° polonais; 5° queue de paon; 6° cravatés; 7° races diverses; 8° rinslagers et carneaux; 9° hirondelles; 10° tété maurins; 11° étourneaux.

VI. Lapins. — 1° Lapins béliers; 2° lapins communs; 3° lapins russes; 4° lapins à fourrure ou argentés; 5° lapins angoras ou de peigne; 6° lapins géants des Flandres; 7° lapins japonais.

VII. Autruches.

2. *Mesures administratives diverses prises en faveur du concours.* — Des dispositions libérales furent prises en vue de faciliter la participation étrangère au concours.

En 1900, l'importation du bétail de la plupart des pays était prohibée pour des motifs sanitaires. L'entrée, sur le territoire français, des animaux destinés au concours fut néanmoins autorisée, à charge d'une quarantaine d'observation sous la surveillance d'un vétérinaire désigné par le Ministre de l'agriculture. Cette quarantaine devait préserver notre bétail de toute contamination.

Les animaux introduits furent exemptés du droit de visite sanitaire, étant entendu que le montant de ce droit s'ajouterait à la taxe douanière, dans le cas où les animaux resteraient en France après l'Exposition.

Une immunité douanière complète était accordée aux animaux nés sur notre territoire, soit en cours de route, soit pendant la durée du concours.

La formalité du plombage des wagons, qui ne présente aucun inconvénient pour les parcours très restreints, aurait pu avoir les plus fâcheuses conséquences en ce qui concernait le transport des animaux venant de l'étranger : elle eût rendu impossible l'enlèvement des fumiers et constitué un obstacle à la traite des vaches ainsi qu'à l'enfourragement et à l'abreuvement des animaux. Cette formalité fut remplacée par un certificat signalétique du vétérinaire français qui surveillait la quarantaine.

En outre, les animaux étaient envoyés directement et sans transbordement à la gare spéciale de l'annexe du bois de Vincennes.

D'autres mesures profitaient à la fois aux exposants français et étrangers.

C'est ainsi que l'administration avait procédé à une adjudication pour la fourniture des pailles de litière (dont elle assumait la charge), pour la vente des fourrages ou matières diverses d'alimentation du bétail et pour l'enlèvement des fumiers. L'adjudicataire, M. Grandin, était tenu de vendre, aux prix du marché, les produits qui lui seraient demandés par les exposants, ceux-ci demeurant d'ailleurs libres de s'approvisionner comme ils l'entendraient.

Un service médical fonctionnait à titre gratuit, par les soins de la Société philomathique; un médecin et deux infirmiers étaient présents de 6 heures du matin à 7 heures du soir.

M. Moussu, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, assurait le service vétérinaire. Il avait sous ses ordres 10 élèves de 4e année de l'école. Une permanence était organisée la nuit. Le nombre des animaux malades fut, du reste, très restreint.

3. *Installations générales faites par le Département de l'agriculture*[1]. — Les installations générales faites par le Département de l'agriculture se répartissaient dans le triangle compris entre l'avenue Daumesnil, le chemin de grande communication n° 38 et l'avenue des Tribunes. Deux entrées principales y donnaient accès : l'une en face de la rue Alphand; l'autre au carrefour de la Demi-Lune. Le plan, assez irrégulier, était commandé par la distribution des bosquets et même des arbres isolés, qui tous demeurèrent intacts.

Ces installations comprenaient : des stalles pour l'espèce bovine; des parcs pour les espèces ovine et porcine; des cages pour les volailles, lapins, etc.; des pavillons et bureaux pour les commissariats et les services du concours.

Elles avaient été prévues de manière à pouvoir contenir 3,113 têtes

[1] M. A. CHANCEL, architecte.

de bétail : 2,146 bovidés (1,763 animaux de provenance française et 383 animaux de provenance étrangère); 651 ovidés (513 français et 138 étrangers); 316 suidés (248 français et 68 étrangers).

Les bâtiments étaient couverts et non clos. Il y avait deux sortes de logements pour les bovidés : les uns à deux rangées, présentant une largeur de 8 mètres; les autres à rangée simple, d'une largeur de 4 m. 50. Les bâtiments destinés aux ovins et aux porcins comportaient une largeur uniforme de 6 mètres. Quant aux animaux de basse-cour, ils avaient été réunis dans la région centrale de l'exposition; la route Aimable, en particulier, se trouvait bordée de cages. Les espaces ménagés entre les bâtiments permettaient de nombreux et vastes rings.

Au centre, sur un point culminant, était le commissariat général du concours; dans chaque section, son commissariat spécial.

Convenablement dissimulés, les abris affectés aux fourrages avaient un accès facile sur les voies carrossables.

Le lazaret occupait un emplacement bien isolé; il resta, d'ailleurs, pour ainsi dire sans usage. Près des entrées, l'administration avait aménagé des bacs de désinfection.

Des postes distants de 60 mètres au maximum recevaient l'eau de la Marne. Les robinets de prise avaient le pas exigé par le service de défense contre l'incendie. Une série de puisards recueillait le trop-plein des bacs en surcharge sur ces robinets.

L'éclairage général était assuré au moyen de lampes à huile.

Une clôture en fer enveloppait l'enceinte.

M. Lapeyrère, entrepreneur, s'était rendu adjudicataire des constructions.

4. *Jugement et résultats du concours.* — Le concours international d'animaux reproducteurs des espèce bovine, ovine, porcine, et d'animaux de basse-cour a été absolument remarquable. Il y a lieu de mentionner spécialement la belle représentation de l'espèce bovine, qui comptait 2,241 numéros; ce chiffre eût encore été plus considérable, si les mesures sanitaires rigoureuses prises en vue d'éviter la

contamination du bétail exposé n'avaient empêché un certain nombre d'éleveurs de prendre part au concours.

Outre les prix usuels, le règlement avait, pour la première fois en France, institué des prix de championnat qui devaient être décernés au meilleur animal de race pure dans chaque catégorie de mâles et chaque catégorie de femelles. Ces prix consistaient en médailles d'or, grand module.

Le nombre des récompenses a été le suivant :

DÉSIGNATION DES CLASSES.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.		
	FRANCE.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.
Première classe. Espèce bovine	783	56	839
Deuxième classe. Espèce ovine	255	24	279
Troisième classe. Espèce porcine	105	2	107
Quatrième classe. Animaux de basse-cour	501	174	675
TOTAUX	1,644	256	1,900

Les résultats du concours ont fait l'objet d'un compte rendu rédigé par M. Menault, inspecteur général de l'agriculture, et inséré au *Journal officiel* (nos des 4, 6, 8, 11, 13 et 14 septembre 1900). Pour ne point sortir du cadre de ce rapport, je me bornerai à quelques faits caractéristiques consignés dans le compte rendu de M. Menault.

Des lacunes regrettables existaient dans la division des animaux de l'espèce bovine nés et élevés à l'étranger. La législation sanitaire anglaise interdisant l'entrée des animaux vivants, nos voisins d'Outre-Manche s'étaient vus dans l'impossibilité de nous envoyer leurs plus beaux types qui, une fois sortis de la Grande-Bretagne, n'auraient pu y retourner. D'autre part, les exposants suisses n'avaient pas voulu accepter la condition de quarantaine imposée par l'administration française. Enfin l'Autriche et divers autres pays s'étaient abstenus, reculant devant des frais qui ne pouvaient être compensés par l'ouverture de débouchés en France.

Parmi les spécimens les plus remarqués, il convient de citer : 1° des sujets superbes appartenant à la race hollandaise, ainsi qu'à

la race des polders et des terrains bas de la mer du Nord (taureaux et vaches laitières), qu'avait réunis avec le plus grand soin une commission des Pays-Bas; 2° des animaux de races italiennes, notamment des romagnols dont les visiteurs admiraient la taille élevée et la bonne conformation, et qui joignaient à la puissance pour le travail une finesse suffisante pour la boucherie.

Les constatations relatives aux animaux de l'espèce bovine nés et élevés en France peuvent se résumer comme il suit:

1° Race normande. — Cette magnifique race, qui fournit des vaches laitières de premier ordre et d'excellents bœufs de boucherie, était très largement représentée.

2° Race flamande. — Le public voyait de beaux spécimens d'une race nécessairement cantonnée dans la région du Nord, mais donnant des vaches laitières particulièrement appréciées par les laitiers de Paris et par les agriculteurs qui fabriquent des fromages de Brie.

3° Race charolaise et nivernaise. — C'est l'une des premières races françaises de travail et de boucherie; elle se distingue par son pelage blanc. Ses grands progrès depuis 40 ans s'affirmaient une fois de plus. Les animaux sont de forte taille; les bœufs ont, dans la région de Paris et du Nord, la faveur de la culture qui les emploie d'abord pour ses travaux, puis les vend, au bout de 2 ou 3 ans, à la boucherie, après les avoir engraissés avec des pulpes de sucrerie ou de distillerie.

4° Race limousine. — Les limousins sont de couleur froment; soumis à une sévère et intelligente sélection, surtout en vue de la boucherie, ils jouissent aujourd'hui d'une réputation méritée pour la valeur et la précocité de la viande.

5° Race de Salers. — Ici encore, le progrès est considérable depuis 30 ans. Jadis à peau dure, à ossature développée, la race manquait de finesse, d'aptitude à l'engraissement, et les vaches étaient médiocres laitières. Maintenant les sujets se montrent plus précoces, offrent une meilleure conformation; les femelles sont meilleures laitières; si la finesse laisse toujours à désirer, la raison en est dans la rudesse du climat, que seuls des animaux rustiques peuvent supporter.

6° Race garonnaise. — Principalement aptes au travail, les ga-

ronnais affirmaient néanmoins le développement de leurs qualités comme bêtes de boucherie. Ils engraissent facilement et ont un rendement en viande très satisfaisant.

7° Race bazadaise. — Plus petits, mais plus vifs et plus alertes que les garonnais, les bazadais, à robe grise miroitée, sont doués d'aptitudes analogues et attestent des progrès similaires.

8° Races gasconnes à muqueuses noires et à muqueuses auréolées. — Ces deux races avaient de beaux représentants. De sérieux efforts ont été faits pour leur amélioration. Les animaux, de couleur gris blaireau, sont extrêmement résistants dans les travaux de la campagne; cette résistance est une compensation de la médiocrité des vaches laitières.

9° Races parthenaise, nantaise, vendéenne et marchoise. — Les animaux exposés se rattachaient presque exclusivement à la race parthenaise. Généralement, la peau des parthenais manque de finesse; mais ils sont très rustiques et très travailleurs. Le lait, peu abondant, est riche et contient une forte proportion de beurre.

10° Races d'Aubrac et d'Angles. — La race d'Aubrac a un pelage variant du gris au fauve, avec extrémités de teinte noir légèrement lavé. Très apte au travail, elle a été notablement améliorée au point de vue de la finesse, de la précocité, de l'engraissement. Comme pour les Salers, les conditions de milieu font obstacle à des progrès plus marqués.

11° Race tarentaise. — La robe du mâle est gris blaireau; celle de la femelle, froment. Justement réputée pour les qualités laitières des vaches, la race tarentaise avait des représentants bien sélectionnés.

12° Races montbéliarde et d'Abondance. — La race montbéliarde, pie rouge, s'est considérablement perfectionnée depuis 15 ans. Son aire géographique s'accroît sans cesse. De grande taille, les bœufs sont bons travailleurs et s'engraissent facilement; les vaches laitières ont un renom légitime.

13° Races du Villard de Lans et du Mezenc. — C'est la première race qui avait fourni presque tous les animaux exposés. La robe est froment foncé. Chez les bons sujets, la conformation offre de la régularité; les vaches sont assez bonnes laitières.

14° Race fémeline. — Enserrée entre la charolaise et la montbéliarde, cette race tend à disparaître. Les animaux, froment très clair, sont fins, mais délicats; la femelle est bonne laitière.

15° Races d'Aure et de Saint-Girons. — Les races à robe grise d'Aure et de Saint-Girons ont des qualités laitières très appréciées. Des types soigneusement choisis permettaient d'en bien juger le caractère.

16° Race bretonne. — Très nombreux, les spécimens de la race bretonne ont recueilli un vif succès. Ces petits animaux, sobres et rustiques, vivent dans les pâturages pauvres des landes bretonnes. Eu égard à leur faible taille et à leur élégance, ils sont recherchés pour les châteaux. La viande des bœufs est très fine et les vaches donnent un lait fort riche en matière grasse.

17° Race Durham. — Malgré les désistements dus à une épidémie de fièvre aphteuse, la race Durham était représentée d'une manière remarquable, et les visiteurs pouvaient constater que notre élevage ne le cède en rien à l'élevage anglais, avec lequel il est capable de rivaliser sur les marchés étrangers comme sur le marché national.

18° Race hollandaise. — Les départements du Nord avaient envoyé d'excellents sujets de race hollandaise.

19° Races suisses tachetées. — Pour ces races également, mais surtout pour la race pie rouge, nos éleveurs montraient beaucoup de très bons spécimens.

20° Bandes de vaches laitières. — Dans la catégorie des bandes de vaches laitières, les races flamande et normande tenaient le premier rang.

En ce qui concerne l'espèce ovine, il convient de signaler, parmi les animaux de race étrangère nés et élevés à l'étranger, des spécimens très remarqués de la race southdown, si appréciée pour la boucherie et de la race shropshire qui, tout en se rapprochant beaucoup de la précédente, a la taille plus élevée, le squelette plus fort et la laine moins fine.

La division des animaux de races étrangères ou françaises nés et élevés en France donnait lieu aux observations suivantes :

1° Race mérinos de Rambouillet. — Les sujets exposés représentaient admirablement la race de Rambouillet, toujours aussi estimée par les éleveurs de moutons à laine extra-fine.

2° Races mérinos de l'Ile-de-France, de la Bourgogne et de la Champagne. — Ces mérinos ont été améliorés au point de vue de la viande; en revanche, leur laine est un peu sacrifiée.

3° Race mérinos de la région méditerranéenne et des Pyrénées. — La population ovine de la région des Pyrénées et de la Crau est nombreuse; mais elle laisse encore à désirer, par suite du régime inhérent au milieu dans lequel elle vit.

4° Races françaises à laine longue. — Artésiens, normands, picards, etc., les animaux de cette catégorie ne sont, à proprement parler, que des variétés d'une même race, dont la précocité et les qualités lainières ont reçu de notables améliorations.

5° Race berrichonne du Cher. — Les berrichons du Cher constituent le produit de croisements successifs avec des mérinos d'abord, pour l'amélioration de la laine, et ensuite avec des variétés anglaises, pour le développement de la viande et l'accroissement de la précocité. Ils atteignent aisément un poids de 60 kilogrammes à l'âge de 8 ou 10 mois.

6° Race berrichonne de l'Indre. — Après avoir essayé le système des croisements, les éleveurs de l'Indre l'ont abandonné. Aujourd'hui, ils recourent uniquement à la sélection pour améliorer leurs troupeaux. Le type est beaucoup plus pur que dans le Cher.

7° Races du Larzac et des Causses du Lot. — L'exposition comprenait des représentants de ces deux races, dont la première donne du lait employé dans le fromage de Roquefort, tandis que la seconde fournit une viande estimée.

8° Race lauraguaise. — Elle s'exploite le plus souvent pour la production de la viande et quelquefois pour celle du lait. Par suite d'anciens croisements avec des béliers mérinos, la laine est belle et tassée.

9° Race charmoise. — Cette race a été créée par le croisement de béliers new-kent avec des brebis provenant du mélange de quatre sangs français : berrichon, solognot, tourangeau et mérinos. Le charmois est de petite taille; mais la boucherie apprécie au plus haut degré sa con-

formation, son rendement et la délicatesse de sa viande. On constate un accroissement continu du nombre des troupeaux.

10° Dishleys-mérinos. — Comme l'indique leur nom, les dishleys-mérinos sont dus au croisement des dishleys avec des mérinos. Ils ont de la taille et de la précocité. Les échantillons exposés étaient fort beaux.

11° Races françaises des pays de montagne. — Bien que leur conformation générale soit encore imparfaite, les bêtes de ces provenances fournissent dans la plupart des cas une viande fine et recherchée.

12° Races étrangères à laine longue. — Dans cette catégorie figuraient des dishleys ne le cédant en rien à leurs congénères anglais.

13° Races étrangères à laine demi-longue et à laine courte. — On remarquait : parmi les moutons de races étrangères à laine demi-longue, de beaux shropshires et de remarquables oxforddowns; parmi ceux à laine courte, des souhtdowns très réussis.

Dans la division des porcs de races étrangères nés et élevés à l'étranger, une mention spéciale est due à la race blanche yorkshire, obtenue par le croisement de l'ancienne population porcine du comté d'York et des régions voisines avec des porcs asiatiques. Cette race, aujourd'hui parfaitement fixée, constitue l'une des meilleures qui existent et la plus répandue.

Parmi les porcs nés et élevés en France, figuraient de remarquables sujets, notamment: des représentants de la race craonnaise, regardée comme la meilleure du territoire français; des normands. présentant le type bien caractérisé de la race celtique; des limousins d'excellente conformation; de beaux craonnais-bourbonnais; des yorkshires aussi bien conformés que les porcs anglais; des animaux obtenus par le croisement de la race yorkshire avec les races françaises.

L'exposition des animaux de basse-cour présentait un admirable ensemble.

Il m'est impossible de l'étudier ici par le menu. Mais je dois noter les succès de l'Allemagne dans la division consacrée aux pigeons, en

exprimant le regret que les éleveurs anglais, réputés à juste titre, n'aient pas également pris une large part au concours.

3. Concours d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine[1]. — 1. *Classification.* — Voici quelle était la classification :

I. Races de pur sang (animaux de toutes nationalités). — 1° Pur sang arabe (étalons âgés de 3 ans et au-dessus; juments âgées de 3 ans et au-dessus); 2° pur sang anglais (même division); 3° pur sang anglo-arabe (même division).

II. Races barbe, Orloff-Rostopchine et de Streletz. — 1° Race barbe (étalons âgés de 3 ans et au-dessus; juments âgées de 3 ans et au-dessus); 2° race Orloff-Rostopchine (même division); 3° race de Streletz (même division).

III. Races trotteuses. — 1° Races françaises (étalons âgés de 3 ans et au-dessus: juments âgées de 3 ans et au-dessus); 2° races d'Amérique (même division); 3° races de Russie (même division).

IV. Races dites de demi-sang. — Races françaises. — 1° Espèces de demi-sang arabe qualifié (étalons âgés de 3 ans et au-dessus; pouliches âgées de 3 ans; juments poulinières âgées de 4 ans et au-dessus); 2° espèces de demi-sang arabe non qualifié (même division); 3° espèces de demi-sang du Nord, de l'Ouest, du Centre et analogues (même division, avec subdivision suivant que les animaux avaient moins de 1m 60 de taille ou atteignaient cette hauteur); 4° espèces postières (même division, sans subdivision).

Races étrangères. — 1° Races anglaises (Hackney) (étalons âgés de 3 ans et au-dessus; juments âgées de 3 ans et au-dessus); 2° races anglaises (Cleveland) (même division); 3° races d'Allemagne, Prusse orientale (juments âgées de 3 ans et au-dessus); 4° races d'Allemagne, Hanovre, Holstein, Mecklembourg; 5° races d'Allemagne, Oldenbourg, Frise orientale (étalons âgés de 3 ans et au-dessus: juments âgées de 3 ans et au-dessus); 6° races d'Autriche et de Hongrie (même division, avec subdivision suivant que la taille était inférieure à 1m 60 ou atteignait ce chiffre); 7° races d'Amérique (mêmes division et subdivision); 8° races de Russie, chevaux de steppes (étalons âgés de 3 ans et au-dessus; juments âgées de 3 ans et au-dessus); 9° races de Russie, chevaux de demi-sang (même division).

Races diverses de demi-sang de toutes nationalités non encore dénommées (étalons âgés de 3 ans et au-dessus, avec subdivision suivant que la taille était inférieure à 1m 60 ou atteignait ce chiffre; juments âgées de 3 ans et au-dessus, avec la même subdivision).

V. Poneys. — 1° Races françaises (étalons âgés de 3 ans et au-dessus, avec

[1] M. PLAZEN, directeur des haras, commissaire général du concours.

subdivision suivant que la taille était inférieure à 1^m 35 ou atteignait ce chiffre, sans dépasser 1^m 42; juments âgées de 3 ans et au-dessus, avec la même subdivision); 2° races étrangères (mêmes division et subdivision).

VI. Races de trait. — Races françaises. — 1° Race percheronne et ses dérivées (poulains entiers âgés de deux ans; pouliches âgées de 2 ans; étalons âgés de 3 ans; pouliches âgées de 3 ans; étalons âgés de 4 ans et au-dessus; juments poulinières âgées de 4 ans et au-dessus); 2° race boulonnaise et ses dérivées (même division); 3° race bretonne et ses dérivées (même division); 4° race ardennaise et ses dérivées (même division).

Races étrangères. — 1° Race belge et ses dérivées (poulains entiers âgés de 2 ans, pouliches âgées de 2 ans, étalons âgés de 3 ans, pouliches âgées de 3 ans, étalons âgés de 4 ans et au-dessus, juments poulinières âgées de 4 ans et au-dessus, avec subdivision des étalons suivant que leur taille était inférieure à 1^m 63 ou atteignait ce chiffre); 2° races anglaises shire-horse (même division, sans subdivision); 3° races anglaises clydesdale (même division, sans subdivision); 4° races anglaises suffolk (même division, sans subdivision); 5° races d'Allemagne, Schleswig et pays Rhénans (étalons âgés de 3 ans et au-dessus; juments âgées de 3 ans et au-dessus).

Races diverses de trait de toutes nationalités non comprises dans les précédentes sections (poulains entiers âgés de 2 ans; pouliches âgées de 2 ans; étalons âgés de 3 ans; pouliches âgées de 3 ans; étalons âgés de 4 ans et au-dessus; juments poulinières âgées de 4 ans et au-dessus).

Race mulassière (étalons de trait âgés de 3 ans et au-dessus; juments poulinières de trait âgées de 3 ans et au-dessus).

VII. Espèce asine (baudets-étalons, âgés de 4 ans et au-dessus; ânesses âgées de 4 ans et au-dessus).

VIII. Mules et mulets (animaux de toute nationalité). — Mules et mulets de 3 et 4 ans.

2. *Mesures administratives diverses prises en faveur du concours.* — Comme pour le concours des espèces bovine, ovine et porcine, l'administration prit des mesures libérales afin de faciliter la participation étrangère au concours des espèces chevaline et asine. Elle autorisa notamment l'introduction des animaux en France longtemps avant le concours, pour permettre de les présenter en meilleur état : cette autorisation était accordée moyennant consignation des droits de douane, qui devaient être ultérieurement remboursés à la sortie, sur la production d'un certificat du vétérinaire sanitaire préposé à la visite lors de l'entrée.



Phot. André [illegible]

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DES ESPÈCES CHEVALINE ET ASINE

Tribune d'honneur

L'administration procéda aussi à une adjudication pour la fourniture du foin, de la paille, de l'avoine, de la farine d'orge, du son, et pour l'enlèvement des fumiers. Aucun monopole n'était, d'ailleurs, conféré à l'adjudicataire, M. Dard: les exposants pouvaient, à leur gré, s'approvisionner en dehors du concours, à charge de n'avoir aucun dépôt dans l'enceinte. L'entrepreneur était tenu de faire enlever, chaque matin, les fumiers et de veiller à la propreté générale.

Tous les concurrents avaient droit, gratuitement, à la première litière, que leur livrait l'administration.

Un service médical et un service vétérinaire fonctionnaient dans les conditions précédemment indiquées.

3. *Installations générales faites par le Département de l'agriculture*[1]. — Ces installations comprenaient 40 écuries, y compris l'infirmerie, ainsi que des bâtiments pour le commissariat général du concours, pour 6 commissariats de section, pour les 2 commissariats du service sanitaire et du service vétérinaire, pour 2 dortoirs de palefreniers, pour 4 abris à fourrages, pour le poste de pompiers et pour le poste des ouvriers en permanence. Il faut y ajouter une tribune d'honneur édifiée en regard du champ de courses et affectée aux opérations du jury. Une piste, offrant un parcours de 500 mètres, servait à la présentation des animaux.

Les bâtiments, construits en bois de sapin ignifugé, étaient couverts et clos; ils comportaient des boxes et des stalles, les boxes devant recevoir les juments poulinières, les animaux les plus précieux et ceux qui ne pouvaient être attachés en stalles. Partout avaient été ménagés des dégagements bien compris; grâce à l'importance du cube d'air réservé aux animaux et à la nature sablonneuse du sol, pas un cas d'indisposition grave ne se produisit.

De nombreuses prises d'eau étaient établies dans les bâtiments.

A l'intérieur des locaux, l'administration assurait l'éclairage au moyen de lampes à pétrole. Extérieurement se répartissaient 100 lampes à alcool du système Denayrouse.

[1] M. A. CHANCEL, architecte.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'adjudication des travaux eut lieu au profit de la société ouvrière «Les Charpentiers de Paris».

4. *Jugement et résultats du concours.* — Le concours international d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine réunit 1,214 sujets: pour la France, 847 (y compris 42 sujets envoyés par les haras français et ne concourant dans aucune catégorie); pour l'étranger, 367.

Aux prix usuels s'ajoutaient des prix de championnat. Les chevaux appartenant aux gouvernements ne concouraient pas pour les primes; mais des médailles ou diplômes pouvaient néanmoins leur être accordés.

Le nombre des récompenses a été le suivant:

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.		
	FRANCE.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.
Première catégorie. Races de pur sang	32	13	45
Deuxième catégorie. Races barbe, Orloff-Rostopchine et de Streletz	11	6	17
Troisième catégorie. Races trotteuses	28	12	40
Quatrième catégorie. Races dites de demi-sang	270	75	345
Cinquième catégorie. Poneys	2	2	4
Sixième catégorie. Races de trait	158	99	257
Septième catégorie. Espèce asine	8	//	8
Huitième catégorie. Mules et mulets	6	//	6
Prix extraordinaires décernés aux gouvernements étrangers.	//	10	10
Totaux	515	217	732

M. d'Agnel de Bourbon, directeur du dépôt d'étalons de Compiègne, a rendu compte des résultats du concours dans un rapport très complet.

En son ensemble, l'exposition du bois de Vincennes a été la plus importante manifestation du genre qui eût encore eu lieu. Elle dépassait ses devancières, sinon par le nombre des animaux, du moins par la variété des races, par la sélection des sujets, par l'enseignement qui se dégageait du concours.

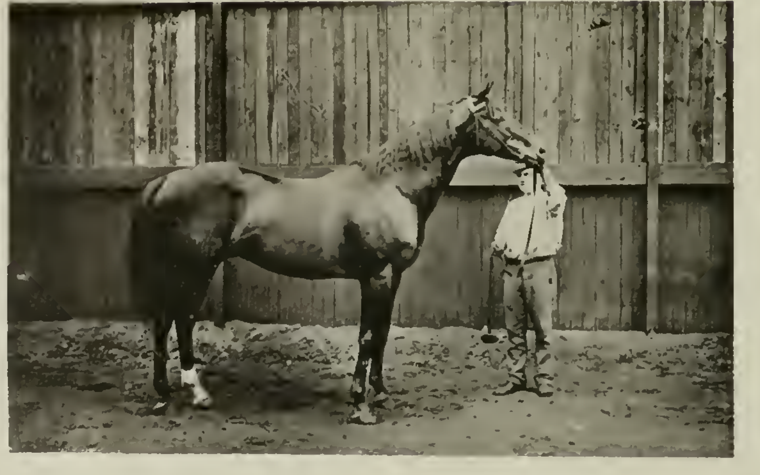
Les progrès considérables réalisés par l'élevage français et dus à la



Hongrie (arabe)



Turquie (arabe)





Phot. V. Gribayédoff

France (anglais)

Franco (anglais)

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DES ESPÈCES CHEVALINE ET ASINE

Races de pur-sang

loi de 1874 s'y révélaient d'une manière plus manifeste que jamais. On y voyait nettement les transformations apportées à certaines races pour satisfaire aux nécessités de la vie moderne. Ce qui caractérisait spécialement le cheval de 1900, c'était l'accroissement certain de son activité.

1° Races de pur sang. — Dans la section des étalons de pur sang arabe, on ne rencontrait guère qu'un animal vraiment remarquable, appartenant au gouvernement royal hongrois. Le lot des juments était supérieur à celui des étalons; en tête et avant l'élevage national se plaçaient trois juments de Russie, de Hongrie et d'Arabie.

Mal renseignés sur l'organisation du concours, la plupart des propriétaires français avaient reculé devant l'envoi de leurs pur sang anglais à l'annexe du bois de Vincennes. Cette branche si intéressante et si importante de notre production n'était pas représentée comme elle eût mérité de l'être. Néanmoins, dans la section des étalons de même que dans la section des juments, la première prime échut à un cheval français; les animaux ainsi récompensés gagnèrent en outre les championnats des races de pur sang.

En ce qui concerne les pur sang anglo-arabes, les éleveurs de la région du Sud-Ouest avaient reculé en trop grand nombre devant la distance. Mais l'ensemble était satisfaisant et comprenait quelques sujets de très beau type, avec de la taille, de l'ampleur et de la distinction. Le lot des Hautes-Pyrénées se faisait remarquer par son homogénéité, sa densité de tissus, sa puissance musculaire.

2° Races dérivées de l'arabe. — La race barbe ne comptait que quelques spécimens venant d'El Madher (province de Constantine).

Plus intéressante était la section des Orloff-Rostopchine, créée par la fusion des deux races Orloff et Rostopchine, qui elles-mêmes sont issues de croisements avec le pur sang arabe et le pur sang anglais. Il y avait là des chevaux de selle superbes, envoyés par la Russie.

Les chevaux de la race de Streletz, de robe gris clair, sont dérivés de l'arabe et en conservent le type; grâce à quelques infusions de sang anglais, ils ont pris plus de taille et d'ampleur, mais en gardant le cachet oriental, avec une grande encolure bien dirigée, une tête fine

et expressive, des lignes longues, des membres fournis. Ceux qui figuraient au bois de Vincennes constituaient l'une des parties les plus admirées de l'exposition russe.

3° Races trotteuses. — L'intérêt se concentrait principalement sur les trotteuses de races françaises. Il est juste cependant de signaler les célèbres Orloff, obtenus par le croisement d'étalons orientaux et de juments danoises, hollandaises ou anglaises.

Comparés aux produits étrangers, nos trotteurs se montrent supérieurs, au point de vue de l'esthétique, et mieux construits en chevaux de selle. Le mérite de la belle exposition française de 1900 revient à la Normandie, avec un léger appoint de la Vendée.

4° Races de demi-sang. — La quatrième catégorie, réservée aux races de demi-sang françaises et étrangères, était la plus abondamment fournie et, de beaucoup, la plus intéressante.

Dans les sections françaises des demi-sang arabes qualifiés, le succès a été surtout pour les femelles et, en particulier, pour les poulinières, qui représentaient bien l'admirable race du Sud-Ouest, résistante, harmonieuse, pleine de sang et de distinction.

Venaient ensuite les espèces de demi-sang arabe non qualifié, avec de jolis étalons, élégants, forts, de conformation très régulière et d'action facile.

Les sections affectées aux espèces de demi-sang du Nord, de l'Ouest, du Centre de la France, avaient réuni un lot exceptionnellement abondant d'animaux de grande valeur. Elles mettaient en lumière les immenses progrès de ces dernières années dans le sens de la conformation, de l'énergie, de l'action et de la densité des tissus : ces progrès sont dus, non seulement aux encouragements offerts à l'industrie chevaline, mais surtout à l'intelligente sélection que les éleveurs font parmi les trotteurs et grâce à laquelle ont été créées les incomparables écuries des départements de l'Ouest, notamment de la Basse-Normandie. Si les nations étrangères ont produit des races dérivées de l'arabe qui peuvent rivaliser avec les nôtres, il n'en est pas de même pour les races se rapprochant, par leur modèle et leurs aptitudes, de nos anglo-normands majestueux, doués d'action, hauts par devant, profonds dans la poitrine, longs dans les hanches. Le



Franc





Phot. V. Gribsy'doff

U..s



CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DES ESPÈCES CHEVALINE ET ASINE

France (anglo-normand)



Grando-Bretagne (hackney)



Phot. E. Gaillard et V. Gribayédoff

Allemagne (Oldenbourg)



Hongrie (anglo-normand)

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DES ESPÈCES CHEVALINE ET ASINE

Races de demi-sang

département de l'Orne a pris la tête au concours; à sa suite était le Calvados.

Complétant la division des races de demi-sang françaises, les espèces postières montraient sous un jour très favorable la production de la Bretagne et spécialement du Finistère. Entre autres races, celle de demi-sang hackney a contribué largement à doter les postiers des caractères spéciaux et des qualités qui les signalent. Ces animaux ont acquis de l'homogénéité; ils sont amples, marchent bien et possèdent une rusticité n'excluant pas la distinction.

Dans la division des races de demi-sang étrangères, une mention spéciale revient aux hackneys, dont le représentant a triomphé au championnat des demi-sang étrangers et au championnat international. Les étalons primés, d'une conformation distinguée et harmonieuse, étaient relevés d'avant-main, près de terre, très musclés par derrière, quelquefois un peu négligés dans la ligne de dessus, mais remarquables par l'extraordinaire hauteur de leurs mouvements.

Les Cleveland représentaient le type de carrossier qui fut très en vogue, il y a une trentaine d'années, et qui est aujourd'hui délaissé. Nos chevaux normands répondent mieux aux besoins actuels.

Se rendant avec empressement à l'appel qui lui était venu de la France, l'empire d'Allemagne avait organisé une exposition de nombreux demi-sang. Les juments de la Prusse orientale se montraient seules conformées pour le service de selle, les familles du Hanovre, du Holstein, du Mecklembourg, d'Oldenbourg et de la Frise orientale étant uniquement carrossières. Séduisants, réguliers, fortement charpentés, ayant du sang, les chevaux de la Prusse orientale constituent sans contredit un excellent type pour la cavalerie; pourtant ils ont le garrot peu saillant, la poitrine faiblement descendue, le rein pas très musclé, les lignes de l'arrière-main restreintes, et semblent manquer d'élévation dans les allures; nos races françaises fournissent au moins l'équivalent. Quant aux chevaux des autres provenances allemandes, ils représentaient assez bien l'ancien carrossier normand; plusieurs avaient des allures admirées à juste titre.

La Hongrie exposait les meilleurs sujets de ses célèbres haras. Ces sujets étaient des descendants d'étalons anglais, arabes ou normands.

Les demi-sang arabes, pour la plupart de robe alezane, avaient le corps puissant et bien proportionné, la tête fine, l'œil ouvert, l'encolure convenablement sortie, le dessus généralement bon, la membrure solide et l'action relevée. D'un type plus étendu et plus développé, les demi-sang anglais, à la robe foncée, donnaient davantage l'idée d'animaux pouvant porter du poids; des retours fréquents au sang pur leur assuraient de la distinction. Quant aux demi-sang issus d'un étalon normand, ils rappelaient d'une manière frappante leur origine. Les évolutions de cet ensemble de chevaux montés par d'habiles cavaliers constituaient un spectacle admirable et montraient bien que la Hongrie est, par excellence, le pays de production du cheval de selle.

Quelques juments russes appartenant à la race des steppes se faisaient remarquer par leur vigueur, leur rusticité, leur ampleur, leur solide charpente, la vigueur de leurs membres et les qualités de leur dessus.

En ce qui touche les races diverses de demi-sang, il convient de signaler les progrès du cheval hollandais, qui accuse plus de sang, a l'encolure mieux faite, s'est relevé du dos, présente des membres plus forts et possède une action plus étendue. Ces modifications résultent de croisements.

5° Races de trait. — Sous l'influence des demandes d'acheteurs américains, les éleveurs du Perche se sont attachés durant plusieurs années à grossir la race percheronne et à en rendre la robe plus foncée. Le résultat n'a pas été heureux. Néanmoins l'exposition comprenait de bons lots d'Eure-et-Loir, ainsi que de l'Orne.

Au contraire, les éleveurs du Boulonnais ont fait de louables efforts pour conserver à leurs animaux les caractères traditionnels, bien que ce respect du passé entraînât le maintien de la robe gris clair actuellement en défaveur. Sans être aussi fournie qu'il eût été désirable, la section comptait des chevaux possédant un grand cachet de race, joignant l'ampleur à la distinction, doués de bonnes allures, ayant des dessus courts et soutenus, présentant une exceptionnelle qualité de tissus.

La race bretonne témoignait de perfectionnements sérieux. Tout en

Russie (demi-sang des steppes)



France (trait-percheron)



Phot. E. Gaillard et V. Gribayédoff

France (trait-breton)



Belgique (trait-ardennais)

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DES ESPÈCES CHEVALINE ET ASINE

Races de demi-sang (suite). — Races de trait



Belgique (postiers)

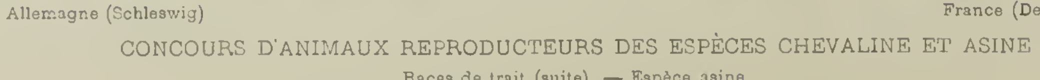
Belgique (shire-horse)

Phot. V. Gribayédoff

Allemagne (Schleswig)



France (Deux-Sèvres)



CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DES ESPÈCES CHEVALINE ET ASINE

Races de trait (suite). — Espèce asine

péchant quelquefois par le dessus et par les membres au-dessous des genoux, elle réunissait l'ampleur à une certaine distinction, à de bonnes allures et à un modèle harmonieux.

Ce sont les propriétaires belges qui ont recueilli à peu près tous les succès pour la race ardennaise. Tandis que cette race disparaissait de notre pays, où l'administration des haras cherche à la reconstituer, les éleveurs belges s'appliquaient à la garder avec un soin jaloux, procédaient à une sélection rigoureuse et généralisaient ainsi chez eux des animaux remarquablement puissants et près de terre, trempés dans leurs membres, durs dans leurs sabots, légers et énergiques en action.

Dans la division des races étrangères, la Belgique occupait la première place par le nombre des sujets et l'intérêt de l'exposition. Les primes aux meilleurs étalons et l'exclusion des mâles qui ne sont pas considérés comme capables d'améliorer la production ont permis de grands progrès. Certes, la race belge est moins active, moins trempée que nos races percheronne et boulonnaise; mais elle apparaît régulière dans sa conformation, bien dirigée dans l'avant-main, puissante et membrée; ses allures se sont perfectionnées.

Le shire-horse atteint des proportions extraordinaires, sans se déformer. Il ne peut être utilisé qu'à l'allure du pas pour tirer de lourds fardeaux.

En Allemagne, les chevaux de trait dérivent des races flamandes. Ceux du Schleswig, habituellement bai plus ou moins foncé, ont l'aspect de gros carrossiers communs. Les autres, d'apparence lymphatique et de robe souvent lavée, manquent de caractère propre; ils ont du poids et des membres assez larges; leur action n'est pas énergique.

Parmi les spécimens de races diverses, il suffit de mentionner les poneys de Finlande, très énergiques et très rapides en action, et les animaux autrichiens de race norique, bien doués au point de vue de la taille et de l'ampleur générale.

6° La catégorie de l'espèce asine mettait en relief la production du département des Deux-Sèvres, qui donne des animaux remarquables par la taille et le développement. Ces animaux servent à produire le mulet.

7° Enfin dans la catégorie des mulets, dont le Poitou tire une des sources de sa richesse, des spécimens très réussis excitaient l'admiration du public.

5. *Vente aux enchères publiques.* — Une vente aux enchères publiques à laquelle pouvaient participer tous les animaux exposés a eu lieu à la fin du concours. Ses résultats ne semblent pas avoir été considérables, les transactions importantes s'étant faites à l'amiable pendant la durée de l'exposition des animaux.

4. **Dépenses du Département de l'agriculture pour les concours d'animaux.** — Les dépenses du Ministère de l'agriculture pour les deux concours d'animaux ont été les suivantes :

1° Espèces bovine, ovine, porcine, et animaux de basse-cour :

Construction et installation	304,970f 68c
Prix et médailles	355,593 00
Entretien, gardiennage, police, litière	16,600 00
Remise en état du terrain	20,000 00
Total	697,163 68

2° Espèces chevaline et asine.

Construction et installation	795,000f 00c
Prix et médailles	523,000 00
Gardiennage, police	8.000 00
Étalons de l'État	20,000 00
Total	1,346,000 00
Total général	2,043,163 68

Une partie des dépenses afférentes au concours des espèces chevaline et asine a été couverte au moyen des fonds du pari mutuel, par suite de la suppression des concours régionaux.

CHAPITRE XIII.

CATALOGUES DES ŒUVRES ET PRODUITS EXPOSÉS.

1. Catalogue général officiel. — 1. *Recours à l'industrie privée pour la publication.* — L'article 74 du Règlement général de l'Exposition posait le principe de la publication, en langue française, d'« un catalogue méthodique et complet des œuvres et produits de toutes les « nations, avec indication du nom des exposants et des places oc- « cupées dans les palais, parcs ou jardins ».

Y avait-il lieu de confier la publication à l'industrie privée et de concéder le monopole de la vente à un entrepreneur, ou de recourir à l'Imprimerie nationale et de réserver la vente à l'Administration? Les deux systèmes avaient été appliqués, le premier en 1855, 1867 et 1889, le second en 1878.

Comme en 1889, le Commissaire général et le Ministre du commerce crurent prudent d'écarter la régie et de faire appel à l'industrie privée, dont l'intervention devait alléger la tâche déjà si lourde de l'Administration et paraissait susceptible d'apporter un élément de recette. Dès lors, une adjudication publique s'imposait.

2. *Insertion, en tête du catalogue de chaque classe, d'une notice historique et statistique sur les branches de la production française se rattachant à cette classe.* — Revenant à une pratique suivie en 1867 et 1878, puis abandonnée en 1889, le Commissaire général résolut d'insérer, en tête du catalogue de chaque classe, une notice historique et statistique sur les branches de la production française se rattachant à cette classe. Sans faire double emploi avec les rapports ultérieurs du jury international des récompenses, l'ensemble des notices devait constituer un bref et intéressant exposé de l'activité nationale. Étendu au monde entier, le travail eût présenté plus d'intérêt encore; mais son ampleur

aurait été excessive et, d'ailleurs, il était matériellement impossible de lui donner des bases assez précises.

L'Administration s'adressa, pour la rédaction des notices, aux bureaux des comités d'admission et arrêta le cadre suivant :

1. Historique sommaire des branches de production comprises dans la classe. Grands faits survenus depuis le commencement du siècle.

2. État général actuel de la production. Faits principaux constatés depuis 1889.

3. Principaux centres de production.

4. Nature, origine et prix des matières premières.

5. Précis des méthodes de production. Outillage. Comparaison entre la France et l'étranger. Conditions du travail : salaires, grèves, nombre des ouvriers et des patrons.

6. Principaux centres de consommation. Prix sur les divers marchés.

7. Commerce des produits. Statistique décennale. Exportation, importation, transit.

8. Observations spéciales.

9. Résultats du recensement professionnel de 1896 : nombre des personnes employées; nombre des établissements où travaillaient plus de 5 personnes; répartition de ces établissements d'après le nombre des personnes occupées (6 à 50, 51 à 500, plus de 500); départements ayant le plus nombreux personnel et proportion de ce personnel à l'effectif total de la France.

Il n'y avait là, bien entendu, qu'un canevas devant subir, le cas échéant, les modifications nécessaires pour l'approprier au caractère particulier des classes.

C'est ainsi que la nature des œuvres relevant du groupe de l'économie sociale motiva, dès le début, la variante ci-après : 1° historique sommaire des principales institutions; grands faits survenus depuis le commencement du siècle; 2° état général actuel des institutions; changements remarquables depuis 1889. La notice contenait, relativement à chaque institution, les chiffres statistiques les plus importants, les moyens de propagande et les lois votées, les obstacles rencontrés, les résultats obtenus, des comparaisons entre la France et l'étranger, des observations diverses.

Après leur rédaction par les comités, les notices ont été l'objet d'une revision au Commissariat général. Elles formaient plus de 1200 pages in-octavo, imprimées en petits caractères.

3. *Cahier des charges de l'entreprise.* — Voici quelles étaient les clauses principales du cahier des charges, approuvé le 7 juillet 1899 par le Ministre du commerce. (Pièce annexe n° 92.)

L'article premier définissait la publication.

Étaient formellement exceptés de l'adjudication : 1° les catalogues spéciaux publiés par les sections étrangères, fussent-ils en langue française; 2° la liste officielle des exposants récompensés. (Art. 2.)

Le catalogue devait comprendre : 1° un volume par groupe de la classification, sauf division ou réunion éventuellement autorisée par le Commissaire général; 2° des fascicules distincts pour les expositions spéciales organisées par l'Administration et pour les concours temporaires. Des fascicules de classe et des fascicules de groupe limités à l'exposition centennale pouvaient être publiés par l'adjudicataire. (Art. 3.)

En tête de chaque volume de groupe se plaçaient un plan général de l'Exposition (une ou plusieurs feuilles), un plan particulier du groupe, la nomenclature sommaire des dix-huit groupes et des 121 classes avec indication des volumes correspondants. Puis venaient, en ce qui concerne chacune des classes : 1° la notice historique; 2° le catalogue de l'exposition rétrospective; 3° celui des produits de la section contemporaine française par ordre alphabétique des noms d'exposants; 4° celui des sections étrangères contemporaines par ordre alphabétique des noms de pays et, pour chaque pays, par ordre alphabétique des noms d'exposants. A la fin devait se trouver une table alphabétique des exposants, sans indication autre que la pagination. L'adjudicataire avait la faculté de publier une table générale des matières renfermées dans l'ensemble des volumes. Des décisions ultérieures du Commissaire général devaient fixer le contenu des fascicules consacrés aux expositions spéciales et aux concours temporaires. (Art. 4.)

L'article 5 assignait aux volumes et fascicules le format in-8° écu, qui se prête bien à l'insertion dans une poche. Il fixait, d'une manière détaillée, les caractères typographiques à mettre en œuvre.

Des dispositions précises, inscrites à l'article 6, réglaient la qualité du papier.

Les exposants des groupes autres que celui des œuvres d'art avaient droit gratuitement à deux lignes pleines ou à trois lignes pleines, si les deux premières ne suffisaient pas, pour l'inscription de leur nom ou de leur raison sociale, de leur adresse, de leur numéro au catalogue, et pour la dénomination sommaire des produits exposés par eux, avec indication du lieu où étaient placés ces produits. Un même exposant pouvait exercer ce droit dans chacune des classes auxquelles il participait. Les expositions collectives figuraient au catalogue suivant les mêmes règles que les expositions individuelles; toutefois, pour les expositions plurinominales, l'énonciation de la collectivité était suivie d'une liste alphabétique des participants, puis de la nomenclature des produits exposés, nomenclature à laquelle deux lignes devaient être consacrées gratuitement. Dans le groupe des œuvres d'art, chaque exposant avait droit : 1° à deux ou trois lignes pour l'indication de ses nom et prénoms, de son lieu de naissance, de ses maîtres et de ses récompenses aux salons annuels de Paris; 2° à une ou deux lignes pour la dénomination sommaire des œuvres exposées. (Art. 7.)

Aux termes de l'article 8, l'adjudicataire pouvait, moyennant 25 fr. par ligne, ajouter de 1 à 6 lignes supplémentaires, complétant la nomenclature des objets exposés et relatant, sous la responsabilité de l'exposant, les récompenses obtenues par ce dernier dans les précédentes expositions universelles internationales d'un caractère officiel, mais sans aucune appréciation des mérites artistiques, industriels ou commerciaux de l'intéressé, non plus que de la qualité des produits exposés. Les lignes supplémentaires non utilisées par certains exposants dans la limite du nombre maximum de 6 se répartissaient entre les autres, jusqu'à concurrence de 4 au plus. Dix lignes supplémentaires étaient dues gratuitement aux administrations de l'État français et aux grandes villes de France.

Eu égard au caractère officiel du catalogue, l'Administration avait jugé indispensable d'interdire toute publicité à l'intérieur et à l'extérieur des volumes. L'adjudicataire recevait, par contre, la faculté de publier, de vendre ou de distribuer gratuitement dans les enceintes de l'Exposition un ou plusieurs volumes d'annonces, illustrés ou non, et ne contenant pas de listes d'exposants; un monopole lui était même

concédé à cet égard; il devait, d'ailleurs, soumettre le texte des annonces à la direction générale de l'exploitation, investie du droit de refuser ce qui lui paraîtrait contraire au bon ordre ou aux prescriptions du cahier des charges. Malgré son privilège, l'entrepreneur ne pouvait s'opposer ni aux autorisations de publicité par voie d'affiches murales, de stores, de vitraux, de tableaux peints, etc., que le Commissaire général délivrerait en vertu de l'article 105 du Règlement, ni à la distribution par les exposants ou concessionnaires de prospectus, dessins, plans, notices, catalogues, etc., concernant leurs produits ou leur outillage, ni à l'insertion d'annonces dans les publications, périodiques ou non, dont la vente serait autorisée à l'intérieur des enceintes. (Art. 9.)

L'article 10 permettait à l'adjudicataire de publier, en langue française, après entente avec l'Administration sur la redevance due au budget de l'Exposition et sur le prix de vente, un catalogue illustré des œuvres d'art (section centennale et section contemporaine) et un catalogue semblable des objets constituant l'exposition rétrospective de l'art français; toute reproduction des œuvres d'art restait subordonnée à l'assentiment écrit de l'auteur ou de ses ayants droit. Deux mois au plus après l'ouverture de l'Exposition, l'entrepreneur pouvait, sans redevance spéciale, publier une deuxième édition du catalogue officiel contenant, hors texte, dans les limites et aux conditions déterminées par l'article 70 du Règlement général, des photogravures qui donneraient, soit les vues intérieures ou extérieures des palais et pavillons, soit les vues des parcs et jardins, soit l'image des objets figurant aux expositions rétrospectives; ces photogravures devaient être préalablement soumises à l'Administration et ne reproduire aucune exposition particulière contemporaine. Le Commissariat général se réservait le droit d'autoriser la publication et la vente : 1° d'ouvrages spéciaux, illustrés ou non, consacrés à l'exposition centennale des œuvres d'art et à l'exposition rétrospective de l'art français; 2° de photographies ou d'autres reproductions consacrées aux vues intérieures ou extérieures des palais et pavillons, ainsi qu'aux vues des parcs et jardins; 3° de photographies ou autres reproductions des œuvres d'art et des objets figurant dans les expositions contemporaines et rétrospectives.

Par l'article 12, l'Administration prenait l'engagement de remettre à l'adjudicataire les notices de classe et les listes d'exposants avant le 1er février 1900, date exceptionnellement reportée au 1er mars pour le groupe des œuvres d'art et pour l'exposition rétrospective de l'art français.

De son côté, l'adjudicataire contractait l'obligation, sous peine d'amende, de tenir prêts à être vendus huit jours au plus tard avant l'ouverture de l'Exposition 1,000 exemplaires de chacun des volumes. Le prix de vente des volumes de groupe devait être réglé d'accord avec l'Administration, dans la limite d'un maximum de 3 francs; celui des fascicules de classe ne pouvait dépasser 1 franc; enfin l'Administration se réservait la fixation du prix des catalogues spéciaux. (Art. 13.)

L'entrepreneur était tenu de fournir gratuitement au Commissariat général 500 exemplaires du catalogue complet, ainsi que 100 fascicules de chaque classe destinés aux opérations du jury, interfoliés et contenant les noms supplémentaires qui seraient indiqués par l'Administration du 1er février au 16 avril. Ces fascicules devaient être livrés quinze jours au plus après l'ouverture de l'Exposition. (Art. 14.)

En exécution de l'article 15, l'adjudicataire s'engageait à demander l'agrément de l'Administration pour le personnel préposé à la vente du catalogue dans les enceintes. La direction générale de l'exploitation déterminait l'emplacement des kiosques et des tables de vente. Éventuellement, l'adjudicataire pouvait être autorisé, sans privilège, à vendre dans ces kiosques et sur ces tables des publications périodiques ou non périodiques.

Toute suspension de la vente du catalogue, par suite d'insuffisance des approvisionnements, rendait l'entrepreneur passible d'une amende. (Art. 16.)

L'adjudication portait sur le montant d'une redevance forfaitaire. (Art. 17.)

Conformément à l'article 18, les personnes désirant prendre part à l'adjudication devaient présenter une demande sur papier timbré et y joindre les justifications d'usage.

Une commission nommée par le Commissaire général arrêtait la liste des concurrents admis. (Art. 19.)

Elle recevait ensuite les soumissions en séance publique et proclamait adjudicataire l'auteur de l'offre la plus avantageuse, si cette offre dépassait le minimum fixé par le Commissaire général et indiqué dans un pli cacheté. L'adjudication ne devenait définitive qu'après approbation du Commissaire général ou du Ministre, en cas de protestation. (Art. 23.)

Un cautionnement définitif de 50,000 francs était imposé à l'adjudicataire. (Art. 24.)

Celui-ci ne pouvait, sous peine de déchéance, céder tout ou partie de son entreprise sans le consentement exprès et écrit de l'Administration. (Art. 25.)

Avant toute action contentieuse, les litiges entre l'Administration et l'adjudicataire devaient être soumis à un jury de trois membres, dont l'un désigné par le Commissaire général, un second par l'adjudicataire et le troisième par les deux premiers. La décision de ce jury n'était obligatoire que si les deux parties l'acceptaient. (Art. 28.)

L'entrepreneur se soumettait au décret du 4 août 1894, portant Règlement général de l'Exposition, et aux règlements spéciaux intervenus ou à intervenir pour son exécution. (Art. 29.)

4. *Adjudication.* — Un arrêté du Commissaire général, en date du 10 juillet 1899, constitua ainsi la commission chargée de procéder à l'adjudication : président, le directeur général de l'exploitation; membres, le directeur général adjoint, le directeur des finances de l'Exposition, le secrétaire général, le secrétaire de la direction générale de l'exploitation, le délégué au service général de la section française, le président des comités de la classe 11 (typographie), le président des comités de la classe 13 (librairie), le chef du catalogue.

L'adjudication eut lieu le 2 août 1899. Trois concurrents formulèrent des offres. La plus avantageuse de ces offres émanait de la société anonyme des imprimeries Lemercier, qui fut déclarée adjudicataire moyennant un prix de 453,000 francs.

Peu après, le 28 août 1899, intervint un acte d'association entre la société des imprimeries Lemercier et la société en nom collectif L. Danel, ayant son siège social à Lille. M. Danel était l'imprimeur

du catalogue de 1889 et avait concouru à l'adjudication du 2 août. L'association fut acceptée, le 31 août, par le Commissaire général.

5. *Impression et publication.* — Conformément aux prévisions du cahier des charges, les dix-huit groupes de la classification ont, en général, fait chacun l'objet d'un volume distinct. Seuls, les groupes VII (agriculture) et X (aliments) comptaient trop d'exposants pour se prêter à l'application de la règle; il a fallu leur consacrer 4 volumes, savoir :

Un volume pour les classes 35, 37, 39, 40, 41 et 42 du groupe VII;

Un volume pour les classes 36 (matériel et procédés de la viticulture) et 60 (vins et eaux-de-vie de vin), qui se trouvaient ainsi réunies au catalogue comme elles l'étaient matériellement dans les galeries;

Un volume pour la classe 38 (agronomie; statistique agricole);

Un volume pour les classes du groupe X autres que la classe 60.

Le nombre des volumes correspondants aux 18 groupes s'est, dès lors, élevé à 20.

Deux autres volumes ont été affectés, l'un à l'exposition rétrospective de l'art français, l'autre à l'exposition centennale des œuvres d'art.

Il y a lieu d'y ajouter une plaquette pour l'exposition rétrospective internationale des armées de terre et de mer, et 24 fascicules ou plaquettes pour les concours temporaires.

Usant de la faculté que lui conférait son cahier des charges, l'adjudicataire a publié une série de volumes annexes, avec annonces, intitulés : *monographies des grandes industries du monde.*

L'impression a exigé l'emploi du personnel et du matériel suivants: 35 ouvriers fondeurs (pendant deux mois), 62 compositeurs (pendant 6 mois), 124 relieurs (pendant deux mois), 15 machines à fondre les caractères, 46,000 kilogrammes de caractères, 55,000 kilogrammes de papier, 58 presses mécaniques (pendant 4 mois).

Eu égard aux longs délais que nécessitait la réunion des objets devant constituer les musées centennaux, l'Administration s'est vue contrainte d'exclure ces musées du catalogue.

Désirant simplifier la tâche de l'adjudicataire, elle a consenti à la

suppression de la table alphabétique des exposants, qui devait terminer chaque volume de groupe.

Pour le surplus, le catalogue était conforme au cahier des charges.

Chacun des volumes de groupe comprenait en tête un plan d'ensemble et sept plans spéciaux : Champs-Élysées; ensemble des rives de la Seine; rives, entre l'extrémité amont de l'Exposition et le pont de l'Alma; rives, entre le pont de l'Alma et l'extrémité aval de l'Exposition; Esplanade des Invalides; Trocadéro; Champ de Mars. Les plans des Champs-Élysées, de l'Esplanade, du Trocadéro et du Champ de Mars avaient été quadrillés, et les carrés du quadrillage repérés au moyen de lettres au sommet et à la base des plans, ainsi que de numéros contre les marges. Ces dispositions permettaient d'indiquer, d'une manière assez précise, la place occupée par chaque exposant français ou étranger : le nom et la désignation des produits étaient suivis de mentions telles que : Pl. 5. — B. 6 ou Pav. (pavillon). Pl. 2.

Les volumes, du format in-8° écu, avaient les coins arrondis. Ils portaient une couverture lithographiée en couleurs, dont le dessin, dû au pinceau de M. Chartran, représentait la République tenant, d'une main, le drapeau tricolore et, de l'autre, un rameau.

Sous réserve de la dérogation au cahier des charges admise pour les musées centennaux, l'Administration a strictement observé les dates assignées à la remise des notices et des listes d'exposants. Contrairement à ce qui s'était produit lors de la plupart des expositions antérieures, elle avait pu fournir des listes complètes, avec le concours des comités d'admission, du délégué des colonies et pays de protectorat, et des commissaires généraux étrangers.

Malgré le puissant outillage et la louable activité des chefs de l'imprimerie Danel, la mise en vente du catalogue et la livraison des fascicules de classe destinés au jury international ont subi quelque retard.

Le prix des volumes était uniformément de 3 francs. Celui des fascicules de concours temporaires variait de 0 fr. 20 à 1 franc.

21 kiosques (dont 1 au bois de Vincennes) et 70 tables avaient été affectés à la vente.

Au catalogue officiel proprement dit, se sont joints trois intéressants catalogues illustrés :

Exposition rétrospective de l'art français;
Exposition centennale des œuvres d'art;
Exposition décennale des œuvres d'art.

Ces volumes spéciaux étaient imprimés par la société Lemercier et édités par M. Baschet.

2. Catalogues spéciaux des sections étrangères. — Aux termes de l'article 75 du Règlement général, chaque nation avait le droit d'imprimer et de publier à ses frais, risques et périls, un catalogue spécial des produits exposés dans sa section. L'Administration devait réglementer la vente des catalogues de cette nature dans l'enceinte de l'Exposition et percevoir une redevance à son profit.

Par un arrêté du 11 novembre 1899, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes fixa la redevance au taux presque nominal de 100 francs.

Quelques jours plus tard, le 17 novembre, intervint un arrêté du Commissaire général portant règlement détaillé pour la publication et la vente des catalogues spéciaux édités par les commissions étrangères. (Pièce annexe n° 93.)

La publication pouvait avoir lieu, soit en langue française, soit en langue étrangère, soit à la fois en langue française et en une ou plusieurs autres langues. (Art. 2.)

En exécution de l'article 3, les matières devaient être ordonnées conformément à la division en groupes et en classes de la classification générale. Le nombre des lignes affectées à chaque exposant dans chacune des classes où il aurait été admis était limité à 10, sauf addition de deux lignes dans le groupe des œuvres d'art, pour la dénomination sommaire des œuvres exposées.

Les inscriptions autorisées comprenaient le nom ou la raison sociale de l'exposant, son adresse, la nomenclature des objets exposés, les récompenses obtenues dans les précédentes expositions universelles internationales d'un caractère officiel. Elles ne pouvaient servir, sous

aucun prétexte, à donner une appréciation des mérites artistiques, industriels ou commerciaux de l'exposant, ni de la qualité des produits. (Art. 4.)

Toute insertion de réclames et d'annonces demeurait interdite. Il en était de même des insertions qui eussent porté atteinte au privilège de l'adjudicataire du catalogue général officiel. Mais les commissions étrangères avaient la faculté de joindre à la liste des exposants une ou plusieurs notices sur l'histoire et la situation économique, industrielle, agricole et artistique de leur pays. (Art. 5.)

En principe, la vente n'était autorisée que dans les emplacements régulièrement attribués à chaque nation. Toutefois, elle pouvait également, après entente des intéressés avec l'adjudicataire du catalogue général officiel, avoir lieu dans les kiosques et sur les tables de cet adjudicataire. (Art. 6.)

Les catalogues spéciaux devaient être, soit distribués gratuitement soit vendus à un prix ne dépassant pas le prix de revient. (Art. 7.)

Un grand nombre de commissariats généraux étrangers profitèrent de la faculté qui leur était conférée.

Les catalogues spéciaux ainsi publiés furent les suivants :

1° En langue française : Autriche (12 volumes), Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Guatemala, Hongrie, Italie, Japon, Libéria, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse;

2° Dans la langue nationale de la section : Espagne, Grande-Bretagne ;

3° Dans la langue nationale de la section et en langue française : Allemagne, Autriche, Etats-Unis.

Outre les catalogues, beaucoup de commissions éditèrent des publications relatives à leur pays. Quelques-unes de ces publications sont très importantes et offrent le plus vif intérêt documentaire.

CHAPITRE XIV.

JUGEMENT DES ŒUVRES ET PRODUITS EXPOSÉS. — RÉCOMPENSES. RAPPORTS DU JURY.

1. Constitution du jury international des récompenses. — 1. *Jurys de classe.* — Le décret du 4 août 1894 portant Règlement général pour l'Exposition universelle de 1900 contenait des dispositions précises et détaillées sur l'organisation du jury international, sur ses opérations et sur l'attribution des récompenses. Ces dispositions ayant été rappelées et commentées dans la première partie de mon rapport, il ne me reste à donner ici que des renseignements sommaires au sujet de leur application.

Pour l'ensemble des classes, le nombre total des jurés titulaires s'est élevé à 1,819, chiffre qui, eu égard aux expositions collectives et aux concours temporaires, a paru satisfaire à la règle de proportionnalité avec le nombre des exposants posée par l'article 77 du Règlement général. Quant au nombre total des jurés suppléants, il était de 516 et n'atteignait, dès lors, pas le tiers du nombre des jurés titulaires.

La répartition des jurés entre les diverses classes a eu pour base le nombre des exposants, les surfaces occupées et la variété des branches de production comprises dans ces classes. En moyenne, il y avait par classe 15 jurés titulaires et 4 jurés suppléants. La classe le plus largement pourvue était celle des vins et eaux-de-vie de vin (n° 60), qui comptait 79 titulaires et 19 suppléants; la classe le moins bien dotée était celle de l'hygiène et du matériel sanitaire des armées de terre et de mer (n° 121), qui ne comptait que 4 titulaires sans suppléants.

Des négociations avaient dû être engagées avec les commissaires généraux étrangers pour la distribution des sièges de jurés entre la France et les différents pays participants. Ces négociations laborieuses,

mais toujours empreintes d'un esprit d'irréprochable impartialité et de cordiale courtoisie, aboutirent aux résultats suivants :

1. RÉPARTITION ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS.

CATÉGORIES DE JURÉS.	FRANCE.	ÉTRANGER.	TOTAUX.
Jurés titulaires	1,128	691	1,819
Jurés suppléants	294	222	516
TOTAUX	1,422	913	2,335

2. RÉPARTITION ENTRE LES DIVERS PAYS ÉTRANGERS.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	NOMBRE DES JURÉS			DÉSIGNATION DES ÉTATS.	NOMBRE DES JURÉS		
	TITULAIRES.	SUPPLÉANTS.	TOTAL.		TITULAIRES.	SUPPLÉANTS.	TOTAL.
Allemagne	72	18	90	Report	453	147	600
Andorre	1	//	1	Mexique	12	5	17
Autriche	35	13	48	Monaco	2	3	5
Belgique	44	14	58	Nicaragua	2	2	4
Bosnie-Herzégovine	3	2	5	Norvège	11	3	14
Bulgarie	8	2	10	Orange	1	//	1
Chine	3	//	3	Pays-Bas	25	6	31
Corée	1	1	2	Pérou	7	5	12
Danemark	13	6	19	Perse	1	2	3
Équateur	7	3	10	Portugal	15	7	22
Espagne	19	5	24	Roumanie	17	1	18
États-Unis	73	21	94	Russie	69	20	89
Grande-Bretagne	68	25	93	Saint-Marin	1	//	1
Grèce	7	4	11	Salvador	2	2	4
Guatemala	2	2	4	Serbie	6	4	10
Hongrie	34	16	50	Siam	5	1	6
Italie	35	9	44	Sud-Africaine (République)	3	//	3
Japon	22	4	26	Suède	16	4	20
Libéria	1	//	1	Suisse	38	10	48
Luxembourg	4	//	4	Turquie	5	//	5
Maroc	1	2	3				
A reporter	453	147	600	TOTAUX	691	222	913

Choisis dans les catégories de personnes énumérées à l'article 77 du Règlement général, les jurés français titulaires ou suppléants ont été nommés : 1° par décrets du 18 avril et du 1er mai 1900, pour le groupe de l'horticulture dont les concours temporaires s'ouvraient le 18 avril; 2° par décret du 15 mai 1900, pour les autres groupes. Des décrets ultérieurs du 22 mai et du 22 juin apportèrent quelques additions à la liste primitive.

Pour les pays étrangers, la désignation a été faite par les commissaires généraux des divers États, qui, d'ailleurs, avaient eu soin de soumettre au directeur général de l'exploitation les titres des candidats.

Aux termes de l'article 77 du Règlement, chaque jury de classe avait à élire son bureau; le président et le vice-président devaient être de nationalités différentes, l'un français, l'autre étranger. 6 présidences et 115 vice-présidences ont été ainsi attribuées aux pays participants :

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	PRÉSIDENCES.	VICE-PRÉSIDENCES.	DÉSIGNATION DES ÉTATS.	PRÉSIDENCES.	VICE-PRÉSIDENCES.
Allemagne	1	17	Report	1	75
Autriche	//	10	Italie	//	6
Belgique	//	9	Norvège	//	1
Bosnie-Herzégovine	//	1	Pays-Bas	//	4
Danemark	//	5	Portugal	//	1
Espagne	//	5	Roumanie	//	2
États-Unis	//	12	Russie	3	15
Equateur	//	1	Serbie	//	1
Grande-Bretagne	//	10	Suède	//	5
Hongrie	//	5	Suisse	2	5
A reporter	1	75	Totaux	6	115

Sauf pour la classe 3 (enseignement supérieur; institutions scientifiques), les rapporteurs étaient français; exceptionnellement, le jury de la classe 3 avait élu un délégué des États-Unis. Quant aux secrétaires, ils appartenaient sans exception à l'élément français.

La séance d'élection avait lieu, pour chaque jury, sous la présidence du directeur général de l'exploitation, assisté du directeur général adjoint.

Voici la liste nominative des présidents :

NUMÉROS des CLASSES.	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES CLASSES.	NOMS DES PRÉSIDENTS.
1	Enseignement primaire	M. Léon Bourgeois.
2	Enseignement secondaire	M. Schwartz (Russie).
3	Enseignement supérieur	M. Bornet.
4	Enseignement spécial artistique	M. Chipiez.
5	Enseignement spécial agricole	M. Risler.
6	Enseignement spécial industriel et commercial	M. Bouquet.
7	Peintures. Cartons. Dessins	M. Gérôme.
8	Gravure et lithographie	M. Beraldi.
9	Sculpture et gravure en médailles	M. Guillaume.
10	Architecture	M. Vaudremer.
11	Typographie	M. Chamerot.
12	Photographie	M. Davanne.
13	Librairie	M. Belin.
14	Géographie, cosmographie, topographie	M. Bouquet de la Grye.
15	Instruments de précision	M. le colonel Laussedat.
16	Médecine et chirurgie	M. le Dr Pinard.
17	Instruments de musique	M. Lyon.
18	Matériel de l'art théâtral	M. Gailhard.
19	Machines à vapeur	M. Hirsch.
20	Machines motrices diverses	M. Prášil (Suisse).
21	Appareils divers de la mécanique	M. Léauté.
22	Machines-outils	M. Bariquand.
23	Production et utilisation mécaniques de l'électricité.	M. le colonel Turrettini (Suisse).
24	Électro-chimie	M. Moissan.
25	Éclairage électrique	M. Fontaine.
26	Télégraphie et téléphonie	M. Raymond.
27	Applications diverses de l'électricité	M. d'Arsonval.
28	Matériaux, matériel et procédés du génie civil	M. Guillotin.
29	Modèles, plans et dessins de travaux publics	M. Guillain.
30	Carrosserie, charronnage, automobiles, cycles	M. Cottenet.
31	Sellerie et bourrellerie	M. Savoy.
32	Matériel des chemins de fer et tramways	M. Lethier.
33	Matériel de la navigation de commerce	M. A. Lefèvre-Pontalis.
34	Aérostation	M. Decauville.
35	Matériel des exploitations rurales	M. Lavalard.
36	Matériel de la viticulture	M. Viala.
37	Matériel des industries agricoles	M. Ronna.
38	Agronomie	M. Tisserand.
39	Produits agricoles alimentaires d'origine végétale	M. Jonnart.
40	Produits agricoles alimentaires d'origine animale	M. Legludic.
41	Produits agricoles non alimentaires	M. J. Develle.
42	Insectes utiles ou nuisibles	M. Prillieux.
43	Matériel de l'horticulture	M. Viger.

NUMÉROS des CLASSES.	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES CLASSES.	NOMS DES PRÉSIDENTS.
44	Plantes potagères	M. Niolet.
45	Arbres fruitiers et fruits	M. Baltet.
46	Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement	M. Lévêque.
47	Plantes de serre	M. Doin.
48	Graines, semences et plants de l'horticulture	M. Mussat.
49	Matériel des exploitations forestières	M. Zurlinden.
50	Produits des exploitations forestières	M. Ouvré.
51	Armes de chasse	M. Fauré-Le Page.
52	Produits de la chasse	M. Goy.
53	Pêche	M. Gerville-Réache.
54	Cueillettes	M. le Dr Dubois.
55	Matériel des industries alimentaires	M. Boire.
56	Produits farineux	M. Waÿ.
57	Boulangerie et pâtisserie	M. Cornet.
58	Conserves de viande, etc.	M. Ch. Prevet.
59	Sucre, confiserie, condiments	M. Macherez.
60	Vins et eaux-de-vie de vin	M. Kester.
61	Sirops, liqueurs, spiritueux	M. Cusenier.
62	Boissons diverses	M. Bertrand-Oser.
63	Mines, minières et carrières	M. Darcy.
64	Grosse métallurgie	M. le baron de Nervo.
65	Petite métallurgie	M. Pinard.
66	Décoration fixe des édifices	M. Georges Berger.
67	Vitraux	M. Magne.
68	Papiers peints	M. Gillou.
69	Meubles	M. Chevrie.
70	Tapis, tapisseries, etc.	M. Ch. Legrand.
71	Décoration mobile et ouvrages du tapissier	M. Frantz Jourdain.
72	Céramique	M. Hache.
73	Cristaux et verrerie	M. L. Appert.
74	Chauffage et ventilation	M. Piet.
75	Éclairage non électrique	M. Bengel.
76	Matériel de la filature et de la corderie	M. Fougeirol.
77	Matériel de la fabrication des tissus	M. Denis.
78	Matériel du blanchiment, de la teinture, etc.	M. Lederlin.
79	Matériel de la couture et de l'habillement	M. Hautin.
80	Fils et tissus de coton	M. Ponnier.
81	Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.	M. Saint.
82	Fils et tissus de laine	M. Balsan.
83	Soies et tissus de soie	M. Chabrières.
84	Dentelles, broderies, passementeries	M. Ancelot.
85	Confection et couture	M. Worth.
86	Industries diverses du vêtement	M. Muzet.
87	Arts chimiques et pharmacie	M. Troost.
88	Fabrication du papier	M. Laroche-Joubert.
89	Cuirs et peaux	M. Poullain.

NUMÉROS des CLASSES.	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES CLASSES.	NOMS DES PRÉSIDENTS.
90	Parfumerie	M. Prot.
91	Tabacs et allumettes chimiques	M. Brunet.
92	Papeterie	M. Putois.
93	Coutellerie	M. Cardeilhac.
94	Orfèvrerie	M. Bouilhet.
95	Joaillerie et bijouterie	M. Aucoc.
96	Horlogerie	M. Rodanet.
97	Bronze, fonte, ferronnerie d'art	M. Thiébaut.
98	Brosserie, maroquinerie, etc	M. Dupont.
99	Industrie du caoutchouc. Campement	M. Sriber.
100	Bimbeloterie	M. Chauvin.
101	Apprentissage; protection de l'enfance ouvrière	M. de Raffalovich (Russie).
102	Rémunération du travail. Participation aux bénéfices.	M. Marléjouls.
103	Industrie. Associations coopératives. Syndicats	M. Ribot.
104	Culture. Syndicats. Crédit agricole	M. Séblink.
105	Sécurité des ateliers, réglementation du travail	M. Linder.
106	Habitations ouvrières	M. Jules Siegfried.
107	Sociétés coopératives de consommation	M. Lourties.
108	Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers	M. A. Leroy Beaulieu.
109	Institutions de prévoyance	M. Cheysson.
110	Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens	M. L. Aucoc.
111	Hygiène	M. le Dr Brouardel.
112	Assistance publique	M. Monod.
113	Procédés de colonisation	M. Semenoff (Russie).
114	Matériel colonial	M. Saint-Germain.
115	Produits destinés à l'exportation dans les colonies	M. Le Myre de Vilers.
116	Armement et matériel de l'artillerie	M. le général de la Noë.
117	Génie militaire	M. Barbier.
118	Génie maritime	M. Huin.
119	Cartographie, hydrographie, etc	M. le lieutenant-colonel Kuntze (Allemagne).
120	Services administratifs des armées	M. l'intendant général Simon.
121	Hygiène et matériel sanitaire des armées	M. le Dr Vaillard.

Profitant de la faculté que leur donnait l'article 77 du Règlement, 52 jurys de classe s'adjoignirent des experts, généralement pris en dehors des membres du jury international. Ces experts étaient au nombre de 403, dont 374 français et 29 étrangers. La classe 60 (vins et eaux-de-vie de vin) en comptait, à elle seule, 130, dont 124 français, et la classe 61 (sirops et liqueurs; spiritueux divers: alcools d'industrie), 39, tous français.

Très peu de jurys se réunirent, conformément aux prévisions de l'article 77 du Règlement, pour l'examen et le jugement en commun d'objets déterminés.

2. *Jurys de groupe.* — Conformément à l'article 78 du Règlement général, les jurys de groupe devaient avoir un président, deux ou trois vice-présidents et un secrétaire nommés par décret. Le nombre des vice-présidences fut uniformément fixé à trois, afin de permettre, dans chaque groupe, une répartition égale des sièges de président ou de vice-président entre la France et l'étranger. A titre exceptionnel, l'élément étranger reçut les trois vice-présidences des groupes II (œuvres d'art) et XIII (fils, tissus, vêtements).

La désignation des présidents ou vice-présidents étrangers exigea de longs pourparlers avec les commissaires généraux des divers pays. Il fallait ne choisir que des personnes s'imposant par leur autorité reconnue, donner la préférence dans chacun des groupes aux nationalités dont les expositions présentaient le plus d'importance, maintenir un juste équilibre entre les différents Etats, veiller à ce que les principaux pays eussent tous au moins un représentant dans ces hautes fonctions qui donnaient accès au Jury supérieur.

A la date du 22 juin 1900, fut signé le décret de nomination. Les tableaux suivants indiquent la part faite aux États étrangers :

TABLEAU PAR GROUPES.

DÉSIGNATION DES GROUPES.		PRÉSIDENCE.	VICE-PRÉSIDENCES.
I.	Éducation et enseignement	//	Portugal, Italie.
II.	OEuvres d'art	//	Italie, Pays-Bas, Grande-Bretagne.
III.	Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts......	États-Unis.	Grande-Bretagne.
IV.	Matériel et procédés généraux de la mécanique	Allemagne.	Belgique.
V.	Électricité	//	États-Unis, Suisse.
VI.	Génie civil. Moyens de transport......	//	Autriche, Belgique.
VII.	Agriculture	//	Russie, Allemagne.
VIII.	Horticulture et arboriculture.........		Japon, Luxembourg.
IX.	Forêts. Chasse. Pêche. Cueillettes	//	États-Unis, Hongrie.
X.	Aliments	//	Russie, Espagne.

DÉSIGNATION DES GROUPES.	PRÉSIDENCE.	VICE-PRÉSIDENCES.
XI. Mines. Métallurgie	//	Hongrie, Suède.
XII. Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations	//	Autriche, Norvège.
XIII. Fils, tissus, vêtements	//	Italie, Grande-Bretagne, Espagne.
XIV. Industrie chimique	Allemagne.	Grande-Bretagne.
XV. Industries diverses	Suisse.	Allemagne.
XVI. Économie sociale. Hygiène, assistance publique	//	Russie, États-Unis.
XVII. Colonisation	//	Portugal, Danemark.
XVIII. Armées de terre et de mer	Russie.	Roumanie.

TABLEAU PAR PAYS.

DÉSIGNATION DES PAYS.	PRÉSIDENCES.	VICE-PRÉSIDENCES.	DÉSIGNATION DES PAYS.	PRÉSIDENCES.	VICE-PRÉSIDENCES.
Allemagne	2	2	Report	3	22
Autriche	//	2	Luxembourg	//	1
Belgique	//	2	Norvège	//	1
Danemark	//	1	Pays-Bas	//	1
Espagne	//	2	Portugal	//	2
États-Unis	1	3	Russie	1	3
Grande-Bretagne	//	4	Roumanie	1	//
Hongrie	//	2	Suède	1	//
Italie	//	3	Suisse	1	1
Japon	//	1	Totaux	7	31
A reporter	3	22	Total général	38	

Il n'est que juste de rappeler les noms des hommes dévoués qui ont présidé les jurys de groupe :

NUMÉROS des GROUPES.	NOMS DES PRÉSIDENTS.	NUMÉROS des GROUPES.	NOMS DES PRÉSIDENTS.
I	M. Léon Bourgeois.	X	M. Ch. Prevet.
II	M. Bonnat.	XI	M. Haton de la Goupillière.
III	M. le professeur Gore (États-Unis).	XII	M. Georges Berger.
IV	M. Hartmann (Allemagne).	XIII	M. Balsan.
V	M. Mascart.	XIV	M. le docteur Witt (Allemagne).
VI	M. Guillain.	XV	M. le colonel Perret (Suisse).
VII	M. Tisserand.	XVI	M. Jules Siegfried.
VIII	M. Truffaut.	XVII	M. Dislère.
IX	M. Goy.	XVIII	M. le contre-amiral de Szelenoy (Russie).

3. *Jury supérieur.* — Aux termes de l'article 79 du Règlement général, le Jury supérieur avait pour président d'honneur le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et pour vice-présidents d'honneur le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le Ministre de l'agriculture et le Commissaire général. En faisaient partie de droit : les présidents et vice-présidents des jurys de groupe; les commissaires généraux des pays comptant plus de 500 exposants inscrits au catalogue; les membres du Comité supérieur de revision; les directeurs généraux; les directeurs et le secrétaire général de l'Exposition; le directeur des beaux-arts; le directeur de l'agriculture; le délégué des colonies et pays de protectorat. Un décret ultérieur devait fixer la composition définitive du Jury supérieur et désigner les membres de son bureau.

Parmi les membres de droit énumérés à l'article 79 du Règlement général figuraient les commissaires généraux des pays suivants qui avaient plus de 500 exposants inscrits : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Équateur, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Portugal, Roumanie, Russie, Suisse.

Le décret complémentaire prévu par le Règlement général intervint le 22 juin 1900. Il constituait ainsi le bureau du Jury supérieur :

Président...... M. Léon Bourgeois, député, ancien président du Conseil des ministres;

Vice-présidents : MM. Magnin, vice-président du Sénat, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien Ministre des finances, président du Comité supérieur de revision;

Aynard, vice-président de la Chambre des députés, ancien président de la chambre de commerce de Lyon, vice-président du Comité supérieur de revision;

Poirrier, sénateur, ancien président de la chambre de commerce de Paris, vice-président du Comité supérieur de revision;

Berthelot, sénateur, ancien Ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique et des beaux-arts, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences;

Guillaume, membre de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts, directeur de l'école de France à Rome;

Secrétaires : MM. le secrétaire de la direction générale de l'exploitation;
le délégué au service général des sections étrangères;
le délégué au service général de la section française;
Claude Lafontaine, banquier, membre-trésorier de la chambre de commerce de Paris, secrétaire du Comité supérieur de revision;
Sohier, juge au tribunal de commerce de la Seine, secrétaire du Comité supérieur de revision.

Ce décret appelait, en outre, à siéger dans le Jury supérieur de hautes personnalités françaises ou étrangères, ainsi que plusieurs fonctionnaires de l'Exposition. Étaient notamment désignés les commissaires généraux de la Bosnie-Herzégovine, de la Chine, du Danemark, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, du Pérou, de la Serbie et de la Suède, pays qui, sans compter 500 exposants inscrits au catalogue, avaient néanmoins organisé des expositions comparables à celles d'autres pays remplissant la condition réglementaire.

Les commissaires généraux des Etats-Unis, de la Hongrie et de l'Italie, empêchés d'assister aux séances, furent remplacés par les commissaires généraux adjoints de ces Etats, en vertu d'un décret du 2 août 1900.

Finalement, le Jury supérieur comprenait 184 membres, dont 117 français et 67 étrangers.

Les sièges attribués aux étrangers se répartissaient comme il suit :

DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE.	DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE.	DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE.
Allemagne	5	États-Unis	6	Norvège	2
Autriche	3	Grande-Bretagne	5	Pays-Bas	2
Belgique	3	Grèce	2	Pérou	1
Bosnie-Herzégovine	1	Hongrie	3	Portugal	3
Bulgarie	1	Italie	4	Roumanie	2
Chine	1	Japon	2	Russie	6
Danemark	2	Luxembourg	1	Serbie	1
Équateur	1	Mexique	1	Suède	2
Espagne	3	Monaco	1	Suisse	3

Un arrêté du Ministre du commerce, en date du 2 août 1900, avait, d'ailleurs, attaché au Jury supérieur dix secrétaires administratifs pris dans le personnel de l'Exposition.

2. Opérations du jury international des récompenses. — 1. *Jurys de classe.* — Antérieurement à l'élection des bureaux, les membres des jurys de classe furent réunis, le 23 mai 1900, dans la salle des fêtes du Trocadéro, en une première assemblée plénière. La séance était présidée par M. Millerand, Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, aux côtés de qui avaient pris place : M. Leygues, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; M. Jean Dupuy, Ministre de l'agriculture; le Commissaire général. A la suite d'un discours de bienvenue prononcé par le Ministre du commerce, le Commissaire général lut et commenta brièvement les articles du Règlement qui avaient trait à l'organisation du jury international, à ses opérations, à l'attribution des récompenses; confiant dans la haute compétence des jurés, dans leur absolue impartialité, dans la cordiale entente des représentants de toutes les nationalités, dans la fidélité de l'élément français aux vieilles traditions hospitalières et chevaleresques du pays, il remercia les membres de l'assemblée de l'éclatant service qu'ils allaient rendre à l'humanité et les pria de se mettre immédiatement à l'œuvre, en commençant par l'élection des présidents, vice-présidents, rapporteurs et secrétaires.

Dans chaque classe, aussitôt après l'élection du bureau, le président prit la direction des travaux et le jury régla en toute liberté la marche de ses opérations.

L'Administration avait eu soin de distribuer des exemplaires interfoliés du catalogue, sur lesquels les jurés pouvaient inscrire leurs notes en regard des noms d'exposants.

Tous les exposants étaient régulièrement convoqués aux visites du jury, soit par voie d'affiches apposées dans l'enceinte des classes, soit par voie d'avis individuels. Les commissaires généraux étrangers recevaient également un avis du président ou des jurés de leur nationalité.

Chacun des jurés cotait les produits suivant une échelle numérique

uniforme qu'avait indiquée la direction générale de l'exploitation et dont les degrés correspondaient à la mention honorable, à la médaille de bronze, à la médaille d'argent, à la médaille d'or et au grand prix. La proposition de récompense s'établissait d'après la moyenne des cotes attribuées par les divers membres du jury.

Les jurés suppléants assistaient aux opérations, pour être en mesure de prendre utilement, le cas échéant, la place des jurés titulaires absents.

Des procès-verbaux minutieux étaient tenus par les secrétaires.

Après l'achèvement de l'examen des objets exposés, les jurys de classe dressèrent chacun et firent parvenir à la direction générale de l'exploitation, conformément à l'article 81 du Règlement général : 1° une liste des exposants mis hors concours par application de l'article 89; 2° une liste, par ordre de mérite et sans distinction de nationalité, des récompenses qu'ils proposaient de décerner aux exposants; 3° une liste semblable à la précédente pour les collaborateurs, ingénieurs, contremaîtres et ouvriers, qui s'étaient particulièrement distingués dans la production d'objets remarquables figurant à l'Exposition. La liste des propositions de récompenses en faveur des exposants reproduisait les cotes moyennes servant de base à ces propositions.

Il est à peine besoin de dire combien la tâche des jurys fut laborieuse et ingrate, surtout dans certaines classes où le nombre des exposants atteignait un chiffre exceptionnellement élevé.

Le Règlement général fixait le 30 juin comme terme extrême pour la remise des listes à l'Administration. Ce terme fut dépassé en fait. malgré les pressantes instances de la direction générale de l'exploitation.

Au fur et à mesure de la réception des listes, des copies en étaient faites d'urgence et envoyées, d'une part aux présidents des jurys de groupe, d'autre part à l'imprimerie du *Journal officiel* qui pouvait ainsi préparer sans retard la publication du palmarès pour le jour de la distribution solennelle des récompenses.

Les travaux des jurys de classe se sont accomplis sans incident sérieux. Deux faits seulement méritent d'être relatés.

Certaines indiscrétions ayant été commises, le Commissaire général a dû rappeler les prescriptions formelles de l'article 85 du Règlement général, qui exigeait, à tous les degrés, le secret le plus rigoureux sur les délibérations du jury international.

Dans le groupe des œuvres d'art, qui tient à ses traditions et qui a toujours eu des immunités, les jurys ont décidé de ne point accorder de récompenses aux artistes, quand ces récompenses devraient être inférieures à celles de 1889, et leur détermination a été sanctionnée par le Jury supérieur.

2. *Jurys de groupe.* — Aux termes de l'article 82 du Règlement général, la mission des jurys de groupe consistait à reviser les listes préparées par les jurys de classe, pour assurer autant que possible l'unité et l'harmonie dans l'attribution des récompenses. Ils devaient s'adjoindre successivement les jurys des diverses classes et délibérer avec eux des questions concernant ces classes.

Par une circulaire du 2 juillet 1900, les directeurs généraux de l'exploitation leur rappelèrent les dispositions réglementaires et précisèrent les points sur lesquels leur attention paraissait devoir principalement se porter. Suivant les indications de cette circulaire, il convenait que les jurys de groupe prissent comme base de leurs travaux l'ordre de classement établi par les jurys de classe à la suite d'études détaillées et avec des garanties incontestées de compétence. Ce point de départ admis, les jurys de groupe avaient à réparer les omissions involontaires commises dans l'examen des produits, à statuer sur les litiges entre des classes de leur groupe pour l'attribution du jugement d'objets déterminés, à poursuivre un accord avec les autres jurys de groupe intéressés quand les jurys de classe en compétition ne relèveraient pas tous deux de leur juridiction, à corriger les excès d'indulgence ou de rigueur des jurys de classe dans l'application de l'échelle des récompenses, à unifier la jurisprudence sur la solution donnée aux questions de principe, à revoir soigneusement les mises hors concours.

Grâce à ces instructions, grâce aussi au petit nombre des réclamations dont ils furent saisis, les jurys de groupe purent mener assez

rapidement leurs opérations et remettre les listes revisées à la direction générale de l'exploitation avant le 31 juillet, date déterminée par le Règlement.

3. *Jury supérieur.* — Dès le 3 août, le Jury supérieur tint une première séance d'inauguration sous la présidence de M. Millerand, Ministre du commerce, assisté de M. Leygues, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, de M. Jean Dupuy, Ministre de l'agriculture, et du Commissaire général. Après une allocution de M. Millerand et des explications du Commissaire général sur le mandat dévolu au Jury supérieur, M. Léon Bourgeois prit la présidence effective et l'assemblée délibéra aussitôt relativement à la procédure qu'elle aurait à suivre pour aboutir dans le moindre délai. Eu égard à l'impossibilité d'un examen de détail en réunion plénière, le Jury supérieur confia cet examen à une commission prise dans son sein et comprenant : 1° les membres du bureau; 2° les dix-huit présidents des jurys de groupe, avec faculté de remplacement par l'un des vice-présidents dans le cas d'absence; 3° le Commissaire général et les directeurs généraux de l'exploitation; 4° les délégués des beaux-arts, de l'agriculture, des colonies et pays de protectorat. Nettement circonscrite, la tâche de la commission avait un caractère purement préparatoire; les décisions définitives demeuraient réservées au Jury supérieur réuni de nouveau en séance plénière.

La commission ainsi constituée ne tint pas moins de 16 longues séances, pendant lesquelles M. Léon Bourgeois ne cessa de prodiguer son merveilleux talent, son admirable souplesse d'esprit, sa claire vision de l'impartiale justice, ses incomparables qualités de conciliateur.

Elle adopta d'abord les règles suivantes pour l'ordre de ses travaux :

1° Les délibérations du jury international étant secrètes et les propositions des jurys de classe ou des jurys de groupe ne pouvant, dès lors, être réputées connues des intéressés, une fin de non-recevoir serait opposée aux réclamations des exposants qui auraient pour objet, soit le relèvement de leur récompense, soit l'abaissement des récompenses

IMPRIMERIE NATIONALE.

de producteurs concurrents. Seules, les demandes de modifications introduites par un membre du Jury supérieur bénéficieraient de la recevabilité.

2° Chacun des présidents de groupe procéderait à une étude préalable des réclamations concernant les classes de son groupe et présenterait ensuite un rapport verbal à la commission qui statuerait.

Au besoin, les présidents s'entoureraient des personnes compétentes dont le concours leur paraîtrait nécessaire.

Éventuellement, pour les objets ayant un caractère mixte, les présidents de deux groupes travailleraient en commun et formeraient, s'il en était besoin, des comités mixtes[1].

3° En ce qui concernait spécialement les étrangers, chaque président de groupe se mettrait personnellement en rapport avec les commissaires généraux des pays intéressés pour l'étude des réclamations.

Ultérieurement, les commissaires généraux étrangers seraient appelés à tour de rôle devant la commission et invités à s'expliquer sur celles des réclamations concernant leurs nationaux au sujet desquelles ils croiraient devoir insister.

4° Certains jurys de classe ou de groupe semblant s'être montrés beaucoup plus larges que les autres au point de vue du nombre et du degré des récompenses, le Commissariat général signalerait les écarts et, après avoir entendu les présidents des jurys de groupe, la commission, tout en y apportant une extrême prudence, aviserait aux moyens d'établir un juste équilibre entre les classes.

5° Les listes relatives aux collaborateurs n'ayant pu être toujours dressées avec la même maturité que les listes relatives aux exposants, il appartiendrait, le cas échéant, aux présidents de groupe de soumettre à la commission des propositions complémentaires.

A propos de l'examen au fond des listes préparées par les jurys de

[1] L'exemple le plus caractéristique d'application de cette règle a été la revision en commun par les présidents des groupes X (aliments) et XVII (colonisation) des récompenses proposées pour la classe 115 (produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies).

classe et de groupe, la commission eut à résoudre différentes questions de principe et à adopter des solutions générales. L'exposé de ces solutions trouvera plus naturellement sa place dans le paragraphe consacré aux récompenses.

La commission n'épargna ni son temps, ni son labeur. Toutes les réclamations recevables, toutes les observations auxquelles donnaient lieu les listes furent, de sa part, l'objet d'une discussion attentive.

Bien que résolue à ne modifier qu'exceptionnellement les décisions des jurys de classe approuvées par les jurys de groupe, elle y apporta néanmoins les rectifications que commandait la justice.

Sa bienveillance à l'égard des étrangers ne se lassa pas un seul instant. Elle sut tenir un compte équitable de l'éloignement des pays d'origine, des difficultés qu'avaient rencontrées les exposants des contrées lointaines pour développer leur exposition et mettre complètement en lumière leurs facultés productrices.

Des motifs analogues l'amenèrent à être très large vis-à-vis de nos colonies.

L'une des parties les plus lourdes de sa tâche fut l'appréciation des produits qui avaient échappé aux jurys de classe et de groupe par suite de circonstances telles que leur non-inscription au catalogue ou leur dispersion en dehors des galeries générales.

Il y a lieu de signaler aussi d'assez nombreuses décisions concernant des questions de classement pour lesquelles les comités de groupe ne s'étaient pas mis d'accord.

Dans une seconde séance plénière tenue au palais des Congrès le 13 août, le Jury supérieur, après avoir entendu un rapport très précis de M. Léon Bourgeois, ratifia l'œuvre de la commission et sanctionna notamment d'une manière expresse toutes les résolutions de principe qui lui étaient soumises, en les complétant sur quelques points d'importance secondaire. Il investit, en outre, la commission des pouvoirs les plus étendus pour prononcer, dans le sens de ces résolutions, au sujet des difficultés susceptibles de surgir encore ultérieurement. Enfin, avant de se séparer, il rendit, d'accord avec le Commissaire général, un hommage mérité à son président.

La commission continua à siéger du 13 au 17 août. Puis elle se sépara, à son tour, après avoir institué : 1° une sous-commission comprenant le président du Jury supérieur et cinq présidents de jurys de groupe, pour corriger les erreurs matérielles qui viendraient à se révéler, et, spécialement, pour statuer sur les réclamations d'exposants non jugés; 2° une délégation formée de deux présidents et du directeur de l'agriculture pour arrêter, conformément à l'article 93 du Règlement général, la liste des récompenses méritées par les exposants du groupe de l'horticulture qui, ayant participé d'une manière suivie aux concours temporaires de ce groupe, pourraient être considérés comme des exposants permanents.

Grâce à l'activité exceptionnelle imprimée aux travaux du Jury supérieur, la distribution solennelle des récompenses put avoir lieu le 18 août, c'est-à-dire près d'un mois et demi plus tôt qu'en 1889. Il sera rendu compte de cette cérémonie dans un autre chapitre.

En même temps, le *Journal officiel* publiait une première édition du palmarès.

Des réclamations nouvelles devaient nécessairement se produire, quand furent ainsi connues les décisions du jury international. La sous-commission les examina toutes avec la plus extrême conscience, mais en se maintenant dans les limites de son mandat; elle répara les erreurs matérielles dûment constatées et combla, en particulier, pour les collaborateurs, des omissions regrettables tenant à ce qu'en dépit des efforts de l'Administration beaucoup d'exposants avaient négligé de faire des propositions en temps utile. Cette revision dernière exigea un assez long délai, à l'expiration duquel la liste officielle des récompenses put être définitivement arrêtée et publiée par l'Administration, en conformité de l'article 87 du Règlement général.

4. *Insignes du jury.* — Les membres du jury international des récompenses devaient recevoir un insigne attestant leur qualité. Cet insigne, dû au talent de M. L. Bottée, artiste graveur, et fourni par M. Aucoc agissant comme président de la chambre syndicale de la bijouterie, mesurait 40 millimètres de hauteur et 22 millimètres de



INSIGNES DU JURY

largeur; il avait la forme d'une plaquette demi-circulaire au sommet et rectangulaire à la base; un bouton d'attache permettait de l'adapter à la boutonnière.

M. Bottée avait choisi le thème suivant : assise sur un siège antique, une femme à demi drapée tenait, d'une main, la trompette de la renommée et, de l'autre, une palme de récompense; à la partie inférieure, un cartouche soutenu par l'égide de Minerve, emblème de la sagesse, portait le mot *Jury;* au sommet, un flambeau ailé, symbole du progrès, éclairait de ses rayons la date de 1900.

L'insigne était en argent doré pour tous les membres du jury, sans distinction entre le Jury supérieur et les jurys de groupe ou de classe.

3. Récompenses. — 1. *Rappel de la nature des récompenses. – Adjonction d'une médaille aux diplômes.* — Les récompenses aux exposants de la section contemporaine et à leurs collaborateurs étaient, en vertu de l'article 88 du Règlement général, décernées sous forme de diplômes signés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et par le Commissaire général : diplômes de grand prix, diplômes de médaille d'or, diplômes de médaille d'argent, diplômes de médaille de bronze, diplômes de mention honorable[1].

Comme en 1889, le Ministre décida, sur la proposition du Commissaire général, l'adjonction d'une médaille nominative en bronze à tous les diplômes autres que ceux de mention honorable, et cette mesure fut très favorablement accueillie par les intéressés : en effet, la médaille est le signe le plus usuel des distinctions obtenues dans les expositions; elle s'insère dans les médailliers qui ornent les cabinets des industriels ou les salles de vente; elle se prête aisément aux reproductions en fac-similé sur les papiers de commerce. Les titulaires de grands prix ou de médailles d'or recevaient d'ailleurs la faculté de faire frapper par l'administration des monnaies et médailles, avec l'autorisation du Commissariat général, un exemplaire en or ou en vermeil de la médaille, les frais de cette frappe restant entièrement à leur

[1] Un diplôme analogue parut devoir être délivré aux exposants hors concours.

charge[1] : les titulaires de médailles d'argent pouvaient obtenir dans les mêmes conditions un exemplaire en argent.

Une seule médaille était délivrée pour les expositions collectives.

2. *Règles générales diverses adoptées par le Jury supérieur pour l'attribution des récompenses.* — Le Règlement général du 4 août 1894 édictait des dispositions très précises pour l'attribution des récompenses. Néanmoins le Jury supérieur eut à résoudre des questions d'interprétation et à poser certaines règles générales complémentaires, qu'il importe de rappeler sommairement.

En ce qui concerne la mise hors concours, l'article 89 du Règlement excluait des récompenses les exposants ayant accepté les fonctions de juré, soit comme titulaires, soit comme suppléants. Cette exclusion s'appliquait aux sociétés exposantes représentées dans le jury par un administrateur ou par un agent faisant partie de leur personnel permanent. Exceptionnellement, les administrations publiques concouraient aux récompenses, alors même que le mandat de juré aurait été attribué à l'un de leurs fonctionnaires. Les exposants adjoints au jury en qualité d'experts étaient également mis hors concours par l'article 90, mais seulement pour la classe où ils auraient opéré.

L'application littérale de l'article 89 eût suscité de graves difficultés pour le recrutement des jurys de l'économie sociale. Des hommes profondément versés dans les questions économiques, qu'il était désirable de faire entrer dans ces jurys, auraient sans aucun doute refusé afin de ne pas mettre hors concours leurs expositions personnelles ou celles de leurs sociétés dans d'autres classes; souvent d'ailleurs, l'Administration se fût gardée elle-même de les nommer, pour ne point décapiter la liste des hautes récompenses de la section française. Eu égard au caractère spécial du groupe de l'économie sociale, à l'objet philanthropique et désintéressé de la plupart des institutions figurant à ce groupe, le Commissariat général et ensuite le Jury supé-

[1] Les exposants hors concours avaient la même faculté.

rieur pensèrent respecter l'article 89, au moins dans son esprit, en assimilant au cas particulier la condition des jurés à celle des experts, c'est-à-dire en limitant la mise hors concours à la classe de l'économie sociale pour laquelle ces jurés auraient accepté leur nomination, soit comme titulaires, soit comme suppléants. Réciproquement, les jurés des classes industrielles ou agricoles furent admis à concourir dans les classes de l'économie sociale.

Des raisons du même ordre déterminèrent le Jury supérieur à faire bénéficier du régime des administrations publiques et à maintenir par suite dans le concours aux récompenses diverses associations ou institutions d'un caractère purement artistique, scientifique ou philanthropique, bien qu'elles fussent représentées au sein du jury international : je citerai, à titre d'exemples, l'Union centrale des Arts décoratifs, le Laboratoire central et l'Ecole supérieure d'électricité, la Société biblique protestante. La compagnie universelle du canal maritime de Suez parut aussi présenter un intérêt général assez caractérisé pour jouir du traitement des administrations publiques.

Le Jury supérieur décida : 1° que la mise hors concours des jurés les rendait inaptes à recevoir non seulement des récompenses d'exposants, mais aussi des récompenses personnelles de collaborateurs; 2° que la faculté de concourir aux récompenses de cette dernière catégorie restait entière pour leurs agents.

Il exclut de la distribution des récompenses les journaux représentés dans le jury par un de leurs rédacteurs permanents.

En ce qui concerne l'attribution des récompenses d'exposants, les règles de principe explicitement formulées ou du moins appliquées par le Jury supérieur furent les suivantes :

1° Lorsque plusieurs services d'un ministère exposaient dans la même classe, la récompense était attribuée au ministère; mais ces services devaient être énumérés au diplôme et en recevoir un duplicata.

2° Sauf le cas de déchéance dûment constatée par le jury, les récompenses décernées aux exposants ne pouvaient être inférieures à

celles qu'ils avaient obtenues aux expositions universelles internationales antérieures.

3° Aucun exposant en faillite n'était récompensé.

La liquidation judiciaire n'entraînait pas d'incapacité au point de vue des récompenses.

4° En cas de décès d'un exposant, la récompense subsistait et le diplôme devait être délivré aux héritiers.

5° Quand une maison était passée entre d'autres mains, la récompense apppartenait au titulaire du certificat d'admission, à moins que le changement ne fût antérieur à l'ouverture de l'Exposition et n'eût été notifié en temps utile à l'Administration.

6° Lorsque des collectivités plurinominales, figurant comme telles à leur demande d'admission et au catalogue, avaient été examinées et récompensées en cette qualité par le jury, leurs membres ne pouvaient recevoir de récompenses individuelles pour la même exposition.

7° Ne devaient être considérés comme exposants ni les concessionnaires, ni les personnes ayant coopéré à leur œuvre. Il appartiendrait au Ministre de les faire juger par un jury particulier et de leur décerner des récompenses spéciales.

8° La qualité d'exposant était refusée aux fournisseurs des vitrines.

Enfin les décisions de principe concernant l'attribution des récompenses de collaborateurs se résument ainsi :

1° Les directeurs des maisons ou institutions récompensées ne pouvaient prétendre à une récompense personnelle distincte.

2° En raison du caractère individuel des récompenses de collaborateurs, il n'y avait pas lieu d'en décerner aux services d'un établissement.

3° N'étaient pas regardés comme des collaborateurs, au sens du Règlement général, les représentants des exposants, non plus que les industriels chargés de l'installation matérielle des expositions. Cette qualité appartenait exclusivement aux personnes ayant coopéré à la création des objets exposés.

4° Les architectes et les décorateurs des classes ou des sections étrangères pouvaient recevoir, dans la classe 29, des récompenses en qualité de collaborateurs des comités d'installation ou des commissariats généraux étrangers, qui concouraient dans la même classe aux récompenses d'exposants.

5° L'incapacité des exposants faillis n'entraînait pas celle de leurs collaborateurs.

6° En règle générale, les collaborateurs ne devaient recevoir qu'une récompense de degré inférieur à celui de la récompense obtenue par l'exposant. Néanmoins, dans le cas de mérites tout à fait exceptionnels reconnus par le jury, il pouvait y avoir égalité. Le Jury supérieur admettait aussi l'égalité pour les collaborateurs des œuvres de bienfaisance figurant au groupe de l'économie sociale.

3. *Statistique sommaire des récompenses d'exposants.* — Le volume d'annexes joint à ce rapport contient un état détaillé faisant connaître la répartition des récompenses d'exposants par nature, par classe et par pays. Ici, je dois me borner à mettre en lumière des faits d'un caractère général.

Voici d'abord un tableau donnant le nombre des récompenses de toute nature obtenues dans chaque groupe par la France et par l'ensemble des pays étrangers, ainsi que le rapport de ce nombre à celui des exposants[1] :

DÉSIGNATION DES GROUPES.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.			RAPPORT DU NOMBRE DES RÉCOMPENSES au nombre des exposants.		
	FRANCE et colonies.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.	FRANCE et colonies.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.
				p. 100.	p. 100.	p. 100.
Groupe I. Éducation et enseignement.	3,295	1,155	4,450	58	64	60
Groupe II. Œuvres d'art...........	1,094	1,515	2,609	69	51	58
A reporter......	4,389	2,670	7,059			

[1] Dans ce tableau et dans le suivant, quelques récompenses décernées à des exposants qui figuraient en même temps au catalogue de la section française et au catalogue d'une section étrangère ont été portées à la colonne *Étranger*.

DÉSIGNATION DES GROUPES.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.			RAPPORT DU NOMBRE DES RÉCOMPENSES au nombre des exposants.		
	FRANCE et colonies.	ÉTRANGER.	FRANCE.	FRANCE et colonies.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.
				p. 100.	p. 100.	p. 100.
Report	4,389	2,670	7,059			
Groupe III. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts	1,297	1,735	3,032	51	54	53
Groupe IV. Matériel et procédés généraux de la mécanique	446	478	924	51	55	53
Groupe V. Électricité	262	292	554	61	42	49
Groupe VI. Génie civil. Moyens de transport	1,237	938	2,175	62	42	51
Groupe VII. Agriculture	1,594	2,632	4,226	52	39	43
Groupe VIII. Horticulture et arboriculture	582	478	1,060	70	43	54
Groupe IX. Forêts. Chasse. Pêche. Cueillettes	512	771	1,283	60	49	53
Groupe X. Aliments	5,482	3,235	8,717	61	56	59
Groupe XI. Mines. Métallurgie	563	970	1,533	72	31	39
Groupe XII. Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations	1,016	1,528	2,544	64	52	56
Groupe XIII. Fils, tissus, vêtements	1,429	2,178	3,607	78	56	63
Groupe XIV. Industrie chimique	746	1,115	1,861	70	54	60
Groupe XV. Industries diverses	1,159	1,603	2,762	80	58	66
Groupe XVI. Économie sociale. Hygiène, assistance publique	2,200	1,390	3,590	65	56	61
Groupe XVII. Colonisation	377	111	488	45	67	48
Groupe XVIII. Armées de terre et de mer	328	162	490	74	52	65
Totaux et moyennes	23,619	22,286	45,905	62	50	55

En 1889, le rapport du nombre des récompenses au nombre des exposants avait été de 56 p. 100 pour la France, de 54 p. 100 pour l'étranger et de 55 p. 100 pour l'ensemble.

Ainsi, la proportion d'ensemble est restée la même. Mais la part de la section française a bénéficié d'une notable augmentation, tandis que celle des sections étrangères subissait une diminution corrélative, malgré le vif désir du jury de se montrer libéral envers les hôtes de la France.

Les récompenses se sont réparties de la manière suivante, au point de vue de leur nature :

CATÉGORIES DE RÉCOMPENSES.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.			RAPPORT AU NOMBRE DES EXPOSANTS.			RAPPORT AU NOMBRE TOTAL des récompenses.		
	FRANCE et colonies.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.	FRANCE et colonies.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.	FRANCE et colonies.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.
				p. 1,000.	p. 1,000.	p. 1,000.	p. 1,000.	p. 1,000.	p. 1,000.
Grands prix.......	1,395	1,761	3,156	36	39	38	59	80	69
Médailles d'or......	4,245	4,644	8,889	111	104	107	180	208	194
Médailles d'argent...	7,175	6,155	13,330	188	137	161	304	276	290
Médailles de bronze..	6,526	5,582	12,108	171	125	146	276	250	264
Mentions honorables.	4,278	4,144	8,422	112	93	101	181	186	183
TOTAUX....	23,619	22,286	45,905	617	498	553	1,000	1,000	1,000

Comme le montre ce tableau, la proportion du nombre des grands prix au nombre des exposants, dans l'ensemble des sections étrangères, a été légèrement plus élevée que dans la section française. L'avantage des étrangers s'est même étendu aux médailles d'or, sinon pour le rapport entre le nombre de ces médailles et celui des exposants, du moins au point de vue de la répartition des récompenses entre les diverses catégories. Il ne pouvait en être autrement : d'une part, en effet, les sections étrangères comptaient beaucoup plus d'expositions collectives que la section française et les expositions de cette nature sont toujours jugées avec une bienveillance particulière ; d'autre part, le jury, voulant donner un témoignage public de reconnaissance à tous les États qui avaient accepté l'invitation de la République française, a prodigué les hautes récompenses en faveur de leurs administrations.

Pour la France de même que pour l'étranger, la proportion du nombre des grands prix et des médailles d'or au nombre total des récompenses, dont je signalais déjà l'augmentation continue dans mon rapport sur l'exposition de 1889, s'est encore accrue. Cet accroissement résulte, non seulement des largesses du jury qui n'est plus retenu par des considérations de dépense comme au temps où les récompenses supérieures se délivraient sous forme de médailles en métal précieux,

mais aussi de la perfection des produits exposés et de la sélection que l'affluence des demandes d'admission a permis de réaliser en 1900.

Si, au lieu d'envisager le bloc des sections étrangères, on distingue les divers États participants, le nombre de récompenses des différentes catégories et la proportion de ce nombre, soit à celui des exposants, soit au nombre total des récompenses, se chiffrent ainsi :

DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.						RAPPORT AU NOMBRE DES EXPOSANTS.						RAPPORT AU NOMBRE TOTAL des récompenses.				
	GRANDS prix.	MÉDAILLES d'or.	MÉDAILLES d'argent.	MÉDAILLES de bronze.	MENTIONS honorables.	TOTAUX.	GRANDS prix.	MÉDAILLES d'or.	MÉDAILLES d'argent.	MÉDAILLES de bronze	MENTIONS honorables.	ENSEMBLE.	GRANDS prix.	MÉDAILLES d'or.	MÉDAILLES d'argent.	MÉDAILLES de bronze.	MENTIONS honorables.
							Pour mille exposants.						Pour mille récompenses.				
Allemagne	250	546	611	358	218	1,983	93	203	227	133	81	736	126	275	308	181	110
Andorre	"	1	1	"	"	2	"	143	143	"	"	286	"	500	500	"	"
Autriche	100	229	273	167	106	875	92	210	250	153	97	801	114	262	312	191	121
Belgique	103	228	262	137	80	810	73	161	185	97	57	573	127	281	323	169	99
Bosnie-Herzégovine	19	13	26	35	36	129	144	99	197	265	273	977	147	101	202	271	279
Bulgarie	4	49	61	88	90	292	7	85	106	153	156	506	14	168	209	301	308
Chine	1	9	5	13	10	38	7	64	35	92	71	270	26	237	132	342	263
Corée	1	3	10	5	3	22	8	25	85	42	25	186	45	136	455	277	136
Danemark	17	38	63	62	47	227	51	115	190	187	142	686	75	167	278	273	207
Équateur	11	44	71	97	148	371	16	63	101	138	210	527	30	119	191	261	399
Espagne	29	134	190	211	147	711	19	88	125	138	96	406	41	188	267	297	207
États-Unis	221	563	725	529	341	2,379	29	74	95	70	45	313	93	237	305	222	143
Grande-Bretagne	195	448	548	431	243	1,865	61	140	172	135	76	584	105	240	294	231	130
Grèce	8	56	108	91	87	350	12	86	165	139	133	536	23	160	309	260	249
Guatemala	5	30	36	28	20	119	32	192	231	179	128	763	42	252	302	235	168
Hongrie	88	255	375	372	261	1,351	27	77	114	113	79	410	65	189	278	275	193
Italie	132	420	548	549	368	2,017	42	134	175	175	118	644	65	208	272	272	182
Japon	36	136	265	488	382	1,307	17	64	125	229	180	614	28	104	203	373	292
Libéria	1	2	1	5	1	10	50	100	50	250	50	500	100	200	100	500	100
Luxembourg	5	14	16	7	3	45	72	203	232	101	43	652	111	311	356	156	67
Maroc	3	6	8	1	1	19	158	316	421	53	53	1,000	158	316	421	53	53
Mexique	34	102	223	332	347	1,038	10	29	64	95	100	298	33	98	215	320	334
Monaco	4	6	7	8	9	34	66	98	115	131	148	557	118	176	206	235	265
Nicaragua	5	34	34	28	14	115	39	265	265	219	109	898	43	296	296	243	122
Norvège	18	85	74	52	59	288	39	183	159	112	127	621	62	295	257	181	205
Pays-Bas	32	108	86	45	43	314	71	238	190	99	95	693	102	344	274	143	137
Pérou	5	36	50	48	27	166	14	97	135	130	73	449	30	217	301	289	163
Perse	"	4	3	4	1	12	"	31	24	31	8	94	"	333	250	333	83
Portugal	39	146	319	413	414	1,331	12	46	101	131	131	422	29	110	240	310	311
Roumanie	38	200	338	297	156	1,029	17	89	150	132	69	456	37	194	328	289	152
Russie	223	419	474	378	260	1,754	70	132	149	119	82	552	127	239	270	216	148
Saint-Marin	"	4	12	10	9	35	"	74	222	185	167	648	"	114	343	286	257
Salvador	5	17	33	19	15	89	41	140	273	157	124	736	56	191	371	213	169
Serbie	8	34	52	62	53	209	20	83	127	152	130	512	38	163	249	297	254
Siam	5	5	9	"	1	20	192	192	346	"	38	769	250	250	450	"	50
Sud-Africaine (Républ.)	5	6	3	2	3	19	185	222	111	74	111	704	263	316	158	105	158
Suède	28	85	67	49	36	265	63	90	150	110	81	593	106	321	253	185	136
Suisse	58	114	157	146	86	561	66	130	179	166	98	638	103	203	280	260	153
Turquie	5	11	7	11	17	51	38	83	53	83	128	383	98	216	137	216	333
Section internationale[1]	8	1	1	4	2	16	444	56	56	222	111	889	500	62	62	250	125
Expositions simultanées à la section française et à une section étrangère ou à deux sections étrangères	12	3	3	"	"	18	"	"	"	"	"	"	667	167	167	"	"
TOTAUX	1,761	4,644	6,155	5,582	4,144	22,286	39	104	137	125	93	498	80	208	276	250	186

[1] États non représentés officiellement et bureaux internationaux.

4. *Statistique sommaire des récompenses de collaborateurs.* — Il a été accordé 24,922 récompenses de collaborateurs. En 1889, le nombre correspondant n'était que de 5,971. D'accord avec l'Administration, le jury a considéré comme un devoir de justice l'attribution d'un large contingent de distinctions aux ingénieurs, contremaîtres et ouvriers dont le talent ou l'habileté s'affirmaient par le mérite des objets exposés.

Le tableau suivant donne la répartition de ce contingent entre les différents groupes pour la France et pour l'ensemble des pays étrangers[1] :

DÉSIGNATION DES GROUPES.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.		
	FRANCE ET COLONIES.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.
Groupe I. Éducation et enseignement	1,005	427	1,432
Groupe II. Œuvres d'art	//	//	//
Groupe III. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts	1,521	593	2,114
Groupe IV. Matériel et procédés généraux de la mécanique	515	288	803
Groupe V. Électricité	363	211	574
Groupe VI. Génie civil. Moyens de transport	1,882	1,083	2,965
Groupe VII. Agriculture	752	372	1,124
Groupe VIII. Horticulture et arboriculture	260	96	356
Groupe IX. Forêts. Chasse. Pêche. Cueillettes	284	342	626
Groupe X. Aliments	649	274	923
Groupe XI. Mines. Métallurgie	1,116	472	1,588
Groupe XII. Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations	1,144	409	1,553
Groupe XIII. Fils, tissus, vêtements	2,929	1,415	4,344
Groupe XIV. Industrie chimique	840	287	1,127
Groupe XV. Industries diverses	1,511	368	1,879
Groupe XVI. Économie sociale. Hygiène, assistance publique	1,949	371	2,320
Groupe XVII. Colonisation	224	70	294
Groupe XVIII. Armées de terre et de mer	544	356	900
TOTAUX	17,488	7,434	24,922

Voici, d'autre part, comment les récompenses de collaborateurs

[1] Dans ce tableau, quelques récompenses décernées à des collaborateurs d'exposants qui figuraient en même temps au catalogue de la section française et au catalogue d'une section étrangère ont été portées à la colonne *Étranger*.

se sont partagées entre les diverses catégories et les pays participants :

DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.					
	GRANDS PRIX.	MÉDAILLES D'OR.	MÉDAILLES D'ARGENT.	MÉDAILLES DE BRONZE.	MENTIONS HONORABLES.	TOTAUX.
France	142	2,657	5,832	5,792	3,065	17,488
Étranger.						
Allemagne	26	163	321	157	74	741
Autriche	5	128	233	175	94	635
Belgique	10	164	290	302	102	868
Bosnie-Herzégovine	1	13	26	16	15	71
Bulgarie	//	5	9	1	//	15
Chine	//	//	5	1	1	7
Corée	//	//	//	1	//	1
Danemark	1	14	14	27	23	79
Équateur	//	1	8	3	//	12
Espagne	//	9	31	29	18	87
États-Unis	3	154	186	202	67	612
Grande-Bretagne	5	71	146	188	95	505
Grèce	//	1	1	1	//	3
Guatemala	//	1	10	//	//	11
Hongrie	7	140	294	221	167	829
Italie	3	127	195	142	125	592
Japon	2	17	43	55	11	128
Luxembourg	//	7	3	2	//	12
Mexique	//	14	23	11	13	61
Monaco	//	4	1	//	//	5
Nicaragua	//	//	1	//	//	1
Norvège	//	23	46	41	17	127
Pays-Bas	1	38	37	8	5	89
Pérou	//	//	2	1	//	3
Perse	//	//	1	//	//	1
Portugal	3	36	65	51	80	235
Roumanie	4	27	25	14	1	71
Russie	13	221	500	366	161	1,261
Saint-Marin	//	//	//	2	//	2
Serbie	//	8	6	13	2	29
Siam	//	6	25	2	//	33
Sud-Africaine (République)	1	4	4	1	//	10
Suède	1	16	32	24	6	79
Suisse	1	62	87	31	8	189
Turquie	//	2	4	3	3	12
Expositions simultanées à la section française et à une section étrangère ou à deux sections étrangères	1	7	4	4	2	18
TOTAUX pour les pays étrangers.	88	1,483	2,678	2,095	1,090	7,434
TOTAUX GÉNÉRAUX	230	4,140	8,510	7.887	4,155	24,922

4. Jugement des concours temporaires. — 1. *Concours temporaires des groupes de l'agriculture, de l'horticulture et des aliments; concours de la ramie.* — La plupart des concours temporaires étaient rattachés à des classes et jugés en conséquence par le jury international des récompenses, suivant les dispositions du Règlement général que j'ai relatées dans la première partie de ce rapport.

Deux jurys spéciaux ont dû être constitués par arrêtés du Commissaire général en date des 26 septembre et 4 octobre 1900, l'un pour le concours des appareils et procédés de traitement ainsi que des produits de la ramie, l'autre pour le concours des houblons qui relevait de deux classes (classe 39, produits agricoles alimentaires d'origine végétale, et classe 41, produits agricoles non alimentaires). Le premier comprenait 23 membres, dont 15 français et 8 étrangers; le second, 11 membres, dont 8 français et 3 étrangers.

Les récompenses consistaient en certificats de diplômes d'honneur, de premier prix, de deuxième prix, de troisième prix ou de mention, signés par le Commissaire général. Il en a été décerné 3,781.

Elles se sont réparties comme l'indique le tableau suivant entre la France et l'ensemble des pays étrangers, pour chaque concours ou groupe de concours :

DÉSIGNATION DES CONCOURS.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.		
	FRANCE.	ÉTRANGER.	ENSEMBLE.
Concours des raisins de cuve (classe 36)	36	2	38
Concours des houblons (classes 39 et 41)	20	154	174
Concours des produits de l'industrie laitière (classe 40)	363	410	773
Concours des produits de l'apiculture (classe 42)	18	9	27
Concours divers de l'horticulture (classes 43 à 48)	2,181	491	2,672
Concours des produits de la cuisine et de la charcuterie (classe 58)	82	12	94
Concours des appareils et procédés de traitement, ainsi que des produits de la ramie	3	//	3
TOTAUX	2,703	1,078	3,781

Le second tableau ci-après fait connaître le nombre des récom-

penses de diverses catégories attribuées à chaque pays pour l'ensemble des concours :

DÉSIGNATION DES PAYS.	NOMBRE DES RÉCOMPENSES.					
	DIPLÔMES D'HONNEUR.	PREMIERS PRIX.	DEUXIÈMES PRIX.	TROISIÈMES PRIX.	MENTIONS.	TOTAUX.
France	7	1,308	850	380	158	2,703
Étranger.						
Allemagne	8	44	67	33	14	166
Autriche	2	33	48	22	18	123
Belgique	1	35	30	29	17	112
Bulgarie	//	2	//	//	//	2
Danemark	1	2	//	//	//	3
Espagne	//	//	2	//	//	2
États-Unis	3	107	112	42	16	280
Grande-Bretagne	1	40	2	2	1	46
Grèce	//	//	//	2	//	2
Hongrie	//	//	2	//	//	2
Italie	//	12	7	3	//	22
Japon	//	1	//	//	//	1
Luxembourg	//	8	//	2	1	11
Monaco	//	5	//	//	//	5
Pays-Bas	1	14	13	4	1	33
Russie	3	52	32	17	6	110
Suède	//	1	//	1	//	2
Suisse	1	42	72	35	6	156
TOTAUX pour les pays étrangers.	21	398	387	192	80	1,078
TOTAUX GÉNÉRAUX	28	1,706	1,237	572	238	3,781

2. *Concours d'animaux reproducteurs.* — Pour le concours des espèces bovine, ovine, porcine, et des animaux de basse-cour, le Ministre de l'agriculture a, conformément à l'arrêté du 31 mai 1899, nommé quatre jurys internationaux, le premier connaissant de l'espèce bovine, le second de l'espèce ovine, le troisième de l'espèce porcine et le quatrième des animaux de basse-cour. Ces jurys se divisaient en sections ou sous-sections ; dans chaque section ou sous-section, un membre élu par les exposants présents était adjoint aux membres désignés par le Ministre. L'arrêté ministériel du 31 mai 1899 contenait, d'ailleurs, des dispositions spéciales au sujet de la formation

des jurys appelés à décerner les prix de championnat et les prix d'honneur.

Aux termes de l'arrêté du 27 mars 1900, le jury du concours des espèces chevaline et asine était nommé par le Ministre de l'agriculture. Chaque pays étranger exposant 10 chevaux au moins avait droit à un ou deux jurés suivant que le nombre des chevaux exposés se trouvait compris entre 10 et 19 inclusivement ou atteignait 20; les commissaires généraux des nations intéressées présentaient des listes de classement par ordre de préférence, qui servaient de base au choix de ces jurés.

Les concours d'animaux n'ayant fait l'objet d'aucun rapport des jurys, j'ai dû leur consacrer un chapitre spécial, relativement détaillé, et indiquer les récompenses obtenues par les exposants français ou étrangers. Je me borne à rappeler ici le nombre total de ces récompenses :

Concours des espèces bovine, ovine, porcine, et des animaux de basse-cour : 1900 (France, 1,644; étranger, 256).

Concours des espèces chevaline et asine : 732 (France, 515; étranger, 217).

5. Jugement du concours pour le meilleur appareil de sauvetage dans le cas de sinistre en mer. — Conformément aux articles 5 et suivants du règlement arrêté le 11 décembre 1899 par le Commissaire général de l'Exposition d'accord avec le commissaire général des États-Unis, le concours pour le meilleur appareil de sauvetage dans le cas de sinistre en mer (fondation des héritières d'Anthony Pollok) a été jugé par le jury international, suivant les règles édictées par le Règlement général de l'Exposition. Il était considéré comme une annexe de la classe 33 (matériel de la navigation de commerce).

Le jury avait le droit de prescrire des essais aux frais des concurrents.

Dans l'appréciation de la valeur des appareils, il devait tenir compte, non seulement de leur mérite au point de vue de la conservation de la vie une fois l'appareil à l'eau, mais encore, s'il s'agissait d'appareils exigeant l'assistance de sauveteurs, de la facilité, de la

promptitude et de la sûreté avec lesquelles l'appareil était manœuvré et lancé hors du navire, de son poids hors d'eau, de l'espace qu'il occupait à bord, de sa capacité, de son aménagement pour recevoir les naufragés et pourvoir à leur subsistance, de ses conditions de navigabilité, de sa résistance, de la dépense d'acquisition et d'entretien, etc.

L'intégralité du prix pouvait être attribuée à l'auteur du meilleur appareil, si l'invention paraissait au jury avoir une valeur et une importance justifiant cette récompense. En cas de présentation d'appareils d'une égale valeur par plusieurs concurrents, le jury avait la faculté de partager le prix. Il restait libre de ne pas décerner de prix, si aucun des appareils soumis à son jugement ne lui en semblait digne; mais alors le règlement lui conférait le pouvoir d'indemniser les concurrents dans la mesure qu'il arbitrerait.

Après avoir pris l'avis des héritières de M. Anthony Pollok, afin de bien s'assurer de leurs intentions, le jury écarta : 1° les appareils ne pouvant être utilisés que pour des sauvetages individuels ; 2° les flotteurs qu'il fallait gonfler ou attacher, les radeaux démontables ou construits de manière à ne flotter qu'au moment où l'eau les atteignait en envahissant le navire ; 3° les moyens destinés à produire le calme sur la mer, ces moyens n'offrant qu'un secours très relatif et d'une courte durée.

Malgré le nombre considérable des appareils, modèles et projets admis au concours, le jury n'en trouva aucun qui méritât l'attribution intégrale du prix ; il ne put davantage procéder à la répartition éventuellement prévue par le règlement. Mais il décida l'allocation d'une indemnité en faveur de M. Roper (de Londres) et fixa le montant de cette indemnité à 10,000 francs.

6. Diplômes commémoratifs. — Des diplômes commémoratifs, signés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et par le Commissaire général, pouvaient être décernés aux personnes qui auraient prêté leur concours pour les expositions rétrospectives, ainsi qu'aux fonctionnaires ou agents de l'Exposition, aux membres des comités ou commissions et aux jurés. (Art. 94 du Règlement général.)

Conformément à la proposition du Commissaire général, le Ministre décida l'adjonction aux diplômes d'une plaquette sans nom.

A titre exceptionnel, des diplômes furent délivrés sans plaquette ou des plaquettes sans diplôme.

Les catégories de titulaires ont été les suivantes :

Président de la République ;

Ministres ;

Secrétariat général et maison militaire de la Présidence ;

Fonctionnaires et agents du Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes ;

Commission préparatoire et Commission supérieure de l'Exposition ;

Fonctionnaires et agents du Commissariat général de l'Exposition ;

Fonctionnaires et agents des délégations aux beaux-arts, à l'agriculture, aux colonies et pays de protectorat ;

Personnel des commissariats généraux étrangers ;

Comités techniques et commissions consultatives, siégeant auprès du Commissaire général (protection contre l'incendie, machines, électricité, contentieux, fêtes) ;

Commission supérieure de la presse française ;

Commission supérieure des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs ;

Comités départementaux (y compris le comité central algérien) ; comités d'admission ; comités d'installation ;

Commission de l'exposition rétrospective des armées de terre et de mer ;

Comité de l'exposition des monuments historiques ;

Architectes et ingénieurs des classes ;

Jury international des récompenses ; experts adjoints au jury ;

Commission supérieure, comités de section et bureaux des commissions d'organisation des congrès ;

Commission supérieure, comités spéciaux, comités d'organisation et jurys des concours d'exercices physiques et de sports ;

Comités et jurys des concours temporaires ;

Comités des auditions musicales ;

Collectionneurs ayant apporté leur concours aux expositions rétrospectives ;

Fonctionnaires de divers ministères ;

Fonctionnaires algériens ; fonctionnaires et comités locaux des colonies ;

Fonctionnaires et agents de la Préfecture de la Seine et de la Préfecture de police ;

Presse française ou étrangère;

Agents du chemin de fer électrique et du trottoir roulant de l'Exposition;

Agents des compagnies de chemins de fer de l'Ouest et de l'Est;

Fonctionnaires et agents de l'administration des monnaies et médailles, de l'Imprimerie nationale;

Chefs de musiques militaires;

Artistes ayant concouru aux fêtes;

Divers.

7. Dessin, gravure et impression du diplôme des récompenses et du diplôme commémoratif. — Il avait été décidé que le diplôme des récompenses et le diplôme commémoratif seraient identiques sauf les écritures. Voici quelles furent les mesures prises pour le dessin, la gravure et l'impression du type unique.

1. *Concours pour le dessin du diplôme.* — De même qu'en 1889, le dessin du diplôme fit l'objet d'un concours à deux degrés, en conformité d'un arrêté ministériel du 8 mai 1899. (Pièce annexe n° 94.)

Toute latitude était laissée aux artistes pour la composition de leur sujet. Le dessin devait mesurer 0 m. 55 sur 0 m. 44 et encadrer une réserve qui, sans affecter nécessairement une forme régulière, présentât une surface libre minimum de 0 m. 30 de longueur et 0 m. 15 de hauteur.

Au premier degré, les concurrents avaient à fournir, avant le 15 juin, une esquisse de grandeur d'exécution, en y joignant une enveloppe cachetée, qui contiendrait le nom et l'adresse de l'auteur, et qui serait revêtue extérieurement d'une devise ou d'un signe également apposés sur l'esquisse. Le règlement prescrivait une exposition publique des projets du 18 au 25 juin et portait que, pendant cette exposition, le jury désignerait cinq esquisses, dont les auteurs seraient admis au concours du deuxième degré.

Le concours du second degré consistait dans l'exécution complète et définitive, en vue de la reproduction par la gravure en taille-douce, des esquisses retenues au premier degré. Cette fois encore, il y avait exposition publique, du 24 septembre au 1er octobre, terme avant lequel serait rendu le jugement définitif.

Placé sous la présidence du Ministre et la vice-présidence du Commissaire général, le jury comprenait : 1° les directeurs généraux, les directeurs, le secrétaire général et l'architecte en chef des installations de l'Exposition ; 2° le directeur des beaux-arts, le conservateur des estampes de la Bibliothèque nationale, le président de la Société des artistes français et le président de la Société nationale des beaux-arts ; 3° huit membres élus par les concurrents. L'élection des jurés de cette dernière catégorie devait avoir lieu au scrutin secret, dans une assemblée tenue sous la présidence du Commissaire général, assisté des directeurs généraux et du secrétaire général. Aucun des concurrents n'était éligible. Nul ne pouvait être élu au premier tour, s'il ne réunissait : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de suffrages égal au quart du nombre des concurrents. Au deuxième tour, la majorité relative suffisait. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé était élu. Le programme admettait le vote par correspondance.

Un prix de 10,000 francs était accordé, pour toute allocation, à l'artiste classé le premier au second degré, et son œuvre devait être exécutée. Ce prix forfaitaire attribuait à l'Administration la propriété exclusive du dessin.

Chacun des quatre autres concurrents du second degré avait droit à une indemnité de 1,000 francs.

L'Administration gardait sa liberté complète pour la désignation du graveur. Toutefois, l'artiste dont le dessin aurait été adopté, devait présenter, à titre d'indication, une liste de trois graveurs.

Par arrêté du 27 mai 1899, le Commissaire général régla les dispositions de détail relatives à l'élection partielle du jury. (Pièce annexe n° 95.)

Les électeurs présents à la séance devaient produire le récépissé de leur esquisse et les électeurs votant par correspondance, envoyer leur bulletin sous deux enveloppes : 1° une enveloppe intérieure fermée, portant en suscription le signe ou la devise de l'esquisse ; 2° une enveloppe extérieure à l'adresse du Commissaire général. De ces deux enveloppes, la première était ouverte publiquement au cours de la

séance. En cas de deuxième tour, les électeurs présents pouvaient seuls prendre part au vote.

Tout concurrent élu avait l'obligation d'en prévenir immédiatement le Commissaire général, sans faire connaître le signe ou la devise de son esquisse. Les candidats ayant obtenu le plus de voix après les élus prenaient la place des inéligibles. A défaut d'avis, les esquisses des concurrents élus étaient exclues du concours.

La séance d'élection eut lieu le 16 juin 1899. Furent élus MM. Luc-Olivier Merson, Mayeux, Roty, Bouguereau, Grasset, Bonnat, Chéret, J.-J. Lefebvre.

Cent douze artistes participèrent au concours du premier degré. L'Administration exposa leurs esquisses à l'étage de l'ancienne galerie des Machines.

Dans sa réunion du 19 juin, le jury élimina d'abord 76 projets comme trop insuffisants. Une seconde sélection ne laissa plus en présence que 17 esquisses, sur lesquelles le jury retint celles de MM. Besnard et Vaudoyer[1], Camille Boignard, D. Maillart, Michel Lançon et Rosset-Granger. M. Luc-Olivier Merson, choisi par ses collègues pour remplir les fonctions de rapporteur, remit au Commissaire général, le 8 juillet, un rapport dans lequel il exprimait le vœu que le dessin définitivement adopté fût d'une facture très précise et très définie, ce qui n'obligeait pas à la sécheresse des contours, à la dureté de l'effet, et n'excluait ni la grâce du rendu, ni le charme du modelé.

Au second degré, l'exposition des dessins eut lieu dans les locaux du Commissariat général. Réuni le 28 septembre, le jury se prononça en faveur du projet de M. Boignard; M. Bonnat rendit compte de cette décision dans un rapport, qui concluait à demander au lauréat quelques légères modifications.

Le dessin de M. Boignard symbolisait le travail, la force, la pensée et l'idéal.

Avec son obligeance inlassable, M. Bonnat voulut bien suivre les retouches apportées à ce dessin et ensuite la gravure de la planche.

[1] M. Vaudoyer renonça plus tard à sa collaboration.

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

ARTS

PAIX

RÉPVBLIQVE FRANÇAISE

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LE JURY INTERNATIONAL DES RÉCOMPENSES

DÉCERNE UN DIPLÔME DE

1900

TRAVAIL · FORCE

PENSÉE · IDÉAL

CAMILLE BOIGNARD INV.

IMP. A. PORCABEUF_PARIS

ADRIEN DIDIER SC.

DIPLOME DE RÉCOMPENSE

2. *Gravure du diplôme.* — M. Adrien Didier, l'un des trois artistes indiqués par M. Boignard, fut chargé de reproduire le dessin par la gravure au burin.

Aux termes du marché conclu, le 15 décembre 1899, entre le Commissaire général et M. Didier, ce graveur s'engageait à livrer la planche, le 30 juin 1900. La fourniture de la planche originale et plus tard de deux planches obtenues par les procédés galvanoplastiques lui était payée 20,000 francs. Ce prix donnait à l'Administration la propriété exclusive de l'œuvre d'art.

En fait, le travail ne put être achevé qu'au commencement du mois d'août 1901.

3. *Impression en taille-douce du diplôme.* — Pour l'impression du diplôme, l'Administration fut conduite à ouvrir un concours entre les imprimeurs en taille-douce français. (Arrêté du Commissaire général, en date du 7 août 1900, pièce annexe n° 96.) L'entreprise comprenait : 1° la fourniture des planches supplémentaires obtenues par la galvanoplastie; 2° la gravure sur les planches de l'inscription «République française. — Ministère du commerce, de l'industrie, «des postes et des télégraphes. — Exposition universelle de 1900. «— Le jury international des récompenses décerne un diplôme «de..... (ou Diplôme commémoratif)», et celle de la signature du Ministre ainsi que du Commissaire général; 3° la fourniture du papier (vélin de cuve à la forme, de fabrication française), mesurant 0^{m}75 × 0^{m}58 et portant en filigrane, dans la pâte, les mots «Exposition universelle, Paris, 1900»; 4° le tirage en taille-douce; 5° l'impression typographique du nom, de la qualité, de l'adresse et de la nationalité des titulaires, et celle de la classe et du groupe.

Les concurrents devaient présenter une demande d'admission faisant connaître leurs nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance, en y joignant : 1° une pièce établissant leur nationalité; 2° leur patente d'imprimeur en taille-douce; 3° un échantillon du papier proposé; 4° une épreuve des principales gravures au burin imprimées dans leurs ateliers depuis dix ans. Pour les sociétés et pour

les associations d'ouvriers français, le programme imposait, en outre, les justifications complémentaires usuelles. En même temps que la demande d'admission, les concurrents avaient à remettre une soumission sur papier timbré déterminant le prix des planches galvanoplastiques, celui des autres fournitures et travaux, enfin le nombre des exemplaires qui seraient livrés mensuellement.

Un jury nommé par le Commissaire général arrêtait la liste des concurrents admis, puis ouvrait les soumissions en séance publique et désignait enfin l'imprimeur chargé de la commande.

A la suite du concours, un marché devait être passé entre l'Administration et l'imprimeur choisi.

En cas de contestation, l'adjudicataire s'engageait à accepter, avant l'introduction de toute instance, l'appréciation d'un comité de trois membres, dont l'un désigné par lui, le second par le Commissaire général et le troisième par les deux premiers. La décision de ce comité ne devenait obligatoire que si les deux parties l'acceptaient.

Un arrêté du Commissaire général, en date du 21 août 1900, composa ainsi le jury : président, le directeur général de l'exploitation; membres, le directeur général adjoint, le directeur de l'architecture, le directeur des finances, le secrétaire général, M. Bonnat, M. Achille Jacquet, le président du Cercle de la librairie, le conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, M. Didier et M. Boignard.

Sur quatre demandes d'admission, une seule put être accueillie, celle de M. Porcabeuf.

Le Commissaire général passa avec cet imprimeur, le 27 septembre 1900, un marché qui reproduisait les dispositions essentielles du programme et qui fixait :

A 40 ou 42 kilogrammes le poids de la rame de papier;

A 2 fr. 30 le prix de l'exemplaire, avec addition de 55 francs par mille exemplaires pour l'aciérage des planches en cours de tirage et pour passe typographique ou taille-douce;

A 400 francs le prix de chaque planche supplémentaire;

A 12,000, le nombre moyen des exemplaires livrés mensuellement quand toutes les planches seraient sous presse.

Grâce à l'activité déployée par M. Porcabeuf, le tirage se fit rapidement et la livraison, qui ne comprenait pas moins de 120,000 diplômes, n'exigea guère plus de deux mois (12 novembre 1901 au 18 janvier 1902). Il n'avait pas fallu moins de trente-six planches galvanoplastiques supplémentaires.

Au fur et à mesure de leur réception, les diplômes étaient mis sur rouleau et expédiés par le Commissariat général.

8. Impression des certificats de récompenses pour les concours temporaires des groupes de l'agriculture, de l'horticulture, des aliments, et pour le concours de la ramie. — Les certificats de récompenses à ces concours temporaires ont été imprimés sur papier bristol de $0^m 655 \times 0^m 50$. Ils portent l'inscription « République française. — « Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. « — Exposition universelle de 1900. — Le jury international du « concours temporaire de..... décerne un..... », le nom du titulaire, la désignation des produits, l'indication de la classe et du groupe, celle de la nationalité et la signature du Commissaire général. Un cadre de feuillages enveloppe la partie affectée à ces inscriptions.

C'est l'Imprimerie nationale qui a fourni le papier et procédé au tirage.

9. Gravure et frappe de la médaille des récompenses et de la plaquette commémorative. — 1. *Médaille des récompenses.* — D'accord avec l'administration des beaux-arts, le Département du commerce confia à M. Chaplain la gravure de la médaille des récompenses. Un marché, conclu entre le Commissaire général et cet éminent artiste le 4 août 1899, reçut, à la date du 4 septembre, l'approbation ministérielle.

Le module de la médaille était fixé à 63 millimètres.

M. Chaplain prenait l'engagement de livrer à la Monnaie, le 30 juin 1900, les instruments terminés, trempés et prêts à être employés pour la frappe, savoir : un poinçon de la face, un poinçon du revers, deux coins d'ébauche de la face, deux coins d'ébauche du re-

vers, deux viroles de monnayage si les coins étaient décolletés. Le prix de ces fournitures avait été arrêté à 10,000 francs, somme imputable sur le budget des beaux-arts.

L'artiste devait soumettre aussitôt que possible une maquette au Commissaire général et au directeur des beaux-arts. Il était entendu que la composition ménagerait au revers une réserve suffisante pour l'encastrement dans le coin d'un goujon d'acier destiné à frapper en relief le nom du titulaire de chaque médaille.

Aux termes du marché, M. Chaplain s'engageait également : 1° à livrer, au prix de 400 francs l'un, les coins supplémentaires de la face ou du revers que nécessiteraient les besoins de la frappe[1]; 2° à effectuer, au prix de 2 francs la pièce, quel que fût le nombre des lettres de chaque inscription, la gravure et la fourniture des goujons d'acier pour la frappe en relief du nom des titulaires.

L'administration des beaux-arts recevait la propriété exclusive de l'œuvre d'art et des instruments originaux; elle se réservait rigoureusement le droit de reproduction. Une exception était cependant stipulée au profit de M. Chaplain pour les clichés et les galvanos qui lui seraient commandés par les exposants titulaires d'une médaille : redoutant des indiscrétions et des reproductions imparfaites avant la frappe et la livraison des premiers exemplaires, l'artiste avait demandé cette exception, avec l'appui de l'administration des beaux-arts; la dérogation consentie en sa faveur présentait, d'ailleurs, un caractère exclusivement personnel et ne pouvait être cédée à un tiers.

Aujourd'hui, la médaille de M. Chaplain est entre trop de mains pour qu'il soit nécessaire d'en dire la robuste et calme beauté. La face porte une tête de la République, coiffée du bonnet phrygien et adossée à un chêne dont les rameaux lui font une couronne; dans le lointain, apparaissent la Seine, la Sainte-Chapelle, Notre-Dame; en exergue, sont inscrits les mots «République française». Quant au revers, il est consacré à la glorification du travail et du progrès, sous la forme d'un artisan qui tient un flambeau et qu'élève dans les airs

[1] Le nombre des coins supplémentaires de face ou de revers s'est élevé à 36 (17 coins de face et 19 coins de revers).





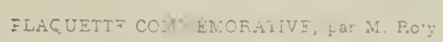
Face — Revers

MÉDAILLE DES RÉCOMPENSES, par M. Chaplain.





Face — Revers


PLAQUETTE COMMÉMORATIVE, par M. Roty

une femme ailée, ayant à la main une palme et une couronne de laurier; les figures semblent planer au-dessus de l'avenue nouvelle, vue du pont Alexandre III; au pourtour de la composition court l'exergue «Exposition universelle internationale. — 1900»; à la partie inférieure, se trouve un cartouche recevant, en relief, le nom du titulaire.

La médaille a été frappée en bronze par l'administration des monnaies. Elle revient à 4 fr. 50, non compris l'écrin ni les dépenses de la gravure et des coins. Ce prix se décompose ainsi : 2 francs pour le goujon; 2 fr. 50, pour le métal et la frappe.

Un marché spécial, relatif à la fourniture des écrins, est intervenu avec M. Brézina, gainier à Paris. Ces écrins ont coûté : 0 fr. 80 l'un, pour les grands prix et les médailles d'or; 0 fr. 30, pour les médailles d'argent et de bronze.

Aussitôt que les médailles étaient livrées par la Monnaie, le Commissariat général les envoyait aux intéressés.

Comme je l'ai déjà indiqué, les exposants qui avaient obtenu pour eux ou pour leurs collaborateurs, soit un diplôme de grand prix, soit un diplôme de médaille d'or, ont eu la faculté de faire frapper, à leur frais, des médailles d'or ou de vermeil[1]; la frappe d'une médaille d'argent a été, de même, autorisée en faveur des titulaires de diplômes correspondant à cette médaille. Voici le prix des médailles ainsi frappées en métal fin par l'administration des monnaies :

Médaille d'or, au titre de 916 millièmes et du poids approximatif de 200 grammes, environ 710 francs;

Médaille de vermeil, environ 27 francs;

Médaille d'argent, au titre de 950 millièmes et du poids approximatif de 130 grammes, environ 22 francs.

2. *Plaquette commémorative.* — M. Roty s'est chargé de la plaquette commémorative; le marché du 24 août 1899 entre le Commissaire général et l'artiste, approuvé le 9 septembre par le Ministre, est analogue à celui qui avait été conclu avec M. Chaplain, sauf sup-

[1] Les exposants hors concours ont eu la même faculté.

pression de la clause relative à la fourniture des goujons et attribution, sans réserve, à l'administration des beaux-arts du droit de reproduction.

La plaquette a une forme rectangulaire; elle mesure 50 millimètres de hauteur et 30 millimètres de largeur. Rien de plus charmant et de plus poétique que la composition. Sur l'avers, une femme symbolisant le XIXe siècle s'affaisse au pied d'un chêne et va laisser tomber de ses mains défaillantes le flambeau du progrès, quand un génie adolescent figurant le XXe siècle accourt et saisit ce flambeau; à la partie supérieure, sont gravés, en relief, les deux dates 1801-1900 et, en creux, les mots «Lumen venturis tradit moritura perenne». Sur le revers, la plaquette porte une branche de laurier et un bouquet de roses soutenus par des nuages, une fine perspective de l'avenue Alexandre III montrant la silhouette des palais et le dôme des Invalides, enfin l'inscription «Exposition universelle internationale «de 1900. — Paris».

Frappée en bronze par l'administration des monnaies, la plaquette commémorative a été ensuite argentée et patinée par M. Doppler. Son prix de revient, non compris la gravure, les coins[1] et l'écrin, est de 1 fr. 60, se décomposant ainsi : métal et frappe, 1 fr. 10; argenture et patine, 0 fr. 50.

M. Brézina a fourni les écrins au prix de 0 fr. 40.

Exceptionnellement, quelques exemplaires ont été frappés en or pour le Président de la République et pour les souverains ayant visité l'Exposition ou y ayant participé personnellement. L'Administration a fait hommage d'exemplaires en argent aux ministres, au personnel supérieur de l'Exposition, aux commissaires généraux étrangers, au bureau du Jury supérieur, aux présidents des jurys de groupe, etc. Ces exemplaires portaient le nom du titulaire gravé en creux; ils étaient renfermés dans des écrins plus riches. Le prix des plaquettes en or était de 235 francs environ et celui des plaquettes en argent, de 7 francs.

Le nombre total des exemplaires délivrés a atteint 30.000.

[1] Le nombre des coins supplémentaires a été de 11 (5 coins de face et 6 coins de revers).

10. Promotions et nominations dans la Légion d'honneur. — Une première loi du 7 avril 1900 avait autorisé le Gouvernement à faire, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, «en faveur des «artistes, des agriculteurs, des industriels et de leurs collaborateurs, «contremaîtres et ouvriers français, et autres personnes qui se seraient «le plus exceptionnellement distingués à l'Exposition», des nominations et promotions dont le nombre ne pourrait dépasser 1 grand-croix, 5 croix de grand officier, 20 croix de commandeur, 134 croix d'officier et 540 croix de chevalier, soit en totalité 700 promotions ou nominations. A la suite d'un accord entre le Ministre du commerce, le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et le Ministre de l'agriculture, ces croix furent ainsi réparties :

Ministère du commerce : 1 grand-croix, 4 grands officiers, 16 commandeurs, 110 officiers et 420 chevaliers;

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts : 1 grand officier, 3 commandeurs, 14 officiers et 61 chevaliers;

Ministère de l'agriculture : 1 commandeur, 10 officiers et 59 chevaliers.

Par une seconde loi du 11 juillet 1900, le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts obtint un contingent supplémentaire de 2 grands-croix, 5 grands officiers, 5 commandeurs, 10 officiers, 40 chevaliers, et le Ministère des affaires étrangères une dotation de 1 commandeur, 3 officiers, 20 chevaliers.

Enfin une dernière loi du 27 novembre 1900 y ajouta :

Pour le Ministère du commerce, 2 grands officiers, 5 commandeurs, 65 officiers, 150 chevaliers;

Pour le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1 grand-croix, 5 grands officiers, 8 commandeurs, 30 officiers, 60 chevaliers;

Pour le Ministère de l'agriculture, 3 commandeurs, 10 officiers, 30 chevaliers;

Pour le Ministère des affaires étrangères, 4 officiers, 20 chevaliers.

Ces dernières croix étaient exclusivement réservées aux français résidant à l'étranger.

En résumé, le contingent de chacun des départements ministériels intéressés s'établit comme il suit :

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES.	NOMBRE DES CROIX.					
	GRANDS-CROIX.	GRANDS OFFICIERS.	COMMANDEURS.	OFFICIERS.	CHEVALIERS.	TOTAUX.
Commerce, industrie, postes et télégraphes	1	6	21	175	570	773
Instruction publique et beaux-arts	3	11	16	54	161	245
Agriculture	//	//	4	20	89	113
Affaires étrangères	//		1	7	40	48
TOTAUX	4	17	42	256	860	1,179

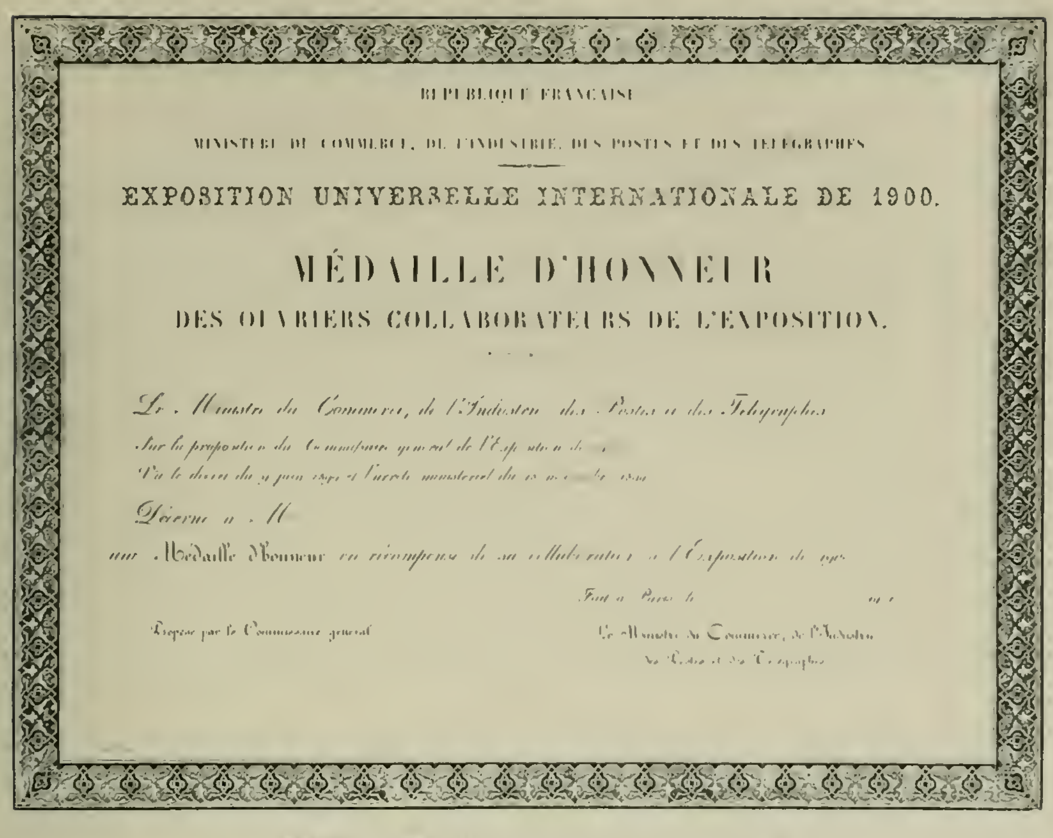
Le 12 avril, à la veille de l'inauguration, le Gouvernement a fait une première série de promotions et nominations, d'ailleurs peu nombreuses, en faveur des fonctionnaires, artistes, constructeurs et autres personnes qui avaient le plus activement participé aux travaux ou à l'organisation de l'Exposition.

Ainsi que j'en avais exprimé le vœu dans mon rapport sur l'exposition de 1889, le mouvement le plus important a eu lieu les 16 et 17 août, de manière à paraître au *Journal officiel* le jour de la distribution des récompenses.

D'autres mouvements se sont échelonnés à des dates diverses.

Un grand nombre de croix ont été, en outre, décernées au titre étranger.

11. Médailles d'honneur des ouvriers collaborateurs de l'Exposition. — Dès l'ouverture des chantiers, j'avais pensé qu'un gouvernement démocratique comme celui de la République française devait, par des récompenses spéciales, donner un témoignage manifeste de sa sollicitude aux contremaîtres et ouvriers qui allaient collaborer d'une manière si active à la grande manifestation de la fin du siècle. Ma conviction ne tarda pas à se fortifier. Beaucoup de travailleurs se faisaient remarquer par leur application, leur endurance, leur ingéniosité; presque tous comprenaient le caractère hautement patrio-


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900.

MÉDAILLE D'HONNEUR

DES OUVRIERS COLLABORATEURS DE L'EXPOSITION.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

Décerne à M.

une Médaille d'honneur en récompense de sa collaboration à l'Exposition de 1900.

Fait à Paris, le

Proposé par le Commissaire général

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

DIPLÔME DE MÉDAILLE D'HONNEUR DES OUVRIERS


Face



Revers

MÉDAILLE D'HONNEUR DES OUVRIERS, par M. Chaplain

tique de la tâche à laquelle ils concouraient. L'année 1899 et les premiers mois de 1900 devaient constituer pour eux une véritable campagne avec ses dures fatigues et ses dangers. Je proposai donc l'institution d'une médaille d'honneur, qui serait décernée aux plus méritants.

M. Paul Delombre, Ministre du commerce, voulut bien partager mes vues et provoquer un décret du 9 juin 1899, qui les consacrait. (Pièce annexe n° 97.)

Aux termes de ce décret, des médailles d'honneur en argent pouvaient être décernées par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, aux contremaîtres et ouvriers français, qui auraient été occupés pendant plus de six mois consécutifs aux travaux de l'Exposition, qui y seraient restés attachés sans interruption jusqu'à l'achèvement de l'entreprise dont ils dépendaient et qui s'y seraient particulièrement distingués par leurs services.

La condition de durée d'emploi ne s'appliquait pas aux ouvriers victimes d'accidents graves.

Afin de bien marquer toute la valeur qu'il attachait à la nouvelle distinction, le Gouvernement se réservait de la conférer également, mais seulement à titre exceptionnel et par décret, aux membres du personnel de l'Administration, comme récompense toute spéciale de leurs services.

Les mesures de détail relatives à la nouvelle médaille étaient renvoyées à un arrêté ministériel.

Cet arrêté, signé de M. Millerand, intervint le 18 novembre 1899. (Pièce annexe n° 98.)

Il fixait à 30 millimètres le module des médailles et décidait qu'elles recevraient : sur la face, une composition allégorique représentant la glorification du travail, avec l'exergue «Exposition universelle de «1900»; sur le revers, les mots «La République française aux ou«vriers collaborateurs de l'Exposition», ainsi que le nom et la profession du titulaire.

Les titulaires étaient autorisés à porter la médaille suspendue à un

ruban tricolore dont les rayures seraient disposées en diagonale. Un diplôme devait, en outre, leur être délivré.

Des indigènes attachés à l'exposition coloniale avaient fait preuve d'un grand dévouement à la France. Il parut juste et politique de les assimiler aux contremaîtres et ouvriers, de leur attribuer la médaille d'honneur qu'ils emporteraient pieusement dans leur pays comme un morceau du drapeau national.

Cette assimilation fut consacrée par décret du 25 septembre 1900.

Le Commissaire général passa avec M. Chaplain, pour la gravure de la médaille, un marché le 30 septembre 1899, que le Ministre du commerce approuva le 18 octobre de la même année.

Ce marché était semblable à celui dont la médaille des récompenses avait fait l'objet. Toutefois, il réduisait : à 3,000 francs le prix de l'œuvre et des instruments originaux; à 150 francs, celui des coins supplémentaires. L'Administration retenait, d'ailleurs, sans aucune restriction, le droit de reproduction.

La médaille d'honneur a pour face une réduction du revers de la médaille des récompenses, sauf : 1° suppression de la réserve affectée au nom de l'exposant et remplacement de cette réserve par l'écusson de la ville de Paris; 2° modification légère dans la vue du pont Alexandre III et des nouveaux palais. Au revers, deux palmes enveloppent le nom du titulaire, gravé sous l'exergue : «La République «française aux ouvriers collaborateurs de l'Exposition».

De même que la médaille des récompenses et la plaquette commémorative, la médaille d'honneur des contremaîtres et ouvriers est sortie des presses de la Monnaie. Le ruban a été fourni par MM. Arthus Bertrand et Béranger.

Le nombre des médailles décernées par le Gouvernement s'est élevé à 4,200 environ, dont 271 pour les indigènes coloniaux.

Conformément aux prévisions de l'acte institutif, un décret du 14 avril 1900 a accordé la médaille au Commissaire général, aux

directeurs généraux et directeurs, au secrétaire général, à l'ingénieur en chef des ponts et passerelles, au chef du contentieux, ainsi qu'aux délégués des beaux-arts, de l'agriculture, des colonies et pays de protectorat.

Toutes les médailles, à l'exception de celles du personnel supérieur, ont été accompagnées d'un diplôme imprimé, revêtu de la signature autographe du Ministre et du Commissaire général.

M. Millerand a tenu à remettre lui-même la première série de médailles. Celles des indigènes coloniaux ont été remises par le Commissaire général assisté de M. Charles-Roux, délégué des colonies et pays de protectorat, qui avait organisé, à cet effet, une cérémonie solennelle.

12. Rapports du jury international. — 1. *Introduction aux rapports du jury.* — Les rapports particuliers des jurys de classe sont devenus si nombreux et ont pris un tel développement que les spécialistes seuls peuvent les consulter utilement et que les vues d'ensemble s'y perdent dans la profusion des détails. Il a donc paru nécessaire de les faire précéder d'une introduction qui les synthétise et en dégage la philosophie.

A la suite de l'exposition universelle de 1889, j'avais été seul chargé de cette introduction. Cette fois, la tâche était si vaste et si lourde que, sur ma proposition, le Ministre du commerce l'a divisée ainsi :

Lettres et arts : M. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, remplacé ultérieurement par M. Liard, membre de l'Institut, conseiller d'État, directeur de l'enseignement supérieur, pour les lettres, et par M. Bénédite, conservateur du musée national du Luxembourg, pour les arts ;

Sciences : M. Émile Picard, membre de l'Institut, professeur à l'université de Paris ;

Industrie : M. Michel Lévy, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur du service de la carte géologique détaillée de la France ;

Agriculture, horticulture et aliments : M. Grandeau, inspecteur général des stations agronomiques ;

Économie sociale : M. Gide, professeur à la faculté de droit de Paris ;

Colonisation : M. Paul Dislère, président de section au Conseil d'État.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Quand l'introduction sera terminée, le Commissaire général rédigera une préface.

2. *Rapports particuliers des classes.* — Conformément aux dispositions du Règlement général, les jurys de classe ont élu leurs rapporteurs. Plusieurs de ces rapporteurs étant décédés ou ayant été atteints de maladies graves avant l'achèvement de leur travail, il a fallu les remplacer. L'un des rapports a été transféré au secrétaire de la classe. Enfin, pour quelques-uns, le rapporteur titulaire a eu recours à des collaborateurs.

Voici la liste définitive des rapporteurs :

NUMÉROS des CLASSES.	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES CLASSES.	NOMS DES RAPPORTEURS.
1	Enseignement primaire	M. Leblanc.
2	Enseignement secondaire	M. Lemonnier.
3	Enseignement supérieur	M. Taylor.
4	Enseignement spécial artistique	M. Paul Colin.
5	Enseignement spécial agricole	M. Dabat.
6	Enseignement spécial industriel et commercial	M. Jacquemart.
7	Peintures. Cartons. Dessins	M. Dubufe.
8	Gravure et lithographie	M. Geffroy.
9	Sculpture et gravure en médailles	M. André Michel.
10	Architecture	M. Pascal.
11	Typographie	M. Lahure.
12	Photographie	M. Vidal.
13	Librairie	M. Mainguet.
14	Géographie, cosmographie, topographie	M. Héraud.
15	Instruments de précision	M. Pellat.
16	Médecine et chirurgie	M. le Dr Tuffier.
17	Instruments de musique	M. de Bricqueville.
18	Matériel de l'art théâtral	M. Reynaud.
19	Machines à vapeur	M. Walckenaer.
20	Machines motrices diverses	M. Firminhac.
21	Appareils divers de la mécanique	M. Masson.
22	Machines-outils	M. le commandant Masselon.
23	Production et utilisation mécaniques de l'électricité	M. Hospitalier.
24	Électro-chimie	M. Becquerel.
25	Éclairage électrique	M. Janet.
26	Télégraphie et téléphonie	M. Seligmann-Lui.
27	Applications diverses de l'électricité	M. Chaperon.
28	Matériaux, matériel et procédés du génie civil	M. Debray.
29	Modèles, plans et dessins de travaux publics	MM. de Dartein et Choisy.

NUMÉROS des CLASSES.	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES CLASSES.	NOMS DES RAPPORTEURS.
30	Carrosserie, charronnage, automobiles, cycles.....	MM. Forestier, Cottenet, de Chasseloup-Laubat, Bovet-Japy.
31	Sellerie et bourrellerie........................	M. Lasne.
32	Matériel des chemins de fer et tramways.........	M. Salomon.
33	Matériel de la navigation de commerce.........	MM. Estier, de Caillavet et Clavaud.
34	Aérostation................................	M. le commandant Renard.
35	Matériel des exploitations rurales.............	MM. Hidien, Lavalard et Joulie.
36	Matériel de la viticulture.....................	M. Saint-René Taillandier.
37	Matériel des industries agricoles..............	M. Lindet.
38	Agronomie..................................	M. Grandeau.
39	Produits agricoles alimentaires d'origine végétale...	M. Hélot.
40	Produits agricoles alimentaires d'origine animale...	M. Ripert.
41	Produits agricoles non alimentaires............	M. Heuzé.
42	Insectes utiles ou nuisibles...................	M. le Dr Hennegly.
43	Matériel de l'horticulture....................	M. Chauré.
44	Plantes potagères..........................	M. Delahaye.
45	Arbres fruitiers et fruits....................	M. Leroy.
46	Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement....	M. Martinet.
47	Plantes de serre..........................	M. Mantin.
48	Graines, semences et plants de l'horticulture.....	M. de Vilmorin.
49	Matériel des exploitations forestières..........	M. Barbier.
50	Produits des exploitations forestières.........	M. Voelckel.
51	Armes de chasse..........................	M. Gastinne-Renette.
52	Produits de la chasse.......................	M. Revillon.
53	Pêche....................................	MM. Perrier et Falco.
54	Cueillettes................................	M. Coirre.
55	Matériel des industries alimentaires...........	MM. Durin, Fleurent et Ragot.
56	Produits farineux..........................	M. Regnault-Desroziers.
57	Boulangerie et pâtisserie....................	M. Estieu.
58	Conserves de viande, etc....................	M. Rödel.
59	Sucres, confiserie, condiments...............	M. Derode.
60	Vins et eaux-de-vie de vin..................	M. Le Sourd.
61	Sirops, liqueurs, spiritueux..................	M. Requier.
62	Boissons diverses..........................	M. Dumesnil.
63	Mines, minières et carrières..................	M. de Curières de Castelnau.
64	Grosse métallurgie.........................	M. Lodin.
65	Petite métallurgie..........................	M. Dufrène.
66	Décoration fixe des édifices..................	M. Arsène Alexandre.
67	Vitraux...................................	M. Daumont-Tournel.
68	Papiers peints.............................	M. Petitjean.
69	Meubles..................................	M. Pol-Neveux.
70	Tapis, tapisseries, etc.......................	M. Leborgne.
71	Décoration mobile et ouvrages du tapissier.......	M. Jeanselme.
72	Céramique................................	M. Vogt.
73	Cristaux et verrerie.........................	M. Houtart.
74	Chauffage et ventilation.....................	M. d'Anthonay.
75	Éclairage non électrique.....................	M. Luchaire.

NUMÉROS des CLASSES.	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES CLASSES.	NOMS DES RAPPORTEURS.
76	Matériel de la filature et de la corderie..........	M. Imbs.
77	Matériel de la fabrication des tissus............	M. Danzer.
78	Matériel du blanchiment, de la teinture, etc......	M. Prud'homme.
79	Matériel de la couture et de l'habillement........	M. Stasse.
80	Fils et tissus de coton......................	M. Déchelette.
81	Fils et tissus de lin, de chanvre, etc...........	M. Faucheur.
82	Fils et tissus de laine......................	M. Marteau.
83	Soies et tissus de soie......................	M. Piotet.
84	Dentelles, broderies, passementeries...........	M. Hénon.
85	Confection et couture......................	M. Storch.
86	Industries diverses du vêtement...............	MM. Hayem et Mortier.
87	Arts chimiques et pharmacie.................	M. Haller.
88	Fabrication du papier......................	M. Blanchet.
89	Cuirs et peaux..........................	M. Peltereau.
90	Parfumerie............................	M. Piver.
91	Tabacs et allumettes chimiques...............	M. Bardot.
92	Papeterie..............................	M. Blancan.
93	Coutellerie............................	M. Thinet.
94	Orfèvrerie.............................	M. Armand-Calliat, puis M. Bouilhet.
95	Joaillerie et bijouterie.....................	M. Soufflot.
96	Horlogerie.............................	M. Borrel.
97	Bronze, fonte, ferronnerie d'art...............	M. Vian.
98	Brosserie, maroquinerie, etc.................	M. Amson.
99	Industrie du caoutchouc. Campement...........	M. Chapel.
100	Bimbeloterie...........................	M. Léo Claretie.
101	Apprentissage, protection de l'enfance ouvrière....	M. Durassier.
102	Rémunération du travail. Participation aux bénéfices.	M. Trombert.
103	Industrie. Associations coopératives. Syndicats.....	M. Fontaine.
104	Culture. Syndicats. Crédit agricole............	M. E. Chevallier.
105	Sécurité des ateliers, réglementation du travail...	M. Sabatier.
106	Habitations ouvrières......................	M. M. Lebon.
107	Sociétés coopératives de consommation..........	M. Mabilleau.
108	Développement intellectuel et moral des ouvriers...	M. E.-O. Lami.
109	Institutions de prévoyance...................	M. Marie.
110	Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.........................	M. Worms.
111	Hygiène...............................	M. le Dr A.-J. Martin.
112	Assistance publique.......................	M. Mourier.
113	Procédés de colonisation....................	M. Deloncle.
114	Matériel colonial.........................	M. de Traz.
115	Produits destinés à l'exportation dans les colonies..	M. Gachet.
116	Armement et matériel de l'artillerie............	M. le lieutenant-colonel Gillot.
117	Génie militaire..........................	M. le commandant Boulanger.
118	Génie maritime..........................	M. Pollard.
119	Cartographie, hydrographie, etc...............	M. Norberg.
120	Services administratifs des armées.............	M. Barrier.
121	Hygiène et matériel sanitaire des armées........	M. le Dr Grall.

Les rapports des jurys de classe ont été imprimés et tirés à 1,500 exemplaires par l'Imprimerie nationale. Ils devaient, autant que possible, être réunis par séries correspondant aux groupes de la classification; mais, pour certains groupes, leur importance a nécessité deux ou trois volumes. Le nombre total des volumes est de 38, représentant environ 20,000 pages.

Ces volumes sont en vente, au prix de revient, abstraction faite de la composition, mais avec majoration d'un tiers (5 p. 100 du prix fort pour droit de vente à l'Imprimerie nationale et 20 p. 100 pour remises aux libraires).

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

SIXIÈME PARTIE.

ADMISSION ET INSTALLATION DES OEUVRES ET PRODUITS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900. CATALOGUES. — RÉCOMPENSES.

(Suite.)

Chapitre IX. — Traits caractéristiques de l'installation des sections étrangères dans les galeries générales. (Suite.)

Chapitre IX. — Traits caractéristiques de l'installation des sections étrangères dans les galeries générales. (Suite.)

Chapitre X. — Palais et pavillons spéciaux des sections étrangères. (Suite.)

Chapitre X. — Palais et pavillons spéciaux des sections étrangères. (Suite.)

TABLE DES PLANCHES.

[1] 4 planches.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Palais et pavillons spéciaux des sections étrangères. (Suite.)

Palais et pavillons spéciaux des sections étrangères. (Suite.)

[1] 2 planches.

[1] 2 planches.

